

Photos: JP.Nicollet, C.Albert, P.Mayade, B.Nicollet

# DOCUMENT D'OBJECTIFS

Site NATURA 2000 FR8201753

« FORETS, LANDES ET PRAIRIES DE  
FAUCHE DES VERSANTS DU COL  
D'ORNON »

Validé par le comité de pilotage du 4 novembre 2011





# SITE NATURA 2000

## « Forêts, landes et prairies de fauche des versants du col d'Ornon »

### Document d'objectifs 2011-2016

Validé par le comité de pilotage du 4 novembre 2011

Site n°FR 8201753

Structure opératrice : Parc national des Ecrins

Département : Isère



## Préambule avant la lecture de ces documents

Le document présenté ci dessous est le Document d'Objectifs (DOCOB) version finale du site Natura 2000 des « Forêts, landes et prairies de fauche des versants du col d'Ornon ».

Le DOCOB est composé de deux documents :

- Une partie texte composé de 10 parties de I à X.
- Une partie Atlas cartographique regroupant l'ensemble des cartes citées dans le présent document.

Ce DOCOB se présente sous la forme détaillée suivante :

### I Présentation de Natura 2000

Cadre général et législatif de la procédure, rôle du DOCOB et des comités de pilotage.

### II Présentation générale du site Natura 2000

Description physique et géographique du site.

### III Patrimoine naturel et activités humaines

Description de l'environnement naturel, notamment des habitats et espèces de la directive européenne et socio économique (agricoles, forestières, tourisme...) des activités humaines sur le site.

### IV Analyse écologique et fonctionnelle

Analyse et croisement des données écologique et socio économiques avec le fonctionnement du site.

### V Enjeux de conservation

Cette partie définit les enjeux du site, pour les milieux et les espèces d'intérêt européen (communautaire) en relation notamment avec les deux principales activités socioéconomiques du site : l'activité forestière et l'activité pastorale.

Cette partie définit les objectifs à atteindre pour le « maintien d'un état de conservation favorable » des espèces et des « habitats » (milieux) d'intérêt européen.

### VI Programme d'actions

Proposition des actions possibles, avec leurs modalités de financement potentielles et/ou effectives (Contrat Natura 2000 et MAEt).

### VII Programmation financière estimative

Budget prévisionnel annuel pour la durée de validité du DOCOB regroupant l'ensemble des mesures de gestion.

### VIII Lexique et glossaire

Pour les termes techniques et autres projet de contractualisation.

### IX Bibliographie

Bibliographie des documents de référence utilisée pour la rédaction de ce DOCOB.

### X Annexes

La proposition de charte Natura 2000 se situe en annexe.

# Site NATURA 2000

## « Forêts, landes et prairies de fauche des versants du col d'Ornon »

Document d'Objectifs

Août 2011

Opérateur : Parc national des Ecrins

Chargés de mission : Pierre MAYADE, assisté de Matthieu VILLETARD du service aménagement. Richard BONET, Gilles FARNY, Pierre SALOMEZ, Cédric DENTANT et Didier BRUGOT du service scientifique, Jean-Pierre NICOLLET en charge du partenariat.

Cartographie : Pierre MAYADE avec la précieuse assistance de Pierre-Julien GUILLOUX et Camille MONCHICOURT.

Assistance des secteurs au Parc : de l'Oisans (chef de secteur : Jérôme FORET), du Valbonnais (Chef de secteur : Daniel FOUGERAY).

### Partenariat

Pour la partie forestière du document, le bureau d'étude de l'ONF (Simon BROCHIER, Didier CHARRON), ainsi que les équipes de terrain de l'UT Oisans Matheysin (Serge SAULQUIN, Claude PERRIN) et le service RTM (Matthieu CHANEY).

Pour la partie agricole du document la Chambre d'Agriculture de l'Isère (Jean Sylvain GOUTELLE, Sandra MOLLIER, Aurélie VILLATTE).

Pour le diagnostic des habitats et espèces du site le bureau d'étude Ecosphère/Biocoenose (Guy et Nicole WITTEBOLLE).

Les habitants et usagers des communes du site Natura 2000 (le Bourg d'Oisans, Oulles, Villard Reymond, Ornon, Chantelouve, le Périer, Entraigues, Valbonnais,).

Validation par le COPIL du 4 Novembre 2011

# - SOMMAIRE -

## I PRESENTATION DE NATURA 2000.....p 10

<b>1 Le réseau européen Natura 2000 .....</b>	<b>p 11</b>
<b>2 Une démarche concertée et contractuelle .....</b>	<b>p 12</b>
2.1 Les contrats Natura 2000 .....	p 13
2.2 La charte Natura 2000.....	p 13
2.3 Quelques chiffres .....	p 14
<b>3 Quelques repères réglementaires.....</b>	<b>p 14</b>
<b>4 Le document d'objectifs .....</b>	<b>p 15</b>
4.1 Définition et rôle du document d'objectifs .....	p 15
4.2 Contenu du document d'objectifs.....	p 15
<b>5 Historique et vie du site .....</b>	<b>p 16</b>

## II PRESENTATION GENERALE DU SITE NATURA 2000.....p 17

<b>1 Localisation géographique .....</b>	<b>p 18</b>
1.1 Situation générale.....	p 18
1.2 Situation géographique.....	p 18
<b>2 Données administratives .....</b>	<b>p 20</b>
2.1 Les communes et intercommunalité .....	p 20
<u>2.1.1 Données communales</u>	
<u>2.1.2 Intercommunalité</u>	
2.2 Zonages écologiques .....	p 21
<u>2.2.1 Périmètres d'inventaires</u>	
<u>2.2.2 Périmètres de gestion concertée</u>	
2.3 Zonage du risque.....	p 23
2.4 Le foncier.....	p 24
<u>2.4.1 Répartition par type de propriété</u>	
<u>2.4.2 Répartition par usages</u>	
2.5 Urbanisme et planification .....	p 26
<b>3 Géologie et géomorphologie .....</b>	<b>p 27</b>
<b>4 Données climatiques.....</b>	<b>p 31</b>
<b>5 Hydrographie.....</b>	<b>p 33</b>
5.1 Les rivières et torrents .....	p 33
5.2 Les lacs .....	p 33

## III-PATRIMOINE NATUREL ET ACTIVITES HUMAINES.....p 34

<b>1 Patrimoine naturel</b> .....	<b>p 35</b>
1.1 Méthodologie d'inventaire et de cartographie .....	p 35
1.2 Présentation des grands types de milieux .....	p 36
1.3 Les habitats d'intérêts communautaire .....	p 37
<u>1.3.1 Les habitats forestiers</u>	
<u>1.3.2 Les habitats agro-pastoraux</u>	
<u>1.3.3 Les habitats de milieux aquatiques et ripisylves</u>	
<u>1.3.4 Les habitats de landes et fourrés</u>	
<u>1.3.5 Les habitats rocheux et éboulis</u>	
1.4 Les habitats « remarquables » non éligibles .....	p 52
<u>1.4.1 Hêtraie et hêtraie sapinière neutrophile d'influence méridionale</u>	
<u>1.4.2 Hêtraie et Hêtraie sapinière mésophile à meso-xérophile neutro-acidophile</u>	
<u>1.4.3 Chênaie pubescente</u>	
<u>1.4.4 Fruticées et ourlets méso-xérophiles</u>	
<u>1.4.5 Pelouses acidiphile thermophiles subalpines</u>	
1.5 Les espèces d'intérêt communautaire .....	p 53
<u>1.5.1 Les espèces végétales</u>	
<u>1.5.2 Les espèces animales</u>	
1.6 Autres espèces avec statut de protection .....	p 60
<u>1.6.1 Espèces végétales</u>	
<u>1.6.2 Espèces animales</u>	
<b>2. Activités humaines et socio-économique</b> .....	<b>p 62</b>
2.0 Présentation générale du contexte socio-économique.....	p 62
2.1 Activités agro-pastorale .....	p 62
<u>2.1.1 Etat des lieux général</u>	
<b>2.1.1.1 Descriptif des systèmes d'exploitation</b>	
<b>2.1.1.2 Les principales contraintes de l'agriculture</b>	
<u>2.1.2 Une agriculture dynamique et ancrée au territoire</u>	
<u>2.1.3 L'avenir des activités agricoles</u>	
<u>2.1.4 Le Pastoralisme</u>	
<b>2.1.4.1 Contexte générale</b>	
<b>2.1.4.2 Utilisation pastorale</b>	
<b>2.1.4.3 Modes de gestion</b>	
<b>2.1.4.4 Contraintes pastorales</b>	
<b>2.1.4.5 Multi-usage</b>	
<u>2.1.5 Les canaux d'irrigation</u>	
<u>2.1.6 Impact des activités agro-pastorales sur les habitats et espèces</u>	
2.2 Activités forestières et sylvicoles .....	p 68
<u>2.2.1 Gestion et exploitation forestière</u>	
<u>2.2.2 Les forêts privées</u>	
<u>2.2.3 Les forêts communales</u>	
<b>2.2.3.1 La forêt communale de Chantelouve (aménagement 1995-2011)</b>	
<b>2.2.3.2 La forêt communale du Périer (aménagement 2002-2015)</b>	
<b>2.2.3.3 La forêt communale de Villard-Reymond (aménagement 2003-2014)</b>	
<b>2.2.3.4 La forêt communale d'Ornon (aménagement 1990-2010)</b>	
<b>2.2.3.5 La forêt communale de Valbonnais (aménagement 1997-2011)</b>	
<u>2.2.4 Les forêts domaniales</u>	
<b>2.2.4.1 La forêt domaniale RTM de Chantelouve (aménagement 1987-2011)</b>	
<b>2.2.4.2 La forêt domaniale du Coiro (aménagement</b>	
<u>2.2.5 Impact de l'activité forestière sur les habitats et espèces</u>	
2.3 Activités touristiques liés au tourisme et aux loisirs .....	p 81
<u>2.3.1 Activités sportives de nature</u>	
<b>2.3.1.1 Activités estivales</b>	
<b>2.3.1.2 Activités hivernales</b>	
<u>2.3.2 Activités piscicoles et cynégétiques</u>	
<b>2.3.2.1 La chasse</b>	
<b>2.3.2.2 La pêche</b>	

<u>2.3.3 Activités baignade</u>	
<u>2.3.4 Sites remarquables</u>	
<u>2.3.5 Hébergements et structures d'accueil</u>	
2.4 Autres activités économiques .....	p 88
<u>2.4.1 Zone d'activités</u>	
<u>2.4.2 Zone de prélèvement de matériaux</u>	
<u>2.4.3 L'activité hydroélectrique</u>	
<u>2.4.4 Déchetteries et stockage de déchets</u>	
2.5 Les projets en matière d'aménagement sur le site .....	p 89
<u>2.5.1 Microcentrale électrique de la Lignarre</u>	
2.6 Manifestations .....	p 89
<u>2.6.1 Oisans Ski Cimes</u>	
<u>2.6.2 Triathlon nature du Valbonnais</u>	
2.7 Conclusions sur les activités humaines .....	p 90

## **IV ANALYSE ECOLOGIQUE ET FONCTIONNELLE .....p 91**

<b>1 Synthèse des connaissances biologiques .....</b>	<b>p 92</b>
1.1 Les habitats naturels .....	p 92
1.2 La flore .....	p 92
1.3 La faune .....	p 92
1.4 Les principaux foyers de biodiversité sur le site .....	p 93
<b>2 Fonctionnalité écologique du site .....</b>	<b>p 94</b>
2.1 Interdépendance des habitats et des espèces.....	p 94
2.2 Corridors biologique .....	p 96
2.3 Interrelations entre habitats/espèces et activités humaines .....	p 97
<b>3 Etat de conservation .....</b>	<b>p 103</b>
3.1 Etat de conservation des habitats.....	p 103
<u>3.1.1 Les habitats forestiers</u>	
<u>3.1.2 Les habitats agro-pastoraux</u>	
<u>3.1.3 Les habitats de ripisylves et milieux aquatiques</u>	
<u>3.1.4 Les habitats de landes et fourrés</u>	
<u>3.1.5 Les habitats rocheux et d'éboulis</u>	
3.2 Etat de conservation des espèces .....	p 105
3.3 Etat de conservation du site .....	p 106

## **V LES ENJEUX DE CONSERVATION.....p 107**

<b>1 Le niveau d'enjeu pour chaque habitat et espèce Natura 2000 .....</b>	<b>p 108</b>
1.1 Les enjeux concernant les habitats.....	p 109
<u>1.1.1 Les habitats forestiers</u>	
<u>1.1.2 Les habitats agro-pastoraux</u>	
<u>1.1.3 Les habitats de ripisylves et milieux aquatiques</u>	
<u>1.1.4 Les habitats de landes et fourrés</u>	
<u>1.1.5 Les habitats rocheux et d'éboulis</u>	
1.2 Les enjeux concernant les espèces.....	p 111
<u>1.2.1 Faune</u>	
<u>1.2.2 Flore</u>	
1.3 Les enjeux transversaux concernant le site .....	p 112
1.4 Priorité d'intervention.....	p 112

- 1.4.1 Concernant les habitats
- 1.4.2 Concernant les espèces
- 1.4.3 Concernant le site

<b>2 Objectifs de conservation.....</b>	<b>p 115</b>
2.1 Objectifs de conservation prioritaires.....	p 115
2.2 Objectifs de conservation secondaires .....	p 115

## **VI-LE PROGRAMME D’ACTIONS .....p 120**

<b>1 Mise en œuvre du DOCOB .....</b>	<b>p 121</b>
1.1 Méthodologie .....	<b>p 121</b>
<u>1.1.1 Travail par groupe de travail thématiques</u>	
<u>1.1.2 Des objectifs de conservation aux mesure de gestion</u>	
1.2 Modalité de mise en œuvre du DOCOB .....	p 121
<u>1.2.1 Les mesures contractuelles : contrats Natura 2000 et MAEt</u>	
<u>1.2.2 La charte Natura 2000</u>	
<u>1.2.3 L’exonération de la TFNB</u>	
<u>1.2.4 Autres financements- les conventions</u>	
1.3 Evaluation des incidences Natura 2000 .....	p 123

<b>2 Objectifs et stratégie de gestion.....</b>	<b>p 124</b>
2.1 Les objectifs de gestion.....	p 124
2.2 Stratégie de gestion.....	p 126

<b>3 Actions et mesures de gestion.....</b>	<b>p 127</b>
3.1 Action de gestion des milieux naturels et des espèces.....	p 128
3.2 Bonnes pratiques.....	p 170
3.3 Actions de gestion de la fréquentation, d’information et de sensibilisation.....	p 171
3.4 Animation du site.....	p 185
3.5 Etudes et suivis .....	p 187

<b>4 Echancier de réalisation potentiel.....</b>	<b>p 189</b>
--	--------------

<b>5 Articulation avec les dispositifs contractuels existants ...</b>	<b>p 192</b>
5.1 Le SAGE du Drac et de la Romanche .....	p 192
<u>5.1.1 Structure porteuse</u>	
<u>5.1.2 Territoire d’action</u>	
<u>5.1.3 Actions en lien avec Natura 2000</u>	
5.2 Le contrat de rivière Romanche.....	p 192
<u>5.2.1 Structure porteuse</u>	
<u>5.2.2 Territoire d’action</u>	
<u>5.2.3 Durée</u>	
<u>5.2.4 Compétences</u>	
<u>5.2.5 Actions en lien avec Natura 2000</u>	



5.3 Le contrat de rivière Drac aval Gresse.....	p 193
<u>5.3.1 Structure porteuse</u>	
<u>5.3.2 Territoire d'action</u>	
<u>5.3.3 Durée</u>	
<u>5.3.4 Compétences</u>	
5.4 Contrat de Développement Rhône Alpes Sud Isère.....	p 193
<u>5.4.1 Structure porteuse</u>	
<u>5.4.2 Territoire d'action</u>	
<u>5.4.3 Durée</u>	
<u>5.4.4 Compétences</u>	
<u>5.4.5 Fiches-Actions en lien avec Natura 2000</u>	
5.5 Plan Pastoraux Territoriaux Oisans et Vallées du Valbonnais .....	p 194
<u>5.5.1 Structure porteuse</u>	
<u>5.5.2 Durée</u>	
<u>5.5.3 Compétences</u>	
<u>5.5.4 Actions en lien avec Natura 2000</u>	
5.6 Charte forestière du Valbonnais .....	p 195
<u>5.6.1 Structure porteuse</u>	

<b>6 Observatoire du Document d'Objectifs .....</b>	<b>p 195</b>
6.1 Dispositif de suivi-évaluation du DOCOB.....	p 195
6.2 Lien avec SUDOCO.....	p 196
6.3 Révision du DOCOB.....	p 196

<b>7 Tableau de correspondance entre objectifs de conservation, de gestion .....</b>	<b>p 197</b>
--	--------------

<b>VII-PROGRAMMATION FINANCIERE ESTIMATIVE.....</b>	<b>p 199</b>
---	--------------

<b>VIII LEXIQUE ET GLOSSAIRE .....</b>	<b>p 201</b>
--	--------------

<b>IX BIBLIOGRAPHIE .....</b>	<b>p 204</b>
-------------------------------	--------------

<b>X ANNEXES .....</b>	<b>p 209</b>
------------------------	--------------

# I PRESENTATION DE NATURA 2000



## 1 Le réseau européen Natura 2000

L'action de l'Union Européenne en faveur de la préservation de la diversité biologique repose en particulier sur un réseau écologique cohérent d'espaces naturels, dénommé réseau "Natura 2000". Institué par la Directive 79/409/CEE du 2 avril 1979, dite Directive "Oiseaux" et de la Directive 92/43/CEE du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels, ainsi que de la faune et de la flore sauvages, dites Directive "Habitats", ce processus représente l'initiative la plus significative de l'histoire européenne en matière de conservation de la nature.

Le réseau Natura 2000 comprend 2 types de zones :

### → des ZONES DE PROTECTION SPECIALE (ZPS)

désignées pour la conservation **des habitats des espèces d'oiseaux** figurant à l'annexe I de la Directive 79/409/CEE du 2 avril 1979 concernant la conservation des oiseaux sauvages, ainsi que les espèces migratrices non visées à cette annexe et dont la venue sur le territoire est régulière.

### → des ZONES DE SPECIALES DE CONSERVATION (ZSC)

désignées pour la conservation des types **d'habitats naturels et des habitats d'espèces** figurant respectivement aux annexes I & II de la Directive "Habitats".

Ces zones sont désignées sous l'appellation commune de "Site Natura 2000". Le site Natura 2000 FR8201753 "Forêts, landes et prairies de fauche des versants su col d'Ornon" a été désigné au titre de la Directive "Habitats".

Ce réseau contribue à l'objectif général d'un développement durable.

Son but est de favoriser le maintien de la biodiversité en assurant le maintien ou le rétablissement dans un état de conservation favorable des habitats naturels et des habitats d'espèces d'intérêt communautaire, tout en tenant compte des exigences économiques, sociales et culturelles à l'échelon local ou régional.

### **Objectifs**

- favoriser le maintien de la biodiversité,
- tout en tenant compte des exigences économiques, sociales, culturelles et régionales,
- dans une logique de développement durable (économie, social, écologie)

### **Transcription en droit français**

Les Directives "Oiseaux" et "Habitats" ont été transposées dans le droit national par l'Ordonnance n°2001-321 du 11 avril 2001, les décrets n°2001-103 1 du 8 novembre 2001 (relatifs à la procédure de désignation des sites Natura 2000) et n°2001-121 6 du 20 décembre 2001 (relatif à la gestion des sites), ainsi que les deux arrêtés du 16 novembre 2001 (Liste des habitats et espèces d'intérêt communautaire).

La Circulaire DNP/DERF/DEPSE n°162 du 3 mai 2002 est venue préciser le dispositif de gestion contractuelle des sites Natura 2000.

Un règlement européen pour la mise en place des moyens financiers (FEADER).

### **Directive "Habitats"**

Le site Natura FR8201753 "Forêts, landes et prairies de fauche des versants su col d'Ornon" a été désigné au titre de la directive "Habitats".

La raison d'être de la Directive Habitats est de mettre un terme à la régression parfois spectaculaire de nombreuses espèces. Ce déclin résulte avant tout de la détérioration des habitats naturels les plus importants pour leur survie. En quelques décennies, **l'intensification massive** de nombreuses activités humaines (agriculture, sylviculture, énergie, transport, tourisme, etc.) a entraîné la perte ou la fragmentation des milieux naturels, laissant peu de place à la vie sauvage

ou la confinant sur une partie exiguë du territoire. Actuellement les connaissances écologiques ne permettent pas d'appréhender les conséquences à grande échelle de la disparition d'habitats nécessaires pour la survie de telle ou telle espèce. Cette diversité biologique n'a pas qu'un intérêt écologique mais aussi patrimonial, au même titre que les langues, les cultures et l'architecture.

Les habitats et les espèces ont mis plusieurs millions d'années pour s'établir, leur disparition éventuelle serait irrémédiable. Avant ce développement intensif, l'agriculture et les activités pastorales traditionnelles avaient géré voire façonné, des siècles durant, des habitats semi-naturels que l'on retrouve encore en forte proportion sur le site Natura 2000 FR8201753, malgré leur déclin. L'abandon de ces pratiques extensives et la déprise agricole risquent d'engendrer un appauvrissement de la biodiversité et de la variété des paysages.

Autrement dit, en l'absence des activités agropastorales, la dynamique naturelle de la végétation condamnera les prairies et les alpages plus ou moins rapidement par la recolonisation forestière jusqu'à des altitudes dépassant les 2000 mètres.

Les annexes de la Directive Habitats fixent la liste des habitats et des espèces à conserver à l'échelle du territoire européen. Ces habitats et espèces sont dits d'intérêt communautaire.

Les états doivent assurer leur maintien dans "un état de conservation favorable". C'est la présence de ces habitats et espèces qui est à l'origine de la désignation des sites.

En France, la Directive Habitats est mise en oeuvre par le Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire pour être appliquée sur les sites retenus.

Le réseau Natura 2000 permettra de préserver un large panel écologique couvrant l'ensemble des habitats et espèces d'intérêt communautaire sur lequel des actions de gestion seront mises en oeuvre tout en permettant le maintien, voire le développement, des activités traditionnelles, parfois ancestrales. Certains habitats naturels abritent une richesse biologique liée aux activités humaines.

La mise en oeuvre de la directive se présente donc sous la forme de propositions d'actions, permettant notamment l'aide au maintien de ces activités. Ces aides proviendront des décisions prises en partenariat entre l'état et les acteurs concernés dans le cadre de contrats locaux (ex : contrats NATURA 2000).

Elles seront appliquées et adaptées à toutes les activités socio-économiques des sites.

## 2 Une démarche concertée et contractuelle

Pour la gestion de ces sites, la France adopte la démarche de la concertation et de la contractualisation.

Un comité de pilotage est constitué pour chaque site. Le comité, présidé par un élu local regroupe l'ensemble des acteurs concernés par le site NATURA 2000 : services publics, collectivités, agriculteurs, scientifiques, associations, usagers... Il établit le DOCOB du site et suit sa mise en oeuvre après l'approbation par le Préfet. Ce document fixe les objectifs et définit les mesures de toute nature qui peuvent contribuer à la préservation des espèces et habitats justifiant la désignation du site. Les collectivités du comité de pilotage choisissent parmi elle une structure porteuse chargée de la réalisation du document d'objectifs et du suivi de sa mise en oeuvre. Cette structure peut faire appel à des animateurs ou opérateurs.

La démarche NATURA 2000 privilégie la participation active des acteurs locaux à travers deux types de gestion des sites :

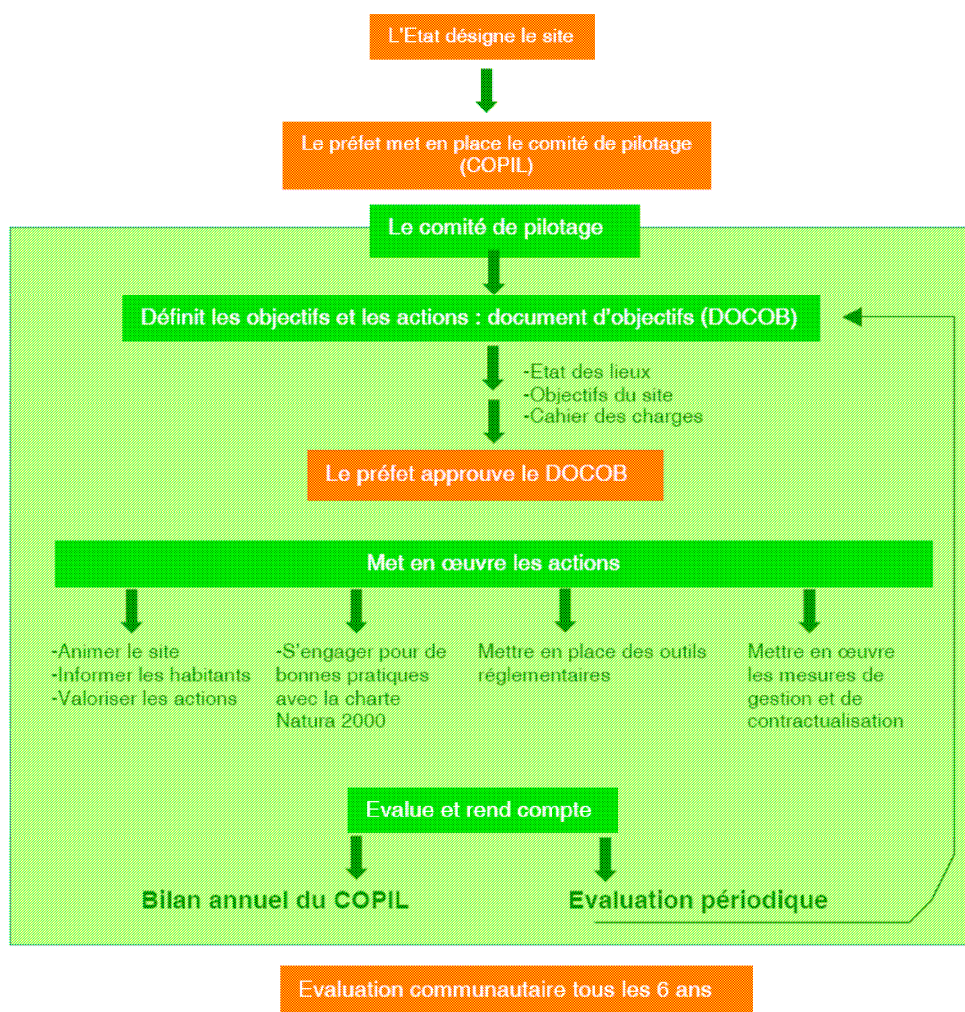


Schéma présentant la mise en place du réseau NATURA 2000 sur un site.

## 2.1 Les contrats Natura 2000

Ils sont établis entre l'Etat et toute personne physique ou morale, privée ou publique, propriétaire ou ayant droit ; sur des terrains inclus dans le site. Ils correspondent à la mise en œuvre d'actions concrètes, volontaires, rémunérées ou aidées, en faveur de la réalisation des objectifs inscrits dans le DOCOB et conformément à des cahiers des charges inscrits dans le DOCOB. Le contrat définit la nature des engagements pris et le montant des contreparties financières qui seront accordées au bénéficiaires sur le budget de l'Etat et sur un fond communautaire le FEADER. On distingue des contrats agricoles, financés par des Mesures Agro Environnementales territorialisées et les contrats non agricoles.

## 2.2 La charte Natura 2000

Elle figure également au document d'objectifs et permet l'adhésion aux objectifs du site NATURA 2000. Elle comprend des engagements de l'ordre des bonnes pratiques ne donnant pas lieu à rémunération mais ouvrant droit à des exonérations de taxes foncières. Il peut s'agir par exemple de la mise en place de pratiques sportives ou de loisirs respectueux des habitats naturels et des espèces.

## 2.3 Quelques chiffres

En France la constitution du réseau terrestre a été achevée en 2006-2007. Le réseau est complété depuis par des sites marins. Le réseau français terrestre est dorénavant considéré comme satisfaisant et cohérent par la Commission européenne.

	EN FRANCE	EN RHONE-ALPES	EN ISERE
Superficie (ha)	6,7 millions	425000	-
% du territoire	12	-	12
Nombre de sites « Habitats »	1334	127	22
Nombre de sites « Oiseaux »	369	-	4

## 3 Quelques repères réglementaires

### ✓ Ordonnance du 11 avril 2001<sup>1</sup> :

Cette ordonnance transcrit dans le code de l'environnement (articles L.414-1 à L.414-17) les Directives « Oiseaux » et « Habitats ». elle prescrit notamment pour chaque site l'établissement concerté avec les acteurs locaux d'un document d'objectifs qui définit les orientations de gestion et de conservation et définit l'application contractuelle du document d'objectifs. Elle cadre également les contrats NATURA 2000 en milieux agricoles ou forestiers. Enfin par l'article L 414-4 du code de l'environnement, l'ordonnance du 11 avril 2001 instaure l'évaluation des incidences des « programmes ou projets de travaux, d'ouvrages ou d'aménagements dont la réalisation est de nature à affecter de façon notable un site NATURA 2000 ».

### ✓ Le décret dit de « procédure » du 8 novembre 2001<sup>2</sup> :

Par son article R 214-18, le décret précise les modalités de consultation des communes et des établissements publics de coopération intercommunale concernés par une ZPS ou une ZSC.

### ✓ Les circulaires du 21 novembre 2001 et du 4 février 2005

Relatives à la procédure de désignation des sites NATURA 2000.

### ✓ Les arrêtés du 16 novembre 2001<sup>1</sup> :

Le premier transpose en droit français les annexes 1 et 2 de la Directive Habitat de 1992 et liste les types d'habitats naturels et d'espèces d'intérêt communautaire justifiant la désignation des Zones Spéciales de Conservation.

Le second transpose en droit français la directive oiseaux de 1979 et arrête les espèces d'oiseaux justifiant la désignation des zones de protection spéciale.

### ✓ Le décret dit de gestion du 20 décembre 2001<sup>2</sup> :

Ce texte vient préciser l'association des acteurs locaux à la réalisation du document d'objectifs, les clauses des contrats NATURA 2000 et les dispositions relatives à l'évaluation des incidences des programmes et projets.

### ✓ Les circulaires du 5 octobre 2004 et du 5 avril 2010<sup>3</sup> :

La circulaire du 5 octobre précise les conditions d'évaluation des incidences des programmes et projets de travaux d'ouvrages et d'aménagements susceptibles d'affecter de façon notable les sites NATURA 2000. La circulaire du 5 avril précise les modalités de constitution des listes locales des projets soumis à évaluation d'incidences.

<sup>1</sup> Ordonnance n°2001-321 du 11 avril 2001 relative à la transposition de directives communautaires et à la mise en oeuvre de certaines dispositions du droit communautaire dans le domaine de l'environnement.

<sup>2</sup> Décret n°2001-1031 du 8 novembre 2001 relatif à la procédure de désignation des sites Natura 2000 et modifiant le code rural.

<sup>1</sup> Arrêté du 16 novembre 2001 relatif à la liste des types d'habitats naturels et des espèces de faune et de flore sauvages qui peuvent justifier la désignation de zones spéciales de conservation au titre du réseau écologique européen Natura 2000.

<sup>2</sup> Décret n°2001-1216 du 20 décembre 2001 relatif à la gestion des sites Natura 2000 et modifiant le code rural.

<sup>3</sup> Circulaire DNP/SDEN N°2004-1 du 5 octobre 2004 relative à l'évaluation des incidences des programmes et projets de travaux, d'ouvrages ou d'aménagements susceptibles d'affecter de façon notable les sites Natura 2000.

**✓ Les circulaires du 24 décembre 2004<sup>4</sup> et du 21 novembre 2007:**

L'objet de ces circulaires sont de préciser les modalités de gestion des sites Natura 2000.

**✓ La circulaire du 26 avril 2007 relative à la charte NATURA 2000****✓ La loi du 23 février 2005 relative au Développement des Territoires Ruraux<sup>5</sup> :**

Elle précise notamment les modalités de modification du périmètre des zones spéciales de conservation, les modalités de la charte Natura 2000 et de l'exonération de la taxe foncière sur les propriétés non bâties et l'élaboration du document d'objectifs.

**✓ Le décret 2006 922, 2006 07 26 , relatif à la gestion des sites NATURA 2000 et modifiant le code de l'environnement<sup>6</sup>**

Ce texte permet l'application des dispositifs législatifs introduites le 23 février 2005 par la loi relative au développement des territoires ruraux. Il confirme la place centrale du comité de pilotage dans l'élaboration du document d'objectif. Il confie un rôle accru pour les collectivités territoriales dans la gestion des sites NATURA 2000 : ils peuvent désormais, par exemple, assurer la présidence du comité de pilotage.

Il établit également la gestion contractuelle des sites NATURA 2000 avec le développement d'un nouvel outil : la charte NATURA 2000.

**✓ Le décret n° 2010-365 du 9 avril 2010 relatif à l'évaluation des incidences NATURA 2000<sup>7</sup>**

Ce décret modifie le régime d'évaluation des incidences Natura 2000. il précise la liste nationale des documents de planification, programmes ou projets ainsi que des manifestations et interventions qui doivent faire l'objet d'une évaluation des incidences NATURA 2000. Cette liste nationale sera à terme complétée par deux listes départementales, qui feront l'objet d'arrêtés préfectoraux.

Cf décret relatif à l'évaluation des incidences en **ANNEXE N°1** .

## **4 Le document d'objectifs**

### **4.1 Définition et rôle du document d'objectifs**

Le document d'objectif (DOCOB) correspond à une conception déconcentrée de l'application des directive Habitats et Oiseaux. Il a pour objet de faire des propositions quant à la définition des objectifs et des orientations de gestion, quant aux moyens à utiliser pour le maintien ou le rétablissement des habitats naturels et des espèces dans un état de conservation favorable. Ces propositions sont destinées à l'Etat à qui échoit la responsabilité de l'application des directives européennes. A ce titre, l'Etat a une obligation de résultat.

Le document d'objectifs est l'aboutissement d'une concertation menée avec l'ensemble des acteurs du territoire dans le cadre d'un comité de pilotage.

### **4.2 Contenu du document d'objectifs**

Le document d'objectifs doit comprendre :

-Un rapport de présentation décrivant l'état de conservation et les exigences écologiques des habitats naturels et des espèces qui justifient la désignation du site, la localisation cartographique de ces habitats naturels et des habitats de ces espèces, les mesures et actions de protection de

<sup>4</sup> Circulaire DNP/SDEN n°2004-3 du 24 décembre 2004 relative à la gestion contractuelle des sites Natura 2000 en application des articles R.214-23 à R.214-33 du code rural.

<sup>5</sup> Loi n°2005-157 du 23 février 2005 relative au développement des territoires ruraux.

<sup>6</sup> Décret n°2006-922 du 26 juillet 2006 relatif à la gestion des sites Natura 2000 et modifiant le code de l'environnement.

<sup>7</sup> Décret n°2010-365 du 9 avril 2010 relatif à l'évaluation des incidences Natura 2000.

toute nature qui les cas échéants s'appliquent au site et les activités humaines qui s'y exercent au regard notamment, de leurs effets sur l'état de conservation de ces habitats et espèces.

-Les objectifs de développement durable du site permettant d'assurer la conservation et, s'il y a lieu la restauration des habitats naturels et des espèces qui justifient la désignation du site, en tenant compte des activités économiques, sociales, culturelles et de défense qui s'y exercent ainsi que des particularités locales.

-Des propositions de mesures de toute nature permettant d'atteindre ces objectifs indiquant les priorités retenues dans leur mise en œuvre en tenant compte, notamment de l'état de conservation des habitats et des espèces au niveau national des priorités mentionnées au second alinéa de l'article R 414-1 et de l'état de conservation des habitats et des espèces au niveau du site.

-Un ou plusieurs cahiers des charges types applicables aux contrats NATURA 2000 prévus aux articles R 414-13 et suivants précisant, pour chaque mesure contractuelle, l'objectif poursuivi, le périmètre d'application ainsi que les habitats et espèces intéressées, la nature, le mode de calcul et le montant de la contre partie financière.

-La liste des engagements faisant l'objet de la charte NATURA 2000 du site, telle que définie à l'article R 414 12 du code de l'environnement.

-Les modalités de suivi des mesures projetées et les méthodes de surveillance des habitats et des espèces en vue de l'évaluation de leur état de conservation.

## 5 Historique et vie du site

Ci dessous les différentes étapes de la mise en place du site NATURA 2000 « Forêts, landes et prairies de fauche des versants du col d'Ornon » :

DATE	EVENEMENT
Février 2007	Réalisation de l'inventaire et de l'analyse de l'existant : cartographie des habitats et des espèces d'intérêt communautaire par le bureau d'étude Ecosphère
Novembre 2007	Arrêté préfectorale portant composition du comité de pilotage du site NATURA 2000 FR 8201753 « forêts landes et prairies de fauche des versants du col d'Ornon »
Décembre 2007	Comité de pilotage du site
Août 2009	Délibérations des communes pour que le Parc national des Ecrins préside le COPIL et soit maître d'ouvrage du site
Novembre 2009	Recrutement d'un animateur pour l'élaboration du DOCOB
Mai 2020	Lancement de l'étude sur l'habitat « aulnaie blanche » par l'ONF
Juin 2010	Comité de pilotage du site
Juillet 2010	Groupe de travail « agriculture et pastoralisme » Groupe de travail « tourisme » Lancement de l'étude sur les prairies de fauche par la Chambre d'Agriculture de l'Isère
Août 2010	Groupe de travail « forêt » Groupe de travail « ripisylve et milieux aquatiques »
Octobre 2010	Réunion d'information sur le thème du nouveau décret sur l'évaluation des incidences et l'urbanisme sur les sites NATURA 2000.
Février 2011	Rendu de l'étude sur les prairies de fauche avec les agriculteurs.
Avril 2011	Rendu de l'étude sur l'aulnaie blanche en présence des élus du site.
Juin 2011	Validation du DOCOB en COPIL



## II PRESENTATION GENERALE DU SITE NATURA 2000

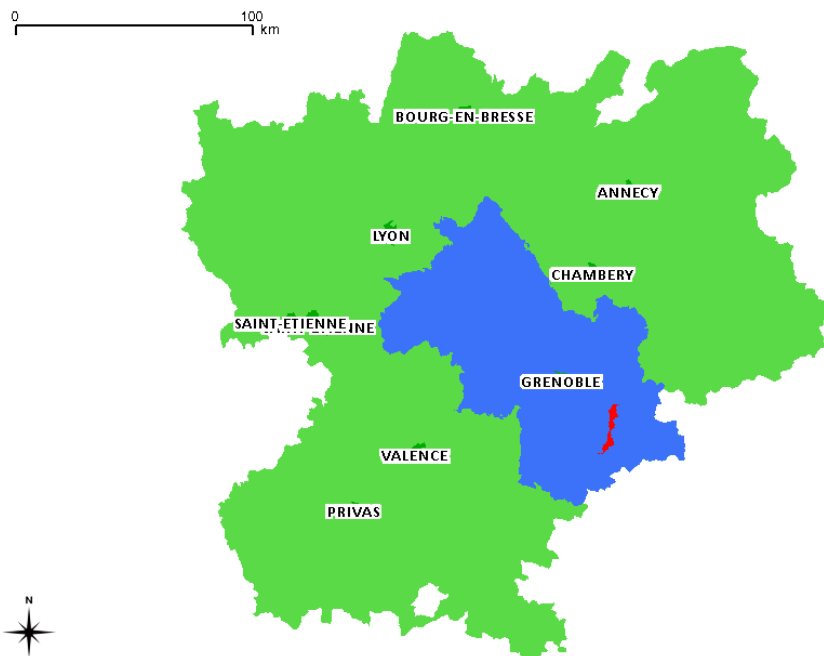


# 1 Localisation géographique

## 1.1 Situation générale

Le site NATURA 2000 des « forêts, landes et prairies de fauche des versants du col d'Ornon » se déploie sur trois vallées glaciaires, sur une superficie totale de **4760 hectares**; soit 1809 hectares pour la vallée de la Lignarre, 2538 hectares pour la vallée de la Malsanne, 413 hectares pour la vallée de la Bonne.

Le col d'Ornon, situé à une altitude de 1367 mètres, constitue un élément de symétrie entre les deux bassins versants de la Malsanne (vers le sud) affluent de la Bonne et de la Lignarre (vers le nord) affluent de la Romanche. Le site Natura 2000 présente un gradient altitudinal d'environ 1600 m, depuis l'étage montagnard inférieur (674 m dans la vallée de la Bonne à Valbonnais, 730 m à la Paute dans la vallée de la Romanche à Bourg-d'Oisans) à l'étage subalpin supérieur (2259 m entre le Coiro et l'Etillier), à l'extrémité méridionale du massif du Taillefer.



Du nord au sud, le site concerne les communes du **Bourg d'Oisans, Oulles, Ornon, Chantelouve, Entraigues, Le Périer, Villard-Raymond et Valbonnais**.

La **CARTE N°1** de l'Atlas cartographique permet de localiser le site dans la région Rhône Alpes

## 1.2 Situation géographique

La dépression d'Ornon est située en Sud Isère, à la charnière entre le massif de Belledonne et celui des Ecrins-Pelvoux. Ces massifs des Alpes occidentales françaises appartiennent à l'alignement arqué des massifs dits « cristallins externes ». Ils sont bordés du côté occidental par les massifs subalpins septentrionaux (préalpes des géographes) et du côté oriental par les Alpes internes.

Au sud-est de la chaîne de Belledonne, cette dépression en forme de sillon d'une vingtaine de kilomètres de long sur quelques kilomètres de large, orientée nord-sud, sépare le chaînon du Taillefer à l'Est du chaînon du Rochail à l'Ouest. Elle met en communication la vallée de la Romanche au nord avec la vallée de la Bonne au sud.

Le col d'Ornon (alt. : 1367 m), point haut de cette dépression, constitue un élément de symétrie entre la partie nord et la partie sud.

La partie nord correspond au bassin versant du torrent de la Lignarre qui prend sa source à 1,5 km au nord du col et qui rejoint la Romanche à La Paute (alt. : 730 m).

La partie sud est parcourue par la vallée de la rivière Malsanne qui vient du Lac du Vallon (sous le sommet du Rochail) mais qui reçoit en rive droite, sur la commune de Chantelouve, le ruisseau du Merdaret, provenant du bassin de réception du cirque des Pales dont le col d'Ornon constitue le cône de déjection. La Malsanne conflue avec la Bonne en contrebas d'Entraigues. Malsanne et Bonne appartiennent au bassin versant du Drac.

Le site NATURA 2000 occupe le fond des vallées et les versants de cette dépression du col d'Ornon.

De la Paute à Entraîgues, il occupe le fond des vallées de la Lignarre et de la Malsanne, puis celui de la Bonne, d'Entraîgues jusqu'à 2 km à l'aval de Valbonnais (alt. : 674 m).

Quant aux limites supérieures de l'enveloppe, au niveau des versants est et ouest de la dépression, le tracé est irrégulier. Il peut aussi bien limiter le site en bas de versant, au niveau de la rupture de pente, que parcourir le versant à mi-pente, se caler sur une ligne de crête ou même la franchir pour englober un sommet.

Il longe donc le versant ouest du chaînon du Rochail, borde le versant est du chaînon du Taillefer et de l'Armet et inclut au sud le sommet de l'Etillier (alt. : 2197 m) qui est un des contreforts du Coiro.

De 674 m en plaine, à 2259 m entre le Coiro et l'Etillier où il culmine, le site présente donc une amplitude altitudinale de 1585 m.

Entièrement situé en aire optimale d'adhésion du Parc national des Ecrins, le site du col d'Ornon jouxte la limite occidentale du cœur du parc de Chantelouve à Entraîgues et la Zone de Protection Spéciale des Ecrins (ZPS n°FR9310036) qui lui est superposée.

A l'ouest, il longe, à une distance de 800 à 1600 m et sur une longueur de 9 km, le site FR8201735 « Landes, tourbières et habitats rocheux du massif du Taillefer ».

Au nord, il effleure à une distance de 100 m et sur une longueur de 300 m le site FR8201738 « Milieux alluviaux, pelouses steppiques et pessières du bassin de Bourg d'Oisans ».

La **CARTE N°2** de l'Atlas cartographique permet de visualiser les communes concernées par le site Natura 2000.

Le périmètre du site NATURA 2000 va être révisé, à ce titre, les communes vont être consultées par le Préfet.



Vue d'ensemble du site Natura 2000 depuis plan col, commune de Chantelouve (photo : JP Nicollet)

## 2 Données administratives

### 2.1 Les communes et intercommunalité

Le site NATURA 2000 des « forêts, landes et prairies de fauche des versants du col d'Ornon » couvre les 7 communes suivantes :

- ☞ Le Bourg d'Oisans
- ☞ Oulles
- ☞ Ornon
- ☞ Villard-Reymond
- ☞ Chantelouve
- ☞ Le Périer
- ☞ Entraigues
- ☞ Valbonnais

Superficie du site NATURA 2000 par commune (surface établies à partir d'un Système d'Information Géographique, les surfaces correspondent au périmètre actuel du site) :

COMMUNE	SUPERFICIE (hectares) dans le site Natura 2000	POURCENTAGE (%)	SUPERFICIE (%) dans la commune
Le Bourg d'Oisans	43,9	1	1
Oulles	285	6	20
Ornon	1156,5	25	49
Villard Reymond	309,3	7	28
Chantelouve	1003,8	21	30
Le Périer	1209	26	25
Entraigues	275,9	6	13
Valbonnais	407,8	9	16
<b>TOTAL</b>	<b>4691,5</b>	<b>100</b>	

#### 2.1.1 Données communales

Le site FR8201753 intéresse 7 communes :

Communes	Code postal	Région	Département	Arrondissement	Canton
le Bourg d'Oisans	38520	Rhône-Alpes	Isère	Grenoble	Bourg d'Oisans
Oulles					
Ornon					
Villard-Reymond					
Chantelouve	38540				Valbonnais
le Périer					
Entraigues					
Valbonnais					

Commune	Superficie totale (hectares)	Nombre d'habitants	Densité (hab/km <sup>2</sup> )
le Bourg d'Oisans	3 580	3352	93
Oulles	1 100	12	1,09
Ornon	2 353	138	5,86
Villard-Reymond	1 120	47	4,19
Chantelouve	3 340	75	2,24
le Périer	4 800	139	2,89
Entraigues	2 170	249	11,47
Valbonnais	2 400	494	20,58
<b>Total</b>	<b>20 863</b>	<b>4 506</b>	

### 2.1.2 Intercommunalité

Les 7 communes concernées par le site NATURA 2000 FR 8201753 appartiennent à deux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI).

Communes	Structures intercommunales
le Bourg d'Oisans	Communauté des communes de l'Oisans
Oulles	
Ornon	
Villard-Reymond	
Chantelouve	Communauté des communes des vallées du Valbonnais
le Périer	
Entraigues	
Valbonnais	

## 2.2 Zonages écologiques

### 2.2.1 Périmètres d'inventaires

Seules les Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Floristique et Faunistique (ZNIEFF) présentes dans le site NATURA 2000 sont présentés ci dessous :

→ ZNIEFF de Type I :

CODE	NOM	SUPERFICIE (ha)	SUPERFICIE DANS LA SITE N2000 (ha)	COMMUNES
38300026	La Bonne sous Valbonnais	143	133	Valbonnais
38260003	Versant montagneux du bois de l'Homme	1020	1000	Le Périer
38300017	Bois, landes et prairies de fauche des Adversets et de Tartisses	860	150	Chantelouve, le Périer
38300010	Forêt de Chantelouve	97	97	Chantelouve
38260009	Bas marais et forêt du versant de la Jasse	420	97	Ornon

→ ZNIEFF Type II :

CODE	NOM	SUPERFICIE	SUPERFICIE DANS LA SITE	COMMUNES
3826	Ensemble formé par le massif du Taillefer, du Grand Armet et du Coiro	NC	NC	Oulles, Ornon, Chantelouve, Le Périer
3830	Massif de l'Oisans	NC	NC	Bourg d'Oisans, Villard Raymond, Entraigues, Valbonnais, Chantelouve, Le Périer

La **CARTE N°3** de l'Atlas cartographique permet de situer les ZNIEFF par rapport au périmètre du site NATURA 2000.

→ Les Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux (ZICO)

Une ZICO existe sur le site, sur la commune du Périer.

CODE	NOM
PAC 27	Parc National des Ecrins

La **CARTE N°4** de l'Atlas cartographique permet de localiser la ZICO par rapport au périmètre du site NATURA 2000.

### 2.2.2 Périmètres de gestion concertée

→ Le Parc national des Ecrins

Le site NATURA 2000 des « forêts, landes et prairie de fauche des versants du col d'Ornon » se situe dans la zone optimale d'adhésion du Parc national des Ecrins.

La zone cœur espace réglementé jouxte une partie du site NATURA 2000 sur sa bordure Est.

Une charte est en cours d'élaboration sur l'ensemble du territoire du parc. Ce projet de territoire qui est proposé aux communes est la traduction d'une solidarité écologique entre la zone cœur et les espaces environnants en mettant en œuvre la valorisation économique du patrimoine et le développement durable des communes adhérentes.

La mise en œuvre de NATURA 2000 sur la zone d'adhésion du parc figure parmi les orientations de la future charte du parc national des Ecrins et permet de répondre à la mesure « s'impliquer dans la gestion des milieux naturels et espèces »<sup>1</sup>.

La **CARTE N°5** de l'Atlas cartographique permet de localiser le territoire du parc national des Ecrins par rapport au site NATURA 2000.

→ Les Zones Spéciale de Conservation (ZSC) :

CODE	NOM	SUPERFICIE	COMMUNES	OPERATEUR
FR 8201735	Landes, tourbières et habitats rocheux du massif du Taillefer	3707 ha	Oulles, Ornon, Lavalens, La Morte, Chantelouve et Livet et Gavet	Parc national des Ecrins
FR 8201751	Massif de la Muzelle en Oisans	16676 ha	Chantelouve, Entraigues, Le Périer, Valjouffrey, Venosc, le Bourg d'Oisans, Saint Christophe en Oisans	Parc national des Ecrins
FR 8201738	Milieux alluviaux, pelouses steppiques et pessières du bassin de Bourg d'Oisans	3372 ha	Le Bourg d'Oisans, Auris, la garde, Le freney d'Oisans.	Parc national des Ecrins

→ Les Zones de Protection Spéciale (ZPS) correspondant au cœur du Parc national des Ecrins :

<sup>1</sup> Voir l'Avant Projet Sommaire de la Charte du parc national des Ecrins en ANNEXE n°2.

CODE	NOM	SUPERFICIE	COMMUNES	OPERATEUR
FR 9301497	Les Ecrins	91945ha	Hautes-Alpes : l'Argentière la Bessée, Champcella, Chateauroux les Alpes, Freissinières, La Grave, la Chapelle en Valgaudemar, Le Monétier les bains, La Motte en Champsaur, Orcières, Pelvoux, Réallon, Saint Maurice en Valgaudemar, Vallouise, Villard d'Arène, Villard Loubière. Isère : Le Bourg d'Oisans, Chantelouve, Entraigues, Le Périer, Saint Christophe en Oisans, Valjouffrey, Venosc.	Parc national des Ecrins

La **CARTE N°6** de l'Atlas cartographique permet de localiser les périmètres des ZSC et ZPS.

### 2.3 Zonage du risque

Différents documents, issus de différentes réglementations existent afin de localiser les zones à risque des communes. Voici, classé par commune les documents existant.

COMMUNE	DOCUMENT/CARTOGRAPHIE
Chantelouve	cartographie "enjeux-risques" (multirisques) au titre de l'article R111.3 du code de l'urbanisme, du 02.04.79 ; pas de règlement ; + atlas des zones inondables de la Jonche et de la Bonne
Entraigues	cartographie "enjeux-risques" (multirisques) au titre de l'article R111.3 du code de l'urbanisme, du 31.12.92 ; avec règlement ; + atlas des zones inondables de la Jonche et de la Bonne
Ornon	Il n'existe pas de documents.
Oulles	cartographie "enjeux-risques" (multirisques) au titre de l'article R111.3 du code de l'urbanisme ; pas de règlement
Le Périer	cartographie "enjeux-risques" (multirisques) au titre de l'article R111.3, du 28.07.78 du code de l'urbanisme ; avec règlement ; + carte d'aléas multirisques du 01.11.09 avec règlement ; + atlas des zones inondables de la Jonche et de la Bonne
Valbonnais	cartographie "enjeux-risques" (multirisques) au titre de l'article R111.3 du code de l'urbanisme, du 21.07.71 ; pas de règlement ; + atlas des zones inondables de la Jonche et de la Bonne
Villard-Reymond	cartographie "enjeux-risques" (multirisques) au titre de l'article R111.3 du code de l'urbanisme, du 02.04.79 ; pas de règlement ;

Ces cartographies "enjeux-risques", sur les différentes communes du site NATURA 2000, délimitent les zones du territoire communal affecté par les aléas suivants, avec parfois plusieurs degrés d'intensité :

- glissements de terrain
- chutes de blocs
- avalanches
- crues torrentielles

Un règlement précise éventuellement les prescriptions qui s'appliquent aux différentes zones, en termes d'aménagement (urbanisme en particulier).

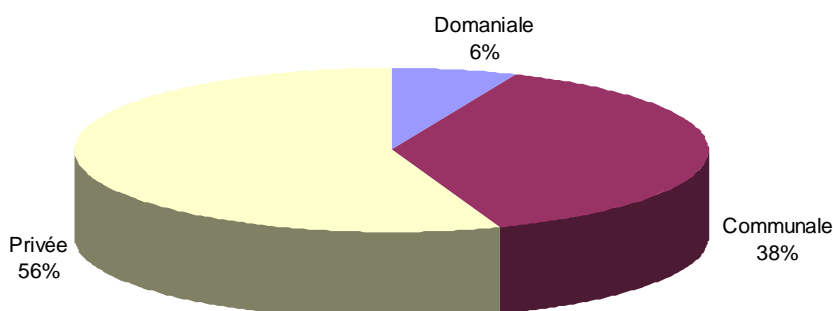
Il existe également un atlas des zones inondables (BURGEAP 2007 pour la DDE38) : comme son nom l'indique, cartographie des zones inondables en cas de crue, pour les cours d'eau principaux (Bonne et Malsanne en ce qui concerne le site Natura 2000).

## 2.4 Le foncier

### 2.4.1 Répartition par type de propriété

Trois grands types de propriété existent sur l'ensemble du site NATURA 2000 « forêts, landes et prairies de fauche des versants du col d'Ornon » :

Type de propriété	Surface (ha)	%
Domaniale (forêts)	295	6,3
Communale (forêts, pâturages)	1786	38
Privée (autres modes d'occupation des sols)	2588	55



### Répartition du site NATURA 2000 par grands types de propriétés

### 2.4.2 Répartition par usages

#### → La Forêt

La surface totale en forêt recouvre **3147 hectares et représente 67 % de la superficie totale du site.**

L'ensemble des forêts se répartit en :

- Propriétés domaniales, gérées par l'Office National des Forêts : 296 hectares soit 6,3 % de la superficie totale du site.
- Propriétés communales, soumises au régime forestier, gérées par l'ONF : 1379 hectares soit 29,3 % de la superficie totale du site.
- Propriétés privées, généralement non gérées, sinon pour quelques parcelles, en gestion privée : 1472 hectares, soit 31,3 % de la superficie totale du site.

Sachant que la totalité des forêts privées des communes concernées est incluse dans le site (excepté pour Valbonnais et Entraigues), nous utilisons les données du Centre Régional de la Propriété Forestière :

- Surface moyenne par propriété : 0,82 hectare.



- Surface la plus grande rencontrée : 14,9 hectares.
- Surfaces les plus petites, 112 parcelles de 0,26 hectares en moyenne

Ainsi, d'après les chiffres du Centre Régional de la Propriété Forestière, issus des données cadastrales, sur les 1009 propriétés en «forêt privée », de l'ensemble de nos communes, excepté Bourg-d'Oisans, nous constatons que :

- 97 % d'entre elles ont une surface inférieure à 4 hectares et se partagent les 80 % des terres en forêts privées ;
- 75 % font moins de 1 hectare et ne se partagent que 27,7 % de l'ensemble des terres en forêts privées ;
- Sur les 2,5 % restants, une seule, sur la commune de Valbonnais mesure 15 ha, les autres se situant entre 4 et 10 ha.

### →La Superficie Agricole Utilisée

L'ensemble des surfaces agricoles utilisées sur toutes les communes concernées recouvre environ **536 hectares et représente 11,4 % de la superficie totale du site.**

La surface totale en S.A.U se répartit en :

- Propriétés privées : 521 hectares, soit 11,1 % de la superficie totale du site.
- Propriété communale : 15 hectares, soit 0,3 % de la superficie totale du site.

Caractéristiques générales de la « propriété privée de la S.A.U » du site :

Comme pour la forêt, la S.A.U en propriété privée est morcelée en un très grand nombre de propriétaires, fait représentatif du morcellement traditionnel des terres cultivables des territoires de montagne.

Jusqu'à présent, très attachés à leur terroir, les propriétaires à la retraite ou « héritiers-citadins » préfèrent louer leurs terres, voire les prêter contre certains arrangements, plutôt que de les vendre. Le « remembrement » des terres cultivables qui permet aux 18 agriculteurs de l'ensemble des communes concernées et essentiellement à 3 d'entre eux, d'exercer un monopole d'exploitation agricole sur toutes les « vallées d'Ornon », de Valbonnais à Bourg d'Oisans, est « officieux », fondé sur des « ententes » entre propriétaires et exploitants, concrétisées par des « baux oraux » ou des « baux écrits » (source Biocoenose enquête agro-pastorale).

Sur les 536 hectares de « superficies agricoles utilisées », 388,5 hectares, soit 72,5 % de l'ensemble, font l'objet d'une location ou d'un prêt. Ainsi, 72 % des terres exploitées sur le site ne sont donc pas les propriétés privées des 18 agriculteurs-éleveurs qui les cultivent.

### →Les pâturages

La surface totale en pâturage recensée sur le site recouvre environ **859 hectares et représente 18,3 % de la superficie du site.**

Ces pâturages sont différents des « Alpagnes » : ce sont d'anciennes prairies de fauche ou de pâture de mi-saison.

Une grande part de ces espaces, comme partout en montagne, correspond à des propriétés communales.

L'ensemble des pâturages du site se répartit en :

- Propriété communale : 264 hectares soit 5,6 % de la superficie du site ;
- Propriété privée : 595 hectares soit 12,6 % de la superficie du site.

Caractéristiques générales de la « propriété privée ou communale » des pâturages du site :

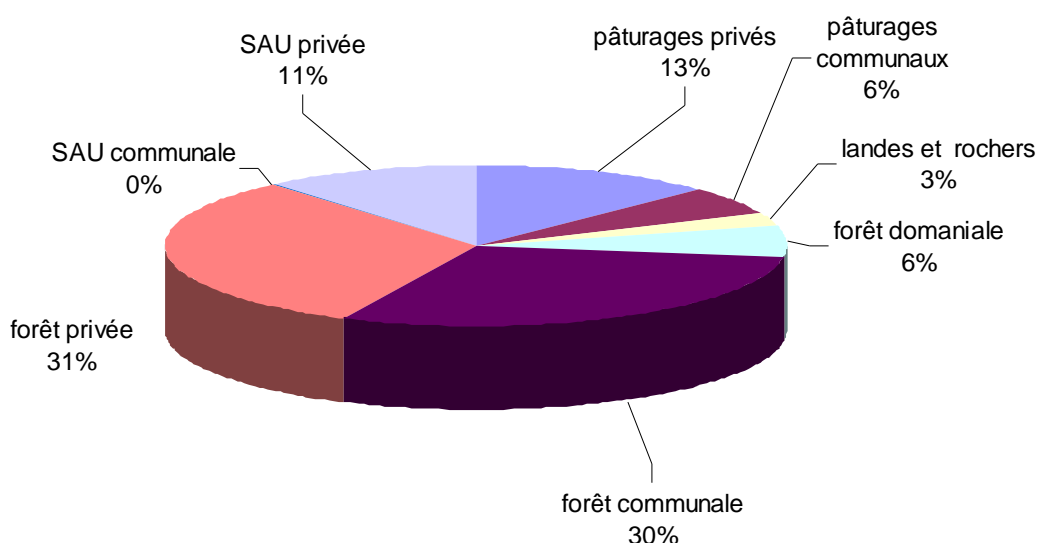
Comme pour les terres cultivables, les 18 agriculteurs de l'ensemble des communes concernées et essentiellement 4 d'entre eux, ne sont propriétaires que d'une infime partie de ces prairies.

L'usage qu'ils en font fait aussi l'objet de « baux oraux » ou de « baux écrits » entre les communes ou les propriétaires privés et les éleveurs.

**→ Conclusion**

Comme pour tous les territoires de montagne, les caractéristiques propres à « l'aménagement foncier alpin » sont présentes sur le site, définies par une part importante de la propriété communale au niveau des forêts et des pâturages (richesses naturelles en partage collectif pour la survie des populations) et un extrême morcellement de la propriété privée des terres cultivables de fond de vallée et des forêts privées de bas de versants (pour le bois de chauffe).

Ces caractéristiques persistantes, fondues dans le contexte actuel de déprise agricole et de droit d'usage de ces terres soumis à des « arrangements », des « baux oraux » ou des « baux écrits » entre les communes ou les propriétaires privés et les exploitants agricoles, nous permettent d'affirmer qu'une étude du « foncier et de ses modes de faire-valoir » sera donc nécessaire avant toute éventuelle gestion de certains « habitats » sur le site.



**Répartition du régime foncier et occupation des sol dans le site NATURA 2000**

**2.5 Urbanisme et planification**

Différents documents d'urbanisme sont actuellement en vigueur sur les communes du site Natura 2000 :

COMMUNE	DOCUMENT D'URBANISME	PROJET DE MODIFICATION
Le Bourg d'Oisans	POS	PLU en cours d'élaboration
Oulles	Pas de document (RNU)	-
Villard-Reymond	POS (25 mai 1991)	-
Ornon	POS	PLU en cours d'élaboration
Chantelouve	POS	-
Le Périer	-	Carte communale en cours d'élaboration
Entraigues	POS	-
Valbonnais	POS	PLU en cours d'élaboration

Les documents d'urbanisme sont très importants puisqu'ils fixent l'orientation du foncier. Lors des révisions de ces documents il est important de veiller à la conservation des espaces les plus fragiles, des zones agricoles et des zones à forts enjeux environnementaux.

### 3 Géologie et géomorphologie

Entre les blocs basculés de Belledonne et celui des Grandes Rousses, la dépression d'Ornon a pour origine un fossé d'effondrement dissymétrique dit « hémigraben », créé par le jeu d'une faille normale majeure : la faille du col d'Ornon. Le rejet de faille, versant Armet, dépasse 1500 m. Le chaînon du Rochail constitue l'autre flanc de ce fossé. Structuellement, le chaînon du Taillefer-Armet-Coiro appartient au rameau interne de la chaîne de Belledonne dont il constitue l'extrémité Sud.

Le chaînon du Rochail constitue l'extrémité Sud du massif des Grandes Rousses qui est une dépendance du vaste massif cristallin des Ecrins-Pelvoux

Ces massifs cristallins externes correspondent aux zones de soulèvement du « socle cristallin », constitué de roches métamorphiques hercyniennes et de roches intrusives, et de sa couverture sédimentaire Jurassique, dite « zone dauphinoise ». Cette couverture sédimentaire est d'âge Triasique à Jurassique moyen, à prédominance marneuse, marno-calcaire et calcaire, le Jurassique supérieur étant le plus souvent décapé par l'érosion. Elle est conservée dans les dépressions structurales créées par la fragmentation du socle que constituent ces massifs cristallins externes.

A partir du col et vers le Nord, la faille du col d'Ornon suit le flanc du massif du Taillefer, passe un peu à l'ouest d'Ornon et d'Oulles puis traverse la vallée de la Romanche pour se prolonger vers le Nord.

Vers le Sud, elle passe contre la Chalpe de Chantelouve puis au dessus d'Issarton, de Gaudissart et de la butte cristalline des Surrees. On la perd au niveau de la confluence de la Malsanne et de la Bonne.

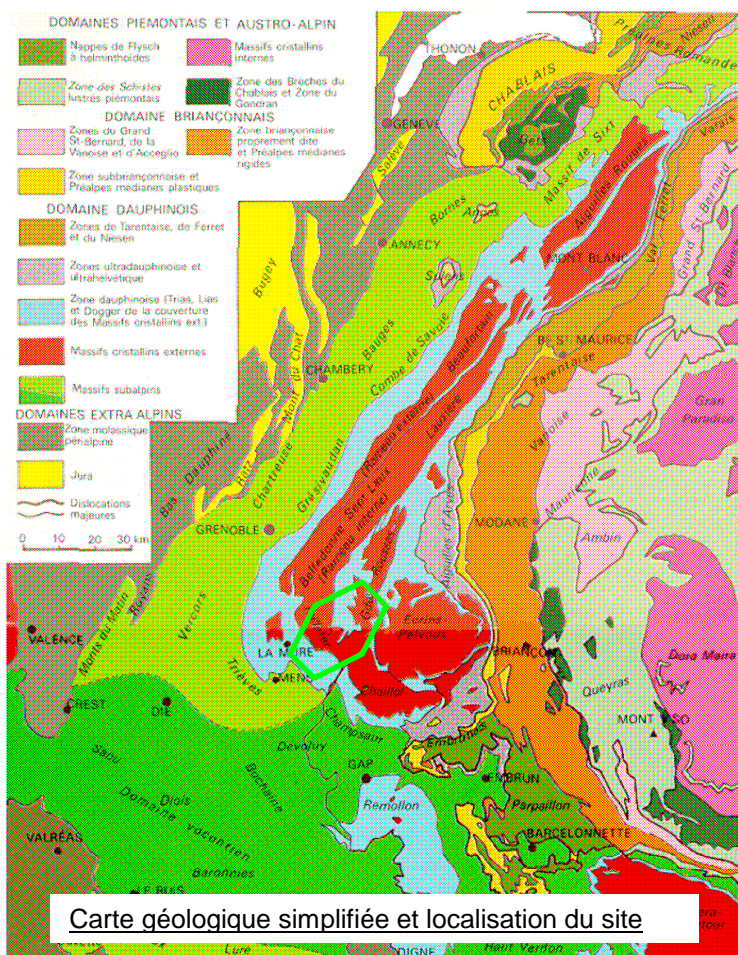
Le sillon de la dépression elle-même résulte de l'évidement asymétrique par l'érosion quaternaire du remplissage sédimentaire du fossé d'effondrement, de sorte que les deux versants de la dépression sont très différents au plan de leur pente comme de leur nature.

D'une part, le bloc basculé du Rochail a conservé sur son flanc ouest son épaisse couverture sédimentaire qui détermine d'ailleurs, avant le cristallin du Rochail plus à l'est, des lignes de crêtes calcaires qui culminent au sommet des Clottous, à la tête du Grand Renaud, à la tête des Filons, à la tête de Louis XVI et à Prégentil. (largement à l'est de l'enveloppe du site Natura 2000 d'Ornon).

D'autre part, les cours de la Lignarre et de la Malsanne ne coïncident pas avec le tracé de la faille mais s'en écartent progressivement, l'une vers le nord-est et l'autre vers le sud-est.

Le versant est de la dépression, pour ce qui concerne le site, est donc exclusivement constitué de sédiments Jurassiques, c'est-à-dire de Lias calcaire et de Lias schisteux marno-calcaire.

La partie du versant ouest formée par le rejet de faille est cristallophyllienne mais tous les terrains situés à l'est de la faille sont Jurassiques, c'est-à-dire calcaires et marno-calcaires (à la seule exception de la butte des Surrees à la hauteur du Périer).



Entre le tracé de la faille qui parcourt le flanc est du Taillefer et les fonds de vallées, par le jeu de la faille mais surtout de l'érosion asymétrique, des formations d'importance variable de Lias calcaire, de Lias schisteux et de sédiments Triasiques se sont maintenues.

-Elles peuvent avoir été intégralement décapées et avoir disparu, comme c'est le cas à la hauteur du col d'Ornon ou de la Chalp de Chantelouve où le miroir de faille est accessible de la route, en fond de vallée. Les roches du conglomérat métamorphique du versant est de l'Armet plongent directement, à cet endroit, sous les alluvions quaternaires de la Malsanne ;

-Elles peuvent constituer de petits placages comme ceux, répartis sporadiquement en bas de versant, dans la partie amont du cours de la Lignarre. Ces plages peuvent être enrichies localement de Spillites triasiques d'origine volcanique (amas d'olistolites), accidents sédimentaires d'un grand intérêt au plan géologique, mais anecdotiques en ce qui nous concerne ;

Ces formations peuvent constituer de petits reliefs d'échelle kilométrique résultant de l'entaillement des roches sédimentaires par la Lignarre et la Malsanne dont les tracés s'écartent de la faille. C'est le cas entre les Daurens et le Périer, en rive droite de la Malsanne. C'est également le cas entre La Poutuire, Oulles et La Paute, en rive gauche de la Lignarre. Les plis qui affectent le Lias calcaire inférieur peuvent alors être facilement observés, à la faveur des trajets d'incision par rapport à leur axe, de la Lignarre à la latitude d'Oulles et de la Malsanne à la hauteur des Daurens.

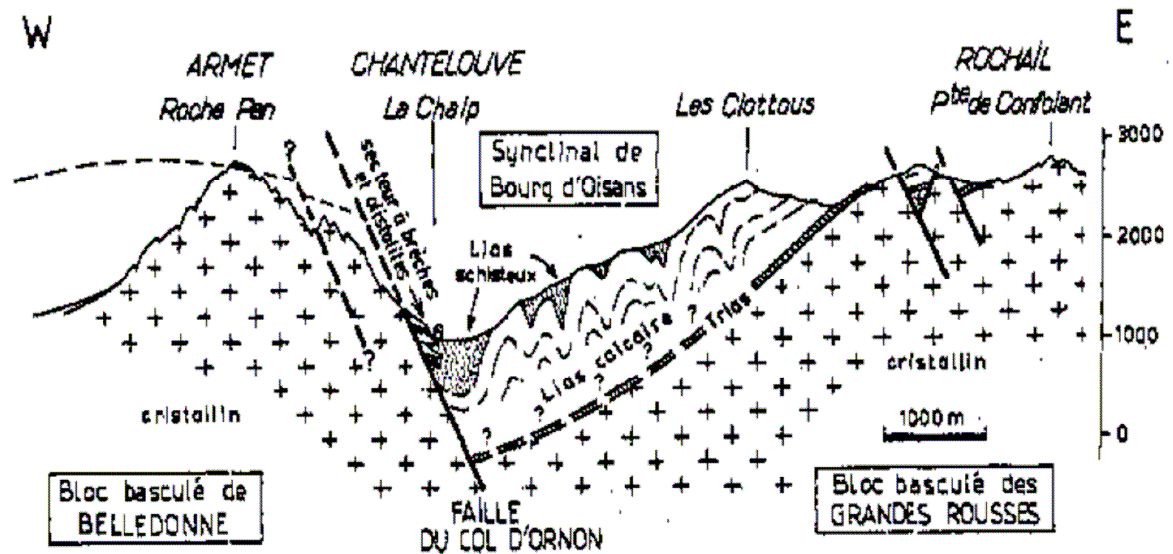
Le site de la Chalp de Chantelouve peut être qualifié de « **Géotope** » au sens patrimonial du terme, puisqu'il a acquis une grande renommée géologique et est intensément visité par des groupes de géologues chevronnés ou étudiants.



Site de la Chalp de Chantelouve (photo : P.Mayade)

Concernant la partie du rejet de faille du flanc ouest de la dépression, constituée par les roches cristalphylliennes acides du socle ancien, il est possible d'y distinguer deux séries principales en fonction de la nature du matériau métamorphisé et de l'intensité de la transformation :

Le complexe métamorphique dévonien de Belledonne constitué de gneiss et de micaschistes, à base d'anciens sédiments détritiques fins (versant est du Taillefer). Surplombant le Rivier à l'ouest et (hors site) à l'ouest d'Oulles, le bas du versant des Mayes est formé d'une plage de roches métamorphiques riches en amphiboles, ayant pour origine d'anciennes roches volcaniques riches en calcium et en magnésium et qui sont des roches cristalphylliennes basiques ;



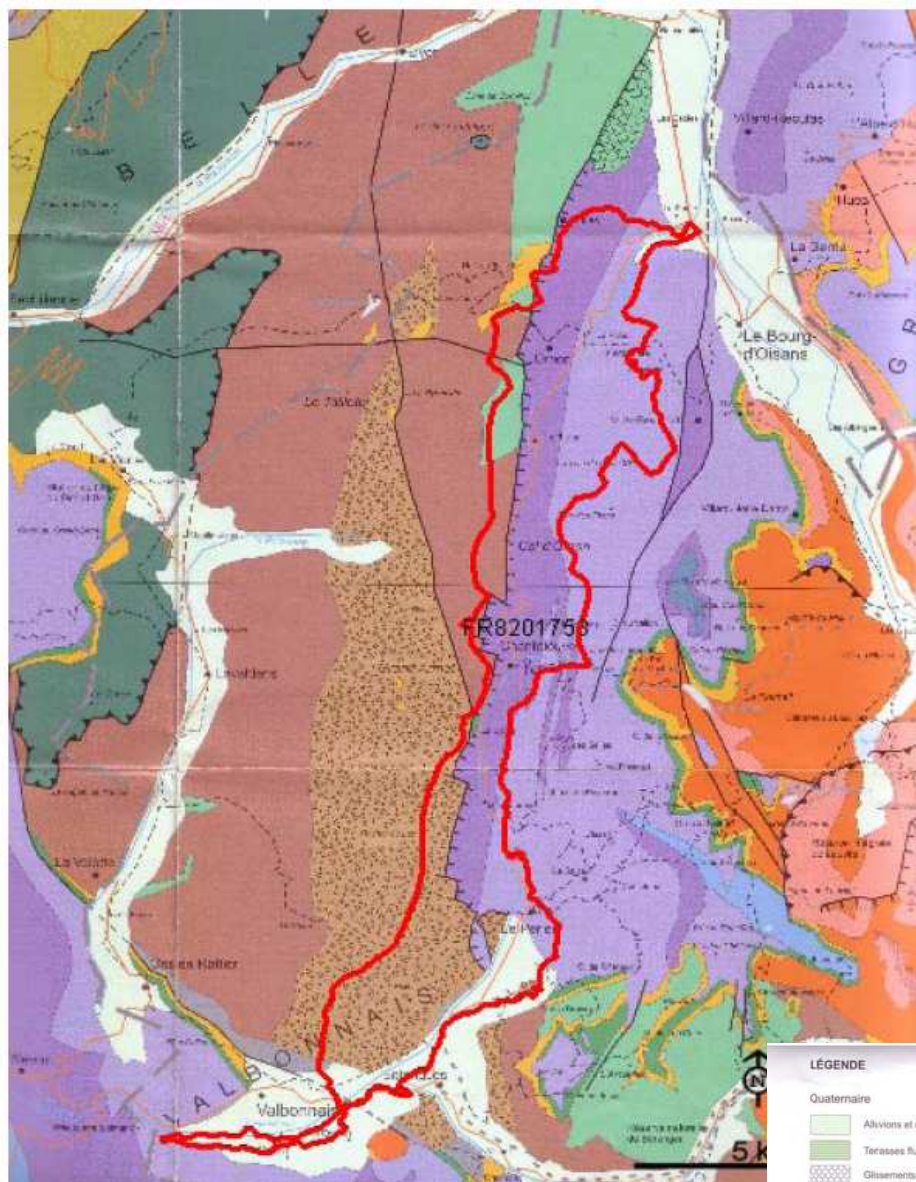
M. Gidon, www.geol-alp.com

Les schistes conglomératiques du Taillefer formés à partir de matériaux plus grossiers (Grand Armet et faces Est et Sud du Coiro).

Mais au plan de la répartition de la végétation ou de l'usage des terres, c'est le caractère cristallin acide (versant Ouest, côté Taillefer) ou au contraire sédimentaire calcaire et marno-calcaire (versant Est) qui est discriminant.

Par ailleurs, essentiellement cantonnés en fond de vallées ou en bas de versants, il faut mentionner, sans qu'il soit possible d'en décrire ici la répartition, les cônes torrentiels, les cônes d'éboulis et les cônes d'avalanches, les alluvions torrentielles récentes de fonds de vallées ainsi que les moraines internes quaternaires que l'on peut trouver à toutes les altitudes.

A l'échelle de notre site, leur surface est conséquente, mais c'est surtout leur rôle dans les activités humaines qu'il faut souligner puisque c'est sur ces sédiments que se concentrent toute l'activité agricole et une partie de l'activité forestière.



Carte géologique et limite du site natura 2000 du Col d'Ornon  
Source : Ecosphère



## 4 Données climatiques

Les données climatologiques dont nous disposons sur le site concernent Valbonnais, Entraigues et Chantelouve et, à proximité du site, la Mure et le Bourg d'Oisans.

Les périodes de référence utilisées pour le calcul des valeurs moyennes peuvent varier d'une station à l'autre, ce qui rend leur comparaison délicate dans le détail.

Ci dessous quelques données météo sur les communes du site NATURA 2000 :

	la Mure	Valbonnais	Entraigues	Chantelouve	Bourg d'Oisans
Altitude (m)	854	800	809	1000	720
Pluviosité (mm)	883	906	1109	1232	
Température moyenne annuelle (°C)	8,9	9	9,2	8,1-7,8	8,4
Durée de période végétative (j)		220	234	200	230
Angle de Gams	44	41	36	39	-
Indice de Martonne		-	-	68	-
Jours de pluie/an	103	-	-	101	-
Jours de neige/jours de pluie (%)		-	-	35	-
Jours de gel/an	103	-	-	156	-
Altitude de l'isothermie 10° de juillet (m)	-	-	-	2000	-

Tableau: Données météorologiques du site du col d'Ornon  
Source : Météo France

En termes d'unités de reliefs simplifiées du département de l'Isère, le site est situé en limite sud-ouest de l'Oisans, au contact de l'ensemble Trièves et Matheysine. Les massifs de Vercors, de Chartreuse et de Belledonne abritent l'ensemble de l'Oisans de l'arrivée des masses d'air humides d'ouest et de nord-ouest.

Dans ce contexte, le site du col d'Ornon est immédiatement concerné par l'abri du Taillefer sur son flanc ouest, tandis que cet effet d'abri s'intensifie vers l'intérieur du massif, à l'est.

L'axe Grésivaudan-Trièves est également abrité par les préalpes et le Trièves est de plus soumis à une certaine influence méridionale ressentie jusque dans le Valbonnais.



Source: Météo France

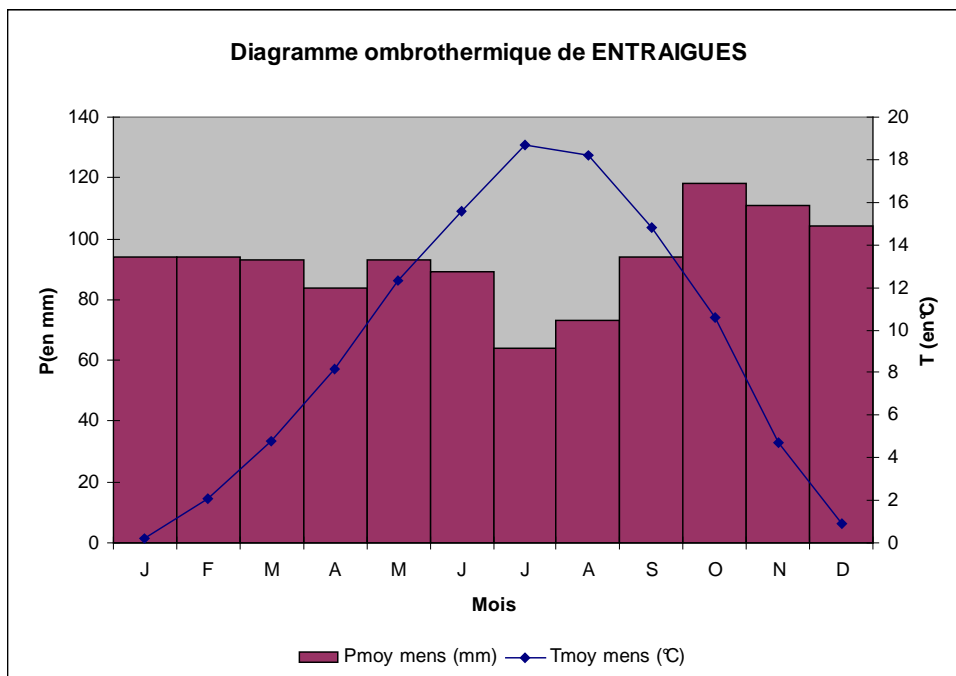
Carte climatique du département de l'Isère

La limite approximative entre les Alpes du nord et du sud est placée vers le 45ème parallèle selon Ozenda et plus précisément, selon le Parc national des Ecrins, à la latitude du col de la Croix-Haute. Le site du col d'Ornon (45° 02') se situe donc au sud des Alpes du nord. Il est donc naturel que l'influence méditerranéenne s'y fasse sentir tant au niveau climatique qu'à celui de la répartition des groupements végétaux.

De 700 m à Valbonnais et 720 m à la Paute, le fond du sillon du col d'Ornon atteint 1360 au col d'Ornon lui même tandis que l'enveloppe du site culmine à 2250 m sur le versant Est du Coiro.

Le diagramme ombrothermique d'Entraigues montre une répartition relativement équitable des précipitations moyennes mensuelles au cours de l'année, avec néanmoins un creux estival et un maximum en automne, particularités qui, n'en sont pas moins des caractéristiques méditerranéennes.

Cette pluviométrie minimale est corrélée aux températures maximales de juillet sans pour autant déterminer de réelle période de sécheresse au sens de Martonne ( $P_{mm} < 2T^{\circ}C$ ) et à l'échelle des moyennes sur la période considérée.



L'observation des précipitations

moyennes annuelles à l'échelle du département montre par ailleurs que la partie nord du site du Col d'Ornon, avec 1350 mm, est nettement plus arrosée que sa partie sud.

Les valeurs de Valbonnais, Entraigues et Chantelouve situent ces stations en limite inférieure de la zone intermédiaire, c'est-à-dire plutôt vers le climat du hêtre.

Par delà les effets de la rencontre des trois grandes tendances, méditerranéenne, tempérée océanique et tempérée continentale, le caractère montagnard du site s'affirme par :

- une répartition des températures moyennes mensuelles qui déterminent :
- un hiver rigoureux ;
- un été comparativement chaud ;

(Le gradient altitudinal moyen habituellement accepté de  $-0,55^{\circ}C$  pour 100m de dénivelé concerne les fonds de vallées) ,

- une saison de végétation courte, définie comme la période pendant laquelle la température moyenne mensuelle est supérieure à  $5^{\circ}C$ , qui s'étend sur 200 à 230 jours pour les stations considérées ; on estime sa réduction à une semaine par 100 m d'augmentation d'altitude ;
- Des hauteurs cumulées de neige qui restent modestes en regard de celles qui caractérisent les Alpes du Nord en général :

Entraigues 1m

Ornon 2,1m

Le site constitue donc un lieu de transition climatique, à la croisée du gradient latitudinal, avec le passage progressif des Alpes du Nord aux Alpes du Sud et du gradient transversal, avec le passage progressif des Alpes externes aux Alpes intermédiaires puis internes, auxquels se superpose bien entendu le gradient altitudinal.



## 5 Hydrographie

### 5.1 Les rivières et torrents

Le réseau hydrographique du site NATURA 2000 se divise en 3 bassins versants qui se raccordent à la rivière Romanche au nord et rivière Drac au sud. De nombreux petits cours d'eau aux régimes torrentiels divers forment les trois cours d'eau principaux du site Natura 2000 :

-au nord la Lignarre qui rejoint la Romanche est alimentée par le ruisseau d'Oulles, de Villard-Reymond, de Courbarey et par le Rif Garin qui descend du plateau du lac Fourchu.

-au sud du Col d'Ornon c'est la Malsanne, alimentée par les torrents chargé de matières solides du Merdaret, des Pâles, du ruisseau des Pras et du torrent du Tourot.

-la Malsanne rejoint ensuite à Entraigues la Bonne.

Ces torrents comportent de multiples affluents dont l'intérêt patrimoniale peut être majeur du fait de la présence de zones humides en connection.

La **CARTE N°7** de l'atlas cartographique illustre le réseau hydrographique du site.

### 5.2 Les lacs

Sur le site nous notons la présence d'un lac artificiel sur la commune de Valbonnais. Situé à 700 mètres d'altitude, le plan d'eau de Valbonnais couvre une surface de 6,46ha.



La Bonne sur la commune de Valbonnais (photo : P.Mayade)

## III-PATRIMOINE NATUREL ET ACTIVITES HUMAINES



## 1 Patrimoine naturel

Les données et connaissances concernant le patrimoine naturel qui sont présentés dans ce document sont issues de plusieurs documents et études réalisées sur le site :

- L'inventaire et analyse de l'existant : cartographie des habitats et espèces d'intérêt communautaire par le cabinet d'Etude ECOSPHERE, réalisé en 2007.
- Etude de l'aulnaie blanche du col d'Ornon, diagnostic et propositions de mesures de gestion, étude réalisée par l'ONF en septembre 2010 (Cf. page de garde de l'étude et sommaire en **ANNEXE n°8**).
- Etude des prairies de fauche des versants du col d'Ornon (Etat des lieux et propositions d'actions) réalisé par la Chambre d'Agriculture de l'Isère en décembre 2010. (Cf. page de garde de l'étude et sommaire en **ANNEXE n°9**).

Et des échanges de données avec :

- la base de données faune et flore récolté auprès du Parc national des Ecrins,
- les données communiquées par l'Office national des Forêts,
- les prospections complémentaires de terrain.

### 1.1 Méthodologie d'inventaire et de cartographie

C'est en février 2007 qu'a été réalisé la majeure partie du diagnostic écologique du site. La mission a été confiée à ECOSPHERE. Elle a consisté à élaborer la cartographie des habitats et des espèces d'intérêt communautaire en vue de réaliser le Document d'Objectifs du site NATURA 2000.

L'objectif, au-delà de la simple cartographie, a été de réaliser la phase 1 du document d'objectifs relatif à l'inventaire et à l'analyse de l'état initial. Dans ce contexte, ont été décrits les caractéristiques et le fonctionnement écologique du site NATURA 2000 (milieux physiques, habitats et espèces d'intérêt communautaire) ainsi que les activités humaines pouvant avoir une influence sur les milieux et les espèces d'intérêt communautaire (usages, programmes ou schémas d'aménagement).

La description et l'analyse de l'état initial ont été réalisées à partir de données bibliographiques, de relevés de terrain réalisés par Ecosphère (Franck Le Bloch) / Biocoenose (Guy Wittebolle) et d'informations fournies par les différents acteurs locaux (Parc national des Ecrins, Conservatoire botanique national alpin de Gap, ONF...).

La phase d'inventaire a été réalisée : par la prospections de terrain pour la caractérisation, la cartographie et l'évaluation de l'état de conservation et de la dynamique des habitats ainsi que pour la localisation des espèces végétales (relevés floristiques disponibles en annexe 2).

L'ensemble du site NATURA 2000 a été parcouru autant que possible compte tenu des difficultés d'accessibilité de certains secteurs (versants abrupts, absence de cheminement).

L'analyse bibliographique (cartographie Delphine du Parc national des Ecrins, carte IGN, carte géologique notamment) et la photo-interprétation ont permis de déterminer un plan d'échantillonnage dans les différentes formations végétales en présence.

Les prospections de terrain ont été réalisées aux périodes optimales de développement de la végétation (soit de mai à octobre). La totalité des habitats présents dans la zone d'étude a été inventoriée et cartographiée à des niveaux de précision différents selon qu'ils relèvent ou non de la Directive.

La délimitation des habitats a été réalisée à partir de l'analyse des photographies aériennes géoréférencées et de l'analyse des données cartographique disponibles (cartographie Delphine du PN des Ecrins, carte géologique, carte IGN...). L'objectif a été d'obtenir un inventaire complet de la

zone d'étude permettant d'appréhender la fonctionnalité du site et l'évolution des différents habitats.

L'échelle générale de travail de terrain a été le 1/10 000 et l'échelle de restitution est au 1/25000.

## 1.2 Présentation des grands types de milieu

De par leur position géographique entre Taillefer (à l'ouest) et Oisans (à l'est), entre les vallées de la Romanche (au nord) et de Valjouffrey (au sud), les vallées d'Ornon orientées selon un axe nord-sud présentent un grand intérêt phytogéographique en tant que carrefour bioclimatique s'exprimant par la pénétration sensible des influences méridionales à partir du Valbonnais (en continuité du Trièves) dans un secteur de transition entre les Alpes externes (Taillefer) et intermédiaires (Oisans, Ecrins). En effet, le flanc oriental du Taillefer marque le passage dans les Alpes intermédiaires se caractérisant par une pluviométrie plus faible et des amplitudes thermiques plus élevées que dans les massifs externes. Cet espace de transition biogéographique constitue la limite orientale du domaine du hêtre (hêtraie sèche en adrets, hêtraie-sapinière en ubacs) qui, plus à l'est de la dépression d'Ornon, laisse la place progressivement aux boisements de résineux intralpins (pessières-sapinières puis pinèdes sèches et mélézins).

Nous pouvons noter une très grande diversité d'habitats naturels présents sur le site :

→ Les habitats forestiers sont bien représentés donnant à ce site natura 2000 une tendance très forestière. Qu'il s'agisse du côté Lignarre versant nord du site avec la présence de hêtraie sapinière sur un versant et de hêtraie sèche de l'autre ainsi que quelques forêts de pente dans les éboulis et fonds de talweg ou qu'il s'agisse du côté Malsanne avec une forêt composée de peuplements différents en fonction de l'altitude et des versants.

→ Les habitats agro-pastoraux sont également bien présents à différentes altitudes et sur l'ensemble du site avec en fond de vallée les prairies de fauche et sur les versants la présence de pâturages intermédiaires, transition entre les pâturages de fond de vallée et les alpages côté Ecrins et côté Taillefer.

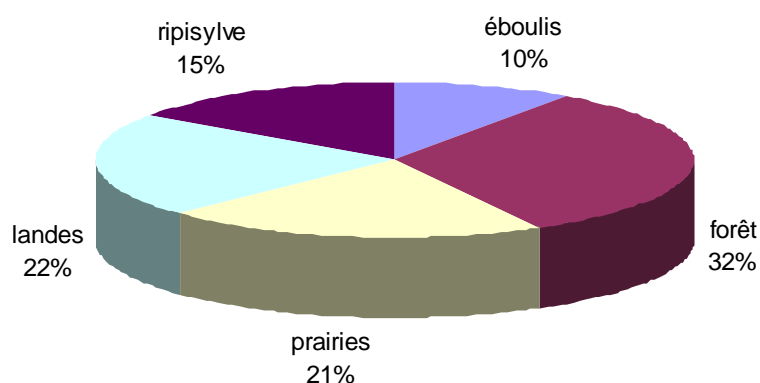
→ Les habitats de ripisylve et milieux aquatiques sont également bien représentés le long des cours d'eau du site avec un habitat de type aulnaie blanche d'une surface importante.

→ Les habitats de landes et fourrés sont également assez présents sur le site et se situent dans les versants les plus abrupts et les moins productifs du site.

→ Les habitats rocheux et d'éboulis sont très présents sur le site du fait de la position géologique du site si particulière.



La diversité des milieux naturels sur la commune du Périer (Photo : JP. Nicollet)



**Répartition des grands types d'habitats dans le site Natura 2000**

### 1.3 Les habitats d'intérêts communautaire

Les habitats d'importance communautaire ont été définis à partir :

- du « Manuel d'interprétation des habitats de l'Union européenne » - Version EUR 15 Commission européenne, DG XI-D.2, 1996) ;
- de la typologie européenne « CORINE-BIOTOPES » ;
- des cahiers d'habitats Natura 2000 ;
- du « Guide d'identification simplifiée des divers types d'habitats naturels d'intérêt communautaire » (J. BARDAT) ;
- du « Synopsis phytosociologique de la France » de Philippe JULVE ;
- du prodrome des végétations de France (Bardat & al ; 2004) ;
- du guide des groupements végétaux du Parc national des Ecrins et des régions voisines (2004).

Parmi les 21 unités écologiques ou habitats élémentaires décrits sur le site et ses environs proches, **16 sont désignés d'intérêt communautaire**.

Parmi ces 16 habitats d'intérêt communautaire **3 sont classés prioritaires**<sup>1</sup> sur le plan de la conservation.

La surface totale des habitats communautaires du site est de 2004,75 ha (estimation des surface à partir du SIG) ce qui représente 42 % de la surface du site NATURA 2000 des « forêts, landes et prairies de fauche des versants du col d'ornon ».

La surface des habitats communautaires prioritaires est de 294ha soit 6% de la surface totale du site.

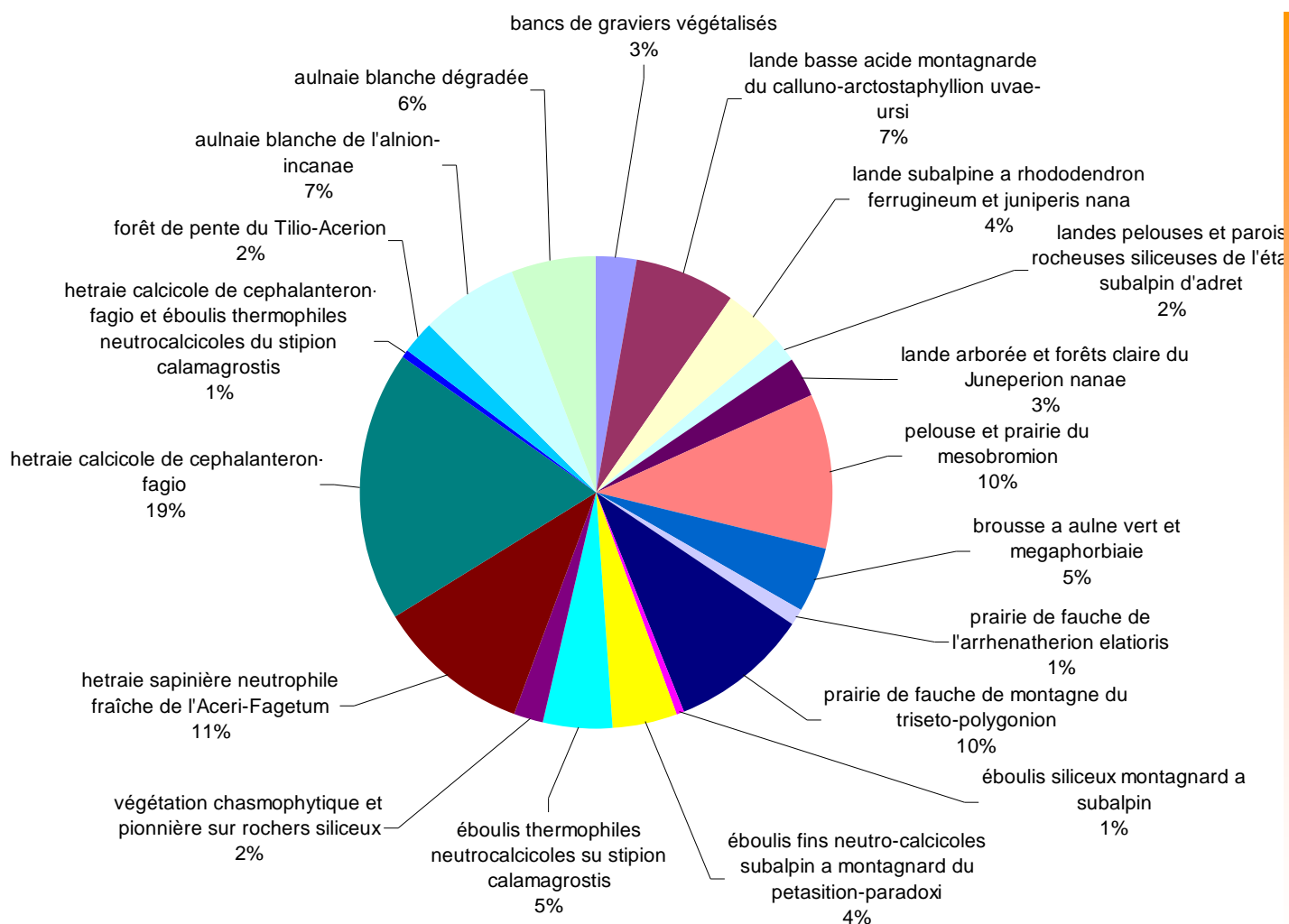
Liste des espèces d'intérêt communautaire :

<sup>1</sup> Un habitat communautaire est dit « prioritaire » lorsque son état de conservation est très préoccupant à l'échelle européenne. L'effort de conservation et de protection doit être particulièrement intense en faveur de ces habitats.

TYPE D'HABITAT	CODE NATURA 2000	INTITULE HABITAT	SURFACE (ha)
Habitats forestiers	9180*	Forêts de pentes, éboulis, ravins du Tilio-Acerion *	43,7
	9140	Hêtraie sapinière neutrophile fraîche de l'Aceri-Fagetum	215
	9150	Hêtraie calcicole médio-européenne du Cephalanthero-fagion	372,5
	6430	Mégaphorbiaie associée aux brousses à Aulne vert	90,7
Habitats agro-pastoraux	6210	Pelouses et prairies maigres du Mesobromion erecti	208,9
	6510	Prairie maigre de fauche de l'Arrhenatherion elatioris	19,2
	6520	Prairie de fauche de montagne du Trisetio-Polygonion	192,5
Habitats milieux aquatiques et ripisylves	91EO*	Ripisylve et Aulnaie Blanche de l'Alnion incanae *	250,1
	3220	Végétation ripicole herbacée des étages subalpin et montagnard des Alpes	54,7
Habitats de landes et fourrés	4030	Lande sèche de l'étage montagnard du Calluno-Arctostaphyllion uvae-ursi	140
	4060-4 et 4060-6	Lande basse subalpine du Rhodendron ferruginei-Vaccinon et du Juniperion nanae	82,2
Habitats rocheux et éboulis	7220*	Sources pétrifiantes avec formation de travertin	1
	8120	Eboulis fin neutro-calcicole subalpin à montagnard du Petasition paradoxo	88,9
	8130	Eboulis thermophile neutro-calcicole du Stipion calamagrostis	95,9
	8220	Pente rocheuse siliceuse avec végétation chasmophytique de l'Androsacion vandellii	35,8
	8230	Pelouse pionnière des dalles siliceuses du Sedo-Scleranthion	
Habitats « remarquables » non éligibles <sup>1</sup>	-	Hêtraie et hêtraie-sapinière neutrophile d'influence méridionale du gernaio nodosi-Fagenion Gentile	-
	-	Hêtraie et hêtraie-sapinière mésophile à méso xérophile neutroacidophile à Luzula nivea	-
	-	Chênaie pubescente	-
	-	Fruticée et ourlets meso-xérophiles du Berberidion vulgaris	-
	-	Pelouse acidiphile thermophile subalpine	-

\*Habitats communautaires retenus prioritaires

<sup>1</sup> Habitat remarquable non éligible : habitats non considérés d'intérêt communautaire car non inscrits en annexe 1 de la directive « Habitats ». Ils peuvent cependant présenter un intérêt phytoécologique, voire phytogéographique.



**Répartition des Habitats du site Natura 2000**



**CARTE n°8 a et b** : répartition des habitats communautaires

**CARTE n°9 a et b** : répartition des habitats communautaires prioritaires



**CARTE n°10 à 14** : zoom au 1/25000 des habitats communautaires

Ci après la présentation complète de l'ensemble des habitats d'intérêt communautaire et prioritaire qui compose le site NATURA 2000 des « forêts, landes et prairies de fauche des versants du col d'Ornon ».



## 1.3.1 Les habitats forestiers


	Code N2000	Type	Surface (ha)	%	Description	Localisation sur le site	Dynamique d'évolution
	9180*	Forêts de pentes à Tilleuls et Erables	43,7	2	-Boisement naturel d'espèces secondaires (Acer pseudoplatanus, Fraxinus excelsior, Ulmus glabra, Tilia cordata) sur éboulis grossiers, pentes abruptes rocheuses ou colluvions grossiers de versants, surtout sur matériaux calcaires, mais aussi parfois siliceux.	-Erablaies Oulles et la Combe du Garcin entre Ornon et la Grenonière Quelques stations du versant oriental du Grand Armet et du Coiro : -Tilliaies Entraigues et de Valbonnais, entre le pont de la Barrière, le Pont Vieux et le Ravin de la Pisse, de part et d'autre du Canal du Valbonnais.	-Maintien du peuplement climacique stationnel lié à la présence de blocs mobiles ou de sols remaniés et au passage régulier de petites avalanches, interdisant le développement du Hêtre et du Sapin pectiné, essences à croissance relativement lente. -Sur les stations à l'abri des aléas naturels, colonisation par la Hêtraie sapinière voisine.
	9140	Hêtraie sapinière	215	11	-Cette hêtraie / hêtraie-sapinière fraîche occupe notamment les pentes fortes des versants en ubac. -Ce boisement se développe entre 1200 et 1700 m d'altitude. -La strate arborescente dominée par le Hêtre est accompagnée par l'Érable sycomore, auxquels s'ajoute le Sapin pectiné. -Le tapis herbacé recouvrant est dominé par les espèces de mégaphorbiaies (Oseille à feuilles de Gouet, Géranium des bois...).	-Habitat peu étendu sur le site. -Sur le flanc droit de la Combe du Collet, entre Oulles et le Puy d'Oulles, en exposition Nord-Nord Est. -En versant nord-nord-est de la Tête de Louis XVI, le versant fortement pentu en ubac de Villard-Reymond, -Sur tout l'ubac secondaire du vallon du Ruisseau de Courbaret (Ornon).	-Le boisement évolue vers une futaie de la Hêtraie-Sapinière.
	9150	Hêtraie calcicole	372,5	20	-Forêts développées sur des sols calcaires, souvent superficiels, généralement sur des pentes escarpées, accompagnées d'un sous bois herbacé et arbustif	-Sur la commune du Périer, la hêtraie du Bois des Contérens occupe le relief calcaire appliqué contre le versant est du Coiro. -Les contreforts d'Issarton un peu plus au nord, ceux du Bois	-Du fait de la déprise agropastorale, l'habitat aurait tendance à s'étendre. -A l'exception de certains secteurs accessibles et entretenus, on observe une





				<p>abondant. --La strate herbacée est caractérisé par des Laïches, des Graminées, des Orchidées . -La strate arbustive inclut des espèces thermophiles et calcicoles.</p>	<p>des Rambeaux et du Bois du Ponsonnet. -La forêt de Conférens, incluse dans le site et celle de Ponsonnet (hors site), abritent des stations de <i>Sabot de vénus</i> et d'<i>Epipactis à petites feuilles</i> et constituent un habitat privilégié pour la <i>Rosalie des Alpes</i>.</p>	<p>tendance à la fermeture du couvert et à une uniformisation de sa structure, au détriment de la strate arbustive (entraînant une relative pauvreté en espèces à baies), au vieillissement des peuplements et à l'affaiblissement des capacités de régénération.</p>
	<p>6430</p>	<p>Mégaphorbiaie à Aulne vert</p>	<p>90,7</p>	<p>-A l'étage Montagnard supérieur et Subalpin, les combes, les couloirs, les dépressions, les bords des torrents permanents ou temporaires, les zones de ruissellements, ainsi que les pentes fortes en exposition Nord et à enneigement prolongé, offrent les conditions fraîches et humides favorables à l'installation de la mégaphorbiaie. -Il s'agit d'une végétation dense et luxuriante de hautes herbes, elle s'associe aux fourrés d'Aulnes verts qui constituent des peuplements arbustifs hygrophiles souvent denses, parsemés ou non de feuillus épars comme <i>Sorbus aucuparia</i>, <i>Sorbus chamaemespilus</i>, <i>Betula alba</i>...</p>	<p>-En versant nord de l'Etillier, de 2000 m jusqu'à 1700 m, elle occupe d'un seul tenant 18ha en Ubac du vallon de l'Infernet et elle se cantonne, en versant est, au fond du vallon qui descend dans le Bois de l'Homme et au fond du vallon du Ruisseau du Dourdouillet qui descend de l'Infernet sur les Doras, au Périer. -Elle se développe à l'Ubac de la Combe de Rache (derrière la Gatouillère et Gaudissad). On la trouve également vers 1800 m, en limite de site, sur les flancs de la combe des Meyannes (qui débouche aux Daurens), -Ensuite, sur la partie nord du chaînon du Taillefer, on trouve une petite formation dans la Combe noire au dessus du Rivier, et une surface encore plus petite au contact de la forêt de ravin qui occupe le vallon du Rif Garcin, à la Grenonière.</p>	<p>-Ce type de végétation présente une relative stabilité car il s'établit généralement dans les couloirs avalancheux qui rajeunissent régulièrement le milieu. -Spontanée et spécialisée, la stabilité dynamique de cette végétation lui confère ce caractère permanent qui est le propre des climax stationnels. -L'allègement de la pression pastorale permet localement leur progression lente dans les stations qui présentent les conditions propices à leur développement, notamment en versant est de la dépression d'Ornon.</p>

## 1.3.2 Les habitats agro-pastoraux

	Code N2000	Type	Surface (ha)	%	Description	Localisation sur le site	Dynamique d'évolution
	6210	Prairies maigres du Mesobromion	208,9	10	<p>-Recensé essentiellement dans l'étage Montagnard (de 800 à 1200 m), cet habitat se présente sous la forme de pelouses calcaires rases ou de pelouses élevées, obtenu par des pratiques traditionnelles de pâturage extensif et/ou de fauche.</p> <p>-Elles sont installées sur des pentes le plus souvent faibles et bien exposées.</p>	<p>-Les prairies du Mesobromion des alentours d'Ornon sont toutes uniquement pâturées, comme le sont celles des Cros, du Clot Reymond et du Clot de Barne, dans le cirque d'éboulis marno-calcaires de la Buffe.</p> <p>-Cet habitat est également présent aux alentours d'Oulles</p>	<p>-D'une façon générale, l'abandon de cette formation dont le déterminisme est anthropique, dans ces zones incluses dans la série mésophile du Hêtre et de la Hêtraie sapinière la rend sensible à l'envahissement par les arbustes.</p>
	6510	Prairie maigre de fauche	19,2	1	<p>-Ces prairies de fauche mésophiles, planitiales (de plaine) à montagnardes, installées sur un large spectre de conditions trophiques, sont rencontrées ici à l'étage Montagnard, en limite altitudinale de leur aire, sur sols profonds et frais, peu fertilisés à maigres, neutrophiles à calcicoles.</p> <p>-Sa diversité floristique significative, comme sa structure, corrélées aux situations trophiques les plus maigres, sont entretenues par un régime de fauche tardif et un éventuel pâturage extensif d'arrière saison.</p>	<p>-Seules les prairies de fauche de basses altitudes (inférieures à 900 m) ont été retenues dans cette catégorie.</p> <p>-On les rencontre essentiellement dans la plaine du Périer, à Bourcheny et aux Doras.</p>	<p>-En limite d'extension altitudinale, au contact des prairies de fauche de montagne et le plus souvent au contact des pelouses calcicoles mésophiles.</p> <p>-L'Arrhénatheraie présente ici une composition floristique où introgressent quelques espèces du Trisetopolygonion et du Mesobromion.</p> <p>-Avec l'altitude croissante, elle est progressivement relayée par le Trisetopolygonion. Elle est remplacée par les pelouses mésophiles du Mesobromion sur sols drainant.</p> <p>-Dans les zones les plus fraîches et eutrophes, l'abandon favorise un faciès d'ourlet nitrophile avec abondance des</p>

	6520	Prairie de fauche de montagne	192,5	10	<p>-Prairies de fauche relativement grasses des étages montagnard à subalpin inférieur, sur sols profonds et frais, plus ou moins enrichis, neutrophiles à calcicoles.</p> <p>-Cet Habitat de hautes prairies à biomasse élevée est caractérisé par sa richesse et sa forte représentation des Dicotylédones à floraison abondante.</p>	<p>-Au Champ du Puy en versant nord-est de la tête de Louis XVI.</p> <p>-Sur les pistes de ski de la station haute d'Ornon, extensivement pâturé.</p> <p>- Au niveau du Col d'Ornon et des pistes de la station basse, faciès à <i>Meum athmanticum</i>, fauché et pâturé</p> <p>-Aux alentours des Daurens où sont les plus belles prairies de fauche.</p> <p>-Aux alentours de la Chalp et entre la Chalp et les Bosses ; En rive gauche du ruisseau du Buo, à Issarton et à Gaudissart.</p>	<p>ombellifères.</p> <p>-Plusieurs formes de cet habitat s'inscrivent dans une potentialité forestière de hêtraies montagnardes et de forêts de résineux selon l'altitude et les massifs.</p> <p>-Par exemple l'abandon de la prairie favorise le retour des pelouses du <i>Mesobromion erecti</i> (6210) facilement colonisées par les arbustes de la série dynamique progressive.</p>
---	------	-------------------------------	-------	----	---	--	---



1.3.3 Les habitats de milieux aquatiques et ripisylves

	Code N2000	Type	Surface (ha)	%	Description	Localisation sur le site	Dynamique d'évolution
 	91EO*	Ripisylve et Aulnaie Blanche	250,1	13	<p>-Les Aulnaies blanches constituent les premières forêts alluviales arborescentes, à l'amont des torrents et des rivières des Alpes.</p> <p>-Elles s'installent le long de la plupart des cours d'eau, dans les fonds de vallées et à la base des cônes de déjections, sur des matériaux alluviaux à texture grossière (sableuse, sablo-limoneuse, graveleuse) et des sols peu évolués, aérés mais encore bien irrigués, avec un humus caractérisé par une forte activité biologique.</p> <p>-Elles forment des peuplements dominés par l'Aulne blanc auquel se mêlent l'Erable sycomore, le Bouleau et les Saules dans les zones les plus dynamiques, puis le Frêne, l'Épicéa lorsque l'atterrissement est plus important.</p>	L'Aulnaie blanche surfacique du col d'Ornon (forêt domaniale RTM), sur la commune de Chantelouve.	L'Aulnaie blanche est typiquement liée à une dynamique alluviale torrentielle. Après sa destruction partielle lors de crues catastrophiques, son retour est généralement précédé par un habitat à saules arbustifs. Celle du col d'Ornon, soumise aux crues récurrentes du Merdaret et des Pales ainsi qu'à la divagation de leur lit sur le cône de déjection, était ainsi activement entretenue. Mais des travaux de correction torrentielle ont été conduits depuis plus de 100 ans, destinés à protéger les hameaux du village de Chantelouve ainsi que la route départementale des débordements incessants de ces torrents. Ils ont eu pour effet d'exclure la plus grande partie de l'Aulnaie de la dynamique torrentielle.
	3220	Végétation ripicole herbacée	54,7	3	Végétation herbacée pionnière des nappes d'alluvions caillouteuses du cours et des rives des torrents du site. Ces sédiments grossiers sont mis en place lors des crues et des grosses eaux, et	L'habitat est peu étendu à l'échelle du site. C'est le cas à l'aval de la Lignarre, avant son entrée dans la plaine de la Romanche ; c'est également le cas dans la plaine du Périer, sur de petits replats localisés	Les stations d'Epilobe de Fleischer représentent le stade pionnier du modèle classique de succession sur dépôts alluviaux grossiers : groupement à Epilobe de dodoens, brousse à Saule drappé et Argousier, bois à

				<p>périodiquement remaniés par les caprices de la dynamique alluviale torrentielle. Galets, graviers et sables constituent le support très filtrant et pauvre en matière organique de cette formation soumise à des périodes d'inondation, alternant avec des périodes de dessèchement mais toujours en relation avec la nappe phréatique très proche.</p> <p>La formation constitue un habitat ouvert et instable, à très faible recouvrement, dominé par les herbacées et quelques chaméphytes ou arbustes bas.</p>	<p>ainsi que dans la partie du cours de la Bonne qui est incluse dans le site.</p>	<p>Aulne blanc. Il occupe les niveaux les plus bas, les bancs de graviers et les îles proches des chenaux actifs, où le cheminement de la succession est souvent interrompu au niveau des premiers stades de la séquence par les crues ou simplement les grosses eaux qui détruisent l'habitat et rajeunissent le substrat en le remaniant.</p>
--	--	--	--	---	--	---


N.B lors de l'élaboration de l'étude Ecosphère en février 2007, l'habitat Aulnaie Blanche était divisé en deux catégories l'aulnaie blanche de l'Alnion incanae et l'aulnaie blanche de l'Alnion incanae à faciès dégradé, du fait de l'endiguement des cours d'eau. Il a été validé de classer cette aulnaie blanche dégradée à dominance de Frêne et Erable en Frênaie humide (fraxinion) de l'Alnio-Padion, sur les parties les plus dégradées.

## 1.3.4 Les habitats de landes et fourrés



	Code N2000	Type	Surface (ha)	%	Description	Localisation sur le site	Dynamique d'évolution
	4030	Lande sèche à callune	140	7	<p>A l'étage montagnard des Alpes externes, les landes à Callune colonisent les stations aux conditions de sol sévères en ce qui concerne les aspects trophiques et hydriques : les sols siliceux pauvres, en situation d'adret et aux expositions intermédiaires.</p> <p>Elles correspondent à des végétations ligneuses basses principalement constituées de chaméphytes et de nanophanéophytes, sous-arbrisseaux de la famille des Ericacées, à feuillage sclérophylle et sempervirent.</p>	<p>La lande basse acide montagnarde est logiquement localisée sur les roches métamorphiques acides du Taillefer, en versant Ouest de la dépression d'Ornon,</p> <p>On la trouve aux alentours de 1500 m, au dessus d'Ornon et de la Grenonière, en rive droite du Rif Garcin. Au dessus du Rivier et du col d'Ornon, dans les couloirs qui interrompent la hêtraie de pente, de la limite inférieure de la lande subalpine vers 1700 m jusqu'en bas de pente vers 1200 m, au contact et en mélange avec des prairies de fauche abandonnées.</p>	<p>Sous une appellation commune et une physionomie voisine, on peut distinguer deux dynamiques différentes : d'une part un état métastable, à déterminisme pédoclimatique sur les éboulis siliceux thermophiles et d'autre part, sur des sols plus profonds, un état transitoire caractérisé par l'évolution lente des prairies abandonnées vers la forêt montagnarde</p>
	4060-4 et 4060-6	Lande basse à Rhododendron	82,2	5	<p>De l'étage montagnard supérieur au subalpin, sur substrat acide, les landes sont dominées par <i>Rhododendron ferrugineum</i> sur les versants humides et encaissés d'exposition Nord ou par <i>Juniperus nana</i> sur les versants ouverts et plutôt secs, en exposition Sud. Installées en limite supérieure de la forêt, elles s'inscrivent pour la plupart dans une dynamique</p>	<p>Les Landes subalpines du site sont toutes localisées en versant Ouest de la dépression d'Ornon, sur le chaînon du Taillefer. On ne trouve que quelques rares stations de landes à <i>Rhododendron</i>, en versant Ouest sur des Ubacs secondaires humides et une seule en versant Est calcaire, sur des sols décalcifiés.</p> <p>Entre la Poyat et le Col d'Ornon, en versant Est du</p>	<p>Ces formations de landes, localisées en limite supérieure de la forêt (et dont l'origine anthropique fait encore l'objet de discussions), présentent des ensembles à caractère manifestement secondaire dont la progression lente, dans le Montagnard supérieur et le Subalpin, est manifestement liée à la déprise pastorale. Leur physionomie est très variable en fonction de</p>


					<p>d'abandon des pratiques pastorales</p>	<p>Taillefer et en limite de site c'est à dire entre 1700 et 1800 m, à l'amont de la rupture de pente, des landes de type intermédiaire colonisent indifféremment les roches qui surplombent La Poutuire.</p>	<p>l'ancienneté de l'abandon et donc de leur degré d'évolution : de landes fragmentaires, ouvertes, au sein des pelouses, en passant par des landes fermées sans tapis herbacé, on arrive aux états préforestiers de landes arborées avant de retrouver les états climaciques forestiers ultimes.</p>
--	--	--	--	--	---	---	---


## 1.3.5 Les habitats rocheux et éboulis

	Code N2000	Type	Surface (ha)	%	Description	Localisation sur le site	Dynamique d'évolution
	7220*	Sources pétrifiantes	1	0	-L'habitat correspond aux formations végétales des sources ou des suintements, développées sur matériaux carbonatés mouillés issus de dépôts actifs de calcaires donnant souvent des tufs (dépôts non consistants) ou des travertins (roche calcaire déposée en lits irréguliers offrant de multiples cavités de taille et de répartition irrégulières).	La grande tuffière d'Ornon se situe sur la commune d'Ornon, dans la combe du ruisseau de Corubarey (sous la station de ski). Quelques suintements doivent exister sur l'ensemble du site.	La pérennité de ces communautés est largement conditionnée par le débit et les caractéristiques physico-chimiques des eaux d'alimentation. En situation constante, le complexe peut se maintenir longtemps mais évolue en fonction de la vitesse des dépôts tufeux. Une très forte édification tufeuse (comme celles des reculées du Jura) peut se trouver inactivée localement par les modifications des écoulements qu'elle entraîne. Dans ce cas, la colonisation par des communautés herbacées voire ligneuses des tufs secs intervient assez vite, ceux-ci peuvent en outre être soumis à l'érosion (acidification de surface, démantèlement par les gelées.). Ceci fournit alors un matériau calcaire meuble rapidement envahi par les phanérogames calcicoles. La baisse, voir l'arrêt des débits, conduit donc à la disparition des communautés ou à leur forte régression au profit de systèmes herbacés calcicoles ou neutrophiles moins spécialisés.
	8120	Eboulis fin	88,9	4	De l'étage Montagnard	On le trouve ainsi dans les	L'équilibre du groupement est



		<p>neutro-calcicoles</p>			<p>supérieur au subalpin, cet habitat colonise les ravines et les éboulis calcaires et surtout marno-calcaires fins et friables, Le recouvrement est variable. Il peut atteindre 30 % dans les stations les plus favorables à pente raisonnable et où les débris s'accumulent, mais il peut être très faible sur les pentes fortes soumises à une érosion active.</p>	<p>couloirs d'avalanches, en ubac de l'incision qui mène à la dépression de Villard-Reymond. On le trouve également dans le bassin de réception des ruisseaux du Merdaret de « Les Pales » et de « la Pras » en amont de la forêt RTM de Chantelouve puis, en suivant le versant vers le Sud, sur les petits bassins de réception et les flancs des chenaux d'écoulement des affluents rive gauche du Ruisseau de la Pras puis de la Malsanne.</p>	<p>donc dynamique, déterminé par l'activité et la mobilité du pierrier d'une part et l'effet fixateur de la végétation d'autre part. La stabilisation de l'éboulis peut permettre l'installation d'espèces plus ubiquistes comme <i>Achnatherum calamagrostis</i> et <i>Epilobium fleischeri</i> ou une évolution vers des habitats de pelouses mésohygrophiles ou de mégaphorbiaie. En tout état de cause, la géomorphologie et la topographie, déterminants principaux de la formation, ne sont pas en évolution, la pression anthropique est négligeable et l'éventuelle pression de pâturage (broutage et piétinement) s'est réduite depuis longtemps.</p>
	<p>8130</p>	<p>Eboulis thermophile à <i>Stippe pennée</i></p>	<p>95,9</p>	<p>5</p>	<p>De l'étage montagnard au subalpin inférieur, l'habitat colonise les éboulis calcaires et calcaro-marneux, actifs sur les pentes fortes, composés d'une épaisseur variable d'éléments grossiers recouvrant un niveau à éléments plus fins, principalement en expositions chaudes. Sur ces pierriers mobiles, le groupement à faible recouvrement est caractérisé par des touffes</p>	<p>On le trouve en marge et au pied des falaises de calcaire dur comme le versant sud de Notre-Dame-La Rivoire, le bas du versant est de la forêt du Puy d'Oulles, l'adret secondaire de l'incision qui mène à la dépression de Villard Reymond, les reliefs calcaires qui déterminent l'ombilic en amont du Périer et ceux du Bois des Conférens au Périer. Sur calcaires marneux et marnes noires, de granulométrie plus fine, on le</p>	<p>L'équilibre du groupement est donc dynamique, déterminé par l'activité et la mobilité du pierrier d'une part et l'effet fixateur de la végétation d'autre part. La stabilisation de l'éboulis peut permettre l'installation d'espèces plus ubiquistes ou une évolution vers des habitats de pelouses méso à xéro-thermophiles (<i>Bromion erecti</i>, <i>Seslerion caeruleae</i>). En tout état de cause, la géomorphologie et la topographie, déterminants principaux de la formation, ne sont pas en évolution,</p>

					éparses de Calamagrostis argentea et des pieds disséminés de Laserpitium gallicum.	trouve par exemple sur le bassin de réception du Clos Reymond, sous le col de la Buffe ou surplombant la station de ski basse du col d'Ornon.	la pression anthropique est négligeable et l'éventuelle pression de pâturage (brouillage et piétinement) s'est réduite depuis longtemps. On peut donc en inférer que le groupement est stable.
	8220	Pente rocheuse siliceuse	35,8	2	A l'étage montagnard, subalpin et alpin et à toutes les expositions, l'habitat occupe les parois et les vires rocheuse sur roche siliceuse. La végétation, essentiellement composée d'hémicryptophytes et de chaméphytes, est généralement très clairsemée (recouvrement de 5 à 20 %).	La formation est localisée essentiellement au sud du chaînon du Taillefer et plus précisément sur les versants est et sud-est de l'Armet, du Coiro et de l'Etillier.	Cet habitat présente un caractère permanent. Tout au plus peut-on signaler la pénétration de certaines stations par des espèces de pelouses acidiphiles et en cas d'apport de matière organique, de quelques espèces nitroclines.

	<p>8230</p>	<p>Pelouse pionnière des dalles siliceuses</p>		<p>A l'étage montagnard et subalpin et à toutes les expositions, y compris les plus chaudes, l'habitat occupe les replats, les dalles affleurantes faiblement inclinées, les rebords d'escarpements et certaines parties stabilisées des éboulis. Il se présente comme une pelouse pionnière rase, dominée par les chaméphytes crassulacées (Sedum, Sempervivum...) et divers hémicryptophytes (Festuca gr. ovina, Poa, Scleranthus gr. perennis, Arenaria). Elle se présente également disséminée au sein de systèmes pastoraux extensifs avec lesquels elle forme un complexe d'une grande diversité.</p>	<p>Le groupement, très dispersé, est localisé essentiellement au sud du chaînon du Taillefer et plus précisément sur les versants est, sud-est et sud de l'Armet, du Coiro et de l'Etillier. De façon générale, il est en mélange avec les Landes subalpines acides à Rhododendron ferrugineum comme celles situées au dessus des Daurens, sous le Rocher du Lac à partir de 1600m, ainsi qu'avec les Landes et les pelouses de l'étage subalpin d'adret, plus escarpées, du flanc est de l'Etillier, comme au Clot du Pré (au dessus des Surres) et dans l'Infernet vers 1650m.</p>	<p>Ces pelouses pionnières peuvent se présenter en situation primaire, associées aux sévères conditions édaphiques et thermiques des sols.</p> <p>Elles peuvent également représenter un stade régressif « post-pelousaire », à la suite d'un processus d'érosion, de surpâturage ou de piétinement.</p> <p>Elles peuvent enfin souffrir de l'enfrichement et de l'ombrage porté par les landes et les fourrés.</p> <p>Dispersé au sein des pelouses d'altitude, l'habitat est à la fois menacé et entretenu par le pâturage : entretenu par le broutage qui limite l'extension des landes et l'installation des herbacées vivaces et menacé par le piétinement et l'enrichissement en matières organiques.</p>
---	-------------	--	--	---	--	---

N.B : Pour plus de détails concernant les espèces caractéristiques de chaque habitat, les correspondances phytosociologique, les habitats associés ou en contact, il est possible de se reporter à « l'inventaire et analyse des habitats et espèces d'intérêt communautaire » réalisé par le bureau d'étude Ecosphère en février 2007.

## 1.4 Les habitats « remarquables » non éligibles

L'interprétation phytosociologique et phytoécologique de certains habitats apparaît toujours difficile dans les zones de transition car on sort des critères de typicité qui définissent habituellement ces habitats dans la littérature. Les habitats suivants ne sont pas considérés d'intérêt communautaire car non inscrits en annexe 1 de la directive « Habitats » selon notre interprétation. Ils peuvent cependant présenter un intérêt par rapport au milieu, voire à la répartition géographique des formations végétales.

### 1.4.1 Hêtraie et hêtraie sapinière neutrophile d'influence méridionale

Ce type de boisement se développe aux étages montagnard et subalpin inférieur. Il s'agit d'un groupement vicariant d'influence méridionale de l'Asperulo-Fagenion (9130, habitat d'intérêt communautaire) des Alpes du Nord. En effet, d'après Richard et Pautou (1982), la hêtraie sapinière à *Geranium nodosum* peut être considérée comme une variante de transition méridionale de la hêtraie-sapinière neutrophile appartenant à la sous-série de la hêtraie-sapinière des Alpes du Nord. La dépression d'Ornon orientée Nord-Sud permet la pénétration de l'influence méridionale en provenance du Valbonnais, voire du Trièves tout proche.

Conformément au manuel d'interprétation de habitats, au cahier d'habitats Natura 2000 et en suivant le Prodrome des végétations de France, ce type de boisement n'est pas éligible. Cependant, les vieilles hêtraies peuvent être considérées comme des habitats d'une espèce (insecte xylophage) d'intérêt communautaire : la rosalie des Alpes (*Rosalia alpina*).

Enfin, elles se trouvent ici en limite est de répartition à l'intérieur des Alpes dauphinoises (la hêtraie disparaissant dans les vallées intra-alpines au climat plus « continental »). C'est le cas autour de Bourg d'Oisans où s'observent les dernières hêtraies vers l'est. Le cortège floristique de ces hêtraies mérite donc d'être précisé .

### 1.4.2 Hêtraie et hêtraie sapinière mésophiles à meso-xérophilesneutro-acidophiles

Cette formation forestière se développe aux étages montagnard et subalpin inférieur sur des substrats acides siliceux, notamment sur les schistes cristallins du massif du Taillefer (massif du Coiro).

Ce groupement présente des affinités avec la hêtraie-sapinière acidophile du Luzulo-Fagion (code Natura 2000 : 9110) des Alpes du Nord mais s'en distingue par les processus d'humification de type mull à moder et non de type mor en raison du climat moins pluvieux et plus chaud (absence de podzolisation). Ce type de boisement se développe sur un sol brun méso-oligotrophe. A l'étage montagnard sur les versants les mieux exposés (notamment dans le Valbonnais), cette hêtraie est en contact avec la chênaie pubescente thermophile.

Les vieilles hêtraies acidophiles montagnardes constituent des habitats privilégiés pour la rosalie des Alpes, coléoptères d'intérêt communautaire.

### 1.4.3 Chênaie pubescente

La Chênaie pubescente constitue un boisement thermophile se développant à l'étage montagnard inférieur sur des substrats calcaires à siliceux. Elle est présente à Entraigues et Valbonnais sur les anciennes terrasses alluviales de la Bonne et de la Malsanne ainsi qu'en continuité des forêts de pente du *Tilio platyphylli* en versant sud.

### 1.4.4 Fruticées et ourlets méso-xérophiles

Cette végétation est notamment présente en bas de versant (étage montagnard inférieur), sur les cônes d'éboulis et au niveau des clapiers abandonnés. Il s'agit d'une végétation de colonisation d'anciens parcours à moutons ou anciennement cultivée. En situation xérothermophile, cette

fruticée se caractérise par la présence de l'érable de Montpellier (*Acer Monspessulanum*) et de l'épine-vinette (*Berberis vulgaris*).

#### 1.4.5 Pelouses acidiphile thermophiles subalpines

Les pelouses thermophiles subalpines se caractérisent par la présence de fétuques, buplèvre étoilé, centaurée uniflore, seneçon doronic, joubarbe des montagnes, véronique des rochers... :

Sur le site NATURA 2000 d'Ornon, cet habitat est notamment présent en adret dans le massif du Coiro (partie méridionale du massif du Taillefer). Ce groupement présente au moins deux faciès :

- un faciès à pelouses ouvertes discontinues sur sol rocailloux peu épais à fétuques principalement présent sur les fortes pentes et au niveau des crêtes en continuités des pelouses acidiphiles des étages supérieurs et des éboulis siliceux alpins thermophiles de l'*Androsacion alpinae*;

- un faciès à pelouses denses à « queyrellins » (Cor. 36.331) sur pente faible ou moyenne. Ces pelouses sont aujourd'hui soit abandonnées, soit soumises à un pâturage relativement extensif (cheptel ovin).

### 1.5 Les espèces d'intérêt communautaire

Ci-dessous la liste des espèces d'intérêt communautaire du site :

**CARTE N° 15 à 18** : localisation des espèces communautaires du site

	NOM LATIN	NOM VERNACULAIRE	CODE NATURA 2000	STATUTS DE L'ESPECE			
				DH <sup>1</sup>	Convention de Berne	Liste rouge nationale	Protection
Espèces animales	<i>Austropotamaubius pallipes</i>	Ecrevisse à pieds blancs	1092	II et V	III	-	Nationale
	<i>Myotis myotis</i> (Borkhausen)	Grand-murin	1324	II et IV	II	-	Nationale
	<i>Rosalia alpina</i> (L.)	Rosalie des Alpes	1087*	II et IV	II	Vulnérable	Nationale
	<i>Myotis emarginatus</i> (L.)	Vespertillion à oreilles échanquées	1321	II et IV	II	-	Nationale
	<i>Cottus gobio</i> (L.)	Chabot	1163	II	-	Données insuffisantes	-
	<i>Euphydryas aurinia</i> (Ruttemberg)	Damier de la Succise	1065	II	II	En danger	Nationale
	<i>Canis lupus</i> <sup>1</sup>	Loup	1352	II et IV et V	III	Extinction	Nationale
	<i>Lynx lynx</i> (L.) <sup>2</sup>	Lynx	1361	II, IV et V	III	Extinction	Nationale
Espèces végétales	<i>Cypripedium calceolus</i>	Sabot de vénus	1902*	II et IV	I	Vulnérable	Nationale

<sup>1</sup> DH : Directive Habitat

II : Elle liste les espèces de faune et de flore d'intérêt communautaire en danger d'extinction, vulnérables, rares, endémiques

IV : Pour cette annexe, les États membres doivent prendre toutes les mesures nécessaires à une protection stricte des dites espèces, et notamment interdire leur destruction, le dérangement des espèces animales durant les périodes de reproduction, de dépendance ou de migration, la détérioration de leurs habitats.


<sup>1</sup> Données datant de 2007 estimée probables par le réseau grand carnivore.

<sup>2</sup> Donnée datant de 2007 estimée probables par le réseau grand carnivore

1.5.1 Les espèces végétales

L'inventaire de la flore du site a été réalisé par le bureau d'étude Ecosphère en 2007. Il porte sur les phanérogames (plantes à fleurs). 50 relevés ont été réalisés en 2007.



Parmi ces espèces une seule relève de la Directive Habitat Faune Flore :



	CODE N2000	NOM	EFFECTIFS	DESCRIPTION	LOCALISATION	MENACES POTENTIELLES
	1902*	Sabot de Vénus ( <i>Cypripedium calceolus</i> )	30 stations environ	<p>Plante vivace dont la partie souterraine (rhizome) subsiste sous terre en hiver, où elle est protégée du froid (type biologique : géophyte). La plantule se développe au début du printemps (mimars - avril).</p> <p>La floraison s'échelonne entre la mi-mai et la mi-juillet en fonction de l'altitude, de l'exposition, du microclimat. Le taux de floraison varie beaucoup, d'une année sur l'autre, pour une même population (en fonction des conditions climatiques) ; La fécondation est croisée ; la pollinisation est assurée par une espèce d'abeille du genre <i>Andrena</i>. Les fruits se développent pendant l'été ; ils contiennent plusieurs dizaines de milliers de graines. Après déhiscence, ces graines s'envolent ; la majeure partie d'entre elles est détruite.</p>	<p>Dans la hêtraie sèche situés sous le Puy d'Oulles. Dans la forêt domaniale RTM de Chantelouve. A proximité du hameau des siauds sur la commune de chantelouve ainsi que dans les bas de pente de la forêt des Pâtisses. Sur la commune du Périer dans le bois Ponsonnet et Conterens.</p>	<p>Densification du couvert et fermeture excessive du milieu. Concurrence végétale. Pratiques sylvicoles inadaptées et excessives (Coupes brutales, enrésinement, destruction de la plante lors de la création de pistes ou pendant les travaux forestiers) Cueillette.</p>

### 1.5.2 Les espèces animales


L'inventaire de la faune du site a été réalisé en compilant les observations de terrain du Parc national des Ecrins sur les 10 dernières années et les inventaires qui ont été réalisés par le bureau d'étude écosphère en 2007.

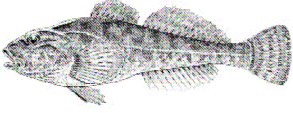
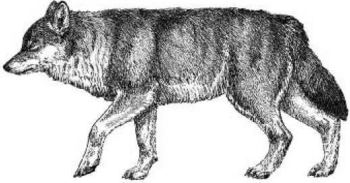
Sept espèces observées sur le site relèvent de la Directive Habitats Faune Flore :


	CODE N2000	NOM	EFFECTIFS	DESCRIPTION	LOCALISATION	MENACES POTENTIELLES (de disparition de l'espèce)
	1092	L'écrevisse à pieds blancs ( <i>Austropotamobius pallipes</i> )	1 population	Aspect générale rappelant celui d'un petit homard, corps segmenté portant une paire d'appendice par segment. La tête et le thorax sont soudés et forment le céphalothorax. Corps généralement long de 80 à 120 mm pour un poids de 90g. La coloration qui n'est pas un critère stable de détermination est généralement vert bronze à brun sombre, elle peut être dans certains cas rares bleutée ou de teinte orangée. La face ventrale est pâle notamment au niveau des pinces.	L'unique population du site se situe dans la plaine de Valbonnais dans les petits canaux et affluents de la Bonne.	Les menaces de disparition de l'espèce sont l'altération physique du biotope (piétinement...), la libération de produits toxiques dans le cours d'eau et la multiplication des interventions sur la faune (introduction espèces exogènes...)
	1324	Le grand murin ( <i>Myotis myotis</i> )	NC	Fait partie des plus grands chiroptères français. D'une taille de 8 cm environ, il se caractérise par de grandes oreilles de 2,4 à 2,8 cm. Son pelage, épais et court est de couleur gris brun sur tout le corps à l'exception du ventre et de la gorge qui sont blanc gris. Attention confusion possible avec le Petit murin, espèce	Sur l'ensemble du site Natura 2000 comme territoire de chasse mais également gîte de reproduction et d'hivernage.	Les dérangements et destruction de gîtes, mises en sécurité d'ancienne mines (gîtes d'hiver) ; pose de grillage « anti-pigeon » aux ouvertures des bâtiments Le développement de l'éclairage des édifices publics qui perturbent la sortie des individus Les modifications des

				cousine, très proche morphologiquement.		milieux de chasse : fermeture du milieu prairial par des ligneux, conversion des prairies en culture. La suppression des corridors boisés de déplacement L'intoxication par les pesticides
	1321	Le Vespertilion à oreilles échanquées ( <i>Myotis emarginatus</i> )	NC	Espèce de taille moyenne. Ses oreilles possèdent une échancrure au 2/3 du bord externe du pavillon. Il possède un museau marron clair assez velu et un pelage épais et laineux de couleur gris brun plus ou moins teinté de roux sur le dos. Une confusion est possible avec les vespertillons de même taille : Vespertilion des Marais, de capaccini mais surtout le Vespertilion de Naterrer.	Sur l'ensemble du site Natura 2000 comme territoire de chasse mais également gîte de reproduction et d'hivernage.	Les menaces comme pour tous les autres chiroptères viennent de 4 facteurs essentiels : -Fermetures des sites souterrains. -Disparition des gîtes de reproduction épigé pour cause de rénovation de combles. -Disparition des milieux de chasse ou des proies par extension de la monoculture. -Les chocs avec les voitures peuvent représenter localement une cause non négligeable de la mortalité.
	1087*	La Rosalie des Alpes ( <i>Rosalia alpina</i> )	NC	Taille de 15 à 38 mm. Le Corps est couvert d'un duvet bleu cendré. On observe généralement trois tâches noires veloutées sur les élytres. Les antennes dépassent de trois ou quatre articles l'abdomen chez le mâle. Les deux premiers articles des antennes sont noirs. Les articles suivants sont bleus cendrés avec l'apex noir. Concernant les larves, elles		La majeure partie des populations de montagne ne semblent pas être menacées en France. Les populations de plaines peuvent être menacées localement.



				<p>sont comme tout les Cerambycides, blanches avec le thorax très large par rapport à l'abdomen.</p>		
	<p>1065</p>	<p>Le Damier de la succise (Eurodryas aurinia debilis)</p>	<p>1 observation</p>	<p>Ailes antérieures : le dessus des ailes est de couleur fauve pâle avec deux taches brun-orange dans la cellule. On observe une bande postmédiane de même couleur avec des taches plus claires au centre de chaque espace. Ailes postérieures : on observe, sur le dessus des ailes, un point noir dans chaque espace de la bande postmédiane brun-orange. Pour le dessous des ailes, chaque point noir de la bande postmédiane est fortement auréolé de jaune clair.</p>	<p>Une observation a été réalisée au niveau du col d'Ornon.</p>	<p>Le pâturage intensif peut être néfaste aux populations de Damier.</p>

	<p>1163</p>	<p>Chabot (Cottus gobio L )</p>	<p>NC</p>	<p>Petit poisson de 10-15 cm à silhouette typique de la famille, au corps en forme de massue, épais en avant avec une tête large et aplatie (le tiers de la longueur totale du corps), fendue d'une large bouche terminale entourée de lèvres épaisses, portant deux petits yeux haut placés. Le dos et les flancs sont gris-brun avec des barres transversales foncées. Les écaillures sont minuscules et peu apparentes. La ligne latérale est bien marquée (elle atteint le début de la caudale), soutenue par deux rangées de pièces dures qui la rendent sensible au toucher. Les nageoires pectorales sont très grandes, étalées en éventail ;la première dorsale, petite, est suivie d'une seconde beaucoup plus développée. Coloration brune tachetée ou marbrée, avec souvent trois ou quatre larges bandes transversales.</p>	<p>Cette espèce est présente dans la ripisylve sur la commune de Valbonnais</p>	<p>L'espèce est très sensible à la modification des paramètres du milieu, notamment au ralentissement des vitesses du courant consécutif à l'augmentation de la lame d'eau (barrages, embâcles), aux apports de sédiments fins provoquant le colmatage des fonds, à l'eutrophisation et aux vidanges de plans d'eau. La pollution de l'eau : les divers polluants chimiques, d'origine agricole (herbicides, pesticides et engrais) ou industrielle, entraînent des accumulations de résidus qui provoquent baisse de fécondité, stérilité ou mort d'individus.</p>
 <p>source : cahier espèces Natura</p>	<p>1352</p>	<p>Le loup</p>	<p>NC</p>	<p>Allure générale d'un grand chien, ce qui s'explique facilement quand on sait que ce dernier est le descendant domestique du premier. L'impression générale associe puissance et souplesse. Les mâchoires bien développées contribuent à l'impression de force de la tête. Pelage souvent gris, mais la couleur peut être variable,</p>	<p>Cette espèce n'est pas présente de façon permanente (ZPP) sur le site mais les habitats présents sur le site sont susceptibles d'être des lieux de passage pour cette espèce. Pour plus d'infos cf bulletin d'info et site web du réseau grands carnivores.</p>	<p>Les menaces ne sont pas évaluables à l'échelle de ce site.</p>

				<p>tirant sur le jaune ou sur le brun. Les animaux d'Italie ont le devant des pattes antérieures charbonné. Le dos peut aussi avoir des nuances rousses. Le pelage d'hiver est nettement plus épais que celui d'été, la mue a lieu au début de l'été ou à la fin du printemps, selon le climat.</p>		
 <p>source : cahier espèces Natura</p>	1361	Le lynx	NC	<p>C'est le plus grand représentant de son genre ; hauteur au garrot : 50-70 cm (membres antérieurs puissants). Queue courte (12-20 cm) terminée par un manchon noir. Le pelage est soyeux, sa couleur varie du jaune-roux au beige gris, plus ou moins tacheté de noir (variations individuelles marquées de la couleur de fond de la robe ainsi que de la répartition et de la forme des taches). La face est encadrée de favoris bien visibles chez certains animaux et les oreilles surmontées de pinceaux de poils de 2 à 3 cm, relativement peu visibles à distance.</p>	<p>Cette espèce n'est pas présente de façon permanente (ZPP) sur le site mais les habitats présents sur le site sont susceptibles d'être des corridors biologiques pour cette espèce.</p>	<p>Une pression de chasse ou de destructions directes du prédateur trop importantes pour être compensées par la reproduction.</p>

NC : non connue

N.B : Pour plus d'information concernant les espèces à travers leur classification, leurs caractères biologiques, et écologiques, leur statut et leur répartition géographique, il est possible de se reporter à « l'inventaire et analyse des habitats et espèces d'intérêt communautaire » réalisé par le bureau d'étude Ecosphère en février 2007.

## 1.6 Autres espèces avec statut de protection

### 1.6.1 Espèces végétales

Certaines espèces végétales bénéficiant d'un statut de protection autre ont été recensées dans le site dont :

Nom Vernaculaire	Nom Latin	Statut de protection	Commentaire
Sainfoin de Boutigny	Hedysarum boutignyanum	Protection liste nationale	espèce endémiques française des Alpes méridionales se développant sur les éboulis calcaires bien exposés (espèce héliophile). Elle est essentiellement présente au niveau des versants exposés ouest de Chantelouve.
L'épipactis à petites feuilles	Epipactis microphylla	protection liste Rhône-Alpes	Cette espèce a été notée dans les hêtraies calcicoles du Cephalanthero-Fagion sur la commune du Périer au niveau du lieu-dit « Godissart ».
Epipogon sans feuilles	Epipogium aphyllum	Protection nationale+livres rouges	Se trouve dans les peuplement sombres
Pyrole à feuilles rondes	Pyrola rotundifolia	LR Rhône-Alpes	Espèces à très large amplitude, plutôt d'ombre
Pyrole verdâtre	Pyrola chlorantha	LR Rhône-Alpes	Espèces se rencontrant sur station plus sèche que la précédente.
Lis orangé	Lilium bulbiferum	LR Rhône-Alpes	Se trouve en forêt claire, pelouse, rocher et lisère.
Racine de corail	Corallorhiza trifida	-	Espèces d'ombre surtout subalpine.
Gesse jaune	Lathyrus occidentalis	-	Espèces héliophile sur sol frais
If	Taxus baccata	-	-

(Source : PNE, ONF, Ecosphère)

### 1.6.2 Espèces animales

Bien que le site ne soit pas en Zone de Protection Spéciale (ZPS ) mais contiguë à la ZPS Ecrins FR 9310036, il semble intéressant de mentionner les espèces inscrites à l'annexe I de la Directive Oiseaux qui sont importantes pour la gestion du site, ainsi que certaines espèces patrimoniales.

Les espèces prioritaires concernées de la ZPS sont les suivantes<sup>2</sup> :

Aigle royal, Chevêchette d'Europe, Chouette de Tengmalm, Circaète Jean-le-Blanc, Crave à bec rouge, Gélinotte des bois, Gypaète barbu, Lagopède alpin, Perdrix bartavelle, Pic noir, Tétraz lyre, Vautour fauve et Vautour moine.

Les espèces inscrites à l'annexe I<sup>1</sup> de la directive Oiseaux et importantes pour la gestion du site :

<sup>1</sup> Annexe I directive oiseau : liste espèces dont la protection nécessite la mise en place d'une ZPS.

<sup>2</sup> Cf DOCOB ZPS Ecrins réalisé en 2008 par le Parc national des Ecrins

Nom français	Nom latin	Utilisation du site
Aigle royal	<i>Aquila chrysaetos</i>	Alimentation, reproduction
Circaète Jean-le-Blanc	<i>Circaetus gallicus</i>	Alimentation, reproduction
Vautour Fauve	<i>Gyps fulvus</i>	Alimentation
Faucon pèlerin	<i>Falco peregrinus</i>	Alimentation, reproduction
Lagopède des Alpes	<i>Lagopus mutus</i>	Alimentation, reproduction
Tétras lyre	<i>Tetrao tetrix</i>	Alimentation, reproduction
Perdrix Bartavelle	<i>Alectoris graeca saxati</i>	Alimentation, reproduction
Grand-Duc d'Europe	<i>Bubo bubo</i>	Alimentation
Chevêchette d'Europe	<i>Glaucidium passerinum</i>	Alimentation
Chouette de Tengmalm	<i>Aegolius funereus</i>	Alimentation
Martin pêcheur d'Europe	<i>Alcedo atthis</i>	Alimentation, reproduction
Pic noir	<i>Dryocopus martius</i>	Alimentation, reproduction
Pie grièche écorcheur	<i>Lanius collurio</i>	Alimentation, reproduction
Crave à bec rouge	<i>Pyrrhocorax pyrrhocorax</i>	Alimentation, reproduction

Espèces inscrites à l'annexe I de la directive Oiseaux et présentent de façon occasionnelle sur le site :

Nom français	Nom latin	Utilisation du site
Grand cormoran	<i>Phalacrocorax carbo</i>	Escale migratoire
Aigrette garzette	<i>Egretta garzetta</i>	Escale migratoire
Cigogne noire	<i>Ciconia nigra</i>	Escale migratoire
Bondrée apivore	<i>Pernis apivorus</i>	Alimentation
Milan noir	<i>Milvus migrans</i>	Escale migratoire
Milan royal	<i>Milvus milvus</i>	Escale migratoire
Gypaète barbu	<i>Gypaetus barbatus</i>	Alimentation
Busard saint martin	<i>Circus cyaneus</i>	Escale migratoire

## 2. Activités humaines et socio-économique

### 2.0 Présentation générale du contexte socio-économique

Actuellement, les activités économiques du site NATURA 2000 sont similaires à de nombreuses communes de montagne à savoir :

- ✓ **l'agriculture, l'élevage et le pastoralisme**, par l'intermédiaire de la fauche qui est encore pratiquée sur beaucoup de parcelles et la pâture en début et fin de saison d'alpage ;
- ✓ **l'activité sylvicole**, peu productive économiquement vu les conditions généralement difficiles d'exploitation et de débardage ;
- ✓ **l'activité industrielle** et commerciale de l'eau de « Valécrin » ( Syndicat des eaux de Serpatier créé entre le Périer et Entraigues pour la mise en bouteilles);
- ✓ **les activités liées à la construction** comme le prélèvement de matériaux de construction ;
- ✓ **la chasse et la pêche** représentent un faible volume d'activité sur le site essentiellement pratiquée par des locaux ;
- ✓ **le tourisme « d'hiver »** peu développé lié au « stade de neige » du col d'Ornon où ont été installés de petits équipements touristiques (remontées mécaniques, gîtes, auberges) ;
- ✓ **le tourisme « d'été »** lié notamment au plan d'eau de Valbonnais et au réseau important de sentiers parcourant le site . ;
- ✓ **la protection contre les risques naturels** occupent des surfaces non négligeables

La situation privilégiée des communes du site NATURA 2000, toutes incluses dans l'aire optimale d'adhésion du Parc national des Ecrins, en limite de la zone coeur à l'est, et en limite du plateau du Taillefer à l'ouest, (voir sur le plateau même pour une partie du territoire communal de Oulles, d'Ornon et de Chantelouve), devrait permettre d'une part, le développement d'un flux touristique lié à la richesse du patrimoine naturel comme culturel de cette entité géographique et d'autre part, favoriser des activités sportives et de randonnée de moyenne et haute montagne.

Les potentialités de cette fréquentation touristique, étroitement liées à la réhabilitation de certains sentiers et chemins et au développement de structures d'accueil au niveau des villages, devraient permettre une intégration active de la population locale au développement touristique.

### 2.1 Activités agro-pastorales<sup>1</sup>

#### **Caractéristiques principales de l'agriculture du site NATURA 2000 des versants du col d'Ornon :**

- ✓ **700 hectares mis en valeur par l'agriculture**
- ✓ **16 exploitations agricoles dont 2 GAEC participent à la gestion du site Natura 2000**
- ✓ **20 exploitants vivent sur ces exploitations.**
- ✓ **Les prairies d'intérêt communautaire représente 65% de la surface agricole soit 450 hectares.**

<sup>1</sup> Cette partie a été rédigée à partir de l'étude sur les prairies de fauche réalisée par la Chambre d'Agriculture de l'Isère en Décembre 2010, à la demande du Parc.

## 2.1.1 Etat des lieux général

### **2.1.1.1 Descriptif des systèmes d'exploitation**

#### **→ Une orientation vers l'élevage bovin et ovin viande**

Du fait des contraintes liées à la moyenne montagne, la production est orientée essentiellement vers l'élevage extensif des ruminants, comme dans plus des trois quarts des exploitations de montagne de France. Les élevages principaux sont les élevages de bovins allaitant et ovins viandes. L'élevage bovin lait est très peu présent : une seule exploitation possède une vingtaine de vaches laitières, et la production de lait est son activité secondaire.

D'autres systèmes sont par ailleurs présents : quelques systèmes céréaliers participent à l'alimentation du bétail, une exploitation maraîchère, une exploitation de chèvres laitières et fromagerie attenante et une exploitation en élevage équin.

La **CARTE n°41** de l'atlas cartographique localise les différents systèmes de production du site.

#### **→ Le pâturage et la fauche, principales utilisations de l'espace agricole**

En adéquation avec le système de production majoritaire, les principales utilisations de l'espace sont le pâturage et la fauche, avec une grande prédominance de prairies seulement pâturées.

La pratique de la fauche est déterminante pour la conservation de ces formations et de leur richesse floristique et faunistique.

Le remplacement de la fauche par le pâturage représente un risque pour l'habitat prairie de fauche qui se traduit par une modification de la flore avec une diminution du nombre d'espèces et par une érosion accrues des parcelles.

La conservation de la fauche et de ces

milieux est donc particulièrement important pour des aspects patrimoniaux, biologiques, paysagers.



Pâturage sur la commune d'Ornon (photo : P.Mayade)

La **CARTE n°42** de l'atlas cartographique permet de visualiser l'utilisation de l'espace agricole du site.

#### **→ Le pâturage est diversifiée en espèces**

Le pâturage est prédominant. En effet peu de parcelles sont mécanisables, le pâturage est donc le meilleur moyen de valoriser les espaces du site NATURA 2000. Malgré la prédominance des élevages bovins et ovins viande, les espèces présentes sur le site sont variées. Ainsi nous trouvons sur le site tout type de pâturage : bovin, ovin, équin, caprin, mixte ovin caprin, mixte bovin ovin.

#### **→ Le site Natura 2000 ne fonctionne pas de manière isolée**

Nous retrouvons un système de production typique des milieux de montagne. L'été, les bêtes sont envoyés en alpages, elles pâturent les fonds de vallées en intersaison, elles sont rentrées l'hiver en stabulation et nourries grâce au stock de foin.

Ainsi le site Natura 2000 des versants du col d'Ornon ne fonctionne pas de manière isolée. Il existe une réelle inter-dépendance avec les autres sites alentours et notamment les sites Natura 2000.

### 2.1.1.2 Les principales contraintes de l'agriculture

#### → La topographie

Les principales contraintes sont liées à la topographie d'une zone de montagne : la pente, l'altitude et l'accès aux parcelles.

Le zonage PEZMA a été réalisé dans les années 1990 par l'association AVENIR, il permet d'identifier les parcelles éligibles au PEZMA, subvention accordée par le conseil général de l'Isère.

A l'aide de ce zonage deux sous zonages ont été réalisés sur le site :

- les parcelles où l'entretien est nécessaire

- les parcelles susceptibles d'être rapidement réhabilitées (taux de ligneux < 30%).

L'indice des contraintes ainsi déterminé par la Chambre d'Agriculture fait apparaître un gradient de contrainte entre le Nord et le Sud.

#### → La dynamique de la végétation

L'autre contrainte exprimée par les agriculteurs, est sans aucune surprise, la forte dynamique de végétation. En effet la forêt gagne du terrain sur certaines prairies. Les agriculteurs souhaitent pouvoir couper l'avancée des ligneux afin de freiner la dynamique de fermeture. Certains agriculteurs luttent déjà contre cette dynamique de manière manuelle ou mécanique, mais les propriétaires fonciers y sont majoritairement opposés. Ceux-ci souhaitent préserver les ligneux au cas où ils en auraient besoin comme bois de chauffage.

La chambre d'agriculture propose, afin de faciliter l'entretien des parcelles par les agriculteurs, de travailler avec les propriétaires fonciers sur l'élaboration d'une charte Natura 2000 autorisant l'entretien par les agriculteurs.

① Sur la commune de Villard-Reymond, dans le cadre du Plan Pastoral Territoriale Oisans une démarche a été engagée pour faire évoluer la perception par la population locale quand à la menace de l'envahissement de la végétation. Des travaux sont réalisés sur les pâturages de la commune et les bois récoltés sont ensuite vendus aux propriétaires.

#### → La présence de ravageurs

Les ravages causés par les sangliers favorisent l'apparition d'églantiers et de chardons sur les prairies. Quelques exploitants considèrent les sangliers comme la première contrainte pour leur exploitation.

Une exploitation a fait remonter que des dégâts étaient causés par des petits rongeurs.

#### → Le morcellement des parcelles

Le parcellaire est très morcelé et un nombre élevé de propriétaires fonciers se partagent un même îlot. Dans le sud du site NATURA 2000, la création d'une Association Foncière Pastorale est souhaitée par une majorité d'agriculteurs, mais il semble que beaucoup de propriétaires fonciers ne sont pas d'accord.

La **CARTE n°43** de l'atlas cartographique permet de visualiser les contraintes et potentialités agricoles du site.

### 2.1.2 Une agriculture dynamique et ancrée au territoire

#### → Un régime de fonctionnement dynamique

Le régime de fonctionnement des exploitations est une appréciation de l'agriculteur par rapport à sa dynamique de développement, à savoir s'il se considère en plein développement, en rythme de croisière ou en période de cessation. 5 exploitations se considèrent en plein développement car même si toutes ne sont pas installées récemment, certaines sont en perpétuel renouvellement afin de s'adapter aux contraintes économiques actuelles.



**→L'activité agricole constitue la base du revenu de foyers agricoles**

Il existe seulement 3 doubles actifs sur les 16 exploitations. L'activité agricole est donc la base du revenu des foyers agricoles.

L'analyse des potentiels économiques agricoles<sup>1</sup> de 9 exploitations montre une agriculture économiquement dynamique sur l'ensemble du site.

**→La majorité des exploitations se diversifient**

La majorité des exploitations ont une stratégie de diversification soit par la transformation et/ou vente directe, soit car ils sont double-actifs.

De nombreux projets sont en cours : chambres et tables d'hôte, atelier de transformation laitière, bâtiments de stockage, atelier de transformation de porc, atelier de fabrication de pain...

Il semble y avoir un développement à deux vitesses de l'agriculture entre la partie au Nord du col d'Ornon tournée vers la transformation et la vente directe, et la partie sud du Col d'Ornon, tournée vers la double activité ou dans une stratégie de filière. Cela s'explique du fait que la partie nord du col d'Ornon est rattachée au territoire de l'Oisans tournée vers Bourg-d'Oisans et la partie sud du col d'Ornon fait partie du territoire du Valbonnais. La production à forte valorisation est caractéristique du territoire de l'Oisans, grâce à la présence d'un abattoir local.

**→Une agriculture ancrée au territoire**

L'étude réalisée par la chambre d'agriculture montre que côté Oisans il y a une volonté de valoriser collectivement les produits avec l'émergence d'un signe de reconnaissance commun : la marque collective « les producteurs de l'Oisans » qui repose sur un cahier des charges local centré sur l'origine des produits. Les principes de ce cahier des charges sont explicités dans une charte. De plus, un magasin de vente directe a été développé sur la commune d'Ornon. Cela montre un fort ancrage territorial de ces exploitations.

**→Un foncier relativement stabilisé**

Il existe très peu de situations précaires sur le site NATURA 2000 concernant la répartition des modes de faire valoir. En effet, la majorité des exploitations possèdent des baux ruraux ou sont propriétaires des terrains. Un foncier stable est un réel atout pour favoriser la dynamique agricole du site NATURA 2000.

Cependant, malgré la stabilité du foncier, le fait que les exploitants ne soient pas propriétaires de leurs prairies peut devenir un frein au bon entretien de celle-ci.

**2.1.3 L'avenir des activités agricoles**

Le maintien des activités est remis en cause

En effet, malgré une moyenne d'âges peu élevée, sur 16 exploitations, 5 sont en situation d'interrogation par rapport à la reprise de leur activité. Ces 5 exploitations ont un chef d'exploitation de plus de 50 ans. Si ces exploitations cessent leur activités, ce sont 400 hectares de surface qui seront en devenir, soit plus de 60% de la surface agricole du site NATURA 2000.

**2.1.4 Le pastoralisme****2.1.4.1 Contexte générale**

On distingue deux types d'usages sur le site :

- ☞ Au printemps et à l'automne un pâturage par des troupeaux individuels.
- ☞ En été, un pâturage par des troupeaux collectifs sur les alpages.

La particularité du site NATURA 2000 est qu'il est constitué essentiellement de pâturages de fond de vallées et donc de pâturage de début et fin de saison appelé également pâturage intermédiaires.

<sup>1</sup> Le potentiel économique agricole consiste à évaluer un excédent brut d'exploitation en fonction des productions de l'exploitation et en fonction des références économiques saisies sur le territoire. Plus de détail dans l'étude de la Chambre d'Agriculture.

Ci dessous les caractéristiques des **8 alpages** situés en partie dans le site NATURA 2000 pour une surface totale de 970 hectares :

Nom alpage/UP	Commune	Effectifs	Type d'élevage	Surface	Nombre d'éleveurs
La Merdière les côtes du col	Ornon	40	équins	66	1
Ornon	Ornon	50	ovins	25	2
La Combe la Vallon/La montagne de Chantelouve	Chantelouve	1351	ovins	554	1
Les Buissonnées les Faures	Chantelouve	40	ovins	25	1
Les Peyrouses	Chantelouve	40	ovins	23	1
Issartons le Bas	Le Périer	30	bovins	7	3
L'Infernet	Le Périer	100	ovins	140	2
Proximité et autour du village	Oulles	70	bovins	130	2
<b>TOTAL</b>		<b>40 équins 100 bovins 1581 ovins</b>		<b>970 hectares</b>	<b>13 éleveurs</b>

La **CARTE n°19** de l'atlas cartographique localise les différentes unités pastorales.

#### 2.1.4.2 Utilisation pastorale

Les **8 alpages** de la zone rassemblent **13 éleveurs de bovins, ovins et ou équins**. Les éleveurs sont des locaux, des transhumants du département de l'Isère et des transhumants de la région RA ou PACA.

Ces alpages couvrent une surface de 970 hectares avec des parties en dehors du site NATURA 2000.

4 alpages sont gérés de manière collective et 4 de manière individuel.

**Seulement 1 alpage possède un diagnostic pastoral il s'agit de l'alpage de L'Infernet (commune du Périer).**

#### 2.1.4.3 Modes de gestion

La date de montée en estive se fait généralement autour de mi juin et se termine entre début et fin octobre en fonction des alpages.

Les troupeaux exclusivement constitués d'ovins sont gardés par des bergers ou éleveurs-bergers. Pour les alpages bovins une gestion minimale se fait par la pose et la dépose de clôture électrique entre fin juin et fin octobre.

#### 2.1.4.4 Contraintes pastorales

Les alpages de fond de vallées sont accessibles en véhicules, exceptés 2 ayant une faible superficie dans le site NATURA 2000.

Cependant ce problème d'accès aux cabanes pastorales (situées hors site NATURA 2000) présente une contrainte plus ou moins forte de surveillance et soins pour les troupeaux. A contrario il atténue le flux touristique et pouvant occasionner des gênes pour les troupeaux.

Il n'y pas vraiment de contraintes liées à l'eau sur ces alpages.

### 2.1.4.5 Multi-usage

La fréquentation touristique sur l'ensemble des alpages est plutôt importante notamment en fond de vallée.

#### 2.1.5 Les canaux d'irrigation

Le Valbonnais a la particularité de posséder un réseau important de canaux d'irrigation destinés à l'agriculture.

Un seul canal traverse le site NATURA 2000 il s'agit du canal de Valbonnais dans la partie sud du site sur les communes du Périer, Entraigues et Valbonnais.

La création de ce canal date de 1400, l'Association Syndicale Agrée (ASA) a été créée en 1950 il s'agit de l'ASA de la Marsanne.



Prise d'eau du canal de Valbonnais sur la commune du Périer (photo :P.Mayade)

La prise d'eau se fait sur le cours d'eau de la Malsanne au niveau de la commune du Périer. 80 propriétaires sont membres de l'ASA. Le canal de Valbonnais permet d'arroser plus de 100ha de terres agricoles et jardins situées dans la plaine de Valbonnais.

L'entretien du canal (curage, maçonneries et débroussaillage) est réalisée par l'ASA sous forme de corvée et individuellement par les adhérents de l'ASA.

Un dossier de demande de subvention (50%) a été accordée le 8/12/2010 à l'ASA par le CDRA Alpes-Sud Isère pour 27762€ de travaux d'entretien du canal.

Le maintien de l'usage des canaux d'irrigation gravitaire sans l'usages d'intrants, a un très bon impact sur la biodiversité (écrevisses à pieds blancs).

La **CARTE N°45** de l'atlas cartographique localise le canal de Valbonnais

#### 2.1.6 Impact des activités agro-pastorales sur les habitats et espèces

L'activité pastorale est une activité importante sur le site NATURA 2000 notamment en temps que pâturage intermédiaire, mais l'activité est prédominante sur une grande majorité d'habitats communautaires du site. L'activité joue donc un rôle primordial dans la dynamique de ces habitats.

Le paysage du site NATURA 2000 a été façonné depuis des siècles par l'activité pastorale. La diversité des habitats communautaires en témoigne. Ainsi le pastoralisme joue un rôle indispensable pour maintenir l'ouverture des milieux.

Globalement les habitats agro-pastoraux sont dans un bon état de conservation fruits d'un pâturage extensif et raisonnée.

Cependant il peut y avoir localement des ajustements à faire. Il convient donc de veiller à ce que localement de bonnes pratiques pastorales soit mise en place en adéquation avec la préservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire.

Problématiques locales liées au PASTORALISME :

- Evolution des pratiques pastorales
- La progression des accrus forestiers (hêtre, rosier des chiens...)
- Possibilités de dégradation de certains habitats par piétinement, érosion
- Recherche d'un équilibre entre la pratique de la fauche et du pâturage.



Recherche d'un équilibre entre gestion pastorale, fauche et gestion sylvicole (photo : B. Nicollet)

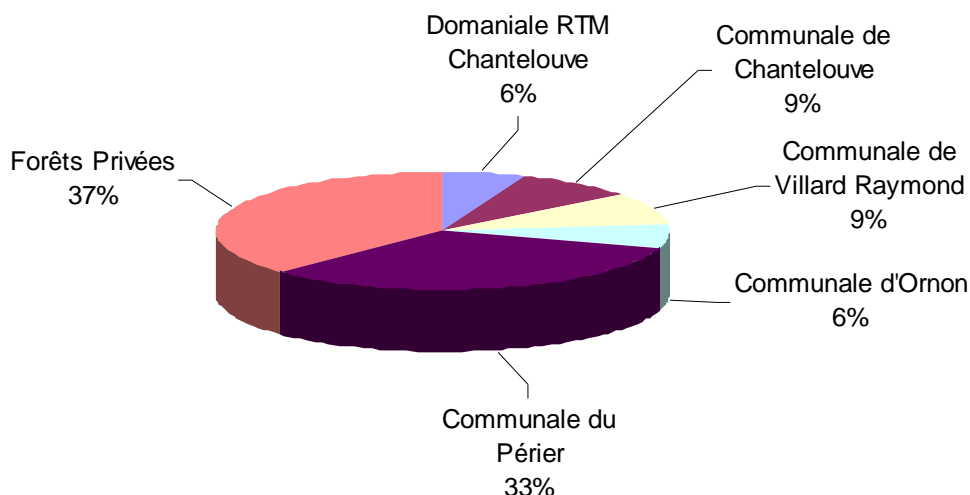
## 2.2 Activités forestières et sylvicoles

La forêt est un élément vital pour une région, aussi bien pour le bois qu'elle produit que pour la faune et la flore spécifique qu'elle héberge, pour la protection contre les risques naturels qu'elle apporte aux villages, pour la dimension paysagère et touristique dont elle enrichit le patrimoine.

Sur le territoire du site NATURA 2000, la « Forêt » peut être subdivisée en trois catégories ayant chacune leurs spécificités et leurs usages :

- ✓ les forêts domaniales,
- ✓ les forêts communales,
- ✓ les forêts privées.

Propriété forestière	Commune	Surface (hectares)
Domaniale	RTM de Chantelouve	226
Communale	Ornon	252
	Chantelouve	343
	Villard-Reymond	342
	Le Périer	1290
Privée	Toutes	1450
<b>TOTAL</b>	<b>5</b>	<b>3425</b>



### Répartition des surfaces forestières par type de propriétés

#### 2.2.1 Gestion et exploitation forestière

Toutes les forêts du site NATURA 2000 sont caractérisées par un relief difficile et de fortes pentes qui avoisinent souvent les 80 %, voire 100 %. Les secteurs inaccessibles même à pied sont nombreux. Souvent entrecoupées de couloirs d'avalanche, leur parcours est difficile. Elles sont exposées à l'ensemble des risques naturels de montagnes que sont les avalanches, l'érosion, les crues torrentielles, les tempêtes et par là, comme nous l'avons déjà vu, jouent un rôle essentiel de protection pour les biens et les habitants des vallées.

Cependant, malgré ces difficultés à les parcourir et conséquemment à les exploiter, elles ont toujours été considérées comme une ressource majeure de ces territoires.

Elles ont donc toutes la particularité de jouer un double rôle, celui de protection et celui de production, en étroite dépendance l'un de l'autre : l'abandon des coupes entraînant systématiquement une perte d'efficacité du rôle protecteur, qui n'est réellement assuré et de façon permanente que si l'exploitation est régulière.

Pendant longtemps, avec les alpages, les forêts ont représenté les deux principaux pôles d'activités de ces communes, contribuant de façon non négligeable à leur budget et à l'économie locale.

Cependant, ces sites de montagne jouent actuellement un nouveau rôle, celui d'affirmer et de garantir « l'identité patrimoniale » de ces vallées, de par la richesse exceptionnelle de leurs biotopes et la qualité générale de leurs paysages.

Ce caractère identitaire patrimonial qui lui est nouvellement conféré, passe nécessairement par leur « conservation », leur maintien en l'état c'est-à-dire par une gestion et une exploitation de ces espaces, respectueuses de la diversité du vivant et des habitats naturels qu'ils renferment.



Forêt communale du Périer (photo : P.Mayade)

### 2.2.2 Les forêts privées

La grande majorité des « forêts privées », si elles conservent leur réalité cadastrale, ne joue plus leur rôle traditionnel dans « l'économie des ménages ». Aucun « Plan simple de gestion » n'existe pour les forêts privées du site NATURA 2000. En effet, rares sont encore les propriétaires qui les exploitent pour l'« auto consommation » ; la plupart d'entre eux n'étant plus résidents sur ces communes. L'exploitation forestière de ces « forêts privées » reste donc actuellement très limitée pour trois raisons majeures :

- Le morcellement très marqué de la propriété privée (0,82 ha en moyenne par propriétaire et souvent en plusieurs parcelles)<sup>1</sup> ;
- La verticalité du relief, rendant l'exploitation délicate voire impossible avec les techniques de bûcheronnage contemporaines ;
- Le caractère peu productif de ces peuplements.

### 2.2.3 Les forêts communales

Les forêts communales appartiennent depuis un temps immémorial à la commune dont elle portent le nom. En adéquation avec l'une des caractéristiques de l'aménagement foncier alpin, qui est à l'origine d'une proportion beaucoup plus importante qu'ailleurs de terrains communaux, les forêts sont depuis toujours restées communales c'est à dire destinées à l'usage de la collectivité, lequel diffère considérablement de l'usage admis dans les plaines.

La **CARTE n° 20** de l'atlas cartographique permet de localiser l'ensemble des forêts communales du site NATURA 2000.

#### **2.2.3.1 La forêt communale de Chantelouve (aménagement 1995-2011)**

Elle été classée en forêt de protection du milieu physique (avalanches, chutes de pierres, ravinement des sols, crues torrentielles), de protection biologique des milieux et des paysages et de production (Bois d'oeuvre et de chauffage).

<b>Département</b>	<b>Isère</b>
<b>Arrondissement</b>	Grenoble
<b>Canton</b>	Valbonnais
<b>Commune</b>	Chantelouve
<b>Région IFN de situation N°</b>	723 Oisans
<b>Organisation administrative de gestion</b>	Office national des forêts Agence départementale Isère Unité territoriale : Oisans Valbonnais Triage : Le Périer
<b>Surface</b>	<b>290,05 hectares</b>

#### → Origine de la forêt

La date de la première soumission au Régime Forestier : décision ministérielle du 18 février 1840 pour une surface de 410 ha 81.

#### → Parcellaire et superficie

La forêt communale de Chantelouve est répartie en 13 cantons et 15 parcelles. Les cantons et les parcelles forestières comprises dans le site Natura 2000 sont :

<sup>1</sup> Cf tableau en annexe communiqué par le CRPF sur les propriétés privées des communes du site

Série	Canton	Parcelle n°	Surface (hectares)	Surface dans le site Natura 2000 (hectares)
1	Sert Bernon	1	25,80	25,80
	Le Vernay	14	10,63	10,63
	Le Suc	15	20,27	20,27
<b>TOTAL</b>				<b>56,7</b>

→ Traitement sylvicoles et type de peuplement

Parcelle	Type de peuplement	Traitement sylvicole
1	Futaie irrégulière à gros et moyen bois dominants Aulnaie verte, vide avalancheux	Jardinage
14	Futaie de feuillus divers	Amélioration, conversion en futaie de feuillus divers travaillée par parquets
15	Taillis vieilli de hêtre	Repos, conversion par vieillissement avec possibilité de faire des coupes d'amélioration par balivage intensif.

→ Prise en compte des habitats et espèces communautaires dans la gestion de la forêt :

Il n'est pas mentionné dans le document d'aménagement la présence d'habitat remarquable. Seul les ZNIEFF et ZICO sont mentionnées.

La **CARTE n°21** de l'Atlas cartographique illustre le périmètre de forêt communale de Chantelouve par rapport au site NATURA 2000.

### 2.2.3.2 La forêt communale du Périer (aménagement 2002-2015)

4 séries ont été retenues dont une de « Protection-Production », une de « Protection », une d' « Intérêt écologique particulier » et une d' « Intérêt écologique général ».

<b>Département</b>	<b>Isère</b>
<b>Arrondissement</b>	Grenoble
<b>Canton</b>	Valbonnais
<b>Commune</b>	Le Périer
<b>Région IFN de situation N°</b>	723 Oisans
<b>Organisation administrative de gestion</b>	Office national des forêts Agence départementale Isère Unité territoriale : Oisans Valbonnais Triage : Le Périer
<b>Surface</b>	<b>1 290 hectares 54</b>

→ Parcellaire et superficie :

Série	Canton	Parcelle n°	Surface (hectares)	Surface dans le site Natura 2000 (hectares)
2	Bois des Meyannes	113	18,93	18,93
		114	15,89	15,89
	Comballon	115	14,18	14,18
4	Preyloux	117	22,80	22,80
	Issarton	116	9,76	9,76
4	L'envers du Clot du Pré	118	12,37	12,37
2	Gatouillère	35	21,05	21,05
		36	11,10	11,10
4	Bois de l'homme	37	27,59	27,59
	Routanière	119	33,42	33,42

	Bois de Contérens	120	16,41	16,41
	Bois du Chay	121	15,98	15,98
	Gaudissard	122	12,06	12,06
	Combe Fourche	123	16,78	16,78
	Les Pinets	124	16,35	16,35
3	Rache	125	24,50	24,50
4		126	19,05	19,05
4	Bois de Dourdouillet	127	40,35	40,35
4		128	45,39	45,39
3	Bois de la traverse	109	14,28	14,28
<b>TOTAL</b>		<b>20</b>	<b>408,24</b>	

## → Traitement sylvicole

Parcelle n°	Type de peuplement	Traitement sylvicole
113	Hêtraie mesoxérophile Hêtraie sapinière à géranium nouveau	Série de protection physique : traitement en futaie irrégulière par bouquets
114	Hêtraie mesoxérophile Hêtraie sapinière à géranium nouveau	
115	Hêtraie mesoxérophile Pinède mésophile	
117	Hêtraie mesoxérophile	Série d'intérêt écologique général : traitement en « repos ».
116	Hêtraie mesoxérophile	Série de production : traitement en futaie irrégulière par bouquets
118	Hêtraie mesoxérophile	Série d'intérêt écologique général : traitement en « repos ».
35	Hêtraie sapinière à fétuque des bois	Série de protection physique : traitement en futaie irrégulière par bouquets
36	Hêtraie sapinière à fétuque des bois	
37	Hêtraie sapinière à fétuque des bois	
119	Hêtraie mesoxérophile Hêtraie sapinière à géranium nouveau Pinède mésophile	Série d'intérêt écologique particulier : traitement en taillis sous futaie par bouquets
120	Hêtraie mesoxérophile Hêtraie sapinière à géranium nouveau	
121	Hêtraie mesoxérophile	
122	Hêtraie mesoxérophile Aulnaie blanche Pinaie de pin à crochet	
123	Hêtraie mesoxérophile Aulnaie blanche Pinaie de pin à crochet	
124	Hêtraie mésophile Hêtraie mesoxérophile	
125	Hêtraie mésophile	
126	Hêtraie mésophile Aulnaie blanche	
127	Hêtraie mésophile	Série d'intérêt écologique général : traitement en « repos ».
128	Hêtraie mésophile	
109	Hêtraie mésoxérophile	Série d'intérêt écologique particulier : traitement en taillis sous futaie par bouquets

## → Prise en compte des habitats et espèces communautaires dans la gestion de la forêt :



Un inventaire des espèces végétales et habitats remarquables a été élaboré dans le cadre de l'aménagement de la forêt communale du Périer. La prise en compte des espèces et habitats de la directive Habitats a donc été élaborée à travers la carte intitulé « éléments notables au titre de la richesse biologique ».

Espèces concernées :

sabot de Vénus et rosalie des Alpes

Habitats concernés :

9420 : Boisement épars de Pin Cembro et ou Mélèze (habitats non inventorié dans la liste des habitats du site !!),

9430 : Boisement épars de Pin à crochet sur schistes (également non inventorié dans la liste des habitats du site)

9150 Hêtraie à Céphalanthère

9180 Forêts de ravins du Tilio Acerion

La **CARTE n°22** de l'Atlas cartographique illustre le périmètre de forêt communale du Périer par rapport au site NATURA 2000.

### 2.2.3.3 La forêt communale de Villard-Reymond (aménagement 2003-2014)

<b>Département</b>	<b>Isère</b>
<b>Arrondissement</b>	Grenoble
<b>Canton</b>	Valbonnais
<b>Commune</b>	Villard-Reymond
<b>Région IFN de situation N°</b>	723 Oisans
<b>Organisation administrative de gestion</b>	Office national des forêts Agence départementale Isère Unité territoriale : Oisans Valbonnais Triage : Bourg d'Oisans
<b>Surface</b>	<b>342,53 hectares</b>

→ Origine : Le premier aménagement de la commune date de 1894. A l'époque étaient retenus 3 séries : 1 série destinée à la vente et 2 séries destinées à l'affouage.

Lors de l'aménagement de 1982 une seule série a été désignée, lors de l'aménagement de 2003, 3 grands types de séries ont été proposées :

Protection physique et de production, de protection physique, d'intérêt écologique général.

La forêt communale de Villard-Reymond est labellisée PEFC cela signifie qu'elle contribue à la promotion d'une gestion durable des forêts notamment par la prise en compte des enjeux environnementaux par la protection des milieux et des espèces.

→ Parcellaire et superficie :

Série	Canton	Parcelle n°	Surface (ha)	Surface dans le site Natura 2000 (ha)
Production en repos-reconstitution	Pré mallet	K1	12,6	12,6
		K2	16,65	16,65
Ecologique générale Production en repos-reconstitution	Les clappiers et chalmettes	L	18,45	18,45
Ecologique générale		X	19,42	19,42
Ecologique générale Production en repos-reconstitution	Les clappiers et chalmettes	M	14,6	14,6
Ecologique Production autonome	La Gérée	J	19,31	19,31
Ecologique générale	La Gérée	A	14,96	14,96

Production autonome Production à aider	La Gérée	B	11,28	11,28
	Les essarts du bas	C	9,27	9,27
	Les essarts du bas	D	20,19	20,19
	La Cala	E	8,77	8,77
Production autonome Production à aider	La Cala	F	12,73	12,73
	Poulet et chalanches	G	15,68	15,68
Ecologique Production autonome	La Cala	H	7,12	7,12
	Les essarts du bas	I	5,73	5,73
<b>TOTAL</b>				<b>206,76</b>

→ Traitement sylvicole

Ci-dessous les modes de traitement retenus en fonction du type de série des parcelles :

Série	Traitement sylvicole
Protection physique et production	Equilibre des classes d'âges et traitement en futaie irrégulière par pieds d'arbres
Protection physique	Futaie irrégulière par pieds d'arbre
Intérêt écologique général	Sans interventions sylvicoles : laisser en développement libre

→ Prise en compte des habitats et espèces communautaires dans la gestion de la forêt :

Dans le document d'aménagement de la forêt communale il est mentionné qu'il n'y a pas d'habitat d'intérêt prioritaire connu à ce jour (date de réalisation de l'aménagement, 2003).

Il est mentionné la présence du sabot de Vénus en parcelle S (hors site NATURA 2000) et une disposition particulière en faveur de cet espèce est prévue dans la programme d'action.

Pour la rosalie des alpes, des recommandations sous forme d'un poster affiché en mairie portent sur les dates d'affouage et d'enlèvement des bois coupés pour éviter la ponte de ce coléoptère saproxylique sur les bûches destinées au chauffage.

La **CARTE n°23** de l'Atlas cartographique illustre le périmètre de la forêt communale de Villard-Reymond par rapport au site NATURA 2000.

#### 2.2.3.4 La forêt communale d'Ornon (aménagement 1990-2010)

<b>Département</b>	<b>Isère</b>
<b>Arrondissement</b>	Grenoble
<b>Canton</b>	Oisans
<b>Commune</b>	Oisans
<b>Région IFN de situation N°</b>	723 Oisans
<b>Organisation administrative de gestion</b>	Office national des forêts Agence départementale Isère Unité territoriale : Oisans Valbonnais Triage : Bourg d'Oisans
<b>Surface</b>	<b>504,87 ha</b>

→ Origine

L'origine de la propriété découle de 2 sources différentes :

La première s'applique aux taillis, ils appartiennent à la commune d'Ornon par possession immémoriale et en vertu des principes du 'Franc Alleu » du droit en Dauphiné qui attribuait aux communes les bois et pâturessitués sur leur territoire, droits antérieurs à celui de la féodalité.

La seconde concerne les cantons peuplés en résineux. Ceux-ci faisaient partie de l'apanage des Dauphins de France. Dès le début du 16<sup>ème</sup> siècle, ils revenaient aux seigneurs de l'Oisans qui les aliénèrent vers la fin du 17<sup>ème</sup> siècle.

## → Parcellaire et superficie

L'ensemble de la forêt communale d'Ornon renferme en proportion non négligeable des vides non reboisables et improductifs, constitués par des rochers, falaises, couloirs d'avalanches et zones instables.

Série	Canton	Parcelle	Surface	
Production-Protection	Sebutin	1	9,85	
		2	14,82	
		3	11,03	
	Taillas	4	9,45	
		5	11,30	
		6	7,38	
	Delioures	7	5,97	
		8	11,87	
		9	7,32	
	Freyte Clos Mule	10	9,19	
		11	14,69	
		12	7,45	
		13	9,42	
	La Gerée	14	12,56	
		15	13,74	
		16	11,55	
		17	9,51	
		18	17,96	
		Traverses	19	14,67
Protection		Les roches	50	25,03
		Bois des freytes	51	13,08
		Plan des clots	52	9
		Plan des clots	53	16,97
		Pisse vache	54	18,51
		Cote longe	55	4,52
		Bois menu	56	11,81
		Clos la balme	57	19,18
		Les tours	58	45,83
		Pertunier	59	21,51
		Combe noir	60	14,67
		Sous les mayes	61	14,02
		L'usclas	62	17,09
		Sous cote belle	63	31,39
		Sous cote belle	64	26,34
		Sur les ulmas	65	6,19

## → Traitement sylvicole

Canton	Parcelle	Type peuplement	Traitement
-	1	Vides non reboisables, Sapinière pessièrre, Sapinière hêtraie	Futaie jardinée. Essence objectifs : Sapin pectiné et épicéa commun
-	2		
-	3	Vides non reboisables, Sapinière hêtraie	
-	4	Vides non reboisables, Sapinière hêtraie, Taillis	
-	5	Sapinière hêtraie, Taillis, Aulnaie verte	
-	6	Vides non reboisables, Sapinière hêtraie, Taillis	
-	7	Pessièrre, Taillis	
-	8	Vides non reboisables, Sapinière-hêtraie	

-	9	Pessière, Sapinière-pessière, Sapinière-hêtraie, Taillis		
-	10	Vides non reboisables, Sapinière hêtraie		
-	11	Pessière, Sapinière pessière, Taillis		
-	12	Vides non reboisables, Pessière, Sapinière-pessière		
-	13	Vides non reboisables, Sapinière pessière, Taillis		
-	14	Pessière		
-	15	Sapinière pessière		
-	16	Sapinière pessière		
-	17	Sapinière pessière		
-	18	Sapinière pessière		
Les traverses	19	Vides non reboisables, pessière		
Les roches	50	Vides non reboisables, pessière, taillis		Substitution de la futaie sur souche à un peuplement en futaie irrégulière composé d'arbres d'âges divers.
Bois des freytes	51	Taillis		
Plan des clots	52	Vides non reboisables, taillis		
Plan des clots	53			
Pisse vache	54	Vides non reboisables, aulnaie verte		
Cote longue	55	Pinède		
Bois menu	56	Vides non reboisables, taillis		
Clos de la balme	57	Vides non reboisables, pessière, taillis		
Les tours	58	Vides non reboisables, taillis		
Pertunier	59	Vides non reboisables, taillis		
Combe noir	60	Vides non reboisables, taillis		
Sous les mayes	61	Vides non reboisables, taillis		
L'usclas	62	Vides non reboisables, taillis		
Sous cote belle	63	Vides non reboisables, taillis		
Sous cote belle	64	Vides non reboisables, taillis		
Sur les ulmas	65	Vides non reboisables, taillis		

→ Prise en compte des habitats et espèces communautaires dans la gestion de la forêt

Dans le document d'aménagement de la forêt communale il est mentionné la présence au sud de la forêt communale la station d'aulnes blancs considéré comme une des plus importantes des Alpes française.

Rien d'autre n'a été mentionné concernant les espèces particulières du site.

Cependant les traitements proposés par le document d'aménagement sont compatibles avec les enjeux de conservation des habitats communautaires du site.

La **CARTE n°24** de l'Atlas cartographique illustre le périmètre de la forêt communale d'Ornon par rapport au site NATURA 2000.

L'aménagement de la forêt communale d'Ornon est en cours de rédaction et l'aménagiste à pris en compte les enjeux NATURA 2000 de la forêt.

**2.2.3 5 La forêt communale de Valbonnais (aménagement 1997-2011)**

<b>Département</b>	<b>Isère</b>
<b>Arrondissement</b>	Grenoble
<b>Canton</b>	Valbonnais
<b>Commune</b>	Chantelouve
<b>Région IFN de situation N°</b>	723 Oisans
<b>Organisation administrative de gestion</b>	Office national des forêts Agence départementale Isère Unité territoriale : Oisans Valbonnais Triage : Périer
<b>Surface</b>	<b>1 015,898 hectares</b>

## → Origine :

La forêt appartient depuis un temps immémorial à la commune. Le premier acte de soumission par ordonnance royale date de 1845

## → Parcellaire et superficie :

Nom de la parcelle	N° de Parcelle	Surface (hectares)
Grange peyret	101	145,06

## → Type de peuplement et traitement sylvicole :

N° de Parcelle	Peuplement forestier	Mode de traitement
101	Taillis de hêtre Pâturages en cours de boisement	Série de protection, traitement en futaie irrégulière.

## → Prise en compte des habitats et espèces communautaires dans la gestion de la forêt :

Il n'est pas mentionné dans le document d'aménagement la présence d'habitat remarquable. Seul les ZNIEFF et ZICO sont mentionnées.

La **CARTE n°20** de l'Atlas cartographique illustre le périmètre de la forêt communale de Valbonnais par rapport au site NATURA 2000.

2.2.4 Les forêts domaniales**2.2.4.1 La forêt domaniale RTM de Chantelouve (aménagement 1987-2011)**

<b>Département</b>	<b>Isère</b>
<b>Arrondissement</b>	Grenoble
<b>Canton</b>	Valbonnais
<b>Commune</b>	Chantelouve
<b>Région IFN de situation N°</b>	723 Oisans
<b>Organisation administrative de gestion</b>	Office national des forêts Agence départementale Isère Unité territoriale : Oisans Valbonnais Triage : Périer nord
<b>Surface</b>	<b>382,77 hectares</b>

## → Origine :

Cette forêt doit son origine aux acquisitions effectuées dans le cadre du « périmètre de restauration des terrains en montagne du Drac-Bonne » en 1891.

## → Parcellaire et superficie :

La forêt domaniale RTM de Chantelouve occupe un versant d'exposition générale ouest comprenant un succession de 5 bassins versants torrentiels sur les contreforts du Grand Renaud et surplombant le col d'Ornon :

Bassin versant du Grand Merdaret, des Pâles, des Adreys, du Goulet et de la Pras.

Nom du bassin versant	N° de Parcelle	Surface (hectares)
Le Grand Merdaret	2	39,7
Les Pâles	1	65,8
Les Adreys	3	208,9
Le Goulet	4	20
Les Pras	5	60,6
La Malsanne	6	15

→ Traitement sylvicole :

N° de Parcelle	Peuplement forestier
1	Dominance de l'aulne blanc (5/10)
2	Dominance de l'Aulne blanc (7/10)
3	Dominance de l'épicéa et des mélèzes (3/10)
4	Dominance des mélèzes (5/10)
5	Dominance d'épicéas (3/10)
6	Dominance de pins (6,5/10)

Le traitement du taillis d'aulne est décrit de la manière suivante :

La coupe du taillis sera assise par contenance et effectuée sur les 20 hectares

Les traitements proposés pour le taillis d'aulne est le suivant :

Différents aspects sont à prendre en considération pour l'aménagement du taillis d'aulne de la manière la plus rationnelle possible car l'aulnaie blanche est :

Un atout pour la lutte contre l'érosion car il joue un rôle de stabilisation des éboulis et lutte ainsi, contre toute reprise d'érosion.

Une zone probable de production forestière par l'intermédiaire de la colonisation du lithosol par l'aulne blanc qui offre la possibilité de réaliser un enrichissement du taillis par des essences montagnardes plus nobles telle le frêne ou l'érable.

Un conservatoire naturel car elle constitue un excellent modèle naturel où se trouvent rassemblés, spontanément et sur une vaste superficie tous les exemples d'utilisation possible par l'homme de l'aulne blanc : reconquête de sol nu, protection contre l'érosion, stabilisation d'éboulis à l'étage montagnard, amélioration des conditions de sol par les espèces fixatrices, effets de l'aulne sur la croissance d'essences associées.

La gestion préconisée dans le cadre de l'aménagement est donc la suivante :

✓ 75% de la superficie du taillis demeurent dans une zone soumise à un risque possible de divagation des torrents. Aussi l'enrichissement du taillis par des essences feuillues montagnardes plus nobles, qui supposent un investissement financier ne devra se limiter qu'à une zone de moindre risque, voire de risque nul.

✓ Garder en l'état le taillis, sans y pratiquer la moindre intervention sylvicole, entraînerait l'épuisement et le dépérissement des aulnes, dont l'âge est de 20 ans et la survie estimée à 40 ans. La pérennité du peuplement sera donc préservée, grâce au recépage des brins de taillis.

La **CARTE n°21** de l'Atlas cartographique illustre le périmètre de la forêt domaniale RTM de Chantelouve par rapport au site NATURA 2000.

→ Prise en compte des habitats et espèces communautaires dans la gestion de la forêt :

Les modalités de gestion et d'exploitation des forêts dans l'aire optimale d'adhésion du Parc national des Ecrins et des forêts domaniales sont de fait assez identiques à celles des forêts du cœur.

En effet, la mise en place de politiques de « Développement durable » sur les « Territoires de montagne », prend en compte l'écologie, la protection des milieux et des paysages dans tous les « Plans de gestion » actuellement en cours, établis pour chacune de ces forêts entre les années 1995 et 2000 par l'ONF.



Aulnaie blanche dans la forêt domaniale de Chantelouve  
(photo : P.Mayade)

Les « forêts Domaniales », dont l'origine provient essentiellement d'un souci de protection contre les risques naturels de la part de l'Etat, sont généralement situées dans des endroits extrêmes.

Pour cette raison, l'Etat y entreprend de façon permanente des travaux coûteux de restauration et d'entretien, dont les infrastructures mises en place et les dépenses excèdent largement le rapport « récolte/recette » de leur bois. En tant que propriétés privées de l'Etat, ces forêts font l'objet depuis plusieurs décennies déjà, d'une politique de préservation du milieu naturel et d'accueil du public.

#### 2.2.4.1 Forêt Domaniale du Coiro (aménagement de 1997 à 2011)

<b>Département</b>	<b>Isère</b>
<b>Arrondissement</b>	Grenoble
<b>Canton</b>	Valbonnais
<b>Commune</b>	Chantelouve
<b>Région IFN de situation N°</b>	723 Oisans
<b>Organisation administrative de gestion</b>	Office national des forêts Agence départementale Isère Unité territoriale : Oisans Valbonnais Triage : Périer nord
<b>Surface</b>	<b>1 038,69 hectares</b>

→ Origine :

La forêt a été acquise au titre de la restauration des terrains en Montagne entre 1894 et 1910. L'historique de ces acquisitions est détaillé dans le précédent aménagement (1976-1995).

→ Parcellaire et superficie :

Nom de la parcelle	N° de Parcelle	Surface (hectares)
Bassin de la grande Dreyre	2	202,20

→ Traitement sylvicole :

N° de Parcelle	Peuplement forestier	Mode de traitement
2	Futaie de mélèze Résineux en zone de combat Peuplement de hêtre avec Résineux	Dans les seuls peuplements dont les enjeux de protection justifient les coûts d'intervention, le climat de haute montagne et les risques d'avalanche imposent la structure de la futaie irrégulière par bouquets et parquets.

→ Prise en compte des habitats et espèces communautaires dans la gestion de la forêt :

Il n'est pas mentionné dans le document d'aménagement la présence d'habitat remarquable. Seul les ZNIEFF et ZICO sont mentionnées.

La **CARTE n°20** de l'Atlas cartographique illustre le périmètre de la forêt domaniale du Coiroit par rapport au site NATURA 2000.

### 2.2.5 Impact de l'activité forestière sur les habitats et espèces

La proportion de forêt exploitée est étendue sur le site NATURA 2000 et de nature variée. Aussi les impacts peuvent être importants.

La présence de certaines espèces telles que les chauves-souris, les rapaces (ex : Chouette de Tengmalm, Circaète Jean le Blanc), la Rosalie des Alpes, le Sabot de Vénus et d'autres espèces végétales patrimoniales (ex : Epipogon sans feuilles,...) sont à prendre en compte dans la gestion et l'exploitation forestière.

En conclusion, au regard des cartes d'habitats et d'espèces, l'exploitation actuelle des forêts peut avoir des effets perturbateurs sur les habitats d'intérêts communautaire et prioritaire ainsi que sur les espèces.

Les forêts de ravin, l'aulnaie blanche, la ripisylve et les zones de présence de sources tuffeuses seront principalement à prendre en compte.

Les enjeux de sécurité publique à travers notamment la forêt RTM de Chantelouve seront également à prendre en considération dans les mesures de gestion qui seront proposées.

Une attention sera à porter sur la commune de Chantelouve et du Périer vis à vis des stations de Sabots de Vénus et d'Epipogon sans feuilles.

La problématique concernant la rosalie des alpes sera également à considérer.

Conformément à l'article L11 du code forestier, les documents d'aménagement forestier devront être compatibles avec les objectifs de conservation du DOCOB du présent site NATURA 2000.

Pour les documents d'aménagements déjà réalisés, le délai de mise en compatibilité est porté à 3 ans à compter de la validation du DOCOB.



## 2.3 Activités touristiques liés au tourisme et aux loisirs

Comme pour l'ensemble du département de l'Isère, le tourisme représente une part non négligeable de l'économie locale, même si elle n'a aucun élément de comparaison avec l'économie engendrée par les stations de l'Oisans situées à proximité.

Même si l'impact économique des activités s'exerçant sur le site sont difficiles à chiffrer, il contribue fortement à 'la diversification dans les vallées et les retombées économiques sont réelles.

Si les activités touristiques de pleine nature tiennent une place non négligeable dans l'économie locale ces activités peuvent également jouer un rôle majeur en terme de communication et de sensibilisation sur les richesses naturelles de cette vallée.



Paysage du col d'Ornon propice à la découverte et à la pratique de la randonnée (photo : P.Mayade)

L'activité touristique et de loisirs du site peut se différencier en deux parties:

- un tourisme et des loisirs liés à **la découverte estivale et hivernale** : randonnée pédestre, alpinisme, escalade, pratique de la raquette et ski de randonnée.

- les **loisirs** qui concernent la population locale et qui se déroulent souvent hors saison touristique : pêche et cueillette (champignons, baies...).

### 2.3.1 Activités sportives de nature

Au regard de l'ensemble des vallées des Ecrins, le Valbonnais accueille le public le plus « féminin, le plus rhône-alpin, le moins alpiniste » ..., mais aussi le plus « excursionniste, pratiquant le plus le court séjour. C'est un territoire qui draine une forte « clientèle de proximité ».

Un peu à l'écart des grandes voies de circulation, le Valbonnais est moins connu. Entre promenades et grandes randonnées, il est fréquentée par des randonneurs essentiellement du week end (enquête de fréquentation du PNE été 2006).

#### **2.3.1.1 Activités estivales**

- Alpinisme et escalade

La pratique de l'alpinisme est peu fréquente sur le site car peu de sommets emblématiques sont présents sur le site. Cependant il existe 2 sites d'escalade sportive conventionnée avec le Fédération Française de Montagne et d'Escalade (FFME) sur le site NATURA 2000<sup>1</sup> :

-*Les site des Pinets* : situé sur la commune de Périer, l'entretien est réalisé par la Communauté des Communes des Vallées du Valbonnais . La fréquentation de ce site d'une quinzaine de voies reste faible.

-*Le site de la Chalp de Chantelouve* : situé sur la commune de Chantelouve en cours d'aménagement , à proximité immédiate de la départementale 526 et du site pédagogique de la faille du col d'Ornon recevant de nombreuses visites didactiques.

(Cf topo bureau des guides de La Mure)

La **CARTE n°25 a, b et c** de l'Atlas cartographique permet de localiser les 2 sites de pratique de l'escalade.

- Randonnée pédestre

<sup>1</sup> Topo disponible en annexe

Les potentialités de randonnées du site sont très importantes. Les parcours les plus fréquentés sont ceux équipés de sentiers. Il sont utilisés à des fins touristiques mais également pastorales. Les sentiers donnent accès à des sites emblématiques de la vallée mais souvent hors du site NATURA 2000 :

- Plateau du Taillefer
- Sommet de Prégentil
- Tête de Louis XVI
- Plan col
- Lac du Vallon
- Combe de la Pisse (accès sommet Coirot)
- Canal de Valbonnais

Deux itinéraires de grande randonnée traversent le site, le GR 50 Tour du haut Dauphine et le Tour de Pays du Valbonnais-Beaumont

Un réseau important de sentier classé PDIPR parcourt le site. Ce réseau est géré et entretenu par la communauté des communes de l'Oisans.

D'autres sentiers de randonnées permettent d'accéder à des sites emblématiques ou des points de vues exceptionnels (hameau des Surres, Gaudissart et des Issartons...).

La **CARTE n°29** de l'Atlas cartographique permet de localiser l'ensemble du réseau de sentiers sur le site.

- Randonnée équestre

Quelques personnes pratiquent cette activité sur le canton, notamment au niveau du col d'Ornon ou le SERACO (syndicat exploitant la station de ski) a développé la randonnée à cheval sur ce secteur.

Sur la commune de Valbonnais l'association « lou pa de l'aze »<sup>2</sup> développe la promenade et randonnée avec des ânes sur les vallées du Valbonnais et donc sur le site NATURA 2000. Plusieurs circuits sont proposés et notamment la Malsannette qui traverse l'ensemble du site NATURA 2000.

- Randonnée motorisée

La Loi du 3 janvier 1991 aujourd'hui codifiée dans le code de l'environnement pose trois principes :

1. La circulation des véhicules terrestres à moteurs en dehors des voies ouvertes à la circulation publique est interdite. Le hors piste est donc strictement prohibé.

2. Les maires ou les Préfets peuvent réglementer la circulation publique pour protéger certains espaces naturels remarquables.

3. La pratique des sports et loisirs motorisés sur la voie publique ou sur les terrains aménagés est encadrée par une réglementation spécifique.

- Vol Libre

Il n'existe pas de site de décollage et d'atterrissage conventionné avec la Fédération Française de Vol Libre sur le site NATURA 2000.

Cependant, en 1999 est signée une "Convention Vol Libre", relative à la pratique du deltaplane et du parapente, entre le Parc national des Ecrins et la Fédération Française de Vol Libre. Cette convention<sup>3</sup> précise dans son article 1 que :

*"En application du principe de précaution, le vol libre ne sera pratiqué dans les zones et / ou pendant les périodes sensibles signalées aux pratiquants par le Parc national des Ecrins, en zone coeur comme aire optimale d'adhésion du Parc. "*

<sup>2</sup> Site web de l'association : [www.loupadelaze.com](http://www.loupadelaze.com)

<sup>3</sup> Convention à voir en annexe

les atterrissages dans les petites plaines du Périer, d'Entraigues, de Chantelouve et de Valbonnais sont fréquentes sans poser de problèmes.

- Vélo Tout Terrain

La fréquentation VTT est relativement faible côté Valbonnais mais plus ou moins importante côté Oisans. En effet plusieurs circuits VTT sont proposés côté Oisans et notamment : la boucle d'Ornon (17km, 1100m de dénivelé), boucle à cheval sur les communes d'Oulles et Ornon<sup>4</sup>

- Spéléologie

Un site de spéléo a été inventorié sur le site NATURA 2000. Ce site est très peu fréquenté car peu connu.

- Sentiers de découverte et course d'orientation

Il existe un sentier de découverte et d'orientation au niveau du col d'Ornon qui a été élaboré par le SERACO.

- Sports d'eaux vives

La rivière Bonne est un cours d'eau utilisée pour la pratique des sports d'eaux vives. Une embarcadère est présent au niveau du pont des Fayettez ainsi qu'un débarcadère plus en aval au niveau du pont du Prêtre. Un panneau d'information a été élaboré pour localiser ces sites de pratique et une charte de bonne pratique a été conçue avec l'Association de Pêche de Protection des Milieux Aquatiques (APPMA) « truite de la Bonne ».



Panneau d'information sports d'eaux vives sur la commune de Valbonnais (photo : P.Mayade)

La **CARTE n° 25 a, b et c** de l'atlas cartographique localise les sites de pratique estival.

### 2.3.1.2 Activités hivernales

- Cascade de glace

Cette activité bien développée dans tout l'Oisans, durant la période hivernale notamment dans les vallées de la Malsanne, de la Lignarre et de Villard-Reymond.

- Ski de randonnée et raquette à neige

Ces pratiques sont limitées en raison du danger d'avalanche important dans tout le secteur.

On peut citer plusieurs départs d'itinéraires classiques de ski de randonnée :

- Chantelouve : les Clottous, col du Rochail, Grand Renaud ...
- Ornon : le Taillefer et le plateau du lac Fourchu
- Oulles : le Grand Galbert
- Villard Raymond : le Grand Renaud

- Ski alpin et ski de fond

Au début des années 1980, les communes de Chantelouve et d'Ornon créent un Syndicat intercommunal (le « SERACO ») qui devient propriétaire du stade de neige et de ses aménagements sportifs et touristiques. Il est constitué de :

- Trois remontées « adulte » et une remontée « enfant » ;
- Quatre pistes de descente dont une verte, une bleue, une rouge, et une noire ;
- Un parcours de ski nordique et de raquettes dont une grande partie sillonne l'aulnaie blanche de la forêt domaniale de Chantelouve ;

<sup>4</sup> Source : ADT Oisans, 30 itinéraires VTT

Le « SERACO » est également chargé de l'exploitation et de la gestion du domaine skiable de la station d'Ornon.

La fréquentation stagne depuis quelques années malgré une demande nationale croissante et relativement importante, mais non satisfaite pour cause de saturation des capacités d'hébergement et manque de lits marchands. L'enneigement peut y être fantasque et nuit à la fidélité d'une clientèle.



Station de ski du col d'Ornon (photo : P.Mayade)

Actuellement, sous l'impulsion la communauté des communes du Valbonnais et en association avec celles de l'Oisans, un contrat de développement « stations durables » avec la Région Rhône-Alpes est en cours de réalisation pour la revalorisation du col d'Ornon.

La **CARTE n°25 a, b et c** de l'atlas cartographique localise les sites de pratique hivernal.

### 2.3.2 Activités piscicoles et cynégétiques

La pratique de la chasse et de la pêche n'est pas remise en cause dans le réseau NATURA 2000.

L'article 148 de la loi DTR et l'article L 141-1 du code de l'environnement définissent la pratique de la chasse de la façon suivante :

« Par leur action de gestion et de régulation des espèces dont la chasse est autorisée ainsi que leurs réalisations en faveur des biotopes, les chasseurs contribuent à la gestion équilibrée des écosystèmes. Ils participent de ce fait aux activités économiques et écologiques notamment dans les milieux naturels notamment dans les territoires à caractères rural ».

#### **2.3.2.1 La chasse**

Chaque commune possède une ACCA pourvue d'un territoire de chasse. Le territoire de chasse est constitué principalement par l'ensemble du territoire communal, mis à disposition des chasseurs locaux et des parcelles privées rurales. Les forêts domaniales sont louées par l'ONF, par adjudication au plus offrant.

Chaque ACCA applique des plans de chasse spécifique à chaque gibier (principalement ongulés) en rapport avec les caractéristiques spécifiques des populations présentes sur l'unité de gestion dont elle dépend. Le rôle des ACCA locales dans l'entretien voir parfois la réhabilitation des habitats de certaines espèces, dans leur participation aux comptages, les décisions d'attribution des plans de chasse et la stricte application de ces plans au niveau des prélèvements, sont de nouvelles réalités qui confirment que les chasseurs sont non seulement les gestionnaires de la faune locale mais que de plus, ils sont devenus des acteurs et des partenaires incontournables de la conservation de l'environnement de nos territoires.

Ces ACCA rassemblent au total 490 chasseurs environ sur l'ensemble du site. Sachant que le territoire de la commune de Bourg d'Oisans situé sur le site Natura 2000 est très réduit en terme de surface. Ci dessous un tableau de répartition (réalisé en juin 2011) du nombre de chasseurs et des attributions sur la totalité des communes du site (A= attribué, R=réalisé).

ACCA	Nbre Chasseur	Espèces chassées	Plan de chasse	Suivi espèces sur l'ensemble des sites
Bourg d'Oisans	165	Chevreuril, Chamois, sanglier, Oiseaux de passage.	Chamois : A35,R34 Chevreuril :A20,R20 Mouflon :0 Barta :0 Tétras :0	Chamois : comptages lourds de moins en moins renouvelés, travail enquête détenteurs.
Oulles	45	Chevreuril, chamois, sanglier, oiseaux de passage, oiseaux de montagne, lièvres gris et blancs.	Chamois : A12,R10 Chevreuril :A6,R4 Mouflon :0 Barta :A5/R1 Tétras :0	Perdrix bartavelle : comptage pour chaque nouveau demandeur de plan de chasse puis suivi sur site de référence : Coiro, Gargas, Cassini
Ornon (Diane d'Ornon)	35	Chevreuril, chamois, sanglier, oiseaux de passage, oiseaux de montagne, lièvres gris et blancs.	Chamois : A14,R12 Chevreuril :A14,R7 Mouflon :0 Barta :A6,R3 Tétras :A5,R2	Tétras : comptage printemps et été sur Ornon et Eté sur le Périer.
Villard-Reymond	30	Chevreuril, chamois, sanglier, oiseaux de passage, oiseaux de montagne, lièvres gris et blancs.	Chamois : A8,R8 Chevreuril :A9,R8 Mouflon :0 Barta :A4,R0 Tétras :A0,R1	Autres espèces : suivi des prélèvements et enquêtes détenteurs.
Chantelouve	45	Chevreuril, chamois, sanglier, mouflon, oiseaux de passage, oiseaux de montagne, lièvres gris et blancs.	Chamois : A23,R21 Chevreuril :A15,R15 Mouflon :0. Barta :A3,R2 Tétras : A5,R2	-
Le Périer	50	Chevreuril, chamois, sanglier, mouflon, oiseaux de passage, oiseaux de montagne, lièvres gris et blancs.	Chamois : A20 ,R 18 Chevreuril :A14,R13 Mouflon : A1,R0 Barta :0 Tétras :A3,R0	Tétras : en été sur le Périer
Entraigues	40	Chevreuril, chamois, sanglier, mouflon, oiseaux de passage, oiseaux de montagne, lièvres gris et blancs.	Chamois : A6,R6 Chevreuril :A13,R13 Mouflon :0 Barta :A1,R0 Tétras :A1,R1	-
Valbonnais	80	-	Chamois : A15,R14 Chevreuril :A16,R8 Mouflon :A2,R2 Barta :A3,R0 Tétras :A2,R0	-

Il est à noter que concernant les espèces soumises à plan de chasse, la pression de chasse est relativement peu importante du fait des contraintes topographiques du territoire.

Pour information le lâché de perdrix rouge est interdit sur les unités de gestion du fait de la présence de la perdrix bartavelle.

### → Actions des chasseurs en faveur des milieux naturels

2 types d'action sur les milieux naturels sont réalisés par les sociétés de chasse locales :

#### - Les actions programmées

Exemple : sur le secteur de basse montagne (commune d'Ornon) chantier de réouverture de milieux est programmée pour 2011 concernant l'espèce Tétraz Lyre. Une action similaire est prévue sur Côte Belle (entre le site NATURA 2000 d'Ornon et du Taillefer).

#### - Les corvées « ACCA »

Exemple : réouverture et entretien de sentier.

### 2.3.2.2 La pêche

L'activité halieutique est ici réduite à une simple « activité de loisir ». Les revenus qu'elle apporte à l'entretien et à la gestion des milieux naturels que sont les torrents des bassins versants de la Bonne et de la Malsanne, participe activement à la conservation de la vie sauvage des communes du canton de Valbonnais en générale et à la protection des espèces et de leurs habitats aquatiques en particulier.

Il existe 2 associations de pêche réciprociatres sur les cantons de l'Oisans et du Valbonnais.

-l' Association de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques du Valbonnais « Truite de la Bonne », côté Valbonnais.

-l'Association de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques de la Diane d'Ornon

L'ensemble des rivières des 2 cantons sont classées en catégorie 1.

### → APPMA de Valbonnais, la « Truite de la Bonne »

#### - Espèces pêchées :

#### **Truite fario (de souche méditerranéenne) ou truite de rivière**

L'alevinage de la truite fario était réalisé par l'association mais un étude génétique a montré que les espèces introduites (de souche atlantique) n'arrivaient pas à terme. L'association a donc arrêté l'alevinage sur la Malsanne et la Bonne.

#### **Chabot**

Bien que pas très intéressante d'un point de vue halieuthique, il est fortement présent sur le territoire d'action de l'APPMA, attestant d'une bonne qualité biologique des cours d'eau. Les pêches électriques réalisées sur la Malsanne (par le bureau d'étude TERREO) le montrent fortement.

#### - Travaux :

Les travaux de l'APPMA concerne l'entretien voire la restauration des sources, qui constitue des zones de frayères intéressante pour les truites de rivières.

#### - Partenariat :

Le cours d'eau de la Bonne est également fortement utilisé par les professionnels de sports d'eaux vives (environ 2000 passages par an). Une charte a donc été élaborée dans le cadre du SAGE Drac Romanche entre l'APPMA, la fédération départementale de pêche de l'isère, le Comité départemental de Canoë-Kayak et les sociétés de sports d'eaux vives. Selon l'APPMA, la charte n'est pas respectée. Un travail d'animation complémentaire serait à réaliser.

### → APPMA « Diane d'Ornon »

Données non communiquées.

### 2.3.3 Activités baignade

La commune de Valbonnais possède un plan d'eau d'une surface d'un hectare environ. Ce plan d'eau est utilisé pour la pratique de la baignade et de la pêche. Le plan d'eau est géré par la communauté des communes du Valbonnais.

### 2.3.4 Sites remarquables

→ Le site géologique de la Chalp sur la commune de Chantelouve

→ La cascade de la grande tuffière sur la commune d'Ornon



Site de la cascade de la grande Tuffière à Ornon  
(photo :P.Mayade)



Site géologique de la Chalp à Chantelouve (photo :JP.Nicollet)

### 2.3.5 Hébergements et structures d'accueil

Les potentialités d'accueil touristique du site sont étroitement liées à la présence de structures d'accueil. Gîte ruraux, chambres d'hôtes, tables d'hôtes, vacances à la ferme devraient permettre une intégration active de la population locale au développement touristique.

Dans le site NATURA 2000 on dénombre plusieurs types d'hébergements avec une capacité d'accueil répartie de la façon suivante :

COMMUNE	HÔTELS	CAMPING	MEUBLES	GITES
Bourg d'Oisans	364 lits	11 camping soit 3604 lits	240 lits	59 lits
Villard-Reymond	-	-	1 gîte 4 places	2 gîtes(dont 1 communal e) 24 lits
Oulles	-	-	14 lits	-
Ornon	-	-	63 lits	4 gîtes 102 lits
Chantelouve	-	-		
Le Périer	0	0-		
Entraigues		-		
Valbonnais				

Il est à noter également la présence de quelques aires de piques niques le long de la RD 526 (Cf **CARTE n° 25**).

En terme de structures d'information et d'accueil touristique sur le site, il est à noter la présence de la maison du Parc à Entraigues ainsi qu'un office de tourisme à Valbonnais.

## 2.4 Autres activités économiques

La **CARTE n°27** de l'atlas cartographique localise les sites dit industriels et de prélèvement de matériaux.

### 2.4.1 Zone d'activités

Les communes du Périer et d'Entraigues organisées pour la circonstance en syndicat des eaux de Serpatier concèdent l'exploitation de la nappe phréatique à une société produisant de l'eau en bouteille « Valécins ».

L'autorisation préfectorale date du 27 juin 2001, la création de l'entreprise est effective depuis fin 2001.

La capacité de production immédiate était alors évaluée à 70 millions de bouteilles/an, pouvant être étendue ultérieurement, et un stockage maîtrisé assurait une disponibilité totale du produit. Les 20 millions de bouteilles commercialisées en 2003 étaient loin des 70 millions espérées. Des difficultés économiques rendent difficiles une pleine production.

### 2.4.2 Zone de prélèvement de matériaux

Sur la commune de Valbonnais se trouve une carrière de prélèvement de matériaux dans le lit de la Bonne. L'exploitation des agrégats se fait à travers une convention avec la commune de Valbonnais. L'autorisation préfectorale échoit le 19/02/2019 pour un volume d'extraction de 40000 tonnes/an.

Trois autres places d'extraction de matériaux se situent sur le site, le long du torrent du Merdaret et de la Malsanne.



Zone de prélèvement de matériaux sur la commune de Chantelouve (photo :P.Mayade)

### 2.4.3 L'activité hydroélectrique

Certaines anciennes centrales sont toujours opérationnelles sur la Bonne :

-Celle d'Entraigues construite à la fin des années 1970, a remplacé l'ancienne petite centrale couplée à la scierie qui turbinait l'eau du canal d'Entraigues. Les nouveaux propriétaires, « Etablissement Coutras », ont racheté la scierie pour utiliser son « droit d'eau ». Cette usine d'une puissance de 500 kW pour une hauteur de chute de 12m, turbine actuellement l'eau de la Bonne et vend à EDF sa production.

Il est à signaler que récemment, une échelle à poissons a été mise en place sur l'installation.

-Celle du pont du Prêtre momentanément arrêté pour des questions de normes est en passe d'être proposé à un repreneur (puissance de 200kW pour une hauteur de chute de 7,5m).



### 2.4.4 Déchèteries et stockages de déchets

Ci-dessous un tableau récapitulatif des aires de stockage de déchets sur le site NATURA 2000 répertoriés en 2009 par les associations Drac Nature et la FRAPNA (Rapport 2008-2009 des décharges communales du Trièves et de la Matheysine) :

Commune	Type de décharge	Importance du dépôt	Commentaire
Chantelouve, lieu dit Radier	municipale	Etendue d'environ 200m <sup>2</sup>	La décharge est à proximité du torrent du Grand Merdaret. Présence d'une clôture partielle destinée à délimiter l'accès à la benne lorsque celle-ci est présente. L'accès à la plateforme de dépôts de déchets verts et gravats est libre. Lors de notre visite, en l'absence de benne, des encombrants étaient déposés à même le sol.
Entraigues, lieu dit Sous la plaine	municipale	?	Actuellement le site n'est pas clôturé. La proximité de la Malsanne représente un risque de pollution des eaux. De plus, en cas de crue, des déchets peuvent être emportés par le courant.
Le Périer, lieu dit le plaie	municipale	Etendue d'environ 500m <sup>2</sup>	Une fosse est prévue pour les déchets verts dans laquelle on trouve : plastiques, meubles, ferrailles, électroménagers, vieux pots de peinture ... . Son contenu est brûlé tous les samedis matin. Non respect de l'arrêté municipal en ce qui concerne les matériaux déposés. Hors des horaires d'ouverture, des déchets sont parfois déversés directement dans la Malsanne.
Valbonnais lieu dit la Baume	municipale	Etendue d'environ 1500m <sup>2</sup>	Cette décharge est actuellement transformée en déchetterie (gardiennage lors de l'ouverture hebdomadaire). L'ancienne décharge a, semble-t-il, été recouverte de terre (risque de pollution persistant de la Bonne). Les déchets verts sont gérés par brûlage.

La **CARTE N°28** de l'atlas cartographique localise les sites de stockage des déchets.

## 2.5 Les projets en matière d'aménagement sur le site

### 2.5.1 Microcentrale électrique de la Lignarre

Actuellement, un projet de micro-centrale hydroélectrique est en cours de réalisation sur la Lignarre, immédiatement au niveau des chutes qui se trouvent à environ 2 km de la Poyat.

Ce projet de microcentrale sur le torrent de la Lignarre prévoit la création d'une prise d'eau, le passage d'une canalisation le long du torrent ainsi qu'une usine de transformation.

Ce projet a fait l'objet d'une évaluation des incidences Natura 2000 en mai 2006 par le bureau d'étude Gay Environnement.

## 2.6 Manifestations

### 2.6.1 Oisans Ski Cimes

Cette épreuve de ski-alpinisme se déroule tous les ans au mois de mars au col d'Ornon et fait partie des trois courses du trophée de l'Oisans.

Le départ ayan t lieu au niveau du col d'Ornon, cette épreuve parcourt en générale le massif du Grand Renaud et du Rochail. L'édition 2010 a regroupé 70 participants.

### 2.6.2 Triathlon nature du Valbonnais

Cette épreuve de triathlon nature (natation, VTT, course à pied) se déroule au cours du mois de juillet. L'épreuve utilise les alentours du plan d'eau de Valbonnais et les chemins de randonnée situés en partie dans le site Natura 2000.

Dans tout les cas une visite de terrain avec les organisateurs par les services de l'Etat compétents pourrait être nécessaire pour ces 2 épreuves.

## **2.7 Conclusions sur les activités humaines.**

→ Les activités agricoles et forestières sont les principales activités influant sur les habitats et espèces du site.

→ L'activité forestière est l'activité prédominante sur le site (la forêt représente 67% de la superficie du site). La forêt est en nette progression sur la vallée et les enjeux de fermeture de milieux seront à prendre en considération dans les préconisations de gestion pour le maintien de certains habitats ou espèces.

La part de la ripisylve dans le site est également très importante, elle fait partie notamment des éléments du paysage de la vallée, mais joue aussi un rôle important dans la stabilisation des terrains et la lutte contre les risques naturels. Cet habitat prioritaire représente donc un enjeu fort pour le site.

L'enjeu pour ces habitats est donc de maintenir une activité forestière raisonnée en adéquation avec la nécessité de préserver les habitats forestiers et espèces du site.

→ Ensuite viennent les activités agricoles et pastorales (qui représente 27% de la superficie du site).

La fauche des prairies de montagne est une activité particulièrement importante pour maintenir les systèmes agricoles locaux et pour des aspects patrimoniaux, paysagers et biologiques.

Les orientations futures de l'agriculture locale auront donc des répercussions directes sur site NATURA 2000. Notamment le maintien des prairies de fauche ne semble possible que si l'activité d'élevage locale est pérennisé. Les orientations de gestion du site NATURA 2000 devront donc viser à maintenir les pratiques agricoles et pastorales et ajuster certaines pratiques afin qu'elles préservent les habitats et espèces du site.

→ La troisième activité économique concernant le site NATURA 2000 est le tourisme. Par la beauté et la diversité des milieux naturels, des paysages, le site constitue un pôle d'attraction majeur pour la saison estivale. La proximité de la zone cœur du parc des Ecrins et du massif du Taillefer constitue donc des atouts majeurs pour le développement touristique de cette vallée. Des aménagements des accès et de sentiers ainsi que des informations à destination du public serait à développer pour préserver les habitats et espèces communautaires.

Concernant les activités hivernales la station du col d'Ornon constitue un pôle attractif de l'activité d'exploitation de la vallée même si il présente des difficultés économiques importantes. La diversité des activités pouvant être pratiquées dans la vallée devrait être davantage utilisée pour maintenir des activités touristiques en hiver, tout en préservant le potentiel « patrimoine naturel ».

→ Les activités industrielles et projets d'aménagement sont peu importantes et concernent des espaces limitées. Ces activités et projets peuvent cependant dégrader de façon localisée certains habitats d'intérêt communautaire. Il est donc nécessaire que les différents projets soient conçus dans le respect des habitats et espèces du site et/ ou de leur fonctionnalité écologique.

## IV ANALYSE ECOLOGIQUE ET FONCTIONNELLE



Prairies fleuries/B. Nicollet

L'analyse écologique et fonctionnelle du site NATURA 2000 va permettre de déterminer les enjeux de conservation du site.

Cette analyse est établie à partir :

- de la synthèse des connaissances biologiques du site élaboré dans les chapitre ci dessus,
- de l'analyse de la fonctionnalité écologique du site à travers le croisement des données entre habitats et espèces et des interrelations entre espèces/habitats et activités humaines.

## 1 Synthèse des connaissances biologiques

### 1.1 Les habitats naturels

Grands types d'habitats	COMMUNAUTAIRE	Dont PRIORITAIRE	SURFACE (% de la surface totale des habitats communautaires)
Agropastoraux	3	0	21
Forestiers	4	1	32
Ripisylve et Milieux aquatiques	2	1	15
Landes et fourrés	2	0	22
Eboulis Rocheux	5	1	10
TOTAL	16	3	

Le tableau ci-dessus présente le nombre d'habitat NATURA 2000 **d'intérêt communautaire** et **d'intérêt communautaire prioritaire** inventorié sur le site selon le grand type de milieu auxquels ils appartiennent.

### 1.2 La flore

Statut	Nombre d'espèces	
Directive habitat	Annexe II et IV	9
	Annexe V	0
Protection nationale	14	
Protection régionale	10	
Livre rouge nationale 1	3	
Livre rouge nationale 2	12	

Le tableau ci dessus indique le nombre d'espèces végétales inventoriées sur les communes du site Natura 2000 qui font l'objet des différentes protections réglementaires ou qui sont référencées en fonction de leur intérêt patrimonial.

### 1.3 La faune

Les vertébrés (hors oiseaux)

Classes	Nb espèces	Directive Habitat			Conventions <sup>1</sup>			Protection nationale	Liste rouge nationale <sup>2</sup>		
		II	IV	V	Be	Bo	Wa		EN	VU	NT
Mammifères	42	5	19	3	35	14	3	28	2	6	17
Reptiles	8	-	5	-	8	-	-	8	-	-	7
Amphibiens	7	-	1	3	7	-	-	7	-	-	4
Poissons	2	-	-	-	-	-	-	1	-	-	-
TOTAL		5	25	6	49	14	3	44	2	6	28

Le tableau ci-dessus récapitule le nombre d'espèces appartenant à chaque classe. Il détaille pour chaque classe, le nombre d'espèces qui font l'objet d'une protection réglementaire ou qui sont référencées en fonction de leur intérêt patrimonial.

✓ Il n'y a pas eu d'inventaire entomologique concernant les invertébrés du site NATURA 2000 des « forêts, landes et prairies de fauche des versants du col d'Ornon ». Ces inventaires seraient à réaliser dans une phase ultérieure pour évaluer la richesse patrimoniale de ces espèces.

Nous avons cependant la connaissance de la présence des trois groupes taxonomiques suivants :

-Lépidoptères : le damier de la Succise (*Eurodryas aurinia*)

-Crustacés : l'écrevisse à pieds blancs (*Austropotamobius pallipes*)

-Coléoptères : la rosalie des Alpes (*Rosalia alpina*)



Rosalie des Alpes (photo : JP Nicollet)

#### 1.4 Les principaux foyers de biodiversité sur le site

Les principaux foyers biologiques du site sont présentés sur la **CARTE n°29 a et b**. Il s'agit d'une représentation simplifiée indiquant les grands secteurs dont la biodiversité et l'intérêt patrimonial sont assez importants. Les autres secteurs ne signifiant pas pour autant qu'ils soient sans grand intérêt car l'ensemble des habitats communautaires sont très bien représentés sur l'ensemble du site.

##### → L'aulnaie blanche du col d'Ornon :

L'aulnaie blanche est un habitat peu étendu qui a souvent été détruit ou fortement perturbé. Celui-ci est donc classé comme habitat d'intérêt communautaire prioritaire dans la nomenclature NATURA 2000. En effet, l'aulnaie blanche, élément majeur de l'écosystème alluvial en montagne, présente un fort intérêt pour son intégration dans les écosystèmes riverains (mosaïque de milieux aquatiques, ripisylves, prairies inondables, mégaphorbiaies, végétation herbacée des alluvions...).

Cet habitat présente également une valeur paysagère de part sa disposition le long des cours d'eau. Enfin les aulnaies blanches assurent une fonction de protection et de régulation vis-à-vis du régime des eaux.

##### → Les landes subalpines de la Basse Montagne :

Ce type d'habitat en mosaïque est très riche d'un point de vue floristique et faunistique. Ces landes constituent l'habitat de prédilection des galliformes de montagne. Leur présence en mosaïque est intéressante mais l'évolution naturelle de ce biotope est la fermeture du milieu. C'est pourquoi il est important de maintenir une activité pastorale sur ce type de milieu.

<sup>1</sup> Be : Convention Berne ; Bo : convention de Bonn ; WA : convention de Washington.

<sup>2</sup> EN : en danger ; VU : vulnérable ; NT : quasi menacée.

→ La hêtraie sapinière de Chantelouve et du Périer :

La hêtraie sapinière constitue un véritable puit de biodiversité, d'autant plus que si le mode de traitement pratiqué est la futaie irrégulière. En effet, ce mode de traitement ainsi qu'une orientation vers un mélange résineux-feuillu avec la présence d'arbres de tous âges, constitue des conditions favorables à la biodiversité de toutes les strates floristiques et faunistiques (insectes, rapaces nocturnes, chauves souris, fleurs, mousses, lichens, fougères...).

→ Les prairies de fauche de toute la vallée de la Malsanne :

Les prairies de fauche de montagne sont d'une très grande richesse en espèces végétales. Cette grande richesse floristique est propice au développement d'un grand nombre d'invertébrés. Ces prairies jouent également un rôle très important pour l'alimentation des oiseaux insectivores et des chauve-souris dont le grand murin et le vespertilion à oreilles échancrées, espèces présentes sur le site et sur les autres sites NATURA 2000 à proximité.

## 2 Fonctionnalité écologique du site

### 2.1 Interdépendance des habitats et des espèces

Pour orienter les mesures de gestion qui doivent être mises en œuvre sur le site, il s'avère important de connaître de quelle manière les espèces NATURA 2000 utilisent les habitats NATURA 2000 du site pour accomplir leurs cycles biologiques.

Afin de cibler les zones d'importance majeure et les zones de moindre sensibilités, les zones de distribution potentielle des espèces NATURA 2000 sur le site sont définies dans le tableau ci dessous.

L'utilisation fonctionnelle de ces zones de distribution est caractérisée par la typologie suivante :

<b>R</b>	Zone de reproduction
<b>A</b>	Zone d'alimentation
<b>S</b>	Zone de stationnement de repos ou de refuge
<b>C</b>	Corridors et éléments de transition utilisés par les individus durant leur déplacement

L'importance de l'habitat dans le cycle biologique des espèces est hiérarchisé de la manière suivante :

<b>1</b>	Habitat principal
<b>2</b>	Habitat secondaire
<b>X</b>	Habitat fréquenté (manque de connaissances scientifiques sur l'importance de l'habitat pour l'espèce considérée)
<b>?</b>	Habitat susceptible d'être fréquenté (manque de connaissances sur l'écologie de l'espèce)

→ Tableau 1 espèces :

Habitats		Grand-Murin	Vespertillon à oreilles échanrées	Rosalie des Alpes	Sabot de vénus
Habitats forestiers	9180*	Forêts de pentes, éboulis, ravins du Tilio-Acerion *	AC( 2)	AC (2)	
	9140	Hêtraie sapinière neutrophile fraîche de l'Aceri-Fagetum	AC (1)	AC (1)	RA(1)
	9150	Hêtraie calcicole médio-européenne du Cephalanthero-fagion	AC (1)	AC (1)	RA(1)
	6430	Mégaphorbiaie associée aux brousses à Aulne vert	X	X	
Habitats agro-pastoraux	6210	Pelouses et prairies maigres du Mesobromion erecti	AC (2)	AC(2)	
	6510	Prairie maigre de fauche de l'Arrhenatherion elatioris	AC (2)	AC (2)	
	6520	Prairie de fauche de montagne du Trisetio-Polygonion	AC(1)	AC(1)	
Habitats milieux aquatiques et ripisylves	91EO*	Ripisylve et Aulnaie Blanche de l'Alnion incanae *	C (2)	C(2)	
	3220	Végétation ripicole herbacée des étages subalpin et montagnard des Alpes	C(2)	C(2)	
Habitats de landes et fourrés	4030	Lande sèche de l'étage montagnard du Calluno-Arctostaphyllion uvae-ursi	C(2)	C(2)	
	4060-4 et 4060-6	Lande basse subalpine du Rhodendron ferruginei-Vaccinion et du Juniperion nanae	C(2)	C(2)	
Habitats rocheux et éboulis	7220*	Sources pétifiantes avec formation de travertins	C(2)	C(2)	
	8120	Eboulis fin neutro-calcicoles subalpin a montagnard du Petasition paradoxii	C(2)	C(2)	
	8130	Eboulis thermophile neutro-calcicole du Stipion calamagrostis	C(2)	C(2)	
	8220	Pente rocheuse siliceuse avec végétation chasmophytique de l'Androsacion vandellii	C(2)	C(2)	
	8230	Pelouse pionnière des dalles siliceuses du Sedo-Scleranthion	C(2)	C(2)	
Habitats d'espèces hors directive		Bâtiments	R (2)S (1)	R (2)S (1)	
		Carrières et mines	RS (1)	RS (1)	

(\* : habitats et ou espèces communautaires prioritaires)

→ Tableau 2 espèces suite:

Habitats		Lynx	Loup	Chabot	Ecrevisse à pieds blancs	Damier de la Succise
Habitats forestiers	9180*		C (2)			
	9140		C (1)			
	9150		C (1)			
	6430		C (2)			
Habitats agro-pastoraux	6210		C (1)			A(2)
	6510		C(1)			AR (1)
	6520		C (1)			A (2)
Habitats milieux aquatiques et ripisylves	91EO*	C(1)	C(1)	AR (1)	AR (1)	
	3220		C(1)	AR (1)		
Habitats de landes et fourrés	4030		C(1)			
	4060-4 et 4060-6		C(1)			
	7220*					
Habitats rocheux et éboulis	8120		C(1)			
	8130		C(1)			
	8220		C(1)			
	8230		C(1)			

(\* : habitats et ou espèces communautaires prioritaires)

Le Loup et le Lynx ne sont pas présents de façon permanente sur le site. Le site a un rôle uniquement de corridor écologique pour les déplacements de ces deux espèces.

Les Grands Murins et Vespertillons à oreilles échanquées occupent des cavités souterraines lors de l'hibernation ainsi que de vastes greniers d'anciens bâtiments pour la reproduction. Ces 2 espèces occupent également des gîtes cavernicoles, derrière l'écorce des vieux arbres (gîtes de transit pour les mâles).

## 2.2 Corridors biologique

Les interrelations et échanges écologiques se font à l'échelle du site selon deux grandes tendances, caractéristiques du site NATURA 2000 :

→ Un axe nord / sud qui suit la vallée de la Lignarre puis descend du col d'Ornon par la Malsanne

→ Un axe est / ouest, qui est constitué de plusieurs petites vallées qui descendent du Massif du Rochail et du Grand Renaud ( du côté Ecrins) avec les cours d'eau de Villard-Reymond, de la Malsanne, du Tourot puis de la Bonne.



☞ **Exemple<sup>1</sup>** : la fonction de corridor biologique du site NATURA 2000 a pu être démontré dans le cadre d'un suivi télémétrique d'une colonie de Grands Murins présente sur la commune de Bourg d'Oisans. Les observations de terrains ont démontré que cette espèce était fortement attirée par ce couloir riche en habitats favorables à la chasse.

### 2.3 Interrelations entre habitats/espèces et activités humaines

Les relations entre habitats / espèces et les activités humaines sont renseignées dans les tableaux ci dessous :

#### → Comment lire ce tableau ?

Interrelation entre activité sylvicole et l'aulnaie blanche on lit - - et ++

Cela signifie que la pratique de la sylviculture (coupes, entretien, desserte forestière) sur cet habitat peut avoir des effets positifs dans la mesure où ces pratiques sont équilibrées et « non nuisible » pour l'habitat.

Inversement une sylviculture trop interventionniste, avec la réalisation de coupes à blanc ou la substitution d'essence objectif (remplacement des feuillus par des résineux) peut avoir des effets négatifs sur la préservation de l'habitat.

**Ⓛ Attention, ce tableau est à lire avec précaution car il s'agit toujours des menaces potentielles sur les habitats et espèces et pas forcément constatées sur le site.**

**Ce tableau a été réalisé à titre indicatif, il demandera systématiquement une vérification de terrain en ce qui concerne les impacts entre activités humaines et les espèces et habitats.**

→ Tableau 1 : relation habitats / activités humaines

→ Tableau 2 : relation espèces / activités humaines

*Légende du tableau :*

- - impact fortement négatif
- impact négatif
- + impact positif
- ++ impact très positif

<sup>1</sup> Deux rapports ont été rédigés par le CORA Faune Sauvage à la demande du PNE sur la caractérisation de l'activité et des terrains chasse de l'espèce en 2009 et 2010.

Habitats d'intérêts communautaires			Activités humaines									
Type d'habitat	Intitulé	Code	Agriculture		Sylviculture	Estival				Tourisme et Loisirs		
			Pâturage	Fauçhe		Randonnée (hors sentier et sur fréquentation), équitation, véhicules non motorisés	Escalade, alpinisme, spéléo	Chasse, Pêche	Autres sports et activités de loisirs	Ski, raquettes	Escalade, alpinisme, spéléo	
												Hivernal
Habitats forestiers	Forêts de pentes, éboulis, ravins du Tilio-Acerion	9180*			-		-				-	
	Hêtraie sapinière neutrophile fraîche de l'Aceri-Fagetum	9140			-/+	-					-	
	Hêtraie calcicole médio-européenne du Cephalanthero-fagion	9150	+		-/+	-					-	
	Mégaphorbiaie associée aux brousses à Aulne vert	6430			+							
Habitats agro-pastoraux	Pelouses et prairies maigres du Mesobromion erecti	6210	-/+	++		-					-	
	Prairie maigre de fauche de l'Arrhenatherion elatioris	6510	--	++		-					-	
	Prairie de fauche de montagne du Trisetum-Polygonion	6520	--	++		-					-	
milieux humides et marais	Ripisylve et Aulnaie Blanche de l'Alnion incanae	91EO*	+		++/--	-				-	-	

Habitats d'intérêts communautaires			Activités humaines												
Cahier d'habitat	Intitulé	Code	Agriculture		Sylviculture	Tourisme et Loisirs				Industrie		Risques naturels			
			Pâturage	Fauche		Estival				Hivernal					
						Randonnée, équitation, véhicules non motorisés	Escalade, alpinisme, spéléo	Chasse, Pêche	Autres sports et activités de loisirs	Ski, raquettes	Escalade, alpinisme, spéléo		Autres sports et activités de loisirs	Extraction de matériaux	Autres industries
Habitats rocheux et éboulis	Sources pétifiantes avec formation de travertins	7220*			-		--				--		-		
	Eboulis fin neutro-calcicoles subalpin a montagnard du Petasition paradoxi	8120			-		-			-	-		-		-
	Eboulis thermophile neutro-calcicole du Stipion calamagrostis	8130			-		-			-	-		-		-
	Pente rocheuse siliceuse avec végétation chasmophytique de l'Androsacion vandellii	8220			-		-			-	-		-		-
	Pelouse pionnière des dalles siliceuses du Sedo-Scleranthion	8230	-		-		-			-	-		-		-
Habitats d'espèces hors directive	Bâtiments														
	Carrières et mines						-/+				-/+		-		-

Habitats d'intérêts communautaires			Activités humaines														
Espèces	Intitulé	Code	Agriculture		Sylviculture	Tourisme et Loisirs						Industrie		Risques naturels	Projets d'aménagements		
			Pâturage	Fauçonne		Estival			Hivernal			Extraction de matériaux	Autres industries				
						Randonnée, équitation, véhicules non	Escalade, alpinisme, spéléo	Chasse, Pêche	Autres sports et activités de loisirs	Ski, raquettes	Escalade, alpinisme, spéléo					Autres sports et activités de loisirs	
Faune	Grand-Murin	1324	+/-	++	-		-						-			-	
	Vespertillon à oreilles échancrées	1321	+/-	++	-		-						-			-	
	Damier de la Succise	1065	+/-	++		-											
	Rosalie des Alpes	1087*			++/										++/-	-	
	Chabot	1163						+/-	-					--			
	Ecrevisse à pieds blancs	1092	--					--	-					-			-
	Loup	1352*															
	Lynx	1361															
Flore	Sabot de Vénus	1902			++/	--										-	-



## Synthèse sur les interrelations entre habitats/espèces et activités humaines :

### → Activités sylvicoles :

- ✓ Un traitement irrégulier des habitats forestiers sera favorable à la conservation des habitats forestiers et des espèces associées (rosalie des Alpes, sabot de Vénus, chauves-souris).
- ✓ De « bonnes pratiques sylvicoles » de la ripisylve ont une grande influence sur la conservation et l'entretien de cet habitat (Cf étude sur l'aulnaie blanche réalisée par l'ONF en septembre 2010).
- ✓ La réalisation de coupe à blanc (dans le respect réglementaire de la surface) ainsi que la création ou l'ouverture non raisonnée de piste peut localement être dommageable à la pérennité de certains habitats mais paradoxalement favorable à certaines espèces, un équilibre est donc à trouver.
- ✓ La création d'îlots de vieillissement dans les forêts est une action favorable pour l'équilibre de certains habitats mais surtout pour la présence de certaines espèces et pour la création de corridors écologiques spécifiques entre la forêt de versant et la ripisylve de vallée.

### → Activités agricoles :

- ✓ La pratique traditionnelle d'une fauche tardive est garante de la conservation des cortèges floristiques et faunistiques spécifiques des prairies de fauches.
- ✓ Le remplacement de la fauche par le pâturage sur certaines prairies de fauche conduit à la dégradation (diminution de la valeur fourragère, piétinement...) de l'habitat des prairies de fauche de montagne.
- ✓ En l'absence d'autres alternatives, un pâturage raisonné peut permettre de maintenir l'ouverture des milieux.
- ✓ Certaines pratiques intensives (utilisation de produits phytosanitaires...) liées à l'activité agricole peuvent engendrer localement une pollution diffuse des eaux, eutrophisation des eaux puis destruction de l'habitat naturel et des espèces associées.

### → Activités tourisme et loisirs :

- ✓ Une surfréquentation potentielle de certains habitats (pelouses, falaise...) peut entraîner une dégradation des habitats naturels et le dérangement de certaines espèces.
- ✓ Le développement d'activités de découverte du patrimoine naturel du site (sentier thématique, sorties...) peut être favorable à la conservation des espèces et habitats du site.
- ✓ La pratique des loisirs motorisés peut avoir un impact important sur les habitats présents (érosion, voir destruction) et sur les espèces du site (dérangement, voir destruction).

### → Activités industrielles :

- ✓ Très peu d'activités industrielles sont présentes dans le site. Certaines activités (carrières, , microcentrale...) peuvent avoir des impacts plus ou moins importants sur les cours d'eau et la ripisylve notamment. Il faudra être vigilant sur les impacts de ces activités sur les habitats et espèces et leur fonctionnalité écologique.

### 3 Etat de conservation

L'évaluation de l'état de conservation des éléments biologiques est un critère fondamental de la démarche NATURA 2000. Elle permet par la suite de hiérarchiser les enjeux du site et de faire des propositions d'actions à inscrire dans le DOCOB.

#### 3.1 Etat de conservation des habitats

L'évaluation globale de l'état de conservation des habitats présentées dans les tableaux qui suivent est le résultat de l'étude de ces différents critères :

- Typicité/exemplarité de l'habitat<sup>1</sup>
- La représentativité sur le site<sup>2</sup>
- Le statut de conservation de l'habitat<sup>3</sup>
- La dynamique<sup>4</sup>
- Les facteurs évolutifs

La valeur attribuée à l'état de conservation global de chaque habitat peut être :

**A** = valeur excellente (Etat de conservation excellent) ;  
**B** = valeur bonne (Etat de conservation bon) ;  
**C** = valeur significative (Etat de conservation significatif).

C'est une estimation établie sur la base de la synthèse des critères précédents. Il s'agit en fait d'avoir une vision globale de l'habitat de l'espèce sur le site, au travers d'éléments descriptifs et analytiques.

Pour permettre une meilleure lisibilité seule **l'évaluation globale de l'état de conservation** est présentée et les habitats sont regroupés en 5 grands types d'habitats :

- Les habitats forestiers
- Les habitats agro-pastoraux
- Les habitats de ripisylves et milieux aquatiques
- Les habitats de landes et fourrés
- Les habitats rocheux et d'éboulis

L'évaluation de l'état de conservation globale a été faite selon la méthodologie du Formulaire Standard de Données (FSD)<sup>5</sup>.

Ainsi, l'évaluation globale de l'état de conservation des habitats est basée sur les critères suivants :

- Représentativité de l'habitat,
- Surface de l'habitat,
- Statut de conservation de l'habitat (degré de conservation de la structure et des fonctions et possibilités de restauration)

<sup>1</sup> évalué par comparaison à la définition du type d'habitat aux plans floristique écologique et biogéographique

<sup>2</sup> indique le caractère plus ou moins prépondérant de l'habitat dans le site sur le plan qualité et importance écologique ou patrimoniale

<sup>3</sup> état difficilement estimable sur le terrain ; il sera appréhendé d'après l'état de dégradation de l'habitat par rapport à l'état de conservation optimal décrit dans la littérature.

<sup>4</sup> notée par rapport à la rapidité de son évolution et à son caractère régressif ou progressif

<sup>5</sup> FSD notice MEDD circulaire de février 2005.

### 3.1.1 Les habitats forestiers

Code Natura	Intitulé	Surface (ha)	Etat de conservation	Commentaire
9180*	Forêts de pentes, éboulis, ravins du Tilio-Acerion	43,71	B	Habitat ne présentant pas de risques de dégradation dans la mesure où son exploitation est difficile. Cependant, les surfaces de cet habitat sont relativement faibles.
9140	Hêtraie sapinière neutrophile fraîche de l'Aceri-Fagetum	214,99	A	Habitat relativement bien conservé en l'absence d'exploitation forestière intensive et de par le maintien de conditions stationnelles satisfaisantes.
9150	Hêtraie calcicole médio-européenne du Cephalanthero-fagion	384,07	A	Habitat relativement bien conservé en l'absence d'exploitation forestière intensive. Les menaces viennent plus de l'enrésinement.
6430	Mégaphorbiaie associée aux brousses à Aulne vert	90,67	B	Habitat spontané et sans intérêt économique est peu menacé par les activités humaines. Sa spécificité écologique le rend sensible à toute perturbation liée à la topographie où l'alimentation hydrique (travaux d'aménagements de versants).

(\* : habitats et ou espèces communautaire prioritaire)

### 3.1.2 Les habitats agro-pastoraux

Code Natura	Intitulé	Surface (ha)	Etat de conservation	Commentaire
6210	Pelouses et prairies maigres du Mesobromion erecti	208,88	C	Habitats menacé par la déprise agricole, l'abandon de la fauche et la modification des pratiques. Toutes les parcelles non mécanisables sont soit pâturées, soit abandonnées.
6510	Prairie maigre de fauche de l'Arrhenatherion elatioris	19,16	C	
6520	Prairie de fauche de montagne du Trisetum-Polygonion	192,47	C	

### 3.1.3 Les habitats de ripisylves et milieux aquatiques

Code Natura	Intitulé	Surface(ha)	Etat de conservation	Commentaire
91EO*	Ripisylve et Aulnaie Blanche de l'Alnion incanae	250,1	B	Habitat en perpétuelle évolution avec des faciès plus ou moins dégradés qui évoluent en fonction du régime torrentiel des cours d'eau.
3220	Végétation ripicole herbacée des étages subalpin et montagnard des Alpes	54,72	B	Habitat en bonne état de conservation. Habitat lié au maintien d'une dynamique torrentielle. Les aménagements hydrauliques lui sont préjudiciables.

(\* : habitats et ou espèces communautaire prioritaire)

### 3.1.4 Les habitats de landes et fourrés



Code Natura	Intitulé	Surface (ha)	Etat de conservation	Commentaire
4030	Lande sèche de l'étage montagnard du Calluno-Arctostaphyllion uvae-ursi	140,01	B	Habitat se maintenant naturellement dans les situations les plus difficiles. Ses menaces sont la progression des espèces forestières dans un sens ou le surpâturage dans un autre sens.
4060-4 et 4060-6	Lande basse subalpine du Rhodendron ferruginei-Vaccinion et du Juniperion nanae	91,95	B	Sous l'effet de l'abandon des pratiques pastorales, l'habitat progresse naturellement au détriment des pelouses. Cette progression est préjudiciable à la biodiversité et notamment à la qualité du biotope pour les galliformes de montagne.

### 3.1.5 Les habitats rocheux et d'éboulis

Code Natura	Intitulé	Surface (ha)	Etat de conservation	Commentaire
7220*	Sources pétrifiantes avec formation de travertins	1,2	B	Une piste forestière sépare la tuffière en deux et contribue à l'assèchement de la partie supérieure de la tuffière.
8120	Eboulis fin neutro-calcicoles subalpin a montagnard du Petasition paradoxii	88,89	B	Habitat sensible au piétinement et à l'érosion active, mais peu menacé. Habitats situé dans des zones peu menacés par les activités humaines. Certains éboulis sont traversés par des sentiers de randonnée
8130	Eboulis thermophile neutro-calcicole du Stipion calamagrostis	95,92	B	Habitat relativement bien conservé car situé dans des espaces inaccessibles aux activités humaines. Des travaux RTM ont été faits pour la préservation des habitants des risques naturels
8220	Pente rocheuse siliceuse avec végétation chasmophytique de l'Androsacion vandellii	35,82	B	Habitat sans intérêt économique et peu menacé par les activités humaines, il présente donc un bon état de conservation.
8230	Pelouse pionnière des dalles siliceuses du Sedo-Scleranthion		B	Habitat sans intérêt économique et peu menacé par les activités humaines. En mosaïque dans les pelouses, l'évolution de l'habitat peut dépendre des pressions de pâturage.

(\* : habitats et ou espèces communautaire prioritaire)

## 3.2 Etat de conservation des espèces

Les critères utilisés pour l'évaluation de l'état de conservation des espèces définie par la méthodologie du Formulaire Standard de Données (FSD) sont les suivants :

- Population (densité de population par rapport aux espèces présentes au niveau national)
- Conservation
- Degré d'isolement des populations

Cependant dans le cas du site NATURA 2000 des « Forêts, landes et prairies de fauche des versants du col d'Ornon », le niveau de connaissance de certaines espèces est insuffisant pour pouvoir répondre de manière satisfaisante à ces critères. Nous attribuerons ainsi la note C (valeur significative) aux espèces n'ayant pas suffisamment de connaissance sur leur état.

Code Natura	Intitulé	Donnée la plus récente	Etat de conservation
1324	Grand-Murin	2010	B
1321	Vespertillon à oreilles échancrées	2008	B
1065	Damier de la Succise	2007	C
1087*	Rosalie des Alpes	2007	B
1163	Chabot	2010	C
1092	Ecrevisse à pieds blancs	2010	C
1352*	Loup	2007	C
1361	Lynx	2007	C
1902	Sabot de Vénus	2010	B

(\* : habitats et ou espèces communautaire prioritaire)

### 3.3 Etat de conservation du site

Dans l'ensemble l'état de conservation du site est bon. Ceci est dû au fait que les activités humaines y sont peu développées mais également du fait que des pratiques agro-pastorales extensives y sont encore pratiquées (pâtures et prairies de fauche), même si celles-ci ont tendance à régresser.

Les pratiques sylvicoles équilibrées sont également favorables au bon état de conservation du site et sont parfois la condition première de la présence de certaines espèces (Sabot de Vénus, Rosalie des Alpes). Il faut cependant veiller à ce que l'espace forestier ne prenne pas trop le dessus par rapport aux milieux ouverts ce qui engendrerait une perte globale de biodiversité. Cependant, certaines espèces et habitats sont particulièrement rares, menacés ou vulnérables d'où l'intérêt de conserver ce site d'une grande richesse biologique.

La richesse du site tient à sa grande diversité d'habitats naturels présents (16), mais également à sa proximité avec d'autres sites NATURA 2000 au patrimoine naturel exceptionnel et complémentaire avec le site du col d'Ornon : le Massif du Taillefer à l'ouest, le massif de la Muzelle à l'est et la plaine de Bourg d'Oisans au nord:

Les espèces animales et végétales inscrites à l'annexe II de la Directive Habitats ne reflètent que très partiellement la richesse écologique du site, car de nombreuses espèces sur le site sont d'intérêt patrimonial (oiseaux, ongulés, chauves-souris...). Les efforts de gestion devront donc être également portés sur ces espèces.



Ripisylve sur le site Natura 2000 (photo : P.Mayade)

## V LES ENJEUX DE CONSERVATION



Un enjeu de conservation résulte du croisement entre une **valeur patrimoniale globale** (échelle européenne) et **locale** (sur le site) d'une part et **d'un risque de disparition global et local** d'autre part.

La valeur patrimoniale d'un habitat est la combinaison des facteurs suivants :

- statut européen,
- typicité,
- représentativité
- état de conservation sur le site.

Le risque de disparition est estimé en fonction de la dynamique des habitats et de leur possibilité de restauration.

Ainsi, l'analyse du patrimoine naturel d'intérêt communautaire et de ses relations avec les activités humaines s'exerçant sur le site permet d'élaborer une liste des enjeux sur le site NATURA 2000 des « Forêts, landes et prairies de fauche des versants du col d'Ornon ».

## 1 Le niveau d'enjeu pour chaque habitat et espèce Natura 2000

La définition des enjeux de conservation est exclusivement réalisée selon une entrée naturaliste : conservation des espèces et des habitats. Elle n'est pas réalisée selon une entrée activité « humaine ».

Pour faciliter la compréhension, pour permettre d'élaborer une stratégie conservatoire mais aussi pour nous faire ressortir des objectifs de conservations fédérateurs les enjeux ont été regroupés par grandes catégories :

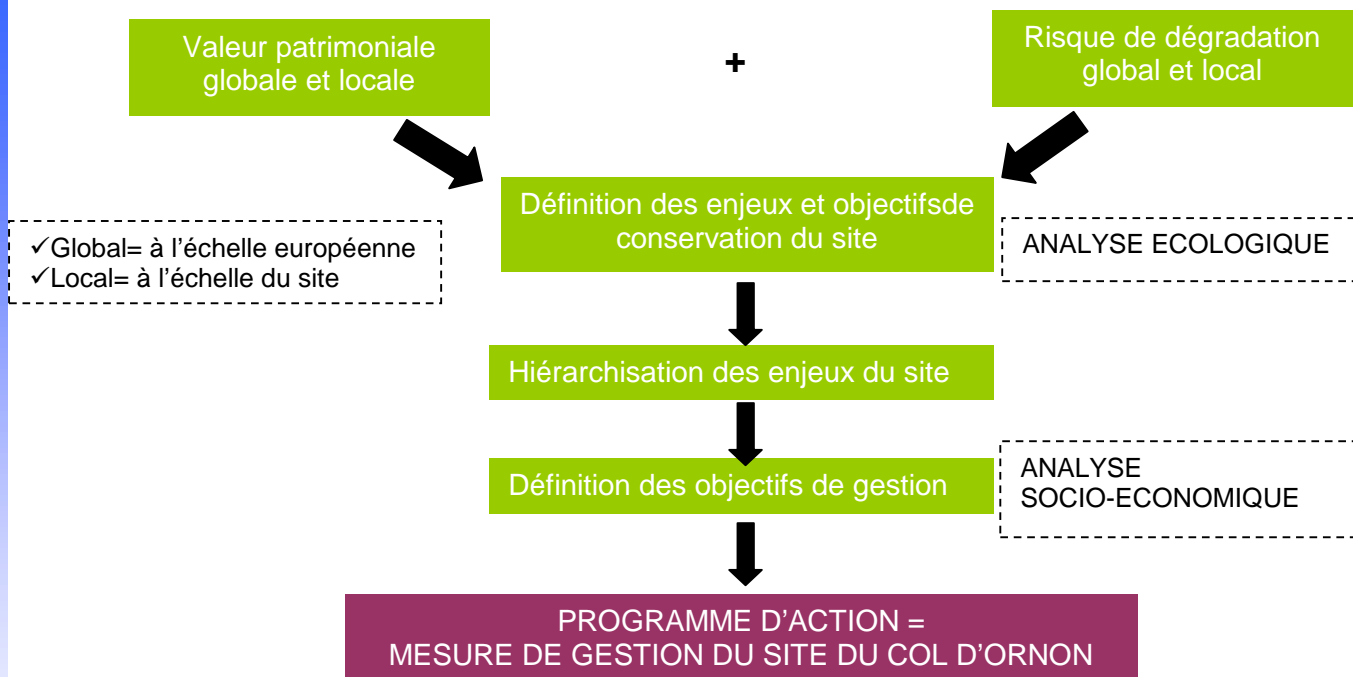
De milieux :

- les habitats forestiers ;
- les habitats agro-pastoraux ;
- les habitats de ripisylves et milieux aquatiques ;
- les habitats de landes et fourrés ;
- les habitats rocheux et d'éboulis.

D'espèces :

- faune ;
- flore.

Les enjeux ont été déterminés en fonction de plusieurs critères eux même découlant de l'état de conservation des habitats et espèces développé précédemment. Les critères de détermination des enjeux sont donc les suivants :



## 1.1 Les enjeux concernant les habitats

### 1.1.1 Les habitats forestiers

Plusieurs éléments conduisent à dire qu'il y a un enjeu majeur sur les habitats forestiers du site :

- ✓la surface importante de la forêt sur le site (640 hectares)
- ✓la très grande richesse de la flore et de la faune associé et de leurs prédateurs (Chauve-souris, oiseaux, sabot de Vénus...)

Code Natura 2000	Intitulé	Valeur patrimoniale globale/locale	Risque global/local	Enjeu sur le site
9180*	Forêts de pentes, éboulis, ravins du Tilio-Acerion	Très forte/Très forte	Fort/Fort	Fort
9140	Hêtraie sapinière neutrophile fraîche de l'Aceri-Fagetum	Très forte/Forte	Fort/Fort	Fort
9150	Hêtraie calcicole médio-européenne du Cephalanthero-fagion	Très forte/Forte	Fort/Moyen	Moyen à Fort
6430	Mégaphorbiaie associée aux brousses à Aulne vert	Forte/Moyen	Moyen/Faible	Moyen à Faible

(\* : habitats et ou espèces communautaire prioritaire)

Les risques de dégradation de l'état de conservation de ces habitats sont essentiellement liées à l'abandon de pratiques sylvicoles raisonnées. A l'inverse une pratique trop intensive de coupes peut avoir des conséquences néfastes sur la biodiversité des habitats forestiers.

La **CARTE n°30 a et b** de l'Atlas cartographique permet de localiser les différents niveaux d'enjeux concernant les habitats forestiers du site.

### 1.1.2 Les habitats agro-pastoraux

Ces habitats représentent un enjeu majeur sur le site NATURA 2000 pour plusieurs raisons :

- ✓surface non négligeable (250 hectares),
- ✓relation étroite avec les pratiques agro-pastorales ancestrales en voie de disparition dans les Alpes ,

- ✓ la très grande richesse biologique associée à ce type d'habitat (flore, insectes, chauve-souris...),
- ✓ l'intérêt paysager de la vallée que ce soit du côté de la Lignarre ou du côté de la Malsanne.

Le risque de dégradation de l'état de conservation de ce type d'habitat est essentiellement lié à l'abandon de pratiques agro-pastorales qui sont une bonne répartition de la fauche et du pâturage.

Code Natura 2000	Intitulé	Valeur patrimoniale globale/locale	Risque global/local	Enjeu sur le site
6210	Pelouses et prairies maigres du <i>Mesobromion erecti</i>	Très Forte/Très Forte	Fort/Fort	Très fort
6510	Prairie maigre de fauche de l' <i>Arrhenatherion elatioris</i>	Fort/Fort	Fort/Fort	Fort
6520	Prairie de fauche de montagne du <i>Trisetum-Polygonion</i>	Très forte/ Très forte	Fort/Fort	Très fort

La **CARTE n°31 a et b** de l'Atlas cartographique permet de localiser les différents niveaux d'enjeux concernant les habitats agro-pastoraux du site.

### 1.1.3 Les habitats de ripisylves et milieux aquatiques

Ces habitats représentent un enjeu fort pour le site du fait de :

- ✓ sa surface importante sur le site et reconnue une des plus étendues d'Europe,
- ✓ leur rôle général de la ripisylve dans le fonctionnement du réseau « hydrologique » des 2 bassins versants de la Lignarre et de la Malsanne,
- ✓ leur rôle de protection et de stabilisation des sols (laves torrentielles) sur la partie haute du bassin versant de la Malsanne sur le cône de déjection du Merdaret,
- ✓ leur intérêt paysager le long des cours d'eau.

Code Natura 2000	Intitulé	Valeur patrimoniale globale/locale	Risque global/local	Enjeu sur le site
91EO*	Ripisylve et Aulnaie Blanche de l' <i>Alnion incanae</i>	Très forte/Forte	Fort/Fort	Très fort
3220	Végétation ripicole herbacée des étages subalpin et montagnard des Alpes	Forte/Forte	Fort/Moyen	Fort

(\* : habitats et ou espèces communautaire prioritaire)

La **CARTE n°32 a et b** de l'Atlas cartographique permet de localiser les différents niveaux d'enjeux concernant les habitats de ripisylves et milieux aquatiques du site.

### 1.1.4 Les habitats de landes et fourrés

Les habitats de landes et fourrés présentent un enjeu modéré mais ils sont importants pour différents aspects :

- ✓ surface non négligeable dans le site (440 hectares),
- ✓ constitution d'une mosaïque favorable à la biodiversité (insecte, oiseaux, papillons...),
- ✓ habitat d'espèces du tétras-lyre,

Code Natura 2000	Intitulé	Valeur patrimoniale globale/locale	Risque global/local	Enjeu sur le site
4030	Lande sèche de l'étage montagnard du Calluno-Arctostaphyllion uvae-ursi	Moyen à fort/Moyen à fort	Faible à moyen/Faible à moyen	Moyen
4060-4 et 4060-6	Lande basse subalpine du Rhodendron ferruginei-Vaccinion et du Juniperion nanae	Moyen à fort/Moyen à fort	Faible à moyen/Moyen à fort	Moyen

La **CARTE n°33 a et b** de l'Atlas cartographique permet de localiser les différents niveaux d'enjeux concernant les habitats de landes et fourrés du site.

### 1.1.5 Les habitats rocheux et d'éboulis

Ces habitats sont particulièrement bien représentés sur les site (195 hectares). L'intérêt de ces habitats est principalement dû :

- ✓a la grande diversité géologique et géomorphologique,
- ✓aux zones humides auxquels ils sont liées,
- ✓aux paysage exceptionnel auquel ils donnent accès (col, belvédère, faille...),
- ✓a la grande richesse de la flore qui y est associées (thermophile, xérophile...),
- ✓aux grands rapaces qu'ils hébergent (aigle, faucons...) et autres mammifères de montagne (chamois...).

Code Natura 2000	Intitulé	Valeur patrimoniale globale/locale	Risque global/local	Enjeu sur le site
7220*	Sources pétrifiantes avec formation de travertins	Très forte/Forte	Moyen/Fort	Fort
8120	Eboulis fin neutro-calcicoles subalpin a montagnard du Petasition paradoxi	Moyenne/Moyenne	Moyen/Faible	Faible à moyen
8130	Eboulis thermophile neutro-calcicole du Stipion calamagrostis	Moyenne/Moyenne	Moyen/Faible	Faible à moyen
8220	Pente rocheuse siliceuse avec végétation chasmophytique de l'Androsacion vandellii	Moyenne/Moyenne	Moyen/Faible	Faible à moyen
8230	Pelouse pionnière des dalles siliceuses du Sedo-Scleranthion	Moyenne/Moyenne	Moyen/Faible	Faible à moyen

(\* : habitats et ou espèces communautaire prioritaire)

La **CARTE n°34 a et b** de l'Atlas cartographique permet de localiser les différents niveaux d'enjeux concernant les habitats rocheux.

## **1.2 Les enjeux concernant les espèces**

### 1.2.1 Faune

Le Loup et le Lynx ne sont présents qu'occasionnellement sur le site. L'enjeu apparaît donc faible pour ces espèces et concerne uniquement le maintien des conditions nécessaires à leur transit.

Code Natura 2000	Intitulé	Valeur patrimoniale globale/locale	Risque global/local	Enjeu sur le site
1324	Grand-Murin	Très forte/Très forte	Très fort/Très fort	Très fort
1092	Ecrevisse à pieds blancs	Très forte/Très forte	Très fort/très fort	Très fort
1321	Vespertillon à oreilles échancrées	Forte/Forte	Fort/Fort	Fort
1087*	Rosalie des Alpes	Très forte/Moyenne	Moyen/Moyen	Moyen
1163	Chabot	Forte/Forte	Moyen/Moyen	Moyen
1352*	Loup	Très forte/très forte	Moyen/faible	Faible à moyen
1065	Damier de la Succise	Moyen/Faible	Moyen/Faible	Faible à moyen
1361	Lynx	Très forte/très forte	Moyen/faible	Faible à moyen

(\* : habitats et ou espèces communautaire prioritaire)

La **CARTE n°35 a et b** de l'Atlas cartographique permet de localiser les différents niveaux d'enjeu concernant les espèces faunistiques du site.

### 1.2.2 Flore

Code Natura 2000	Intitulé	Valeur patrimoniale globale/locale	Risque global/local	Enjeu sur le site
1902	Sabot de vénus	Très forte/Très forte	Fort/Moyen	Moyen

La **CARTE n°36 a et b** de l'Atlas cartographique permet de localiser les différents niveaux d'enjeu concernant les espèces floristique du site.

## 1.3 Les enjeux transversaux concernant le site

La grande majorité des habitats communautaires du site sont utilisés ou sont susceptibles d'être utilisés par les espèces de l'annexe II de la Directive Habitats au cours de leur cycle de vie.

4 habitats semblent jouer un rôle primordial pour certaines espèces :

- ✓ La ripisylve et aulnaie blanche de l'Alnion incanae (9180\*) pour les écrevisses à pieds blancs (1092).
- ✓ La hêtraie sapinière (9140) et la hêtraie calcicole (9150) pour le Sabot de vénus (1902) et la Rosalie des Alpes (1087\*)
- ✓ Les pelouses et prairies de fauche de montagne (6510) ainsi que la hêtraie calcicole (9150) pour les Grands Murins (1324).

## 1.4 Priorité d'intervention

Les enjeux forts du site sont les habitats et les espèces pour lesquels doivent être mobilisés en priorité les efforts de conservation.

L'analyse du patrimoine naturel communautaire et des activités humaines du site permet d'élaborer une stratégie conservatoire : dans l'ordre décroissant, les priorités d'interventions sont les suivantes :



### 1.4.1 Concernant les habitats

#### a) Habitats agro-pastoraux

Les efforts de conservation devront être portés de façon prioritaire sur les habitats agro-pastoraux car ils représentent une surface importante du site mais également un grand intérêt patrimonial. Le risque de disparition de ces habitats sur le site conduirait à une perte de biodiversité et de la qualité des paysages de cette vallée. Le maintien de ces pratiques est menacé par les difficultés économiques touchant l'agriculture traditionnelle de montagne. Le changement du mode d'exploitation aurait des conséquences non négligeables sur la qualité des habitats. Il faudrait ainsi veiller au maintien des éleveurs locaux mais également de la fauche sur le site pour éviter la dégradation de ces habitats et de leur richesse biologique.

#### b) Habitats de ripisylves et milieux aquatiques

Le site NATURA 2000 est concerné par de nombreux cours d'eau c'est pourquoi les habitats étant liés à ces cours d'eau représentent un enjeu de conservation important. Ces habitats représentent un rôle important pour la stabilisation des torrents mais également pour la biodiversité du site ainsi que de la qualité des paysages. L'absence de gestion de ces habitats ou sa destruction conduirait à la perte de toutes ces qualités. La difficulté réside dans la manière de concilier les enjeux de protection avec les enjeux écologiques de ces habitats.

#### c) Habitats forestiers

Les habitats forestiers du site représentent une surface non négligeable sur le site. Certains habitats sont difficiles d'accès et ne présentent pas de risques potentiels de dégradation par les activités humaines. D'autres habitats plus accessibles peuvent être exploités de manière raisonnée, il faudra donc veiller à ne pas dégrader ces habitats et surtout les espèces qu'ils peuvent héberger.

#### d) Habitats de landes et fourrés

Ce type d'habitat représente une surface non négligeable sur le site ; il est donc important de le prendre en compte dans les interventions humaines. Cet habitat est à conserver avec un certain équilibre pour éviter qu'il ne se referme entièrement. Le pastoralisme a un rôle à jouer sur la gestion de ce type d'habitat. Il faut cependant être vigilant sur les zones ayant la présence de population de tétras-lyre.

#### e) Habitats rocheux et d'éboulis

N'étant pas ou peu convoité par les activités humaines, le maintien de ce type d'habitats n'est pas tributaire d'interventions particulières. Le risque global de dégradation de ces milieux peut donc être considéré comme faible, mais la vigilance doit être de mise pour les projets éventuels sur le site qui peuvent s'avérer destructeurs pour les espèces et les habitats.

Certains secteurs peuvent être utilisés pour les parcours pastoraux, le maintien d'une activité pastorale raisonnée est donc nécessaire. Il en est de même pour les activités de loisirs de type escalade qui, si la fréquentation devient importante peut porter atteinte aux habitats et espèces. Des actions de prévention seraient à mettre en place en relation avec les pratiquants.

### 1.4.2 Concernant les espèces

#### a) L'écresse à pieds blancs

En raison de la vulnérabilité de cet îlot de population du sud du département de l'Isère la surveillance de cette population et son maintien présentent un enjeu de conservation prioritaire. Des interventions pourraient être envisagées notamment pour lutter contre l'intrusion d'espèces exotiques et pour veiller à une bonne qualité biologique des cours d'eau.

#### b) Le grand murin

En raison de leur valeur patrimoniale incontestable et de leur sensibilité liée à la qualité des habitats (site d'hivernage et de reproduction) utilisés par l'espèce.

c) Le vespertilion à oreilles échanquées

En raison de leur sensibilité liée à la qualité des habitats (site d'hivernage et de reproduction) utilisé par l'espèce.

d) La rosalie des Alpes

Espèce à forte valeur patrimoniale mais dont la connaissance de son fonctionnement et de sa répartition reste à découvrir.

e) Le sabot de Vénus

Espèce à forte valeur patrimoniale mais dont les effectifs de population sont peu menacés localement. Un état initial des populations sur l'ensemble du site serait à établir et des précautions sont à prendre lors de la réalisation de gros travaux. Des actions de sensibilisation auprès du grand public seraient également à réaliser.

f) Le chabot

Espèce sensible à la modification des paramètres du milieu (pollution, qualité de la lame d'eau...) c'est une espèce qu'il est important de prendre en compte et surveiller sur l'ensemble du site.

g) Le damier de la succise

Espèce sensible aux pratiques agricoles intensives (amendement en nitrate, fauche précoce, assèchement des zones humides...), c'est une espèce qu'il est important de prendre en compte dans les pratiques agricoles du site.

Le loup et le lynx n'apparaissent pas dans la stratégie conservatoire du site car la gestion de ces deux espèces à l'échelle du site ne semble pas adaptée. Des mesures et programme de suivi à l'échelle nationale existent déjà et sont relayés par les agents du Parc national des Ecrins et de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage.

1.4.3 Concernant le site

Concernant le site, les efforts de conservation doivent se concentrer prioritairement sur les communes où l'habitat agri-pastoral est présent et où il est en forte régression. Les communes forestières doivent également travailler sur les habitats forestiers (coupes) présentant des enjeux liés à la présence d'espèces communautaires.



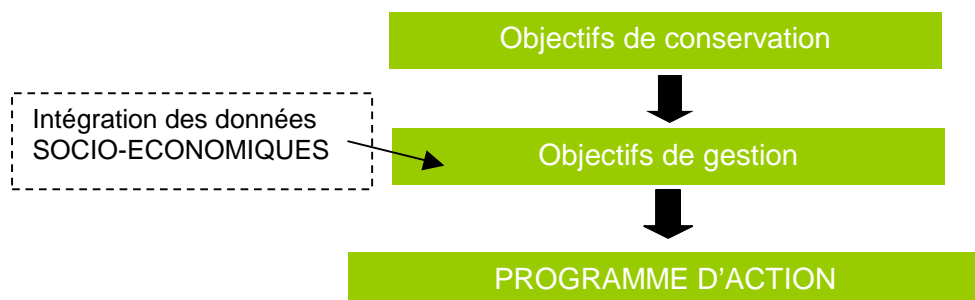
Colonie de grand-murin sur la commune de Bourg d'Oisans  
(photo : PNE)

## 2 Objectifs de conservation

Les objectifs de conservation découlent des enjeux de conservation et traduisent la déclinaison à l'échelle du site de l'objectif premier de NATURA 2000 : préserver la biodiversité. Ils sont donc définis sur des critères écologiques : conservation d'habitats et d'espèces, conservation du site.

Les objectifs de conservation sont des objectifs généraux et fédérateurs. La réalisation des ces objectifs passe par l'application de mesures de gestion.

Ainsi les objectifs de conservation présentés ci après se déclineront dans la partie programme d'action et fiches actions du DOCOB en objectifs opérationnels de gestion qui se déclineront eux mêmes en propositions d'actions.



Les objectifs de conservation sont hiérarchisés et classés en objectifs prioritaires et secondaires.

### 2.1 Objectifs de conservation prioritaires

Définition des objectifs de conservation (O.C) prioritaire du site NATURA 2000 des « Forêts, landes et prairies de fauche des versants du col d'Ornon » :

N°	OBJECTIF DE CONSERVATION
OC1	Maintenir les prairies de fauche de montagne
OC2	Maintenir l'Aulnaie blanche du Col d'Ornon et la ripisylve tout en conciliant les enjeux de protection des personnes et de fonctionnalité écologique
OC3	Préserver ou améliorer la qualité des habitats pastoraux (landes, prairies...)
OC4	Maintenir et suivre l'état des populations d'Ecrevisses à pieds blanc
OC5	Maintenir et suivre les effectifs de populations de chiroptères
OC6	Favoriser une gestion en futaie irrégulière des habitats forestiers
OC7	Maintien d'une biodiversité importante par la conservation des arbres creux, dépérissant et morts et la création d'îlots de sénescence

### 2.2 Objectifs de conservation secondaires

Définition des objectifs de conservation secondaires du site NATURA 2000 des « Forêts, landes et prairies de fauche des versants du col d'Ornon » :

N°	OBJECTIF DE CONSERVATION
<b>OC8</b>	Maintien des forêts de pente et ravins
<b>OC9</b>	Maintien de la qualité biologique des tufières
<b>OC10</b>	Améliorer les connaissances des espèces faune et flore communautaires et patrimoniales
<b>OC11</b>	Maintien des populations de Sabot de Vénus
<b>OC12</b>	Maintien de la qualité biologique des milieux rocheux
<b>OC13</b>	Préservation de la fonction écologique lié aux couloirs avalancheux

Le tableau présenté à la page suivante permet de faire le croisement entre les habitats et les espèces inclus dans la stratégie de conservation et les objectifs de conservation. Les différentes couleurs représentent les différents niveaux d'enjeu attribué à chaque espèce ou habitat cité précédemment.

Légende du tableau :

X espèce ou habitat concerné de façon principale par l'objectif de conservation

(X) espèce ou habitat concerné de façon marginale par l'objectif de conservation



Préserver la qualité des habitats agro-pastoraux  
(photo :P.Mayade)

		<b>Objectifs de conservation prioritaire</b>								
	Habitat et espèces intégrés dans la stratégie de gestion	Libellé synthétique	Maintenir les prairies de fauche	Maintenir l'Aulnaie blanche	Maintenir et suivre l'état des populations d'Ecrevisses à pieds blanc	Favoriser un gestion en futaie irrégulière des habitats forestiers	Maintenir et suivre les effectifs de populations de chiroptères	Préserver ou améliorer la qualité des habitats pastoraux	Maintien les superficies de landes, fourrés	Maintien arbres creux et dépérissant
Habitats forestiers	9180*	Forêts de pentes,				X				X
	9140	Hêtraie sapinière				X				X
	9150	Hêtraie sèche				X	(x)			X
	6430	Mégaphorbiaie					X		X	
Habitats agro-pastoraux	6210	Pelouses et prairies	X				X	X		
	6510	Prairie maigre de fauche					X	X		
	6520	Prairie de fauche de montagne					X	X		
HMAR <sup>2</sup>	91EO*	Ripisylve et Aulnaie Blanche		X	X					
	3220	Végétation ripicole		X	X					
HLF <sup>1</sup>	4030	Lande sèche à Callune						(x)		
	4060-4 et 4060-6	Lande subalpine à Rhodendron						(x)		
Habitats rocheux et éboulis	7220*	Sources pétrifiantes								
	8120	Eboulis fin neutro-calcicoles						(x)		
	8130	Eboulis thermophile								
	8220	Pente rocheuse siliceuse						(x)		
	8230	Pelouse des dalles siliceuses						(x)		
Espèces	1324	Grand-Murin	X				X	X		X
	1092	Ecrevisse à pieds blancs		X	X					
	1321	Vespertillon à oreilles échancrées	X				X	X		X
	1087*	Rosalie des Alpes				X				X
	1163	Chabot		X						
	1352*	Loup								
	1065	Damier de la Succise	X					X		
	1361	Lynx								
1902	Sabot de vénus				X					

**Rouge** : enjeux très fort, **Orange** : enjeux fort, **Jaune** : enjeux moyen, **Vert** : enjeux moyen à faible

<sup>1</sup> HLF : habitat landes et fourrés.

<sup>2</sup> HMAR : habitats milieux aquatiques et ripisylve.

		<b>Objectifs de conservation secondaire</b>						
	Habitat et espèces intégrés dans la stratégie de gestion	Libellé synthétique	Préservation de la fonction écologique lié aux couloirs avalanches	Améliorer les connaissances des espèces faune et flore communautaires et patrimoniales	Maintien des populations de Sabot de Vénus	Maintien de la qualité biologique des milieux rocheux	Maintien des forêts de pente	Maintien de la qualité biologique des tuffières
Habitats forestiers	9180*	Forêts de pentes,			X		x	
	9140	Hêtraie sapinière			X			
	9150	Hêtraie sèche			X			
	6430	Mégaphorbiaie	x					
Habitats agro-pastoraux	6210	Pelouses et prairies						
	6510	Prairie maigre de fauche						
	6520	Prairie de fauche de montagne						
HMAR	91E O*	Ripisylve et Aulnaie Blanche						
	3220	Végétation ripicole						
HLF	4030	Lande sèche à Callune						
	4060-4 et 4060-6	Lande subalpine à Rhodendron						
Habitats rocheux et éboulis	7220*	Sources pétrifiantes						x
	8120	Eboulis fin neutro-calcicoles				X		
	8130	Eboulis thermophile				X		
	8220	Pente rocheuse siliceuse				X		
	8230	Pelouse des dalles siliceuses				X		
Espèces	1324	Grand-Murin		X	X			
	1092	Ecrevisse à pieds blancs		X				
	1321	Vespertillon à oreilles échancrées		X	X			
	1087*	Rosalie des Alpes		X				
	1163	Chabot		X				
	1352*	Loup		X				
	1065	Damier de la Succise		X			(x)	

	136 1	Lynx		X				
	190 2	Sabot de vénus		x	x			

**Rouge** : enjeux très fort, **Orange** : enjeux fort, **Jaune** : enjeux moyen, **Vert** : enjeux moyen à faible

## VI-LE PROGRAMME D' ACTIONS



Diagnostic aulnaie blanche/P. Mayade



Cette partie correspond à la partie opérationnelle du DOCOB. Elle présente un programme d'actions répondants aux objectifs de conservation retenus dans la partie « Diagnostic, enjeux et objectifs de conservation ».

Une fois le document d'objectifs approuvé, la structure animatrice du DOCOB assurera l'animation, la communication, et la sensibilisation, l'assistance technique à l'élaboration et au montage des dossiers. Son rôle sera notamment de mettre en œuvre l'ensemble des actions définies dans cette partie..

## 1 Mise en œuvre du DOCOB

### 1.1 Méthodologie

#### 1.1.1 Travail par groupe de travail thématiques

La concertation a été réalisée par l'intermédiaire des groupes de travail thématiques :

La liste des réunions des groupes de travail et des réunions de concertation est disponible dans la partie I du DOCOB.

#### 1.1.2 Des objectifs de conservation aux mesure de gestion

##### → Les objectifs de conservation.

Les objectifs de conservation sont définis après identification et hiérarchisation des enjeux de conservation sur la base du diagnostic écologique du site. Ils traduisent la déclinaison à l'échelle du site de l'objectif ultime de NATURA 2000 : préserver la biodiversité. Ils sont définis sur des critères écologiques.

##### → Les objectifs opérationnels

Ils traduisent le moyen d'atteindre les objectifs de gestion par des choix de gestion définis collégialement. Ils doivent donc directement être liées à un ou plusieurs objectifs de conservation définis dans le chapitre précédent.

Différentes options de gestion peuvent être choisies, par exemple :

- non intervention,
- intervention limitée,
- gestion encadrée,
- gestion totale,
- restauration,
- contrôle ou réduction,
- introduction, réintroduction ou éradication d'espèces.

→ Les objectifs opérationnels sont ensuite déclinés en mesures concrètes : les mesures de gestion.

### 1.2 Modalité de mise en œuvre du DOCOB

#### 1.2.1 Les mesures contractuelles : contrats Natura 2000 et MAEt

Pour la mise en œuvre des actions inscrites dans le document d'objectifs, le code de l'environnement définit en son article L 414-3 le « contrat NATURA 2000 » :

« Les titulaires de droits réels et personnels portant sur les terrains inclus dans le site peuvent conclure avec l'autorité administrative des contrats, dénomés contrats NATURA 2000 [...] »

Les contrats sont établis entre l'Etat et toute personne physique ou morale, publique ou privée, propriétaire ou ayant droit sur des terrains inclus dans le périmètre du site NATURA 2000.

Ils contiennent des engagements rémunéré et non rémunérés, conforme aux orientations de gestion et de conservation définies dans le document d'objectifs. Cette aide ne constitue en aucun cas la contrepartie d'une contrainte imposée mais d'engagements volontaires assumés par le titulaire des droits. Outre la rémunération d'un service le contrat natura 2000 prévoit l'exonération foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB).

Enfin les contrats NATURA 2000 sont souscrits pour une durée de 5 ans sauf pour certains contrats en milieux forestiers.

En fonction du bénéficiaire et de la nature du milieu concerné, plusieurs contrats NATURA 2000 existent :

	MAET <sup>1</sup>	Contrat Natura 2000 non agricole non forestier	Contrat Natura 2000 forestier
Bénéficiaire	Agriculteur	Propriétaire foncier ou mandataire (non agriculteur)	
Nature de la parcelle	Parcelle agricole (déclaré à la PAC)	Parcelle non déclarée à la PAC	Parcelle forestière
Financier	Ministère de l'agriculture et de la pêche (MAP)	Ministère de l'écologie du développement et de l'aménagement durable (MEDAD)	
Financement PDRH- FEADER <sup>2</sup>	Mesure 214 I	Mesure 227 B	Mesure 323 B

### 1.2.2 La charte Natura 2000

La charte NATURA 2000 est un outils d'adhésion au document d'objectif d'un site NATURA 2000 qui n'implique pas le versement d'une rémunération.

La charte contribue à atteindre les objectifs de conservation des sites NATURA 2000 sur la forme d'engagement de pratiques favorables à la conservation du site.

Ces engagements correspondent à des pratiques en vigueur localement qui vont au delà des exigences règlementaires.

Peuvent adhérer à la charte :

le propriétaire, toute personne physique ou morale, publique ou privée bénéficiant d'un mandat pour intervenir et prendre des engagements de gestion.

La durée d'adhésion de la charte est de 5 ans, renouvelable.

### 1.2.3 L'exonération de la Taxe Foncière sur le Non Bâti

L'article 146 de la loi DTR a introduit dans le code général des impôts un article 1395 E qui prévoit que les propriétés non bâties (...) sont exonérées de la taxe foncière sur les propriétés non bâties perçues au profit des communes et de leurs établissements publics de coopération intercommunales lorsqu'elles figurent sur une liste d'un arrêté pris par le préfet à l'issue de l'approbation du DOCOB d'un site NATURA 2000 et qu'elle font l'objet d'un engagement de gestion défini à l'article L.414-3 du code de l'environnement pour 5 ans (contrat NATURA 2000 ou charte) conformément au DOCOB en vigueur ».

L'exonération est ainsi accordée pour la durée du contrat NATURA 2000 (5 ans) et peut être renouvelable.

Pour les parcelles disposant d'un bail rural, l'adhésion à la charte NATURA 2000 doit être co-signée par le propriétaire et le preneur.

<sup>1</sup> MAET : Mesure Agri-Environnementale territorialisé.

<sup>2</sup> PDRH : Programme de Développement Rural Hexagonal, FEADER : Fonds Européen pour l'Agriculture et le Développement Rural

### 1.2.4 Autres financements- les conventions

L'animation du site fait l'objet, à compter de la signature du DOCOB, d'une convention financière d'animation.

Cette convention comprend le salaire du chargé de mission et ses frais courants, et prend également en charge certaines actions de communication, de sensibilisation du public et d'éducation à l'environnement.

En dehors des dispositifs prévus pour l'application de NATURA 2000, d'autres dispositifs légaux de contractualisation peuvent être mis en œuvre pour l'animation du DOCOB.

Des subventions peuvent être recherchées auprès des différents organismes :Etat/Europe (FEDER), Conseil général, Conseil régional, collectivités, PPT, Contrat de rivière...

Enfin, l'animateur, qui met en œuvre les DOCOB, peut envisager de passer une convention de partenariat avec un propriétaire privé, une association, un club ou une fédération afin d'accompagner le co-signataire dans la mise en œuvre d'actions de gestion.

## **1.3 Evaluation des incidences Natura 2000**

Le décret du 9 avril 2010 modifie le régime d'évaluation des incidences NATURA 2000. Il précise la liste des documents de planification, programmes ou projets ainsi que des manifestations et interventions qui doivent faire l'objet d'une évaluation des incidences NATURA 2000. Cette liste nationale sera à terme complétée par deux listes départementales, qui feront l'objet d'arrêtés préfectoraux :

Une première liste concernant des travaux et installations soumis par ailleurs à une autre réglementation : cette liste est définie à partir d'une liste nationale ;

Une seconde liste concernant un régime propre à NATURA 2000, pour des travaux ou installations qui ne sont soumis actuellement à aucune autre réglementation.

L'objectif de l'évaluation des incidences est :

→ de s'assurer de la compatibilité des projets avec le maintien de la biodiversité et les objectifs de conservation des sites NATURA 2000 ,

→ de mettre en place une nouvelle approche concertée intégrant, dès la conception des projets, la présence d'habitats et d'espèces d'intérêt communautaire.

Le cadre réglementaire actuel se base au niveau législatif sur l'article L 414-4 du Code de l'Environnement et au niveau réglementaire sur les articles R 414-19 à R 414-24 du code de l'Environnement.

La liste nationale définie dans l'article R 414-19 du code de l'environnement, concerne notamment :

les documents d'urbanisme,

les travaux soumis à étude ou notice d'impact

les travaux soumis à autorisation ou déclaration

les projets de création ou d'extension d'unités touristiques nouvelles

les documents départementaux de gestion de l'espace agricole et forestier

les documents de gestion forestière

les exploitations de carrières

les déchèteries

les stockages de déchets inertes.

les manifestation sportives, récréatives, culturelles et festives soumises à autorisation ou déclaration qu'ils soient situés ou non dans un périmètre NATURA 2000.

La liste locale est définie dans l'article R 414-20 du code de l'Environnement.

Dans le département de l'Isère, la première liste locale a été constituée par arrêté préfectoral n° 2010-07709 du 27 décembre 2010. (Cf en **ANNEXE N°4**).

Pour plus d'informations sur le nouveau régime d'évaluation des incidences il est possible de se reporter sur le site internet de la Préfecture de Isère à l'adresse suivante :

[http://ddaf38.agriculture.gouv.fr/article.php?id\\_article=621](http://ddaf38.agriculture.gouv.fr/article.php?id_article=621)

## 2 Objectifs et stratégie de gestion

Les objectifs de conservation ont été définis dans la partie V du DOCOB.

Il s'agit d'objectifs à long terme qui donnent une ligne directrice à tenir en matière de conservation des habitats et des espèces sur le site NATURA 2000 « Forêts, landes et prairies de fauche des versants du col d'Ornon ». Ils établissent également une hiérarchie en matière de priorités de conservation.

Ces objectifs de conservation doivent être déclinés en objectifs opérationnels qui correspondent aux moyens à mettre en œuvre afin d'atteindre les objectifs de conservation.

### 2.1 Les objectifs de gestion

Les objectifs de gestion traduisent de manière concrète les moyens d'atteindre les objectifs de conservation.

Les objectifs de gestion définis pour le site NATURA 2000 « forêts ; landes et prairies de fauche des versants du col d'Ornon » sont donc les suivants :

OG1 : Maintenir la pratique de la fauche et une gestion extensive des prairies de fauche de montagne.

OG2 : Favoriser et préserver les conditions hydrauliques favorables au fonctionnement de l'aulnaie blanche ainsi qu'une bonne gestion sylvicole de la ripisylve.

OG3 : Favoriser des pratiques pastorales adaptées à la ressource et aux enjeux écologiques

OG4 : Préserver la qualité de la ripisylve et la qualité de l'eau

OG5 : Préserver les gîtes à chauves souris et améliorer les potentialités d'accueil.

OG6 : Maintenir ou rétablir la structure irrégulière des peuplements, leur degré d'ouverture et leur degré de luminosité.

OG7 : Favoriser et conserver les lisières forestières

OG8 : Développer une gestion durable de la forêt intégrant la production de bois morts.

OG9 : Maintenir les continuités écologiques et préserver le caractère naturel des boisements.

OG10 : Entretenir les milieux ouverts

OG11 : Lutter contre les espèces indésirables animales et végétales

OG12 : Favoriser le bon fonctionnement des tuffières.

OG13 : Informer sensibiliser et communiquer auprès des acteurs du territoire afin de promouvoir de bonnes pratiques

OG14 : Améliorer les connaissances et suivre l'état de conservation des habitats et des espèces

OG15 : Mettre en place une veille sur les milieux naturels et les espèces dans le cadre des projets d'aménagement.

Les objectifs opérationnels de gestion ont été hiérarchisés en fonction des priorités environnementales et des possibilités d'action.

Le tableau ci dessous permet de faire correspondre les objectifs de conservation avec les objectifs de gestion :

Objectifs de conservation	Objectifs de conservation prioritaires							Objectifs de conservation secondaires					
	OC1 : Maintenir les prairies de fauche de montagne	OC2 : Maintenir l'Aulinaie blanche du Col d'Ornon et la ripisylve	OC3 : Préserver ou améliorer la qualité des habitats pastoraux	OC4 : Maintenir et suivre l'état des populations d'Ecrevisses à pieds blanc	OC5 : Maintenir et suivre les effectifs de populations de chiroptères	OC6 : Favoriser un gestion en futaie irrégulière des habitats forestiers	OC7 : Maintien d'une biodiversité par la conservation des arbres morts creux, dépérissant et	OC8 : Maintien des forêts de pente et ravins	OC9 : Maintien de la qualité biologique des tuffières	OC10 : Améliorer les connaissances des espèces communautaires et patrimoniales	OC11 : Maintien des populations de Sabot de Vénus	OC12 : Maintien de la qualité biologique des milieux rocheux	OC13 : Préservation de la fonction écologique lié aux couloirs avalanches
Objectifs de gestion													
OG1 Maintenir la pratique de la fauche et une gestion extensive des prairies de fauche de montagne.	X												
OG2 Favoriser et préserver les conditions hydrauliques favorables au fonctionnement de l'aulnaie blanche ainsi qu'une bonne gestion sylvicole de la ripisylve.		X		X									
OG3 Favoriser des pratiques pastorales adaptées à la ressource et aux enjeux écologiques			X										
OG4 Préserver la qualité de la ripisylve et la qualité de l'eau		X		X					X				
OG5 Préserver les gîtes à chauves souris et améliorer les potentialités d'accueil.					X								
OG6 Maintenir ou rétablir la structure irrégulière des peuplements, leur degré d'ouverture et leur degré de luminosité.						X							
OG7 Favoriser et conserver les lisières forestières						X	X						
OG8 Développer une gestion durable de la forêt intégrant la production de bois morts.						X	X						
OG9 Maintenir les continuités écologiques et préserver le caractère naturel des boisements.								X					
OG10 Entretien des milieux ouverts	X		X										
OG11 Lutter contre les espèces indésirables animales et végétale	X		X										
OG12 Favoriser le bon fonctionnement des tuffières.									X				
OG13 Informer sensibiliser et communiquer auprès des acteurs du territoire afin de promouvoir de bonnes pratiques	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
OG14 Améliorer les connaissances et suivre l'état de conservation des habitats et des espèces	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
OG15 Mettre en place une veille sur les milieux naturels et les espèces dans le cadre des projets d'aménagement.	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X

## 2.2 Stratégie de gestion

La stratégie de gestion définit les priorités et la chronologie des objectifs de gestion, au regard de leur contribution, aux objectifs de conservation et **leur faisabilité socio-économique**.

Les objectifs de gestion ont été hiérarchisés en fonction des priorités environnementales et des possibilités d'actions :

CODE	OBJECTIFS DE GESTION	PRIORITE
OG1	Maintenir la pratique de la fauche ainsi qu'une gestion extensive des prairies de fauche de montagne.	1
OG2	Favoriser et préserver les conditions hydrauliques favorables au fonctionnement de l'aulnaie blanche ainsi qu'une bonne gestion sylvicole de la ripisylve.	1
OG3	Favoriser des pratiques pastorales adaptées à la ressource et aux enjeux écologiques.	1
OG4	Préserver la qualité de la ripisylve et la qualité de l'eau.	1
OG5	Préserver les gîtes à chauve-souris et améliorer les potentialités d'accueil.	2
OG6	Maintenir ou rétablir la structure irrégulière des peuplements, leur degré d'ouverture et leur degré de luminosité.	1
OG7	Favoriser et conserver les lisières forestières.	2
OG8	Développer une gestion durable de la forêt intégrant la production de bois morts.	1
OG9	Maintenir les continuités écologiques et préserver le caractère naturel des boisements.	2
OG10	Entretien des milieux ouverts.	2
OG11	Lutter contre les espèces indésirables animales et végétales.	1
OG12	Favoriser le bon fonctionnement des tuffières.	2
OG13	Informier, sensibiliser et communiquer auprès des acteurs du territoire afin de promouvoir de bonnes pratiques.	2
OG14	Améliorer les connaissances et suivre l'état de conservation des habitats et des espèces.	2
OG15	Mettre en place une veille sur les milieux naturels et les espèces dans le cadre des projets d'aménagement.	2

### → Zones d'intervention : priorités 1

Le diagnostic écologique a mis en évidence un enjeu très fort concernant les prairies de fauche, l'aulnaie blanche, les habitats pastoraux ainsi que les hêtraies-sapinières et hêtraies sèche.

La conservation des prés de fauche représente un enjeu fort. La priorité sera donc portée sur le maintien des superficies actuellement fauchées.

La conservation de l'aulnaie blanche présente également un enjeu très fort concernant le maintien des conditions hydrauliques de l'habitat. La priorité sera donc portée sur le maintien de la surface et sa bonne gestion.

La conservation des hêtraies sèches et hêtraies-sapinières ainsi que de l'ensemble des habitats forestiers passe par la mise en place d'un mode de gestion en futaie irrégulière.

Concernant les habitats pastoraux, une gestion pastorale respectueuse est également prioritaire. Au sein des unités pastorales, l'attention sera portée particulièrement à la préservation des zones à forte valeur patrimoniale.

La conservation de l'ensemble de ces habitats a également un lien important avec la conservation des espèces communautaires du site.

→ Zones d'intervention : priorité 2

Des actions peuvent être également menées sur certains pâturages d'intersaison, forêts et autres éboulis. Ces secteurs, pentus sont souvent difficile d'accès et les actions seront donc limitées.

### 3 Actions et mesures de gestion

Les actions précisent de manière concrète les recommandations et mesures de gestion.

Ces mesures peuvent être de plusieurs ordres :

- le maintien de pratiques favorables au site,
- la modification de pratiques ayant un impact négatif,
- la mise en œuvre de nouveaux modes de gestion,
- la non intervention.

Il peut s'agir également de mesures relevant de l'amélioration de la connaissance et de l'aide à la décision :

- mieux connaître le fonctionnement naturel,
- mieux connaître l'impact d'un aménagement,
- évaluer et suivre l'évolution des milieux et des espèces,
- évaluer les effets de la gestion.

Il peut également s'agir de mesures de communication, de sensibilisation et d'information.

Les actions de gestion proposées sont regroupés en 5 volets correspondant au but recherchée :

<b>VOLET A</b> :Actions de gestion des milieux naturels et des espèces	Ce sont les actions à réaliser afin de préserver le bon état écologique des habitats et espèces. Ces actions sont rémunérées et font l'objet de contrat NATURA 2000 et MAET ou convention.
<b>VOLET B</b> :Bonnes pratiques	Il s'agit soit de pratiques déjà en vigueur qu'il convient de maintenir, soit d'un encouragement à mettre en place des pratiques respectueuses des milieux naturels et des espèces. Ces mesures ne font pas l'objet de contrats NATURA 2000.
<b>VOLET C</b> :Actions de gestion de la fréquentation, d'information et de sensibilisation	La fréquentation n'est pas très importante sur le site. Cependant un certain nombre de mesures d'information et de sensibilisation doivent être conduites à destination de publics variés (professionnels, population locale, scolaire...), dans le but de favoriser la conservation du site.
<b>VOLET D</b> :Animation du site	Il s'agit de la gestion au quotidien du site NATURA 2000.
<b>VOLET E</b> :Etudes et suivis	Il s'agit des études scientifiques nécessaires afin d'améliorer la connaissance des habitats et espèces, ainsi que du suivi de l'état de conservation des habitats et des espèces, permettant notamment de juger de la pertinence des mesures de gestion.

→ Détails des actions des différents volets :

<b>VOLET A : Action de gestion des milieux naturels et des espèces</b>	
A1	Favoriser la richesse des prairies naturelles
A2	Raisonner la fertilisation organique ou minérale
A3	Maintenir l'ouverture ou la réouverture des milieux en déprise
A4	Entretien des haies et les lisières boisées
A5	Préserver le fonctionnement des canaux
A6	Gestion des pâturages d'intersaison présentant un enjeu environnemental
A7	Favoriser le débordement localisé des torrents
A8	Régénération par trouées de l'aulnaie blanche
A9	Entretien de la ripisylve de type aulnaie blanche
A10	Eviter la progression du peuplement d'épicéas sur le cône de déjection
A11	Préservation des cours d'eau annexes
A12	Travaux d'irrégularisation des peuplements forestiers
A13	Création de clairières ou puits de lumières
A14	Création d'îlots de sénescence ou d'arbres disséminés, isolés
A15	Maintien d'une mosaïque de landes d'âges différents
A16	Réduire l'impact des dessertes forestières sur les habitats communautaires
A17	Lutte contre les espèces invasives
A18	Amélioration et conservation des gîtes à chiroptères
A19	Maîtrise et amélioration de l'éclairage public
A20	Mise en défens des habitats communautaires
<b>VOLET B: Bonnes pratiques</b>	
Cf. Charte Natura 2000 en ANNEXE	
<b>VOLET C: Actions de gestion de la fréquentation, d'information et de sensibilisation</b>	
C1	Installation des panneaux d'information à destination du grand public
C2	Mise en place des sentiers d'interprétation
C3	Réalisation de dépliants d'information sur le site Natura 2000
C4	Réalisation et diffusion de guides de bonnes pratiques
C5	Sensibilisation des professionnels du tourisme ( OT, accompagnateur...)
C6	Réalisation d'animation à destination du grand public (local, visiteur...)
C7	Actions de sensibilisation auprès des scolaires
<b>VOLET D: Animation du site</b>	
D1	Animer le site Natura 2000 et assurer la coordination des actions.
D2	Mettre en place une veille sur les projets
D3	Mettre en place un suivi des actions et un suivi de l'état de conservation des espèces et habitats.
D4	Encourager et accompagner le sylvo-pastoralisme
D5	Proposer des modifications du périmètre Natura 2000
<b>VOLET E: Etudes et suivis</b>	
E1	Suivi de l'effet des mesures de gestion
E2	Suivis scientifique
E3	Etudes et prospections complémentaires

### 3.1 Action de gestion des milieux naturels et des espèces



<b>Action A1</b>	<b>Favoriser la richesse des prairies naturelles</b>	<b>Priorité 1</b>
----------------------	--	-----------------------

## CONTEXTE

**Contexte :** la conservation des prairies de fauche de montagne est un objectif prioritaire du document d'objectif. En effet les prairies fleuries sont des herbages naturelleent riches en espèces destinés à la production de fourrage. La biodiversité observée est donc naturelle et correspond à la richesse de la flore et de la faune régionale maintenue par les agriculteurs. Insectes, oiseaux, reptiles , batraciens, ou petits mammifères sont abondants dans ces milieux herbagers menacé par les changements de pratiques ou par l'abandon d'exploitation à l'échelle européenne. Ainsi, le maintien d'une agriculture extensive doit faire l'objet de mesures de gestion prioritaires.

① Cette action fait suite au concours national « Prairies fleuries » organisée en 2011 sur le territoire.

**Objectifs de l'action :** maintien de la fauche des prairies de montagne et de leur diversité floristique.

Cette mesure vise à favoriser le maintien de la biodiversité en reportant la date de fauche afin de permettre l'accomplissement du cycle reproductif des espèces animales et végétales de l'habitat.

**Habitats et espèces concernés :**

<b>Habitats et espèces d'Intérêt communautaire</b>	6520-Prairie de fauche de montagne du Trisetio-Polygonion 6210-Prairie maigre de fauche de l'Arrhenatherion elatioris
<b>Autres enjeux patrimoniaux</b>	Grande richesses entomologique et avifaune associée. Forte valeur paysagère des prairies de fauche sur le site.

**Rappel des objectifs :**

Objectifs de conservation	Objectif de gestion
OC1 : Maintenir les prairies de fauche de montagne	OG1: Maintenir la pratique de la fauche et une gestion extensive des prairies de fauche de montagne.

## DESCRIPTIF DE L'ACTION

**Mesure de contractualisation :** combinaison des engagements unitaires SOCLE01+HERBE01+HERBE02+HERBE06+HERBE07

Pour plus de détails concernant les engagements rémunérés, non rémunérés ainsi que les points de contrôle de la contractualisation, se référer à la **circulaire du 5 octobre 2007**. Cette circulaire expose les conditions de mise en oeuvre des mesures agroenvironnementales telles que définies dans les dispositifs A à I de la mesure 214 du programme de développement rural hexagonal pour la période 2007-2013.

**Action complémentaire :** A6, A7, A8, C3, C4, D2, D3, D4, E1, E2

## CONDITIONS DE REALISATION

**Date des travaux :** à définir pour la fauche, suivant la localisation des parcelles. Le retard des fauches et pâturages ne peut se déterminer qu'en concertation entre les environnementalistes et

les agriculteurs, afin que les dates déterminés correspondent à la fois aux enjeux de conservation et à la fois aux enjeux de production agricole.

**Prescriptions techniques** : fauche mécanique

**Tenue d'un cahier d'enregistrement des travaux** : oui

#### FINANCEMENT

**Estimatif financier** : résultant de la combinaison des engagements unitaire cités précédemment : 391€ maximum par hectare engagé.

**Financement** : MAET Etat, Europe

**Durée** : 5 ans

#### INDICATEURS DE SUIVI

**Résultats attendus** : maintien des superficie fauchées actuellement et si possible fauche de certaines parcelles actuellement délaissées.

**Indicateur de suivi** :

- Superficie et localisation des zones fauchées
- Suivi de la composition floristique des prairies

#### DONNEES DE CONTRACTUALISATION

**Localisation** : communes du site Natura 2000, prairies de fauche localisées dans la zone Natura 2000 (Cf **CARTE N°44** sur le type de MAET à mettre en place ).

**Maître d'ouvrage potentiel** : agriculteurs

**Partenaires techniques** : Chambre d'agriculture de l'Isère, APAO, SITADEL, Parc national des Ecrins

**Echéancier prévisionnel** : contractualisation pour une durée de 5 ans.

2012	2013	2014	2015	2016	2017
Contractualisation de MAET pour des parcelles n'ayant pas été prises en compte					

Echéancier proposé sous réserve de modification par la profession agricole.

<b>Action A2</b>	<b>Raisonner la fertilisation organique ou minérale</b>	<b>Priorité 2</b>
----------------------	---	-----------------------

CONTEXTE

Les surfaces épandues et les doses épandues restent faibles sur les site Natura 2000. Il existe cependant une petite marge de progrès pour certains agriculteurs du site. En ce qui concerne les marges de progrès éventuelles, c'est à dire une diminution voir un arrêt de la fertilisation, il sera indispensable de prendre en compte la question du stockage des effluents non épandus.

**Objectifs de l'action :**

La limitation des apports de fertilisants, minéraux et organiques, permet le maintien des habitats naturels ou la répartition d'une prairie ou d'une pelouse à haute valeur naturelle. Elle contribue également à la préservation de la qualité de l'eau.

**Habitats et espèces concernés :**

<b>Habitats et espèces d'Intérêt communautaire</b>	6520-Prairie de fauche de montagne du Trisetio-Polygonion 6210-Prairie maigre de fauche de l'Arrhenatherion elatioris 6210-Pelouses et prairies maigres du Mesobromion erecti
<b>Autres enjeux patrimoniaux</b>	Grande richesses entomologique et avifaune associée. Forte valeur paysagère des prairies de fauche sur le site.

**Rappel des objectifs :**

Objectifs de conservation	Objectif de gestion
OC1 : Maintenir les prairies de fauche de montagne	OG1: Maintenir la pratique de la fauche et une gestion extensive des prairies de fauche de montagne.

DESCRIPTIF DE L'ACTION

**Mesure de contractualisation :** SOCLE01, 02 ou 03+HERBE01+HERBE02 ou HERBE03

Pour plus de détails concernant les engagements rémunérés, non rémunérés ainsi que les points de contrôle de la contractualisation, se référer à la **circulaire du 5 octobre 2007**. Cette circulaire expose les conditions de mise en oeuvre des mesures agroenvironnementales telles que définies dans les dispositifs A à I de la mesure 214 du programme de développement rural hexagonal pour la période 2007-2013.

**Action complémentaire :** C3, C4, D2, D3, D4

CONDITIONS DE REALISATION

**Date des travaux :** -

**Prescriptions techniques :** la pratique de référence correspond à un apport de 125 unités/ha/an d'azote total dont 60 unités d'azote minéral, épandus en 2 apports. Cette référence correspond à la limitation à respecter dans le cadre d'un engagement SOCLE 01, 02 ou 03 avec lequel cet engagement unitaire HERBE02 est obligatoirement combiné.

**Tenue d'un cahier d'enregistrement des travaux :** oui

FINANCEMENT
-------------

**Estimatif financier** : SOCLE01, 02 ou 03 (76€/ha/an)+HERBE01 (17€/ha/an)+HERBE02 (119€/ha/an) ou HERBE03 (135€/ha/an) = 212 à 228 €/ha/an

**Financement** : MAET, Etat, Europe

INDICATEURS DE SUIVI
----------------------

**Résultats attendus** : préservation de la diversité floristique et faunistique des prairies

**Indicateur de suivi** : Suivi de la composition floristique des prairies

DONNEES DE CONTRACTUALISATION
-------------------------------

**Localisation** :

communes du site Natura 2000, prairies de fauche localisées dans la zone Natura 2000 (Cf **CARTE N°44** sur le type de MAET à mettre en place )..

**Maître d'ouvrage potentiel** : agriculteurs

**Partenaires techniques** : Chambre d'agriculture de l'Isère, APAO, SITADEL, Parc national des Ecrins

**Echéancier prévisionnel** :

2012	2013	2014	2015	2016	2017
Contractualisation de MAET pour des parcelles n'ayant pas été prises en compte					
	Contractualisation de MAET pour les parcelles dont les CAD arrivent à échéance				

Echéancier proposé sous réserve de modification par la profession agricole.

<b>Action A3</b>	<b>Maintenir l'ouverture ou la réouverture des milieux en déprise</b>	<b>Priorité 1</b>
----------------------	---	-----------------------

### CONTEXTE

**Contexte :** la conservation des prairies de fauche de montagne est un objectif prioritaire sur le site. En dehors des parcelles habituellement fauchées par les agriculteurs des deux cantons, certaines parcelles peuvent être fauchées par des propriétaires privés. De plus, en cas de déprise agricole et d'abandon de certaines parcelles, il peut être nécessaire de mettre en place une fauche d'entretien des milieux ouverts.

**Objectifs de l'action :** Maintenir une fauche d'entretien des milieux ouverts sur certaines parcelles, en dehors des pratiques agricoles. Encourager la fauche des talus enherbés dans les zones de terrasses.

**Habitats et espèces concernés :**

<b>Habitats et espèces d'Intérêt communautaire</b>	6520-Prairie de fauche de montagne du Trisetio-Polygonion 6210-Prairie maigre de fauche de l'Arrhenatherion elatioris 6210-Pelouses et prairies maigres du Mesobromion erecti Maintien de l'ouverture des milieux favorables aux chiroptères
<b>Autres enjeux patrimoniaux</b>	Grande richesse entomologique et avifaune associée

**Rappel des objectifs :**

Objectifs de conservation	Objectif de gestion
OC1 : Maintenir les prairies de fauche de montagne OC3 : Préserver ou améliorer la qualité des habitats pastoraux (landes, prairies...)	OG10 Entretenir les milieux ouverts

### DESCRIPTIF DE L'ACTION

**Mesure de contractualisation :** A32304R gestion par une fauche d'entretien des milieux ouverts

MAEt OUVERT01 Ouverture d'un milieu en déprise

OUVERT02 Maintien de l'ouverture par élimination mécanique ou manuelle des rejets ligneux et autres végétaux indésirables

OUVERT03 Brûlage ou écobuage dirigé

Pour plus de détails concernant les engagements rémunérés, non rémunérés ainsi que les points de contrôle de la contractualisation, se référer à la **circulaire du 5 octobre 2007**. Cette circulaire expose les conditions de mise en oeuvre des mesures agroenvironnementales telles que définies dans les dispositifs A à I de la mesure 214 du programme de développement rural hexagonal pour la période 2007-2013.

**Action complémentaire :** A4, A6, A7, C3, C4 D3, D4

### CONDITIONS DE REALISATION

**Date des travaux :** dates de fauche à définir en fonction de l'altitude des prairies.

**Prescriptions techniques :**

- Fauche mécanique ou manuelle
- Enlèvement des matériaux fauchés

Le montant de l'aide est calculé sur la base du temps de travail nécessaire à la reconquête de ces surfaces abandonnées (ouverture et entretien de cette ouverture)

**Tenue d'un cahier d'enregistrement des travaux** : oui

#### FINANCEMENT

**Estimatif financier** : A déterminer en fonction des nécessités  
OUVERT01 (219€/ha/an), OUVERT02 (88€/ha/an), OUVERT03(92€/ha/an)

**Financement** : Contrat Natura 2000, MAET Etat, Europe, PPT, Région Rhône Alpes

#### INDICATEURS DE SUIVI

**Résultats attendus** : Maintien de la fauche de prairies à fort enjeu patrimonial, en absence d'activité agricole.

**Indicateur de suivi** :

Superficie et localisation des zones fauchées.

Suivi de la composition floristique des prairies

#### DONNEES DE CONTRACTUALISATION

**Localisation** : Prés de fauches les plus menacées par un abandon de la fauche à vocation agricole. Une seule prairie a été identifiée comme à rouvrir et 15 prairies ont été identifiées comme ayant une dynamique de végétation importante. La chambre d'agriculture précise que ces actions seront possibles si les problèmes d'autorisation des propriétaires sont au préalable réglés.

(Cf **CARTE N°44** sur le type de MAET à mettre en place ).

**Maître d'ouvrage potentiel** : Communes du site, agriculteurs ou particuliers

**Partenaires techniques** : Fédération des Alpages de l'Isère, Parc national des Ecrins,

**Echéancier prévisionnel** : A déterminer en fonction des nécessités.

<b>Action A4</b>	<b>Entretien des haies et les lisières forestières</b>	<b>Priorité 2</b>
----------------------	--	-----------------------

CONTEXTE
----------

**Objectifs de l'action :**

Les haies ont de multiples fonctions environnementales ; elles constituent un obstacle physique qui diminue la vitesse des ruissellements ainsi que celle du vent, limitant ainsi le transport des particules solides, des éléments fertilisants et des matières actives. Les haies sont également des écosystèmes à part entière, lieux de vie, d'abri, de reproduction de nombreuses espèces animales et végétales inféodées à ce type de milieu. Il en est de même des lisières forestières situées à proximité des parcelles agricoles. Ainsi, des travaux de marquage, d'abattage ou de taille sans enjeu de production, c'est à dire dans le but d'améliorer le statut de conservation des espèces ayant justifié la désignation d'un site, peuvent être réalisées.

**Habitats et espèces concernés :**

<b>Habitats et espèces d'intérêt communautaire</b>	9140-Hêtraie sapinière neutrophile fraîche de l'Aceri-Fagetum 9150-Hêtraie calcicole médio-européenne du Cephalanthero-fagion 6520-Prairie de fauche de montagne du Triseti-Polygonion et 6210-Prairie maigre de fauche de l'Arrhenatherion elatioris 6210-Pelouses et prairies maigres du Mesobromion erecti 1087*-Rosalie des Alpes 1902-Sabot de Vénus 1065-Le Damier de la Succise 1324-Grand Murin 1321-Vespertillons à oreilles échanrées
<b>Autres enjeux patrimoniaux</b>	Grande richesse entomologique et avifaune associée

**Rappel des objectifs :**

Objectifs de conservation	Objectif de gestion
OC3 : Préserver ou améliorer la qualité des habitats pastoraux (landes, prairies...)	OG9 : Maintenir les continuités écologiques et préserver le caractère naturel des boisements

DESCRIPTIF DE L'ACTION
------------------------

**Mesure de contractualisation :** Contrat MAET LINEA01 Entretien des haies localisées de manière pertinente

Contrat Natura 2000 F22705 - Travaux de marquage, d'abattage ou de taille sans enjeu de production

Pour plus de détails concernant les engagements rémunérés, non rémunérés ainsi que les points de contrôle de la contractualisation, se référer à la **circulaire du 5 octobre 2007**. Cette circulaire expose les conditions de mise en oeuvre des mesures agroenvironnementales telles que définies dans les dispositifs A à I de la mesure 214 du programme de développement rural hexagonal pour la période 2007-2013.

**Action complémentaire :** A6, A7, A8, C3, C4, D3, D4

CONDITIONS DE REALISATION
---------------------------

**Date des travaux :** pas de prescription particulière.

**Prescriptions techniques :** intervention manuelle ou mécanique en fonction de la topographie.

**Tenue d'un cahier d'enregistrement des travaux :** oui

**FINANCEMENT**

**Estimatif financier :** LINEA01 (0,86€/ml/an), ce chiffre est à multiplier par le linéaire de chaque parcelle cadastrée dans la contractualisation.

**Financement :** MAET, Etat, Europe

**INDICATEURS DE SUIVI**

**Résultats attendus :** Amélioration de la qualité biologique des haies.

**Indicateur de suivi :** Augmentation du réseau de haies (ml)

**DONNEES DE CONTRACTUALISATION**

**Localisation :** Des haies ont été identifiées sur 4 prairies du site Natura 2000 d'après la chambre d'agriculture. Ce recensement n'est pas exhaustif mais permet d'avoir une première idée sur les haies à préserver. (Cf **CARTE N°44** sur le type de MAET à mettre en place ).

**Maître d'ouvrage potentiel :** agriculteurs

**Partenaires techniques :** Chambre d'agriculture, APAO, SITADEL, Parc national des Ecrins

**Echéancier prévisionnel :**

2012	2013	2014	2015	2016	2017
Identification des haies à préserver					
Contractualisation					



<b>Action A5</b>	<b>Préserver le fonctionnement des canaux</b>	<b>Priorité 2</b>
----------------------	---	-----------------------

CONTEXTE

**Contexte :**

Le canal de Valbonnais est le seul canal qui traverse le site Natura 2000. La prise d'eau étant sur la commune du Périer, le canal débouche sur la plaine de Valbonnais (hameau de Péchal) pour irriguer jardins et autres parcelles agricoles. Cet élément patrimonial du 13<sup>ème</sup> siècle est un élément fort du patrimoine de la vallée et sa pérennité ne tient qu'à l'entretien de ses ouvrages. Le canal traverse différents habitats communautaire et prioritaire du site et fait l'objet de promenades par la population locale.

**Objectifs de l'action :**

Les fossés et les rus constituent des habitats pour certaines espèces, hébergent des habitats d'intérêt communautaire ou jouent un rôle dans le fonctionnement hydraulique des zones humides. L'action vise l'entretien des canaux et fossés que l'on trouve dans les zones humides et la création, la restauration ou la modification de fossés, d'ouvrages de contrôle des niveaux d'eaux, de seuils l'enlèvement de drains. L'entretien de ces éléments pourra être mené au travers des autres actions Natura 2000.

**Habitats et espèces concernés :**

<b>Habitats et espèces d'Intérêt communautaire</b>	9180-Forêts de pentes, éboulis, ravins du Tilio-Acerion 6520-Prairie de fauche de montagne du Trisetio-Polygonion et 6210-Prairie maigre de fauche de l'Arrhenatherion elatioris 1092-Ecrevisses à pieds blancs
<b>Autres enjeux patrimoniaux</b>	Grande richesse entomologique et avifaune associée Valeur paysagère et patrimoniale incontestable

**Rappel des objectifs :**

Objectifs de conservation	Objectif de gestion
OC8 : Maintien des forêts de pente et ravins OC4 : Maintenir et suivre l'état des populations d'Ecrevisses à pieds blanc	OG2: Favoriser et préserver les conditions hydrauliques favorables au fonctionnement de l'aulnaie blanche ainsi qu'une bonne gestion sylvicole de la ripisylve OG9 : Maintenir les continuités écologiques et préserver le caractère naturel des boisements

DESCRIPTIF DE L'ACTION

**Mesure de contractualisation :** Contrat Natura 2000 A32312P et R - Curage locaux et entretien des canaux et fossés dans les zones humides et A32314P – Restauration des ouvrages de petites hydrauliques

Pour plus de détails concernant les engagements rémunérés, non rémunérés ainsi que les points de contrôle de la contractualisation, se référer à la **circulaire de gestion du 21 novembre 2007 (Circulaire DNP/SDEN N°2007-3 DGFAR/SDER/C2007-5068)**. Cette circulaire expose les conditions de financement de l'élaboration des DOCOB et de l'animation des sites, des contrats Natura 2000 forestier et non agricole non forestier dans le cadre d'un cofinancement par le fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) sur la période 2007-2013.

**Action complémentaire :** A13, C3, C4, D3, D4

CONDITIONS DE REALISATION

**Date des travaux** : pas de prescription particulière.

**Prescriptions techniques** : intervention manuelle ou mécanique en fonction de la topographie.

**Tenue d'un cahier d'enregistrement des travaux** : oui

FINANCEMENT

**Estimatif financier** : 50€/jour/homme.

**Financement** : Contrat Natura 2000, MAET Etat, Europe, Contrat de rivière

INDICATEURS DE SUIVI

**Résultats attendus** : bon fonctionnement du canal

**Indicateur de suivi** : entretien du canal

DONNEES DE CONTRACTUALISATION

**Localisation** : canal du Valbonnais sur les communes du Périer, d'Entraigues et Valbonnais.  
(Cf **CARTE N°45** pour la localisation du canal à entretenir ).

**Maître d'ouvrage potentiel** : ASA de la Malsanne

**Partenaires techniques** : Contrat de Rivière, Agriculteurs, Entreprises d'insertion.

**Echéancier prévisionnel** :

2012	2013	2014	2015	2016	2017
Identification des secteurs à entretenir					
Montage du contrat et réalisation					

<b>Action A6</b>	<b>Gestion des pâturages d'intersaison présentant un enjeu environnemental</b>	<b>Priorité 1</b>
----------------------	--	-----------------------

### CONTEXTE

**Contexte :** les pâturages d'intersaison sont constitués essentiellement de pelouses, prairies et landes et comprennent pour certains des habitats à fort enjeu patrimonial.

La réalisation de diagnostics pastoraux est un préalable à la mise en place d'actions de gestion pastorale. Le diagnostic pastoral permet d'équilibrer la charge et le temps de présence des troupeaux sur chacun des quartiers en fonction des enjeux environnementaux, de la ressource disponible et des contraintes liées à l'utilisation pastorale.

**Objectifs de l'action :** Favoriser des pratiques permettant une gestion pastorale en adéquation avec la ressource et respectueuse des habitats et espèces du site, afin de maintenir à long terme la qualité écologique et pastorale des milieux exploités.

Pour réaliser cette action il est nécessaire de réaliser des diagnostics pastoraux, puis de mettre en place le plan de gestion pastorale.

#### Habitats et espèces concernés :

<b>Habitats et espèces d'intérêt communautaire</b>	6210-Pelouses et prairies maigres du Mesobromion erecti 4030-Lande sèche de l'étage montagnard du Calluno-Arctostaphyllion uvae-ursi 4060 4-6-Lande basse subalpine du Rhodendron ferruginei-Vacciniet et du Juniperion nanae 8120-Eboulis fin neutro-calcicoles subalpin a montagnard du Petasition paradoxii 8130-Eboulis thermophile neutro-calcicole du Stipion calamagrostis 8220-Pente rocheuse siliceuse avec végétation chasmophytique de l'Androsacion vandellii 8230-Pelouse pionnière des dalles siliceuses du Sedo-Scleranthion
<b>Autres enjeux patrimoniaux</b>	Maintien de l'ouverture des milieux favorables aux chiroptères Préservation des galliformes de montagne et particulièrement des habitats à tétras-lyre Maintien de la richesse entomologique des milieux et de l'avifaune associée Lutte Contre l'érosion

#### Rappel des objectifs :

Objectifs de conservation	Objectif de gestion
OC3 : Préserver ou améliorer la qualité des habitats pastoraux (landes, prairies...) OC12 : Maintien de la qualité biologique des milieux rocheux	OG3 : Favoriser des pratiques pastorales adaptées à la ressource et aux enjeux écologiques OG10 : Entretenir les milieux ouverts.

### DESCRIPTIF DE L'ACTION

#### Mesure de contractualisation : MAET SOCLE02+HERBE01+HERBE09

Pour plus de détails concernant les engagements rémunérés, non rémunérés ainsi que les points de contrôle de la contractualisation, se référer à la **circulaire du 5 octobre 2007**. Cette circulaire expose les conditions de mise en oeuvre des mesures agroenvironnementales telles que définies dans les dispositifs A à I de la mesure 214 du programme de développement rural hexagonal pour la période 2007-2013.

**Action complémentaire :** A7, A8, A17, A22, C4, D3, D4, E1, E2

Des formations sur le technique de gestion des pâturage d'intersaison (type écobuage) pourrait être développé dans le cadre de cette action.

#### CONDITIONS DE REALISATION

**Date des travaux :** le calendrier de pâturage doit respecter les prescriptions du plan de gestion.

**Prescriptions techniques :** Définies par le plan de gestion pastorale

**Tenue d'un cahier d'enregistrement des travaux :** oui

Documents administratifs à fournir :

Diagnostic parcellaire et d'exploitation initial

La déclaration de surface

Le registre parcellaire

Le support graphique de localisation des engagements

Enregistrement des pratiques réalisées sur les surfaces contractualisées, en précisant l'identifiant de la parcelle et la date

Le cahier de pâturage comprenant au minimum : identifiant de la parcelle culturale, date d'entrée, date de sortie, nombre d'animaux par catégorie avec suivi obligatoire pour les surfaces engagées.

#### FINANCEMENT

**Estimatif financier :** Socle 02 (76€/ha/an) + Herbe 01(17€/ha/an)+Herbe 09(53€/ha/an)= 146€/ha/an

**Financement :** MAET Etat, union Européenne

#### INDICATEURS DE SUIVI

**Résultats attendus :** Maintien ou amélioration de l'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire.

**Indicateur de suivi :** Surfaces engagées, nombres de contrats signés et nombre d'agriculteurs concernés.

Evaluation de l'impact sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire :

Etat initial : description et photographies

Etat lors de visites annuelles : description et photographies

Sur certains sites où la présence d'espèces remarquables le justifie : suivi des espèces et relevés de végétation effectués par la structure animatrice.

#### DONNEES DE CONTRACTUALISATION

**Localisation :** parcours d'intersaison sur le site Natura 2000, notamment sur Ornon, Chantelouve et le Périer.

**Maître d'ouvrage potentiel :** Agriculteurs

**Partenaires techniques :** Structure animatrice, Chambre d'Agriculture, Fédération des alpages de l'Isère, parc National des Ecrins.

**Echéancier prévisionnel :** Diagnostic en 2011 et contractualisation en 2012

2012	2013	2014	2015	2016	2017
Concertation auprès des agriculteurs, réalisation des diagnostics					
Signature de MAET pour une durée de 5 ans					

<b>Action A7</b>	<b>Favoriser le débordement localisé des torrents</b>	<b>Priorité 1</b>
----------------------	---	-----------------------

**ⓘ Action éligible si elle n'aggrave pas le risque pour des zones habitées et si il existe une maîtrise d'ouvrage locale.**

Une étude hydraulique menée actuellement par le service RTM de l'Isère sur la problématique du transport solide des bassins versants de la Malsanne et de la Bonne de l'Isère permettra de compléter ce travail et éventuellement de détailler cette action afin qu'elle puisse être mise en oeuvre.  
 Cette action nécessite l'acquisition foncière des terrains privés sur lesquels des zones de divagation seront élargies ou recrées.

CONTEXTE

**Contexte :**

Le maintien voir l'amélioration de l'état de conservation de l'aulnaie blanche représente l'un des enjeux du site Natura 2000 « Forêts, landes et prairies des versants du col d'Ornon ». La définition des objectifs en faveur de l'aulnaie doit tenir compte des autres enjeux socio-économiques du territoire qui peuvent avoir des objectifs contradictoires avec les objectifs conservatoires du site Natura 2000.

**Objectifs de l'action :**

Les crues font partie de la dynamique naturelle de l'aulnaie blanche. Celles-ci permettent de rajeunir le milieu et sont indispensables pour la régénération de l'aulne blanc. L'objectif de cette action est de maintenir ou de recréer des zones de divagation du torrent pour que l'aulnaie blanche puisse fonctionner naturellement.

**Habitats et espèces concernés :**

<b>Habitats et espèces d'Intérêt communautaire</b>	91EO*-Ripisylve et Aulnaie Blanche de l'Alnion incanae
<b>Autres enjeux patrimoniaux</b>	Grande richesse entomologique et avifaune associée Intérêt paysager

**Rappel des objectifs :**

Objectifs de conservation	Objectif de gestion
OC2 : Maintenir l'Aulnaie blanche du Col d'Ornon et la ripisylve tout en conciliant les enjeux de protection des personnes et de fonctionnalité écologique	OG2 Favoriser et préserver les conditions hydrauliques favorables au fonctionnement de l'aulnaie blanche ainsi qu'une bonne gestion sylvicole de la ripisylve. OG4 : Préserver la qualité de la ripisylve et la qualité de l'eau.

DESCRIPTIF DE L'ACTION

**Mesure de contractualisation :** Contrat Natura 2000 ni agricole ni forestier, mesure A32316P Chantier de restauration de la diversité physique d'un cours d'eau et de sa dynamique érosive

Pour plus de détails concernant les engagements rémunérés, non rémunérés ainsi que les points de contrôle de la contractualisation, se référer à la **circulaire de gestion du 21 novembre 2007 (Circulaire DNP/SDEN N°2007-3 DGFAR/SDER/C2007-5068)**. Cette circulaire expose les conditions de financement de l'élaboration des DOCOB et de l'animation des sites, des contrats Natura 2000 forestier et non agricole non forestier dans le cadre d'un cofinancement par le fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) sur la période 2007-2013.

**Action complémentaire :** A10, A11, A13, C1, C3, D3.

### CONDITIONS DE REALISATION

**Date des travaux :** en fonction des périodes de crues

**Prescriptions techniques :**

Une carte des zones potentielles de débordement des torrents est jointe à cette fiche action. Elle s'appuie sur les éléments de la problématique ci-dessus et les études hydrauliques existantes pour définir :

- des zones de divagation existantes à maintenir voire à élargir
- des zones de divagation à recréer

Le détail des zones proposées se trouve sur la **CARTE n°37 a, b et c**

**Tenue d'un cahier d'enregistrement des travaux :** oui

### FINANCEMENT

**Estimatif financier :** Etude hydraulicien 700€/Jour

Travaux pelle mécanique, 800 €/jour pour la restauration de zones de divagation

Acquisition foncière

**Financement :** Contrat Natura 2000, Contrat de Rivière

### INDICATEURS DE SUIVI

**Résultats attendus :** débordement du torrent pour maintenir le fonctionnement de l'aulnaie blanche.

**Indicateur de suivi :** Observation et relevés photographiques

### DONNEES DE CONTRACTUALISATION

**Localisation :** Cf carte étude ONF n°39 a, b et c

**Maître d'ouvrage potentiel :** communes du site Natura 2000.

**Partenaires techniques :** ONF, service RTM, Parc national des Ecrins

**Echéancier prévisionnel :** à déterminer

<b>Action A8</b>	<b>Régénération par trouées de l'aulnaie blanche</b>	<b>Priorité 1</b>
----------------------	--	-----------------------

CONTEXTE

**Contexte :**

Le maintien voir l'amélioration de l'état de conservation de l'aulnaie blanche représente l'un des enjeux du site Natura 2000 « Forêts, landes et prairies des versants du col d'Ornon ». La définition des objectifs en faveur de l'aulnaie doit tenir compte des autres enjeux socio-économiques du territoire qui peuvent avoir des objectifs contradictoires avec les objectifs conservatoires du site Natura 2000.

Cette opération ne doit pas être considérées comme des coupes (rentables financièrement) mais comme des travaux sylvicoles.

**Objectifs de l'action :**

En l'absence de débordement potentiel du torrent, cette action vise à maintenir les aulnaies blanches existantes en utilisant les capacités de reproduction végétative de l'aulne blanc. Cette action n'agit donc pas sur les conditions écologiques nécessaires pour la conservation de l'aulnaie blanche de l'*Alnion incanae*. Elle doit cependant permettre de pérenniser des peuplements d'aulnes blancs existants sur les secteurs où l'habitat est considéré dans un bon état de conservation (source : cartographie des habitats).

**Habitats et espèces concernés :**

<b>Habitats et espèces d'Intérêt communautaire</b>	91EO*-Ripisylve et Aulnaie Blanche de l'Alnion incanae
<b>Autres enjeux patrimoniaux</b>	Grande richesse entomologique et avifaune associée Intérêt paysager

**Rappel des objectifs :**

Objectifs de conservation	Objectif de gestion
OC2 : Maintenir l'Aulnaie blanche du Col d'Ornon et la ripisylve tout en conciliant les enjeux de protection des personnes et de fonctionnalité écologique	OG2 Favoriser et préserver les conditions hydrauliques favorables au fonctionnement de l'aulnaie blanche ainsi qu'une bonne gestion sylvicole de la ripisylve. OG4 : Préserver la qualité de la ripisylve et la qualité de l'eau.

DESCRIPTIF DE L'ACTION

**Mesure de contractualisation :** contrat Natura 2000 forestier mesure F22706

Pour plus de détails concernant les engagements rémunérés, non rémunérés ainsi que les points de contrôle de la contractualisation, se référer à la **circulaire de gestion du 21 novembre 2007** (*Circulaire DNP/SDEN N°2007-3 DGFAR/SDER/C2007-5068*). Cette circulaire expose les conditions de financement de l'élaboration des DOCOB et de l'animation des sites, des contrats Natura 2000 forestier et non agricole non forestier dans le cadre d'un cofinancement par le fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) sur la période 2007-2013.

**Action complémentaire :** A9, A11, A13, C1, C3, C4, D3



## CONDITIONS DE REALISATION

**Prescriptions techniques :**

Coupe rase du taillis sur une surface comprise entre 10 et 100 ares.

Exportation des bois vers un site de stockage (voir remarque ci-dessous)

Utilisation dans la mesure du possible de méthodes de débardage ménageant les sols (débardage à cheval)

Dégagement des semis et jeunes plants pour favoriser le mélange de l'Aulne blanc avec les essences d'accompagnement

Plantations complémentaires par bouquets en cas d'échec de la régénération par rejets de l'aulnaie blanche.

La carte liée à cette action présente les zones potentielles pour la régénération par trouées de l'aulnaie blanche sur le cône de déjection. Cette action peut également être étendue à la ripisylve de type aulnaie blanche sur les tronçons 10 et 11 (cf **CARTE N°38** de l'étude ONF sur l'aulnaie blanche).

Remarque : Dans le cas où le contrat Natura 2000 prévoit de financer une coupe de bois (réalisée au bénéfice des habitats et des espèces ayant justifié la désignation du site), les produits de la coupe seront laissés sur place ou, en cas de danger pour le milieu, transférés vers un lieu de stockage. A la marge, il sera possible de prévoir des recettes prévisionnelles générées par le projet, qui devront à la fois être clairement identifiées, et validées par le service instructeur, qui seront retranchées de l'assiette de calcul de la subvention.

**Tenue d'un cahier d'enregistrement des travaux : oui**

## FINANCEMENT

**Estimatif financier** : Coût globale approximatif de l'exploitation dans du taillis (abattage et débardage à cheval) 10 000€/ha

Arrêté préfectoral régional n°05-334 du 27 juillet 2005)

**Financement** : Contrat Natura 2000, Etat

## INDICATEURS DE SUIVI

**Résultats attendus** : créer des trouées de régénération d'aulnes blancs

**Indicateur de suivi** : observation et photographies

## DONNEES DE CONTRACTUALISATION

**Localisation** : Cf **CARTE N° 38**

**Maître d'ouvrage potentiel** : ONF, commune, CRPF, particulier.

**Partenaires techniques** : ONF, CRPF, Parc national des Ecrins, SIGREDA, SACO.

**Echéancier prévisionnel** :

2012	2013	2014	2015	2016	2017
Mobilisation et inventaire des maître d'ouvrage potentiels					
		Mise en place des contrats			

Action  
A9**Entretien de la ripisylve de type  
aulnaie blanche**Priorité  
1

## CONTEXTE

**Contexte :**

Le maintien voir l'amélioration de l'état de conservation de l'aulnaie blanche représente l'un des enjeux du site Natura 2000 « Forêts, landes et prairies de fauche des versants du col d'Ornon ». La définition des objectifs en faveur de l'aulnaie doit tenir compte des autres enjeux socio-économiques du territoire qui peuvent avoir des objectifs contradictoires avec les objectifs conservatoires du site Natura 2000.

① Une étude réalisée par le RTM est en cours d'élaboration sur le transport solide de matériaux sur les cours d'eau la Bonne et de la Malsanne.

**Objectifs de l'action :**

Les boisements rivulaires présentent souvent des aulnaies déperissantes. Il s'agit donc de réaliser des travaux d'entretien en vue de renouveler la ripisylve de type aulnaie blanche par voie végétative principalement. De même que l'action précédente, cette action n'agit pas sur le milieu mais par défaut, elle permet d'assurer la conservation de boisements à aulnes blancs dans la ripisylve à l'échelle du site Natura 2000.

**Habitats et espèces concernés :**

<b>Habitats et espèces d'intérêt communautaire</b>	91EO*-Ripisylve et Aulnaie Blanche de l'Alnion incanae 3220-Végétation ripicole herbacée des étages subalpin et montagnard des Alpes
<b>Autres enjeux patrimoniaux</b>	Grande richesse entomologique et avifaune associée Intérêt paysager

**Rappel des objectifs :**

<b>Objectifs de conservation</b>	<b>Objectif de gestion</b>
OC2 : Maintenir l'Aulnaie blanche du Col d'Ornon et la ripisylve tout en conciliant les enjeux de protection des personnes et de fonctionnalité écologique	OG2 Favoriser et préserver les conditions hydrauliques favorables au fonctionnement de l'aulnaie blanche ainsi qu'une bonne gestion sylvicole de la ripisylve. OG4 : Préserver la qualité de la ripisylve et la qualité de l'eau.

## DESCRIPTIF DE L'ACTION

**Mesure de contractualisation :** contrat Natura 2000 forestier mesure F22706

Pour plus de détails concernant les engagements rémunérés, non rémunérés ainsi que les points de contrôle de la contractualisation, se référer à la **circulaire de gestion du 21 novembre 2007** (Circulaire DNP/SDEN N°2007-3 DGFAR/SDER/C2007-5068). Cette circulaire expose les conditions de financement de l'élaboration des DOCOB et de l'animation des sites, des contrats Natura 2000 forestier et non agricole non forestier dans le cadre d'un cofinancement par le fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) sur la période 2007-2013.

**Action complémentaire :** A9, A10, A13, C1, C2, C3, C4, D2, D3, E1, E2

**CONDITIONS DE REALISATION**

**Prescriptions techniques :**

Les travaux porteront sur

- l'abattage des arbres ou l'élagage des branches qui menacent de tomber dans l'eau (Risque de formation d'embâcle)
- l'éclaircie des aulnaies blanches ou des aulnaies frênaies rivulaires par le recépage des aulnes blancs. Le but est de favoriser le renouvellement de l'aulne blanc par voie végétative en maintenant un mélange spécifique dans le peuplement avec les essences d'accompagnement.
- en l'absence de régénération de l'aulne blanc, il peut être envisagé des plantations localisées pour assurer la conservation de l'aulnaie blanche. Dans ce cas, on devra veiller à utiliser une provenance locale pour les espèces plantées et notamment l'aulne blanc.

En cas d'enlèvement et de transfert des produits de coupe vers un lieu de stockage, le procédé de débardage devra être le moins perturbant possible pour le milieu.

*Remarque :* Les engins travaillant sur le chantier seront exempt de matériaux de chantiers antérieurs pouvant contenir des parties ou semences d'espèces invasives (Lavage intégral des véhicules)

**Tenue d'un cahier d'enregistrement des travaux :** oui

**FINANCEMENT**

**Estimatif financier :**

Etude (plan d'entretien pluriannuel) : 500€/km linéaire

Travaux : 30€/m linéaire

**Financement :** Contrat Natura 2000, Contrat de Rivière

**INDICATEURS DE SUIVI**

**Résultats attendus :** renouvellement végétatif de l'aulnaie blanche

**Indicateur de suivi :** observation, photographie et augmentation de la surface

**DONNEES DE CONTRACTUALISATION**

**Localisation :** Cf **CARTE N°39** pour la localisation de l'action d'entretien de la ripisylve.

**Maître d'ouvrage potentiel :** ONF, commune, CRPF, particulier.

**Partenaires techniques :** ONF, CRPF, Parc national des Ecrins, RTM, SIGREDA, SACO

**Echéancier prévisionnel :**

2012	2013	2014	2015	2016	2017
Mobilisation et inventaire des maître d'ouvrage potentiels					
Mise en place des contrats					

<b>Action A10</b>	<b>Eviter l'extension du peuplement d'épicéas sur le cône de déjection</b>	<b>Priorité 1</b>
-----------------------	--	-----------------------

CONTEXTE

**Contexte :**

L'épicéa fait partie de la dynamique naturelle de l'aulnaie blanche sur les sols les plus évolués. Ainsi l'essence est présente de manière sporadique à l'état adulte et dans la régénération sur la partie amont du cône de déjection.

L'aulnaie blanche aux alentours présente un bon état de conservation, limiter la progression de cette pessière doit permettre d'une part de restaurer un état similaire sur ce secteur. D'autre part cette action a pour but d'éviter l'expansion de l'épicéa sur le cône de déjection qui pourrait être à l'origine d'une dégradation de l'état de conservation de l'aulnaie blanche.

Enfin la restauration de l'aulnaie blanche doit apporter un bénéfice paysager dans cette zone fréquentée.

**Objectifs de l'action :**

La carte des peuplements réalisée lors de cette étude sur le cône de déjection montre la présence d'un peuplement d'épicéas en mélange avec du bouleau au centre de l'aulnaie blanche. L'objectif de cette action sera limiter la progression de la pessière afin de restaurer une aulnaie blanche comme on peut la trouver dans les peuplements alentours.

**Habitats et espèces concernés :**

<b>Habitats et espèces d'Intérêt communautaire</b>	91EO*-Ripisylve et Aulnaie Blanche de l'Alnion incanae
<b>Autres enjeux patrimoniaux</b>	Grande richesse entomologique et avifaune associée Intérêt paysager

**Rappel des objectifs :**

Objectifs de conservation	Objectif de gestion
OC2 : Maintenir l'Aulnaie blanche du Col d'Ornon et la ripisylve tout en conciliant les enjeux de protection des personnes et de fonctionnalité écologique	OC2 Favoriser et préserver les conditions hydrauliques favorables au fonctionnement de l'aulnaie blanche ainsi qu'une bonne gestion sylvicole de la ripisylve. OC4 : Préserver la qualité de la ripisylve et la qualité de l'eau.

DESCRIPTIF DE L'ACTION

**Mesure de contractualisation :** contrat Natura 2000 forestier mesure F22706

Pour plus de détails concernant les engagements rémunérés, non rémunérés ainsi que les points de contrôle de la contractualisation, se référer à la **circulaire de gestion du 21 novembre 2007** (*Circulaire DNP/SDEN N°2007-3 DGFAR/SDER/C2007-5068*). Cette circulaire expose les conditions de financement de l'élaboration des DOCOB et de l'animation des sites, des contrats Natura 2000 forestier et non agricole non forestier dans le cadre d'un cofinancement par le fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) sur la période 2007-2013.

**Action complémentaire :** A11, C4, D2, D3

**CONDITIONS DE REALISATION**

**Prescriptions techniques :**

- Abattage des épicéas et bouleaux sur l'ensemble de la zone concernée (coupe rase sur 0,6 hectares)
- Utilisation dans la mesure du possible de méthodes de débardage ménageant les sols (débardage à cheval)
- Les rémanents seront mis en andains afin de favoriser la régénération d'aulne blanc. Compte tenu de la présence de peuplements adultes d'aulne blanc aux alentours, la dispersion des graines de l'aulne blanc doit permettre la régénération naturelle de l'espèce sur ce secteur.
- En cas d'échec de la régénération naturelle d'aulne blanc par semis, cette action pourra être complétée par une plantation (en plein ou par bouquets).

**Tenue d'un cahier d'enregistrement des travaux :** oui

**FINANCEMENT**

**Estimatif financier :**

Coût global approximatif de l'exploitation de la pessière

(abattage et débardage) : 5 000 €/ha

Coût estimatif de la plantation : 5 000 €/ha

**Financement :** Contrat Natura 2000, Etat, Europe

La recette prévue par la vente doit être enlevée des coûts éligibles.

**INDICATEURS DE SUIVI**

**Résultats attendus :** suppression des épicéas

**Indicateur de suivi :** photographie avant/après

**DONNEES DE CONTRACTUALISATION**

**Localisation :** Sur le cône de déjection du Merdaret, commune de Chantelouve, Forêt domaniale RTM de Chantelouve.

Cf **CARTE N°40** pour la localisation du peuplement d'épicéas sur le cône de déjection

**Maître d'ouvrage potentiel :** Commune

**Partenaires techniques :** ONF Service RTM, Parc national des Ecrins

**Echéancier prévisionnel :**

2012	2013	2014	2015	2016	2017
Préparation de la contractualisation	Réalisation du chantier				

<b>Action A11</b>	<b>Préservation des cours d'eau annexes</b>	<b>Priorité 1</b>
-----------------------	---	-----------------------

## CONTEXTE

**Contexte :**

Les petits cours d'eau annexes ont été inventoriés par le Parc national des Ecrins dans la plaine du Valbonnais car ils constituent l'habitat potentiel de l'écrevisse à pieds blancs (*Austropotamobius pallipes*). Ils sont également importants pour la reproduction des poissons et notamment le chabot (*Cottus gobio*), espèce d'intérêt communautaire.

Sur la partie amont du site, on en retrouve jusqu'au niveau du hameau de la Chalp mais de façon plus sporadique. L'inventaire mené montre généralement la présence d'aulnaies blanches dans un bon état de conservation à proximité de ces petits cours d'eau. Ceci confirme donc l'importance de la circulation d'eau dans le sol et d'un niveau de nappe élevé pour la conservation de l'habitat.

Dans ce sens, le rôle joué par ces cours d'eau annexes est important. Cette action doit permettre d'une part de renouveler l'aulnaie blanche rivulaire par des actions d'entretien (recépage). D'autre part, elle doit permettre de maintenir ou réhabiliter les fonctions écologiques des cours d'eau eux-mêmes. Dans ce sens des travaux légers dans le domaine hydraulique pourront être entrepris (barrages seuils par exemple).

① Une procédure de classement des cours d'eau par la préfecture est en cours d'élaboration sur le territoire. Cette action devra donc être en conformité avec ce futur classement.

**Objectifs de l'action :**

Le site Natura 2000 présente sur sa partie sud de nombreux petits cours d'eau annexes depuis la plaine de Valbonnais jusqu'au hameau de la Chalp.

Compte tenu de l'importance de ce réseau hydrographique pour l'alimentation en eau de l'aulnaie blanche, l'objectif de l'action est de maintenir voire d'améliorer leur fonctionnement.

**Habitats et espèces concernés :**

<b>Habitats et espèces d'intérêt communautaire</b>	91EO*-Ripisylve et Aulnaie Blanche de l'Alnion incanae 1092-Ecrevisses à pieds blancs 1163-Chabot
<b>Autres enjeux patrimoniaux</b>	Faune piscicole et avifaune des bords de cours d'eau.

**Rappel des objectifs :**

Objectifs de conservation	Objectif de gestion
OC2 : Maintenir l'Aulnaie blanche et la ripisylve tout en conciliant les enjeux de protection des personnes et de fonctionnalité écologique OC4 : Maintenir et suivre l'état des populations d'écrevisses à pieds blancs	OG2 Favoriser et préserver les conditions hydrauliques favorables au fonctionnement de l'aulnaie blanche ainsi qu'une bonne gestion sylvicole de la ripisylve. OG4 : Préserver la qualité de la ripisylve et la qualité de l'eau.

## DESCRIPTIF DE L'ACTION

**Mesure de contractualisation :**

- Contrat Natura 2000 ni agricole ni forestier, Mesure A323 15P
- Contrat Natura 2000 forestier, Mesure F22 706

Pour plus de détails concernant les engagements rémunérés, non rémunérés ainsi que les points de contrôle de la contractualisation, se référer à la **circulaire de gestion du 21 novembre 2007** (Circulaire DNP/SDEN N°2007-3 DGFAR/SDER/C2007-5068). Cette circulaire expose les

conditions de financement de l'élaboration des DOCOB et de l'animation des sites, des contrats Natura 2000 forestier et non agricole non forestier dans le cadre d'un cofinancement par le fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) sur la période 2007-2013.

**Action complémentaire :** A5, A9, A10, C1,C3, C4 ,C6,C7, D2, D3 E1, E2

#### CONDITIONS DE REALISATION

##### **Prescriptions techniques :**

Les travaux d'entretien de la végétation concerneront principalement le recépage d'aulnes blancs pour favoriser le renouvellement de la ripisylve. Ce travail sur la végétation a pour but d'éviter le stade de l'aulnaie sénescence même si le niveau élevé de la nappe dans ces secteurs semble empêcher l'évolution de l'aulnaie blanche vers une frênaie humide. Ce travail d'entretien permet également l'ouverture du milieu et donc la l'éclaircissement du cours d'eau qui est un paramètre important pour la qualité des habitats piscicoles. Les travaux d'abattage doivent cependant être réalisés de manière modérée pour éviter une mise en lumière trop importante du ruisseau. Les travaux hydrauliques légers concerneront principalement la création d'aménagements pour le soutien du niveau de la nappe (seuils).

**Tenue d'un cahier d'enregistrement des travaux :** oui

#### FINANCEMENT

##### **Estimatif financier :**

Entretien ripisylve : 10 €/mètre linéaire

Travaux hydrauliques : 500 €/seuil

**Financement :** Contrat Natura 2000, Etat, Europe, Contrat de rivière

#### INDICATEURS DE SUIVI

**Résultats attendus :** entretien des cours d'eau annexes.

**Indicateur de suivi :** maintien du linéaire de cours d'eau annexes dans le site Natura 2000

#### DONNEES DE CONTRACTUALISATION

**Localisation :** Dans la plaine de Valbonnais et au niveau du hameau de la Chalp sur la commune de Chantelouve.

(Cf **CARTE N°46** pour voir les cours d'eau annexes à entretenir)

**Maître d'ouvrage potentiel :** Commune, communauté de commune

**Partenaires techniques :** APPMA Truite de la Bonne, FDP de l'Isère, Parc national des Ecrins, SIGREDA, SACO

**Echéancier prévisionnel :** à déterminer

<b>Action A12</b>	<b>Travaux d'irrégularisation des peuplements forestiers</b>	<b>Priorité 1</b>
-----------------------	--	-----------------------

CONTEXTE

**Objectifs de l'action :**

L'action concerne des travaux d'irrégularisation de peuplements forestiers au profit d'espèces ou d'habitats ayant justifié la désignation d'un site.

Quelques espèces comme le tétras-lyre et certains chiroptères trouvent de meilleures conditions écologiques au regard de leurs besoins dans des peuplements irrégularisés ou en mosaïque.

**Habitats et espèces concernés :**

<b>Habitats et espèces d'Intérêt communautaire</b>	9140-Hêtraie sapinière neutrophile fraîche de l'Acéri-Fagetum 1902-Sabot de Vénus 1087*-Rosalie des Alpes 1324-Grands Murins 1321-Vespertilions à oreilles échanrées
<b>Autres enjeux patrimoniaux</b>	Grande richesse entomologique et avifaune associée Intérêt paysager

**Rappel des objectifs :**

Objectifs de conservation	Objectif de gestion
OC6 : Favoriser une gestion en futaie irrégulière des habitats forestiers OC11 : Maintien des populations de Sabot de Vénus	OG6 : Maintenir ou rétablir la structure irrégulière des peuplements, leur degré d'ouverture et leur degré de luminosité.

DESCRIPTIF DE L'ACTION

**Mesure de contractualisation :** Contrat Natura 2000 F 22715 Travaux d'irrégularisation de peuplements forestiers selon une logique non productive

Pour plus de détails concernant les engagements rémunérés, non rémunérés ainsi que les points de contrôle de la contractualisation, se référer à la **circulaire de gestion du 21 novembre 2007 (Circulaire DNP/SDEN N°2007-3 DGFAR/SDER/C2007-5068)**. Cette circulaire expose les conditions de financement de l'élaboration des DOCOB et de l'animation des sites, des contrats Natura 2000 forestier et non agricole non forestier dans le cadre d'un cofinancement par le fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) sur la période 2007-2013.

**Action complémentaire :** A15, A16, A18, C1, C3, C4, C6, C7 D2, D3

CONDITIONS DE REALISATION

**Prescriptions techniques :-**

**Tenue d'un cahier d'enregistrement des travaux :** oui

FINANCEMENT

**Estimatif financier :** en fonction de la surface

**Financement :** Contrat Natura 2000 Forestier, Etat, Europe



INDICATEURS DE SUIVI

**Résultats attendus** : Augmenter la surface de peuplement forestier irrégulier

**Indicateur de suivi** : Contrôle de terrain, aménagements forestiers

DONNEES DE CONTRACTUALISATION

**Localisation** : Sur les parties accessibles de l'habitat (Cf carte de localisation des habitats forestiers n°30 a et b)

**Maître d'ouvrage potentiel** : Commune, ONF, CRPF, particulier

**Partenaires techniques** : ONF, CRPF, Parc national des Ecrins

**Echéancier prévisionnel** :

2012	2013	2014	2015	2016	2017
Diagnostic des parcelles à irrégulariser					
	Elaboration des contrats Natura 2000				

<b>Action A13</b>	<b>Création de clairières ou puits de lumières</b>	<b>Priorité 2</b>
-----------------------	--	-----------------------

CONTEXTE

**Objectifs de l'action :**

Cette action concerne la création ou le rétablissement de clairières ou de landes dans les peuplements forestiers au profit des espèces ou habitats ayant justifié la désignation du site , à savoir ici le sabot de vénus et la Rosalie des Alpes, ainsi que les travaux permettant le maintien de leur fonctionnalité écologique.

**Habitats et espèces concernés :**

<b>Habitats et espèces d'intérêt communautaire</b>	9150-Hêtraie calcicole médio-européenne du Cephalanthero-fagion 1902-Sabot de Vénus 1087*-Rosalie des Alpes
<b>Autres enjeux patrimoniaux</b>	Grande richesse entomologique et avifaune associée (Circaète-Jean-le-Blanc, Tétrás Lyre, Engoulevent...) Intérêt paysager

**Rappel des objectifs :**

Objectifs de conservation	Objectif de gestion
OC11 : Maintien des populations de Sabot de Vénus OC7 : Maintien d'une biodiversité importante par la conservation des arbres creux, dépérissant et morts et la création d'îlots de sénescence	OG7 : Favoriser et conserver les lisières forestières. OG6 : Maintenir ou rétablir la structure irrégulière des peuplements, leur degré d'ouverture et leur degré de luminosité.

DESCRIPTIF DE L'ACTION

**Mesure de contractualisation :** Contrat Natura 2000 Forestier F22701 Création ou rétablissement de clairières ou de landes

Pour plus de détails concernant les engagements rémunérés, non rémunérés ainsi que les points de contrôle de la contractualisation, se référer à la **circulaire de gestion du 21 novembre 2007** (*Circulaire DNP/SDEN N°2007-3 DGFAR/SDER/C2007-5068*). Cette circulaire expose les conditions de financement de l'élaboration des DOCOB et de l'animation des sites, des contrats Natura 2000 forestier et non agricole non forestier dans le cadre d'un cofinancement par le fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) sur la période 2007-2013.

**Action complémentaire :** A14, A16, C1, C3, C4, C6, C7, D2, D3, E1, E2

CONDITIONS DE REALISATION

**Prescriptions techniques :**

Marquage des arbres et coupes

Les clairières (et autres espaces ouverts) à maintenir ou à créer doivent avoir une superficie maximale de 1500 m<sup>2</sup>

**Tenue d'un cahier d'enregistrement des travaux :** oui

FINANCEMENT

**Estimatif financier :**

Repérage + cartographie : 1000 € la première année, (350 € les 4 autres années)

Matérialisation de la signalisation :1000€  
 Travaux de dégagement en lisières, Débardage peu perturbant, Taille d'arbre si nécessaire,  
 Coupe d'arbre : 2000€/ha/an  
 Total sur 5 ans : 12400€/ha

Cette action suppose un taux de maîtrise d'oeuvre élevé. Le contrat Natura 2000 n'est pas forcément l'outil le plus adapté.

**Financement** : contrat Natura 2000, Etat, Europe

INDICATEURS DE SUIVI
----------------------

**Résultats attendus** : Augmentation de clairières dans les forêts du site

**Indicateur de suivi** : Présence de station de Sabot de Vénus

DONNEES DE CONTRACTUALISATION
-------------------------------

**Localisation** : Sur tous les habitats forestiers concernés (Cf carte de localisation des habitats forestiers n°30 a et b).

**Maître d'ouvrage potentiel** : Communes, ONF, Particuliers

**Partenaires techniques** : ONF, CRPF, Parc national des Ecrins

**Echéancier prévisionnel** :

2012	2013	2014	2015	2016	2017
Diagnostic des clairières à créer					
Elaboration des contrats Natura 2000					

<b>Action A14</b>	<b>Création d'îlots de sénescence ou d'arbres disséminés, isolés</b>	<b>Priorité 1</b>
-----------------------	--	-----------------------

CONTEXTE

**Objectifs de l'action :**

L'action concerne un dispositif favorisant le développement de bois sénescents en forêt dans le but d'améliorer le statut de conservation des espèces des directives communautaires, ou la représentativité et la naturalité des habitats de la directive.

La phase de sénescence des forêts est caractérisée par trois étapes : étape d'installation des espèces cavicoles (espèces primaires comme les pics, secondaires comme les chouettes, les chiroptères arboricoles), puis processus progressif de recyclage du bois mort par des organismes saproxyliques (insectes et champignons spécialisés) et au final par les décomposeurs (détritivores incorporant au sol les particules ligneuses décomposées dans un processus d'humification).

**Habitats et espèces concernés :**

<b>Habitats et espèces d'Intérêt communautaire</b>	9150-Hêtraie calcicole médio-européenne du Cephalanthero-fagion 1087*-Rosalie des Alpes
<b>Autres enjeux patrimoniaux</b>	Grande richesse entomologique et avifaune associée

**Rappel des objectifs :**

Objectifs de conservation	Objectif de gestion
OC7 : Maintien d'une biodiversité importante par la conservation des arbres creux, dépérissant et morts et la création d'îlots de sénescence	OG8 : Favoriser une gestion durable des forêts en valorisant les bois morts.

DESCRIPTIF DE L'ACTION

**Mesure de contractualisation :** Contrat Natura 2000 Forestier F22712 - Dispositif favorisant le développement de bois sénescents

Pour plus de détails concernant les engagements rémunérés, non rémunérés ainsi que les points de contrôle de la contractualisation, se référer à la **circulaire de gestion du 21 novembre 2007** (*Circulaire DNP/SDEN N°2007-3 DGFAR/SDER/C2007-5068*). Cette circulaire expose les conditions de financement de l'élaboration des DOCOB et de l'animation des sites, des contrats Natura 2000 forestier et non agricole non forestier dans le cadre d'un cofinancement par le fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) sur la période 2007-2013.

**Action complémentaire :** A14, A15, C1, C3, C4, C6, C7, D2, D3, E1, E2.

CONDITIONS DE REALISATION

**Prescriptions techniques :**

Les contrats portent sur des arbres des essences principales ou secondaires pour un volume à l'hectare contractualisé avec cette action d'au moins 5 m<sup>3</sup> bois mort (10m<sup>3</sup> en forêt domaniale). Ils peuvent concerner des arbres disséminés dans le peuplement mais aussi et surtout de préférence des groupes d'arbres dits îlots de sénescence Les arbres choisis doivent appartenir à une catégorie de diamètre à 1,30 m du sol supérieure ou égale au diamètre d'exploitabilité fixé par essence dans les orientations régionales forestières. En outre, ils doivent présenter un houppier de forte dimension, ainsi que, dans la mesure du possible, être déjà sénescents, ou présenter des fissures, des branches mortes ou des cavités.

À défaut de spécifications dans les orientations régionales forestières, ces arbres doivent au minimum avoir un diamètre supérieur à 40 cm à 1,30 m et présenter une ou plusieurs cavités.

**Tenue d'un cahier d'enregistrement des travaux** : non

FINANCEMENT
-------------

**Estimatif financier** : environ 50€ par arbre marqué avec environ 2 arbres à conserver par ha soit environ 100€/ha.

**Financement** : Contrat Natura 2000 Forestier, Etat, Europe

INDICATEURS DE SUIVI
----------------------

**Résultats attendus** : Augmentation du nombre d'arbres morts à conserver.

**Indicateur de suivi** : Plaquette de marquage des arbres à inclure dans le contrat et à suivre.

DONNEES DE CONTRACTUALISATION
-------------------------------

**Localisation** : Sur tous les habitats forestiers concernés (Cf carte de localisation des habitats forestiers n°30 a et b).

**Maître d'ouvrage potentiel** : Communes, ONF

**Partenaires techniques** : ONF, CRPF, Parc national des Ecrins

**Echéancier prévisionnel** :

2012	2013	2014	2015	2016	2017
Repérage des parcelles installation îlots de sénescence					
		Elaboration du contrat Natura 2000			

<b>Action A15</b>	<b>Maintien d'une mosaïque de landes d'âges différents</b>	<b>Priorité 2</b>
-----------------------	--	-----------------------

CONTEXTE

**Objectifs de l'action :**

Lorsque l'embroussaillage d'une surface est limité, cette action peut s'appliquer afin de limiter ou de contrôler la croissance de certaines tâches arbustives, ou pour réaliser un broyage ou un gyrobroyage d'entretien sur des zones de refus ou pour certains végétaux particuliers (comme la fougère aigle, la callune, la molinie ou les genêts par exemple).

**Habitats et espèces concernés :**

<b>Habitats et espèces d'Intérêt communautaire</b>	4030-Lande sèche de l'étage montagnard du Calluno-Arctostaphyllion uvae-ursi 4060 4-6-Lande basse subalpine du Rhodendron ferruginei-Vaccinon et du Juniperion nanae
<b>Autres enjeux patrimoniaux</b>	Grande richesse entomologique et avifaune associée (Tétras Lyre)

**Rappel des objectifs :**

Objectifs de conservation	Objectif de gestion
OC3 : Préserver ou améliorer la qualité des habitats pastoraux (landes, prairies...)	OG10 : Entretenir les milieux ouverts. OG3 : Favoriser des pratiques pastorales adaptées à la ressource et aux enjeux écologiques

DESCRIPTIF DE L'ACTION

**Mesure de contractualisation :** Contrat Natura 2000 A32305R - Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger, Plans pastoraux territoriaux.

Cette action est complémentaire avec des actions d'ouverture de milieux (A32301P et A32302P)

Pour plus de détails concernant les engagements rémunérés, non rémunérés ainsi que les points de contrôle de la contractualisation, se référer à la **circulaire de gestion du 21 novembre 2007** (Circulaire DNP/SDEN N°2007-3 DGFAR/SDER/C2007-5068). Cette circulaire expose les conditions de financement de l'élaboration des DOCOB et de l'animation des sites, des contrats Natura 2000 forestier et non agricole non forestier dans le cadre d'un cofinancement par le fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) sur la période 2007-2013.

**Action complémentaire :** A3, A6, A7, A8, C3, C4, D2, D3, D4, E1

CONDITIONS DE REALISATION

**Date des travaux :** Hors période de nidification des Galliformes.

**Prescriptions techniques :** Débroussaillage mécanique ou manuel.

**Tenue d'un cahier d'enregistrement des travaux :** oui

FINANCEMENT

**Estimatif financier :**

Coût d'un gyrobroyage mécanique :

Coût débroussaillage manuel :

**Financement** : Contrat Natura 2000, Etat, Europe

INDICATEURS DE SUIVI

**Résultats attendus** : maintien d'une mosaïque de landes d'âges différents

**Indicateur de suivi** : présence du tétras-lyre

DONNEES DE CONTRACTUALISATION

**Localisation** : Sur tous les habitats de landes concernés et surtout accessibles(cf carte de localisation des habitats de landes et fourrés n°33 a et b).

**Maître d'ouvrage potentiel** : communes, ACCA, particulier

**Partenaires techniques** : Fédération des Alpages de l'Isère, Office National des Forêts, Parc national des Ecrins, entreprise d'insertion, Maison familiale et rurale...

**Echéancier prévisionnel** :

2012	2013	2014	2015	2016	2017
Identification des maître d'ouvrage intéressés					
Elaboration et mise en œuvre du contrat Natura 2000					

<b>Action A16</b>	<b>Réduire l'impact des dessertes forestières sur les habitats communautaires</b>	<b>Priorité 2</b>
-----------------------	---	-----------------------

CONTEXTE

**Objectifs de l'action :**

L'action concerne la prise en charge de certains surcoûts d'investissement visant à réduire l'impact des dessertes en forêts non soumises au décret 2001-1216 du 20 décembre 2001 (évaluation des incidences) sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire.

La mise en place d'ouvrages de franchissement (notamment temporaires) peuvent également être pris en charge dans le cadre de cette action.

**Habitats et espèces concernés :**

<b>Habitats et espèces d'Intérêt communautaire</b>	7220*-Sources pétrifiantes avec formation de travertins
<b>Autres enjeux patrimoniaux</b>	Grande richesse entomologique, avifaune et flore (bryophytes) associée Intérêt paysager majeur

**Rappel des objectifs :**

Objectifs de conservation	Objectif de gestion
OC9 : Maintien de la qualité biologique des tuffières	OG12 : Favoriser le bon fonctionnement des tuffières.

DESCRIPTIF DE L'ACTION

**Mesure de contractualisation :** Contrat Natura 2000 Forestier F22709 - Prise en charge de certains surcoûts d'investissement visant à réduire l'impact des dessertes en forêt

Pour plus de détails concernant les engagements rémunérés, non rémunérés ainsi que les points de contrôle de la contractualisation, se référer à la **circulaire de gestion du 21 novembre 2007** (*Circulaire DNP/SDEN N°2007-3 DGFAR/SDER/C2007-5068*). Cette circulaire expose les conditions de financement de l'élaboration des DOCOB et de l'animation des sites, des contrats Natura 2000 forestier et non agricole non forestier dans le cadre d'un cofinancement par le fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) sur la période 2007-2013.

**Action complémentaire :** C4, D2, D3

CONDITIONS DE REALISATION

**Date des travaux :** lorsque la tuffière n'est pas en glace

**Prescriptions techniques :** pose d'un drain pour alimenter en eau la tuffière par suintement

**Tenue d'un cahier d'enregistrement des travaux :** oui

FINANCEMENT

**Estimatif financier :** à déterminer

**Financement :** Contrat Natura 2000, Etat, Europe



INDICATEURS DE SUIVI

**Résultats attendus** : remise en eau de la tuffière

**Indicateur de suivi** : formation de tuf et travertins

DONNEES DE CONTRACTUALISATION

**Localisation** : forêt communale d'Ornon, cascade de la grande tuffière

**Maître d'ouvrage potentiel** : Commune, ONF

**Partenaires techniques** : ONF, Parc national des Ecrins

**Echéancier prévisionnel** :

2012	2013	2014	2015	2016	2017
Recherche d'expérience sur la gestion d'une tuffière					
Rédaction et mise en œuvre du contrat Natura 2000					

<b>Action A17</b>	<b>Lutte contre les espèces animales et végétales invasives</b>	<b>Priorité 1</b>
-----------------------	---	-----------------------

CONTEXTE

**Contexte :** A ce jour, le site Natura 2000 « Forêts, landes et prairies de fauche des versants du col d'Ornon » est peu concerné par le développement d'espèces exotiques envahissantes, hormis dans le plan d'eau de Valbonnais concerné par l'écrevisse américaine depuis 2010. Concernant la flore, le développement de l'Ambroisie est possible. Il convient également de mettre en place une veille sur les autres espèces indésirables qui pourraient se développer sur le site.

**Objectifs de l'action :** limiter l'extension ou si possible éliminer les stations de plantes et espèces animales invasives ou indésirables.

Cette action peut être utilisée si l'état d'un ou plusieurs habitats et espèces est menacé ou dégradé par la présence d'une espèce indésirable et si la station d'espèce indésirable est de faible dimension.

On parle :

d'élimination : si l'action vise à supprimer tous les spécimens de la zone considérée. On conduit un chantier d'élimination, si l'intervention est ponctuelle. L'élimination est soit d'emblée complète soit progressive.

de limitation : si l'action vise simplement à réduire la présence de l'espèce indésirable en deçà d'un seuil acceptable. On conduit un chantier de limitation si l'intervention y est également ponctuelle mais répétitive car il y a une dynamique de recolonisation permanente.

**Habitats et espèces concernés :**

<b>Habitats et espèces d'intérêt communautaire</b>	1092-Ecrevisses à pieds blancs 6520-Prairie de fauche de montagne du Triset-Polygonion 6210-Prairie maigre de fauche de l'Arrhenatherion elatioris
<b>Autres enjeux patrimoniaux</b>	Empêcher le développement d'espèces exogènes

**Rappel des objectifs :**

Objectifs de conservation	Objectif de gestion
OC1 : Maintenir les prairies de fauche de montagne OC2 : Maintenir l'Aulnaie blanche du Col d'Ornon et la ripisylve tout en conciliant les enjeux de protection des personnes et de fonctionnalité écologique OC4 : Maintenir et suivre l'état des populations d'Ecrevisses à pieds blanc	OG11 : Lutter contre les espèces indésirables animales et végétales.

DESCRIPTIF DE L'ACTION

**Mesure de contractualisation :** Contrat Natura 2000 A32320P et R - Chantier d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable

Pour plus de détails concernant les engagements rémunérés, non rémunérés ainsi que les points de contrôle de la contractualisation, se référer à la **circulaire de gestion du 21 novembre 2007** (Circulaire DNP/SDEN N°2007-3 DGFAR/SDER/C2007-5068). Cette circulaire expose les conditions de financement de l'élaboration des DOCOB et de l'animation des sites, des contrats Natura 2000 forestier et non agricole non forestier dans le cadre d'un cofinancement par le fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) sur la période 2007-2013.

**Action complémentaire :** C3, C4, E1, E2

CONDITIONS DE REALISATION

La date des travaux et les prescriptions techniques particulières à mettre en place seront définies pour chaque site en fonction des habitats et des espèces présents.

**Tenue d'un cahier d'enregistrement des travaux :** oui

FINANCEMENT

**Estimatif financier :** à déterminer en fonction des constats effectués

**Financement :** Contrat Natura 2000, Etat, Europe

INDICATEURS DE SUIVI

**Indicateur de suivi :** suivi des stations d'espèces envahissantes, photographies avant/après

DONNEES DE CONTRACTUALISATION

**Localisation :** Plan d'eau de Valbonnais, ensemble du site NATURA 2000 à proximité des parcelles agricoles en fonction de la localisation des espèces invasives

**Maître d'ouvrage potentiel :** commune

**Partenaires techniques :** structure animatrice, experts scientifiques, Parc National des Ecrins, Conseil Général de l'Isère

**Echéancier prévisionnel :** en fonction de la présence et de l'évolution des stations d'espèces invasives.

<b>Action A18</b>	<b>Aménagement et préservation des gîtes à Chiroptères</b>	<b>Priorité 2</b>
-----------------------	--	-----------------------

CONTEXTE

**Contexte :** Le site Natura 2000 est fréquenté par les chauve-souris : zones de chasse, gîte d'hivernage, de transit et corridors écologiques. Les bâtiments et les grottes situés dans le site et à proximité immédiate peuvent accueillir des colonies de reproduction et des colonies d'hivernation.

**Objectifs de l'action :** protéger les gîtes et améliorer les potentialités d'accueil pour les chiroptères.

**Habitats et espèces concernés :**

<b>Espèces d'Intérêt communautaire</b>	petit et grand murin Vespertillon à oreilles échancrées
<b>Autres enjeux patrimoniaux</b>	Autres espèces espèces de chauves souris

**Rappel des objectifs :**

Objectifs de conservation	Objectif de gestion
OC5 : Maintenir et suivre les effectifs de populations de chiroptères	OG5 : Préserver les gîtes à chauves souris et améliorer les potentialités d'accueil

DESCRIPTIF DE L'ACTION

- Protection des gîtes cavernicoles par la pose de grilles adaptées aux espèces
- Protection des gîtes en milieux bâtis et amélioration des potentialités d'accueil par la pose de chiroptières. La chiroptière est un accès, créé sur un toit pour permettre le passage des chauves souris vers un comble ou un grenier. Sa mise en œuvre interviendra à l'occasion de réfection de toitures.

**Mesure de contractualisation :** A 323 23P Aménagements artificiels en faveur des espèces justifiant la désignation du site.

Pour plus de détails concernant les engagements rémunérés, non rémunérés ainsi que les points de contrôle de la contractualisation, se référer à la **circulaire de gestion du 21 novembre 2007** (*Circulaire DNP/SDEN N°2007-3 DGFAR/SDER/C2007-5068*). Cette circulaire expose les conditions de financement de l'élaboration des DOCOB et de l'animation des sites, des contrats Natura 2000 forestier et non agricole non forestier dans le cadre d'un cofinancement par le fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) sur la période 2007-2013.

**Action complémentaire :** C3, C4, C6, C7, D2, D3, E1, E2.

CONDITIONS DE REALISATION

**Date des travaux :**

En milieu bâti : réalisation des travaux en dehors de la période de présence des chauves souris, en général entre septembre et avril.

En milieu souterrain : réalisation des travaux en dehors de la période de présence des chauves souris

**Prescriptions techniques :**

Les aménagements de grille et de chiroptières sont à adapter selon les espèces fréquentant les sites. Il conviendra de réaliser à l'année « n-1 » un suivi du site afin de définir d'une part les espèces fréquentant le gîte et d'autre part la période de présence des chauve-souris. Ce suivi permettra de fournir une référence de la population avant travaux et ainsi mieux évaluer l'impact de l'aménagement.

**Tenue d'un cahier d'enregistrement des travaux :** oui

**FINANCEMENT**

**Estimatif financier :**

- Coût pose d'une grille : 5 000 à 15 000 € selon la technique utilisée et les conditions d'accès aux sites
- Coût d'un nichoir/d'une chiroptière : 30 à 300€

**Financement :** Contrat Natura 2000, Etat, Europe

**INDICATEURS DE SUIVI**

**Résultats attendus :**

Fréquentation du gîte  
Pérennité de la colonie dans les sites cavernicoles ou bâtis avérés

**Indicateur de suivi :** présence/absence, indices de fréquentation (guano)

**DONNEES DE CONTRACTUALISATION**

**Localisation :** Anciennes mines d'Oulles, dans certains bâtiments privés et publics (églises, chapelles, fours...).

**Maître d'ouvrage potentiel :** Commune, propriétaires privés

**Partenaires techniques :** Structure animatrice, associations naturalistes, experts scientifiques, Parc national des Ecrins.

**Echéancier prévisionnel :**

2012	2013	2014	2015	2016	2017
Définition des travaux nécessaires sur les gîtes connus et pose de gîtes dans le cadre du suivi des populations					
Réalisation des travaux en fonction des nécessités de terrain (nécessite une veille sur les projets, suivi des populations)					

<b>Action A19</b>	<b>Maîtrise et amélioration de l'éclairage public</b>	<b>Priorité 2</b>
-----------------------	---	-----------------------

CONTEXTE

**Contexte :** Le site Natura 2000 est fréquenté par les chauves-souris : zones de chasse, gîtes de transit et corridors écologiques. Les bâtiments et les grottes situés dans le site et à proximité immédiate peuvent accueillir des colonies de reproduction et des colonies d'hibernation.

**Objectifs de l'action :** améliorer les éclairages publics afin de limiter le dérangement des chiroptères

**Habitats et espèces concernés :**

<b>Espèces d'Intérêt communautaire</b>	Chauve-souris : grand murin, petit murin, vespertilion à oreilles échanquées. rosalie des Alpes
<b>Autres enjeux patrimoniaux</b>	Autres espèces de chauve-souris

**Rappel des objectifs :**

Objectifs de conservation	Objectif de gestion
OC5 : Maintenir et suivre les effectifs de populations de chiroptères	OG5 : Préserver les gîtes à chauves souris et améliorer les potentialités d'accueil

DESCRIPTIF DE L'ACTION

**Mesure de contractualisation :** Contrat Natura 2000 A 32323 P Aménagements artificiels en faveur des espèces justifiant la désignation du site.

Pour plus de détails concernant les engagements rémunérés, non rémunérés ainsi que les points de contrôle de la contractualisation, se référer à la **circulaire de gestion du 21 novembre 2007** (*Circulaire DNP/SDEN N°2007-3 DGFAR/SDER/C2007-5068*). Cette circulaire expose les conditions de financement de l'élaboration des DOCOB et de l'animation des sites, des contrats Natura 2000 forestier et non agricole non forestier dans le cadre d'un cofinancement par le fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) sur la période 2007-2013.

**Action complémentaire :** A20, C3, C4, C6, C7, D2, D3

CONDITIONS DE REALISATION

**Date des travaux :** pas de contraintes particulières

Les travaux seront notamment réalisés dans le cadre du diagnostic énergétique et technique du réseau d'éclairage public.

**Tenue d'un cahier d'enregistrement des travaux**

FINANCEMENT

**Estimatif financier :** A déterminer en fonction du diagnostic.

**Financement :** Prise en charge uniquement des surcoûts.

INDICATEURS DE SUIVI

**Résultats attendus :**

- Fréquentation des gîtes
- Pérennité des colonies
- Amélioration des populations

**Indicateur de suivi :** contrôle de terrain

DONNEES DE CONTRACTUALISATION

**Localisation :** centre bourg des villages et hameaux du site Natura 2000.

**Maître d'ouvrage potentiel :** Commune, communauté des communes.

**Partenaires techniques :** structure animatrice, FRAPNA, Drac Nature, experts scientifiques, Parc national des Ecrins

**Echéancier prévisionnel :**

2012	2013	2014	2015	2016	2017
Diagnostic					
Réalisation des travaux					

<b>Action A20</b>	<b>Mise en défens des habitats et espèces communautaires</b>	<b>Priorité 1</b>
-----------------------	--	-----------------------

CONTEXTE

**Objectifs de l'action :**

Cette action concerne la mise en défens permanente ou temporaire d'habitats d'intérêt communautaire dont la structure est fragile, ou d'espèces d'intérêt communautaire sensibles à l'abrutissement ou au piétinement. Elle est liée à la maîtrise de la fréquentation ou de la pression des ongulés (randonneurs, chevaux, chèvres, grand gibier ...) dans les zones hébergeant des types d'habitats ou des espèces d'intérêt communautaire très sensibles au piétinement, à l'érosion, à l'abrutissement ou aux risques inhérents à la divagation des troupeaux, ainsi qu'aux dégradations (dépôts d'ordures entraînant une eutrophisation).

**Habitats et espèces concernés :**

<b>Habitats et espèces d'Intérêt communautaire</b>	9180-Forêts de pentes, éboulis, ravins du Tilio-Acerion 6430-Mégaphorbiaie associée aux brousses à Aulne vert 7220*Sources pétrifiantes avec formation de travertins 8120-Eboulis fin neutro-calcicoles subalpin à montagnard du Petasition paradoxii 8130-Eboulis thermophile neutro-calcicole du Stipion calamagrostis 8220-Pente rocheuse siliceuse avec végétation chasmophytique de l'Androsacion vandellii 8230-Pelouse pionnière des dalles siliceuses du Sedo-Scleranthion 1092-Ecrevisses à pieds blancs 1163-Chabot
<b>Autres enjeux patrimoniaux</b>	Grande richesse entomologique, avifaune et flore associé.

**Rappel des objectifs :**

Objectifs de conservation	Objectif de gestion
OC4 : Maintenir et suivre l'état des populations d'Ecrevisses à pieds blanc	OG4 : Préserver la qualité de la ripisylve et la qualité de l'eau.
OC8 : Maintien des forêts de pente et ravins	OG9 : Maintenir les continuités écologiques et préserver le caractère naturel des boisements.
OC9 : Maintien de la qualité biologique des tuffières	OG12 : Favoriser le bon fonctionnement des tuffières
OC12 : Maintien de la qualité biologique des milieux rocheux	
OC13 : Préservation de la fonction écologique lié aux couloirs avalancheux	

DESCRIPTIF DE L'ACTION

**Mesure de contractualisation :** Contrat Natura 2000 A32324P Travaux de mise en défens et de fermeture ou d'aménagements des accès

Pour plus de détails concernant les engagements rémunérés, non rémunérés ainsi que les points de contrôle de la contractualisation, se référer à la **circulaire de gestion du 21 novembre 2007** (*Circulaire DNP/SDEN N°2007-3 DGFAR/SDER/C2007-5068*). Cette circulaire expose les conditions de financement de l'élaboration des DOCOB et de l'animation des sites, des contrats Natura 2000 forestier et non agricole non forestier dans le cadre d'un cofinancement par le fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) sur la période 2007-2013.

**Action complémentaire :** C3, C4, C5, C6, C7, E1, E2



Cette action est complémentaire de la l'action A32324P sur les dessertes (détournement des sentiers, renforcement des barrières, mise en place d'obstacles appropriés) et de l'action A32325P (pose de panneaux d'interdiction de passage).

**CONDITIONS DE REALISATION**

**Date des travaux :** en fonction des espèces et habitats concernés

**Prescriptions techniques :** mise en défend physique, clôture etc...

**Tenue d'un cahier d'enregistrement des travaux :** oui

**FINANCEMENT**

**Estimatif financier :** à déterminer en fonction des surfaces à mettre en défens

**Financement :** Contrat Natura 2000, MAEt, autres financement (Conseil général, PNE..)

**INDICATEURS DE SUIVI**

**Résultats attendus :**

Diminution des dégradations

Amélioration de l'état de conservation des habitats

**Indicateurs de suivi :**

- Etat initial : description et photographies
- Etat au bout de 4 ans : description et photographies, permettant de faire un bilan et de réorienter les mesures
- Suivi des espèces remarquables et relevés de végétation

**DONNEES DE CONTRACTUALISATION**

**Localisation :** Sur les habitats communautaires nécessitant une mise en défens.

**Maître d'ouvrage potentiel :** Commune, propriétaires privés, agriculteurs

**Partenaires techniques :** Structure animatrice, associations naturalistes, experts scientifiques, parc national des Ecrins

**Echéancier prévisionnel :**

2012	2013	2014	2015	2016	2017
Concertation et définition des mesures à mettre en place					
Mise en place des Contrats natura 2000					

### 3.2 Bonnes pratiques

Le maintien des bonnes pratiques vise à répondre aux objectifs de conservation des espèces et des milieux naturels remarquables présents sur le site NATURA 2000.

Ces actions de « Bonnes pratiques » prendront la forme de la charte NATURA 2000, dans le cadre de l'animation du site.

Les mesures énoncées dans le projet de charte en **ANNEXE N° 7** constitue une liste non exhaustive et non finalisée, qui servira de base à une réflexion avec les acteurs locaux lors de la rédaction de la Charte NATURA 2000.

Nous rappelons que l'objectif de la charte est de valoriser les pratiques favorables au bon état de conservation des espèces et milieux naturels remarquables. Les signataires, en s'engageant à conserver des bonnes pratiques, peuvent être exonérés de la part communale de la taxe foncière sur la propriété non bâtie (TFNB).

### 3.3 Actions de gestion de la fréquentation, d'information et de sensibilisation

<b>Action C1</b>	<b>Installation de panneaux d'information à destination du grand public</b>	<b>Priorité 1</b>
----------------------	---	-----------------------

#### CONTEXTE

L'objectif de cette action est d'informer le grand public sur le patrimoine naturel du site et sur la démarche NATURA 2000. Ces panneaux d'information décriront les milieux naturels et les espèces du site et mettront également en avant les interactions avec les pratiques humaines. Ils pourront également édicter quelques règles simples de bonnes pratiques.

#### Habitats et espèces concernés :

<b>Habitats et espèces d'Intérêt communautaire</b>	Tous les habitats et espèces du site
<b>Autres enjeux patrimoniaux</b>	Patrimoine ethno-historique

#### Rappel des objectifs :

Objectifs de conservation	Objectif de gestion
Tous	OG13 Informer sensibiliser et communiquer auprès des acteurs du territoire afin de promouvoir de bonnes pratiques

#### DESCRIPTIF DE L'ACTION

**Mesure de contractualisation :** Convention Natura 2000 / Contrat Natura 2000 A32326 P Aménagement visant à informer les usagers pour limiter leur impact

Pour plus de détails concernant les engagements rémunérés, non rémunérés ainsi que les points de contrôle de la contractualisation, se référer à la **circulaire de gestion du 21 novembre 2007** (*Circulaire DNP/SDEN N°2007-3 DGFAR/SDER/C2007-5068*). Cette circulaire expose les conditions de financement de l'élaboration des DOCOB et de l'animation des sites, des contrats Natura 2000 forestier et non agricole non forestier dans le cadre d'un cofinancement par le fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) sur la période 2007-2013.

#### CONDITIONS DE REALISATION

Participation des acteurs locaux à la réalisation du panneau,

Validation scientifique du contenu

Prise en compte des milieux naturels lors de la pose des panneaux (date, conditions, d'accès...)

#### FINANCEMENT

**Estimatif financier :** 1000 à 3000€ selon le type de panneau retenu ; soit 7000€ environ pour l'ensemble des panneaux prévus.

**Financement :** Convention Natura 2000, Conseil Général de l'Isère, Parc National des Ecrins, communes du site.

INDICATEURS DE SUIVI

Photographies avant/après

DONNEES DE CONTRACTUALISATION

**Localisation :** sur les principaux parkings du site et dans le site Natura 2000 sur des secteurs particulièrement sensibles et/ou remarquables.

**Maître d'ouvrage potentiel :** Communes du site

**Partenaires techniques :** Parc National des Ecrins, associations naturalistes, communes.

**Echéancier prévisionnel :**

2012	2013	2014	2015	2016	2017
Conception et pose de panneaux d'information					
Entretien des installations					

<b>Action C2</b>	<b>Mettre en place des sentiers d'interprétation</b>	<b>Priorité 2</b>
----------------------	--	-----------------------

CONTEXTE

Ces sentiers d'interprétation permettront au grand public de découvrir les richesses du site Natura 2000 à travers diverses thématiques : géologie, milieux naturels et espèces, histoire des pratiques et agriculture.

**Habitats et espèces concernés :**

<b>Habitats et espèces d'Intérêt communautaire</b>	Tous les habitats et espèces du site
<b>Autres enjeux patrimoniaux</b>	Patrimoine ethno-historique.

**Rappel des objectifs :**

Objectifs de conservation	Objectif de gestion
Tous	OG13 Informer sensibiliser et communiquer auprès des acteurs du territoire afin de promouvoir de bonnes pratiques

DESCRIPTIF DE L'ACTION

La réalisation d'un sentier d'interprétation sur le col d'Ornon est pertinent. Le site est propice à l'observation des différents milieux naturels ainsi qu'à une lecture de paysage : géologie, exploitation forestière, restauration des terrains en montagne, paysage, agriculture...

D'autres secteurs pourraient cependant faire l'objet de sentiers d'interprétation. Les sentiers autour des villages offrent de nombreuses possibilités de valoriser le patrimoine ethno-historique et les pratiques agricoles d'hier et aujourd'hui.

**Mesure de contractualisation :** Convention Natura 2000

**Engagements rémunérés :**

- Création du sentier
- Conception du sentier d'interprétation (thématiques, implantation, textes...)
- Mise en place des plots
- Réalisation et pose de panneaux au départ des sentiers
- Réalisation et impression des livrets de découverte

**Points de contrôle :** réalisation des sentiers d'interprétation

**Action complémentaire :** A11, A6, A16

CONDITIONS DE REALISATION

- Participation des acteurs locaux au choix des thématiques, à la définition des parcours et à la rédaction des livrets pédagogiques.
- Validation scientifique du contenu.
- Prise en compte des milieux naturels lors de la pose des plots
- Expertise sur les milieux et espèces afin de déterminer le tracé optimal, en modifiant si nécessaire la trace existante.

## FINANCEMENT

**Estimatif financier :**

Création d'un sentier : main d'œuvre 3000€ + 1000€ de frais hébergement et repas

Pose des plots : 1500€

Conception et impression des livrets : 1500€

Soit un coût total de 7000€, en faisant appel à un prestataire. Ces coûts peuvent être réduits en travaillant en régie.

**Financement :** Convention Natura 2000, Conseil général de l'Isère, Parc national des Ecrins, Communes du site Natura2000...

## INDICATEURS DE SUIVI

Photographie avant/après.

## DONNEES DE CONTRACTUALISATION

**Localisation :** Aulnaie blanche du col d'Ornon, circuits de proximité autour des communes du site.

**Maître d'ouvrage potentiel :** Mairies des communes du site.

**Partenaires techniques :** CDRP, Conseil Général, Office du Tourisme, Communauté des communes des Vallées du Valbonnais, Parc national des Ecrins, associations naturalistes (Drac Nature...), experts scientifiques.

**Echéancier prévisionnel :**

2012	2013	2014	2015	2016	2017
Conception et mise en place des sentiers d'interprétation					
			Actualisation des livrets si nécessaire		
Communication, impression et diffusion des livrets pédagogiques correspondants					
Entretien des installations					

<b>Action C3</b>	<b>Réalisation de dépliants d 'information sur le site Natura 2000</b>	<b>Priorité 2</b>
----------------------	--	-----------------------

CONTEXTE

Le site Natura 2000 « Forêts, landes et prairies de fauche des versants du col d'ornon » présente une grande richesse floristique et faunistique, relativement méconnue du public. La réalisation de dépliants a pour objectifs de présenter ces richesses naturelles et l'interaction avec les activités présentes sur le site ainsi que la démarche Natura 2000. Ils seront diffusés dans les Office du tourisme, dans les Mairies ainsi que dans les hébergements du site Natura 2000.

**Habitats et espèces concernés :** Tous les habitats et espèces d'intérêts communautaire ainsi que toute autre espèce et milieu remarquable.

**Rappel des objectifs :**

Objectifs de conservation	Objectif de gestion
Tous	<b>OG13</b> Informer sensibiliser et communiquer auprès des acteurs du territoire afin de promouvoir de bonnes pratiques

DESCRIPTIF DE L'ACTION

**Engagements rémunérés :**

Maquette des dépliants  
Impression des dépliants

**Engagements non rémunérés :**

Rédaction des textes (animateur et acteurs locaux avec l'avis des experts scientifiques)

**Points de contrôle :**

Réalisation des plaquettes  
Distribution effective dans les offices du tourisme, les hébergeurs

**Action complémentaire :** C1, C2,C5, C6, C7

CONDITIONS DE REALISATION

Participation des acteurs locaux à la rédaction des dépliants.

FINANCEMENT

**Estimatif financier :** 1500€

**Financement :** convention Natura 2000

INDICATEURS DE SUIVI

Nombre de dépliants distribués. Retours de la part des professionnels du tourisme sur les remarques et comportement des touristes.

DONNEES DE CONTRACTUALISATION

**Maître d'ouvrage potentiel** : Structure animatrice, Mairies, Communauté des communes de l'Oisans.

**Partenaires techniques** : Acteurs locaux, Office du Tourisme, association naturalistes, experts scientifiques, Parc national des Ecrins...

**Echéancier prévisionnel** :

2012	2013	2014	2015	2016	2017
Rédaction et impression			Actualisation		
Diffusion des dépliants					



<b>Action C4</b>	<b>Réalisation et diffusion de guides de bonnes pratiques</b>	<b>Priorité 2</b>
----------------------	---	-----------------------

CONTEXTE

Les activités humaines peuvent impacter négativement les milieux naturels ou les espèces. La charte natura 2000 sera rédigée en collaboration avec les acteurs locaux, courant 2011. En parallèle de la rédaction de la charte, il est prévu d'élaborer des guides de bonnes pratiques. Ces guides seront destinés en particuliers aux pratiquants d'activité de pleine nature, agriculteur, forestier...

**Habitats et espèces concernés :** Tous les habitats et espèces d'intérêt communautaire ainsi que toutes autres espèces et milieux remarquables.

**Rappel des objectifs :**

Objectifs de conservation	Objectif de gestion
Tous	OG13 : Informer sensibiliser et communiquer auprès des acteurs du territoire afin de promouvoir de bonnes pratiques

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Réalisation de guides de bonnes pratiques, pouvant être déclinés selon différents thèmes :

- Agriculture
- Forêts
- Tourisme

Dans un souci d'uniformisation du matériel de communication, ces guides de bonnes pratiques pourront reprendre la charte graphique de la plaquette de sensibilisation sur le site Natura 2000.

**Engagements rémunérés :**

- Maquette des guides
- Impression des guides

**Engagements non rémunérés :**

- Conception des textes et choix des photos

**Points de contrôle :**

- Réalisation et diffusion des guides

**Action complémentaire :** C5, C6, C7

CONDITIONS DE REALISATION

Participation des acteurs locaux à la conception des guides.

FINANCEMENT

**Estimatif financier :** 2000€

**Financement :** Convention Natura 2000

INDICATEURS DE SUIVI

Nombre de guides de bonnes pratiques distribués. Retour des professionnels sur les remarques et comportements des usagers.

DONNEES DE CONTRACTUALISATION

**Localisation :** Distribution dans les OT, lpar les réseaux de professionnels, communes...

**Maître d'ouvrage potentiel :** Communes du site, communauté des communes

**Partenaires techniques :** Acteurs locaux, Office du tourisme, associations naturalistes, experts scientifiques, Parc national des Ecrins.

**Echéancier prévisionnel :**

2012	2013	2014	2015	2016	2017
	Rédaction et impression des guides, après rédaction de la charte				
Diffusion des guides de bonnes pratiques					

<b>Action C5</b>	<b>Sensibilisation des professionnels du tourisme</b>	<b>Priorité 1</b>
----------------------	---	-----------------------

CONTEXTE
----------

Les professionnels sont demandeurs d'éléments d'informations sur la démarche Natura 2000, les richesses naturelles du site, les bonnes pratiques. Leur rôle est très important pour relayer davantage l'information auprès du public.

**Habitats et espèces concernés :** Tous les habitats et espèces d'intérêt communautaire ainsi que toutes autres espèces et milieux remarquables.

**Rappel des objectifs :**

Objectifs de conservation	Objectif de gestion
Tous	OG13 : Informer sensibiliser et communiquer auprès des acteurs du territoire afin de promouvoir de bonnes pratiques

DESCRIPTIF DE L'ACTION
------------------------

Réalisation de journées d'information et de sensibilisation auprès des professionnels du tourisme :  
 Information sur la démarche Natura 2000  
 Présentation des habitats et espèces  
 Sorties de sensibilisation sur le terrain sur des thèmes différents : agriculture, forêt, transport solide... Ces sorties sur le terrain sont l'occasion de discuter des bonnes pratiques et des informations à transmettre au public.  
 Les plaquettes et guides de bonnes pratiques (action C3 et C4) serviront ensuite de supports de communication aux professionnels pour relayer l'information auprès du public.

**Engagements rémunérés :**

Environ 5 journées de l'animateur Natura 2000

**Points de contrôle :**

Réalisation des journées de sensibilisation

**Action complémentaire :** C3, C4

CONDITIONS DE REALISATION
---------------------------

Participation des professionnels à la définition des thématiques à aborder, en fonction de leurs besoins.

FINANCEMENT
-------------

**Estimatif financier :** Au minimum une journée thématique par an, soit 5 journées de l'animateur Natura 2000. Coût annuel : 300€ par intervention = 1500€

**Financement :** Convention Natura 2000

INDICATEURS DE SUIVI
----------------------

Réalisation des formations, retour d'expérience, discours des professionnels.

DONNEES DE CONTRACTUALISATION

**Localisation :** Sur les communes du site Natura 2000

**Maître d'ouvrage potentiel :** Animateur Natura 2000

**Partenaires techniques :** Office du tourisme, associations naturalistes, experts scientifiques

**Echéancier prévisionnel :** Action à réaliser chaque année sur une thématique différent.

Action  
C6**Réalisation d'animation à destination du grand public**Priorité  
1

## CONTEXTE

Le patrimoine naturel du site NATURA 2000 reste peu connu du grand public. Les acteurs locaux et notamment les offices du tourisme et mairies expriment une forte demande d'animations auprès du grand public sur le patrimoine naturel. Des animations telles que ballades découvertes, conférences thématiques ou expositions rencontreraient un grand succès.

**Habitats et espèces concernés :**

<b>Habitats et espèces d'Intérêt communautaire</b>	Tous
<b>Autres enjeux patrimoniaux</b>	Patrimoine ethno-historique

**Rappel des objectifs :**

Objectifs de conservation	Objectif de gestion
Tous	OG13 : Informer sensibiliser et communiquer auprès des acteurs du territoire afin de promouvoir de bonnes pratiques

## DESCRIPTIF DE L'ACTION

Organisation de manifestations grand public telles que :

- Des balades découvertes thématiques : découvert des milieux naturels (paysages, ripisylve, forêt, espèces emblématiques...), sortie botanique, sortie entomologique, animation enfants...
- Des conférences thématiques : présentation d'un milieu naturel particulier, d'une espèce, projections de films naturalistes...

**Engagements rémunérés :**

Prestation des animations et conférences

Conception et impression d'outils de communication spécifiques, permettant ainsi de relayer localement les annonces réalisées dans les médias locaux.

**Points de contrôle :**

Tenue d'un chier d'enregistrement des animations

Réalisation des affiches et articles de presse

Facture des prestations réalisées

**Action complémentaire :** C1, C2, C3

## CONDITIONS DE REALISATION

Les animations nature sur le terrain doivent être organisées de façon à ne pas déranger la faune et à ne pas détériorer la flore.

## FINANCEMENT

**Estimatif financier :** coût de ce type de prestation, 1500€ à 2000€ par an

**Financement :** Convention Natura 2000, Conseil Général de l'Isère, Communes du site Natura 2000

INDICATEURS DE SUIVI

Nombre d'animations organisées+nombre de participants

DONNEES DE CONTRACTUALISATION

**Localisation** : Espaces publics des mairies du site Natura 2000. Site Natura 2000

**Maître d'ouvrage potentiel** : Communes du site Natura 2000, communauté des communes

**Partenaires techniques** : acteurs locaux et experts scientifiques, associations naturalistes, accompagnateurs en montagne...

**Echéancier prévisionnel** : Animations à réaliser chaque année, sur des thématiques différentes.

**Action  
C7****Actions de sensibilisation auprès  
des scolaires****Priorité  
2**

## CONTEXTE

Le site Natura 2000 « forêts, landes et prairies de fauche des versants du col d'Ornon » est caractérisé par une grande diversité d'habitats naturels. Cette richesse écologique constitue un très bon support pédagogique pour comprendre le rôle de l'homme sur les milieux naturels, découvrir des habitats et des espèces et comprendre leurs interrelations.

**Habitats et espèces concernés :** Tous les habitats et espèces d'intérêt communautaire et autres espèces ou milieux remarquables.

**Rappel des objectifs :**

Objectifs de conservation	Objectif de gestion
Tous	OG13 : Informer sensibiliser et communiquer auprès des acteurs du territoire afin de promouvoir de bonnes pratiques

## DESCRIPTIF DE L'ACTION

Il s'agit des animations scolaires sur des thématiques variées.

En classe : présentation de la démarche Natura 2000, explication des notions d'habitats, d'habitats d'espèces, présentation d'espèces, etc...

Sur le terrain : sorties sur site illustrant les notions abordées en classe

**Engagements rémunérés :**

Interventions de professionnels de l'éducation à l'environnement

**Points de contrôle :** factures des prestations réalisées

**Action complémentaire :** C1, C2, C3

## CONDITIONS DE REALISATION

Définition d'un programme pédagogique pluriannuel.

## FINANCEMENT

**Estimatif financier :** 150€ par demi-journée, soit 600 € /an, sur la base de quatre interventions par an.

**Financement :** Convention Natura 2000, Conseil Général

## INDICATEURS DE SUIVI

Nombres d'interventions réalisées

## DONNEES DE CONTRACTUALISATION

**Localisation :** Classes primaires de Bourg d'Oisans, Valbonnais, Entraigues mais également les lycées professionnels (agricole, MFR...)

**Maître d'ouvrage potentiel** : Communauté des communes

**Partenaires techniques** : enseignants, prestataires d'éducation à l'environnement, associations naturalistes, acteurs locaux, experts scientifiques.

**Echéancier prévisionnel** :

2012	2013	2014	2015	2016	2017
Définition du programme pédagogique					
Animations scolaires à réaliser chaque année, suivi pédagogique					



### 3.4 Animation du site

L'animation du site Natura 2000 nécessite l'embauche d'un chargé de mission NATURA 2000.

#### **D1 : Animer le site Natura 2000 et assurer la coordination des actions.**

Il s'agit de mettre en œuvre en priorité les actions du document d'objectifs. Ceci comprend l'information des acteurs locaux sur les potentialités d'actions, l'étude de la faisabilité de chaque action, la recherche des financements nécessaires et l'accompagnement de la réalisation des actions.

L'animation du site comprend également la rédaction de la Charte NATURA 2000, et les actions d'informations et de concertation : réunions du comité de pilotage, réunions publiques, groupes de travail, etc...

#### **D2 : Mettre en place une veille sur les projets**

Il s'agit d'informer et d'accompagner en amont les porteurs de projets potentiels, dans le cadre notamment du régime d'évaluation des incidences. Lorsqu'une évaluation des incidences est nécessaire, l'animateur du site NATURA 2000 porte à connaissance des pétitionnaires tous les renseignements à sa disposition sur les habitats et espèces concernés par le projet.

#### **D3 : Mettre en place un suivi des actions et un suivi de l'état de conservation des espèces et habitats.**

Il s'agit de suivre la réalisation des actions prévues au document d'objectifs et d'évaluer leur impact sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire.

Par ailleurs une veille et un suivi de l'état de conservation des habitats et espèces doit permettre d'orienter certaines pratiques ou de proposer des actions complémentaires

#### **D4 : Encourager et accompagner le sylvo-pastoralisme**

Une évolution de l'agriculture locale peut avoir des conséquences importantes sur les milieux naturels du site. En effet, une diminution des pratiques locales d'élevage aurait des conséquences directes sur les habitats : abandon de parcelles fauchées, modification des conditions de pâturages...le maintien d'un équilibre sylvo-pastoral local est nécessaire afin de préserver l'entretien du territoire. Une réflexion collective doit être engagée autour de ces problématiques afin d'émettre des propositions concrètes permettant de maintenir l'entretien du territoire.

D'après l'étude menée par la chambre d'agriculture, une partie des agriculteurs des communes du site prendront bientôt leur retraite. Il apparaît donc nécessaire d'accompagner les mutations de l'agriculture locale en facilitant la gestion locale et en encourageant l'installation de jeunes agriculteurs. Les axes de réflexion proposés par la chambre d'agriculture sont multiples :

Réflexion foncière sur les parcelles fauchées : regroupement de parcelles afin d'en faciliter la gestion

Réalisation de diagnostics pastoraux sur les alpages et réflexion sur une réorganisation possible suite aux départs à la retraite

Faire connaître et encourager les projets et initiatives locales

Communication auprès des organismes de formation et des jeunes agriculteurs

Réflexion sur la valorisation des productions locales

Lancement et/ou accompagnement d'une étude sur les « perspectives agricole et rurale » pour élaborer un véritable travail d'animation foncière sur le secteur pour aider au maintien de l'agriculture.

**D5 : Proposer des modifications du périmètre Natura 2000**

La limite actuelle du site NATURA 2000 ne suit pas les limites des entités écologiques, notamment dans les parties situées à proximité des villages et hameaux.

Certains parcours d'intersaisons sont exclus du site NATURA 2000. Le secteur de Basse Montagne et toute la limite avec le site NATURA 2000 du Taillefer, présentant une mosaïque d'habitat d'une très grande diversité floristique et constituant un milieu propice pour de nombreux invertébrés ainsi qu'une zone de nidification du tétras-lyre n'est inclus que pour partie dans le site.

Ces zones sont dans la continuités écologique des habitats situés dans le périmètre du site NATURA 2000 et méritent d'être gérées conjointement.

C'est pourquoi dans le cadre de l'animation du site NATURA 2000 il sera proposé aux communes un toilettage du périmètre.

### 3.5 Etudes et suivis

Différents types de suivis seraient à mettre en place sur le site NATURA 2000 tant au niveau des actions de gestion préconisés que des prospections complémentaires sur des espèces peu connues.

#### E1 : Suivi de l'effet des mesures de gestion

De manière générale, le suivi de l'impact sur les habitats et les espèces des mesures de gestion est à prévoir pour chaque contractualisation.

- Suivi de l'efficacité des mesures contractualisées sur la forêt

Suivi sur l'évolution de la dynamique forestière et de l'état de la structure des peuplements (futaie régulière et irrégulière).

- Suivi de l'efficacité des mesures contractualisés sur les prairies de fauche

L'objectif des MAET contractualisées sur les prés de fauche est à la fois de maintenir les superficies fauchées et de favoriser la diversité végétale. Les suivis à préconiser seraient de deux types :

- évolution de la superficie fauchée et fréquence de fauche
- évolution de la composition floristique

- Suivi de l'efficacité des mesures contractualisés sur les alpages

Sur les mesures contractualisées sur les alpages, une tournée de début d'estive peut être réalisée avec le berger afin d'expliquer les objectifs de la mesure. Une tournée de fin d'estive, plus complète, sera effectuée afin de vérifier la réalisation effective des actions contractualisées.

- Suivi de la dynamique végétale : mesures de maintien de l'ouverture des milieux

Ce suivi est à prévoir sur les secteurs où des mesures de gestion sont mises en place, afin d'évaluer la pertinence des mesures de gestion.

- Suivi des zones sensibles à l'érosion

Mise en place d'un suivi photographique

#### E2 : Suivis scientifique

- Suivis concernant les espèces

Mise en place d'un suivi des populations d'écrevisses à pieds blancs

Ce suivi a pour objectif de suivre l'évolution des populations d'écrevisses à pieds blancs dans la plaine de Valbonnais. Ce suivi permettra également de surveiller la présence d'espèces allochtones sur le site.

La fédération départementale de pêche et milieux aquatiques de l'Isère est la structure qui s'occupe du recueil des données départementales. Un protocole a été mis en place avec une méthodologie bien précise pour suivre les sites de présence des écrevisses à pieds blancs.

Mise en place d'un suivi des grands murins et autres chiroptères sur le site

Ce suivi a pour objectif de suivre la présence de colonies en dehors du centre de Bourg d'Oisans ou un suivi est déjà en cours.

Des prospections, détections acoustiques et tentatives de captures sur les falaises du site seraient intéressantes à mener.

Pose de gîte artificiels à des fins de suivi

Des gîtes artificiels pourraient être installés dans certains bâtiments publics afin d'en faciliter la prospection (église, chapelle et fours...), voire de les rendre plus attractifs pour les chauves-souris. Des gîtes artificiels pourraient aussi être accrochés dans les arbres de certains boisements du site NATURA 2000.

Mise en place d'un suivi sur la rosalie des Alpes

Ce suivi a pour objectif de mieux localiser les populations de Rosalie des Alpes.

Mise en place d'un suivi sur les stations de sabot de Vénus

Ce suivi a pour objectif de mieux localiser les stations de Sabot de vénus et de voir l'évolution de leur déplacement en fonction du couvert forestier.

Mise en place de prospection complémentaire sur le chabot

Ce suivi a pour objectif de mieux appréhender la gestion de cette espèce peu connue.

Mise en place de prospection complémentaire sur le damier de Succise

- Suivis concernant les habitats

Suivi de la dynamique d'évolution des forêts de pente

Suivi scientifique de l'aulnaie blanche

De nombreux partenaires potentiels peuvent être sollicités pour ces actions de suivis.

### **E3 : Etudes et prospections complémentaires**

- Chiroptères

Réalisation de prospections complémentaires concernant les petits et les grands murins du fait d'un manque insuffisant de connaissance sur ces espèces en période d'hivernage. Une prospection complémentaire serait donc souhaitable.

Analyse entomologique des proies potentielles en milieux paririaux et pastoraux. Une recherche ciblée sur les insectes proies du grand murin et du petit murin sur leur phénologie permettrait d'affiner les connaissances des potentialités alimentaires de la zone d'étude pour ces deux espèces de l'annexe II de la directive Habitats.

- Insectes

Des prospections complémentaires sur les insectes d'intérêt communautaire (coléoptères, lépidoptères...) seraient à réaliser sur l'ensemble du site du fait de la diversité des habitats du site.

- Prairies de fauches et pâturages

Amélioration des connaissances sur les prairies de fauche dans le cadre de la mise en place de MAET. A partir du travail réalisé par la chambre d'agriculture il serait bien d'initier une réflexion foncière par secteurs de fauche, afin d'effectuer des regroupements de parcelles entre agriculteurs et de rationaliser la fauche. De plus, une étude de la qualité fourragère et de la richesse floristique des prairies serait intéressante à réaliser. L'évaluation de la fonctionnalité de l'habitat et le croisement avec les pratiques observées doit conduire à optimiser la gestion des prés de fauche et notamment à préconiser la date de fauche la plus appropriée permettant le meilleur compromis qualité fourragère/richeesse floristique.

Amélioration des connaissances sur d'autres espèces d'intérêt communautaire et patrimonial.

Amélioration des connaissances sur les vertébrés et invertébrés du site notamment les batraciens et reptiles.

## 4 Echancier de réalisation potentiel

Ci dessous une estimation d'un échancier de réalisation des projets sur le site Natura 2000 :

Actions	2012	2013	2014	2015	2016	2017
A1 : Retarder les dates de fauche et pâtures	Contractualisation de MAET pour des parcelles n'ayant pas été prises en compte					
A2 : Limiter ou interdire la fertilisation organique ou minérale	Contractualisation de MAET pour des parcelles n'ayant pas été prises en compte					
		Contractualisation de MAET pour les parcelles dont les CAD arrivent à échéance				
A3 : Maintenir l'ouverture ou la réouverture des milieux en déprise	A déterminer en fonction des nécessités.					
A4 : Entretenir les haies et les lisières forestières	Identification des haies à préserver					
		Contractualisation				
A5 : Préserver le fonctionnement des canaux	Identification des secteurs à entretenir					
		Montage du contrat et réalisation				
A6 : Gestion des pâturages d'intersaison présentant un enjeu environnemental	Concertation auprès des agriculteurs, réalisation des diagnostics					
		Signature de MAET pour une durée de 5 ans				
A7 : Favoriser le débordement localisé des torrents	à déterminer					
A8 : Régénération par trouées de l'aulnaie blanche	Mobilisation et inventaire des maître d'ouvrage potentiels					
		Mise en place des contrats				
A9 : Entretien de la ripisylve de type aulnaie blanche	Mobilisation et inventaire des maître d'ouvrage potentiels					
		Mise en place des contrats				
A10 : Suppression du peuplement d'épicéas sur le cône de déjection	Préparation de la contractualisation	Réalisation du chantier				
A11 : Préservation des cours d'eau annexes	à déterminer					
A12 : Travaux d'irrégularisation des peuplements forestiers	Diagnostic des parcelles à irrégulariser					
		Elaboration des contrats Natura 2000				
A13 : Création de clairières ou puits de lumières	Diagnostic des clairières à créer					
		Elaboration des contrats Natura 2000				
A14 : Création d'îlots de sénescence ou d'arbres disséminés, isolés	Repérage des parcelles installation îlots de sénescence					
		Elaboration du contrat Natura 2000				

Actions	2012	2013	2014	2015	2016	2017
A15 : Maintien d'une mosaïque de landes d'âges différents	Identification des maître d'ouvrage intéressés					
	Elaboration et mise en œuvre du contrat Natura 2000					
A16 : Réduire l'impact des dessertes forestières sur les habitats communautaires	Recherche d'expérience sur la gestion d'une tufière					
	Rédaction et mise en œuvre du contrat Natura 2000					
A17 : Lutte contre les espèces animales et végétales invasives	En fonction de la présence et de l'évolution des stations d'espèces invasives.					
A18 : Aménagement et préservation des gîtes à Chiroptères	Définition des travaux nécessaires sur les gîtes connus et pose de gîtes dans le cadre du suivi des populations					
	Réalisation des travaux en fonction des nécessités de terrain (nécessite une veille sur les projets, suivi des populations)					
A19 : Amélioration des éclairages publics	Diagnostic					
	Réalisation des travaux					
A20 : Mise en défend des habitats et espèces communautaires	Concertation et définition des mesures à mettre en place					
	Mise en place des Contrats Natura 2000					
Actions du volet B	Rédaction de la charte	Signature de la charte par les acteurs locaux, pour une durée de 5 ans				
C1 : Installation de panneaux d'information à destination du grand public	Conception et pose de panneaux d'information					
	Entretien des installations					
C2 : Mettre en place des sentiers d'interprétation	Conception et mise en place des sentiers d'interprétation					
			Actualisation des livrets si nécessaire			
	Communication, impression et diffusion des livrets pédagogiques correspondants					
	Entretien des installations					
C3 : Réalisation de dépliants d'information sur le site Natura 2000	Rédaction et impression			Actualisation		
	Diffusion des dépliants					
C4 : Réalisation et diffusion de guides de bonne pratiques	Rédaction et impression des guides, après rédaction de la charte					
	Diffusion des guides de bonnes pratiques					
C5 : Sensibilisation des professionnels du tourisme	Action à réaliser chaque année sur une thématique différent.					
C6 : Réalisation d'animation à destination du grand public	Action à réaliser chaque année sur une thématique différent.					
C7 : Actions de sensibilisation auprès des scolaires	Définition du programme pédagogique					
	Animations scolaires à réaliser chaque année, suivi pédagogique					

Actions	2011	2012	2013	2014	2015	2016
D1 : Animer le site Natura 2000 et assurer la coordination des actions.	x	x	x	x	x	X
D2 : Mettre en place une veille sur les projets	x	x	x	x	x	x
D3 : Mettre en place un suivi des actions et un suivi de l'état de conservation des espèces et habitats.	x	x	x	x	x	x
D4 : Encourager et accompagner l'agriculture de montagne	x	x	x	x	x	x
D5 : Proposer des modifications du périmètre Natura 2000	x	x				
E1 : Suivi de l'effet des mesures de gestion	x	x	x	x	x	x
E2 : Suivis scientifique	x	x	x	x	x	x
E3 : Etudes et prospections complémentaires	x	x	x	x	x	x

## 5 Articulation avec les dispositifs contractuels existants

### 5.1 Le SAGE du Drac et de la Romanche

#### 5.1.1 Structure porteuse

Le secrétariat de la Commission Locale de l'Eau

#### 5.1.2 Territoire d'action

Les bassins versants du Drac et de la Romanche, soit 111 communes et 2500km<sup>2</sup>.

Le territoire concerné par le site Natura 2000 est le territoire intitulé Drac amont et Bonne et Romanche aval.

#### 5.1.3 Actions en lien avec Natura 2000

Le SAGE Drac Romanche a identifié différents éléments de diagnostic commun avec les enjeux du site Natura 2000 :

Agriculture : importance de l'irrigation via le réseaux de canaux sur le Beaumont et par la présence de la prise d'eau agricole sur la Malsanne Pratique des alpages très présente.

Milieus remarquables : Grande qualité environnementale, étroitement liée à la présence de l'eau (plaine alluviale du Valbonnais, Ripisylve et zone humides de la Roizonne et de la Malsanne...).

Poissons repères : La Bonne et ses affluents sont classés « cours d'eau à poisson migrateur mais il existe des problèmes d'infranchissabilité artificielle de certains tronçons en dépit de ce classement.

### 5.2 Le contrat de rivière Romanche

#### 5.2.1 Structure porteuse

Le Syndicat d'Assainissement du Canton de Oisans (SACO), a choisi de porter le contrat de rivière romanche.

#### 5.2.2 Territoire d'action

Le bassin versant de la Romanche soit 40 communes (36 en Isère, 2 dans les Hautes Alpes et 2 de la Savoie).

#### 5.2.3 Durée

Le contrat de rivière est élaboré pour une durée de 5 ans à partir de 2011

#### 5.2.4 Compétences

Le contrat de rivière est un outils opérationnel de gestion qui pour a objectifs :

- ✓ Améliorer la qualité des eaux des rivières et des lacs
- ✓ Améliorer le partage de l'eau
- ✓ Préserver la ressource en eau potable et sécuriser l'alimentation
- ✓ Préserver les milieux aquatiques et les zones humides
- ✓ Organiser la fréquentation et l'accès à la rivière

#### 5.2.5 Actions en lien avec Natura 2000

Actions du contrat en cours d'élaboration. Un lien serai fait avec les actions du contrat de Rivière.



## 5.3 Le contrat de rivière Drac aval Gresse

### 5.3.1 Structure porteuse

C'est le Syndicat intercommunale de la Gresse et du Drac Aval qui est la structure porteuse du contrat de Rivière.

### 5.3.2 Territoire d'action

Initialement occupant le la totalité des bassins versants de la Gresse du Lavanchon et du Drac aval (soit plus de 250 km<sup>2</sup> et 14 communes) le territoire du contrat de rivière c'est étendu à l'ensemble du bassin versant isérois du Drac et concerne alors 79 communes soit 1300km<sup>2</sup>.

### 5.3.3 Durée

Le contrat de Rivière est un programme de travaux pour 5 ans . Il a été voté par le comité de rivière le 31 janvier 2008 pour la première partie du territoire et le contrat de rivière pour son extension est en cours d'élaboration.

### 5.3.4 Compétences

Les actions prioritaires du contrat de Rivière concernent les secteurs suivants :

- ☞ Lutte contre la pollution et amélioration de la qualité des milieux.
- ☞ Restauration des milieux aquatiques et la gestion de la végétation.
- ☞ Prévention des inondations contre l'érosion des berges, lutte contre les crues.
- ☞ Eau potable
- ☞ Animation et communication.

## 5.4 Contrat de Développement Rhône Alpes Sud Isère

### 5.4.1 Structure porteuse

Le CDRA est un contrat passé entre un territoire, la Région Rhône-Alpes et le Département de l'Isère, pour aider au développement du territoire.

Les porteurs de projets publics ou privés collectifs ou individuels peuvent ainsi bénéficier de subventions, si leur projet répondent aux critères définis dans le programme d'action et la charte de développement durable.

### 5.4.2 Territoire d'action

Alpes Sud Isère, c'est un territoire composé de 8 cantons, 108 communes et environ 62000 habitants.

### 5.4.3 Durée

Pour engager le contrat, Alpes Sud Isère a élaboré une charte de développement durable à 10 ans (2006-2016) et défini un programme d'actions concret pour 5 ans (2006-2011).

### 5.4.4 Compétences

Les choix de développement opérés par les acteurs locaux pour le territoire Alpes Sud Isère se traduisent dans quatre axes de développement et quinze objectifs :

Axe 1 : dynamiser et diversifier l'activité économique et accompagner l'accès à l'emploi  
 Développer, qualifier et professionnaliser l'offre touristique.  
 Rendre le territoire plus attractif pour les entreprises.  
 Soutenir et valoriser les ressources et les compétences locales.  
 Favoriser la création d'activités nouvelles.

Renforcer les fonctions commerciales et de service des bourgs centres.  
Mobiliser les ressources de la formation et accompagner l'accès à l'emploi.

Axe 2 : Maîtriser l'organisation de l'espace et favoriser les échanges.  
Aller vers une politique foncière à l'échelle d'Alpes Sud Isère.  
Définir une politique concertée de l'habitat à l'échelle d'Alpes Sud Isère.  
Améliorer les échanges.

Axe 3 : Travailler sur l'identité, la cohésion, l'image du territoire.  
S'appuyer sur le patrimoine naturel et culturel pour fédérer Alpes Sud Isère.  
Mailler et fédérer le territoire.  
Promouvoir l'image d'Alpes Sud Isère.

Axe 4 : Renforcer la qualité du cadre de vie  
Maintenir et renforcer une offre de services.  
Maintenir et renforcer l'offre culturelle, sportive et de loisirs.  
Réduire et maîtriser les pressions sur l'environnement.

#### 5.4.5 Fiches-Actions en lien avec Natura 2000

Ci dessous les fiches actions du CDRA Alpes Sud Isère pouvant avoir un lien avec les actions du DOCOB :

Axe 3 Objectif 10. Valorisation du patrimoine

Thématiques potentielles :  
Création de circuits thématiques  
Organisation en réseau d'animation dans les lieux du patrimoine.  
Préservation des sites majeurs : travaux de restauration et de valorisation.

Axe 4 Objectif 3 : Education et sensibilisation à l'environnement et au développement durable.  
Thématiques potentielles :  
Impulsion d'une demande par l'organisation d'opérations de formation et de sensibilisation sur les problématiques environnementales.  
Accompagnement de projets pédagogiques liés à l'environnement et au développement durable.

### **5.5 Plan Pastoraux Territoriaux Oisans et Vallées du Valbonnais**

#### 5.5.1 Structure porteuse

Pour le PPT Vallée du Valbonnais c'est la communauté des communes des Vallées du Valbonnais qui porte les projets.

Pour le PPT Oisans c'est la communauté des communes de l'Oisans qui porte les projets.

#### 5.5.2 Durée

PPT Vallée du Valbonnais sur un période de 4 ans soit de 2010 à 2014.

#### 5.5.3 Compétences

La région accompagne la mise en œuvre de plans pastoraux territoriaux élaborés à l'échelle d'un petit territoire ou massif pastoral, de manière concertée avec l'ensemble des acteurs de ce territoire, et répondant aux objectifs de mise en valeur des espaces pastoraux, à savoir :

-Garantir la préservation et l'entretien des espaces remarquables que sont les espaces pastoraux.

-Accompagner le développement durable de ces zones fragiles ou défavorisées en secteur de moyenne et haute montagne par le soutien à l'activité pastorale, créatrice d'emploi et de richesse.

-Accompagner une activité pastorale extensive qui compose avec les enjeux de la biodiversité et du multi-usage des espaces et permettre de valoriser les produits sous signes de qualité.

L'intervention portera prioritairement sur des actions collectives, structurantes et durables relevant des thématiques suivantes :

L'équipement des alpages et des zones de parcours.

Les actions agro-environnementales

L'organisation foncière et l'innovation dans les formes d'organisation collectives

La qualité des conditions matérielles de travail.

C'est la Fédération des Alpages de l'Isère qui est responsable de l'animation des PPT sur le territoire de l'Isère.

#### 5.5.4 Actions en lien avec Natura 2000

Les actions du DOCOB devront se faire en lien avec les actions des 2 PPT.

### **5.6 Charte forestière du Valbonnais**

#### 5.6.1 Structure porteuse

C'est la communauté des communes des vallées du Valbonnais qui porte l'étude de faisabilité de cette charte forestière de territoire en cours d'élaboration.

## **6 Observatoire du Document d'Objectifs**

### **6.1 Dispositif de suivi-évaluation du DOCOB**

Exemple de tableau de bord pour le suivi de la gestion des habitats naturels :

Habitats naturels	Code de l'habitat	Surface initiale couverte par l'habitat	Evolution de la surface	Evolution qualitative et fonctionnelle de l'habitat	Evolution qualitative de l'état de conservation	Recommandations

Exemple de tableau de bord pour le suivi de la gestion des espèces de la directive :

Espèce d'intérêt communautaire	Code de l'espèce	Estimation de la population initiale	Evolution de la population	Evolution qualitative et fonctionnelle de l'habitat	Evolution qualitative de l'état de conservation	Recommandations

## 6.2 Lien avec SUDOCO

SUDOCO est une base de données produite par le Ministère via l'ATEN, dont l'objectif est de constituer un tableau de bord de la mise en oeuvre des Docob Natura 2000, suivi au fur et à mesure par la structure animatrice. Elle vise à faciliter la production de bilans périodiques ainsi que l'évaluation d'un Docob pour sa révision. Elle permet aussi, au sein d'une base commune, de garder la description des différentes actions réalisées dans le cadre de l'animation des Docob Natura 2000.

## 6.3 Révision du DOCOB

Le COPIL, ou le préfet, peuvent décider d'une révision du Docob avant, ou après, ces 6 années, suivant que le document est considéré comme encore applicable ou non. Quelle que soit la durée d'application du Docob, il est indispensable de le réviser sur la base des résultats obtenus, ce qui correspond à la démarche de bilan-évaluation qui consiste à :

- récapituler l'ensemble des actions mises en oeuvre et obtenir ainsi la mesure du chemin parcouru ;
- apprécier plus précisément l'impact des mesures, et plus globalement du projet, sur le site ;
- évaluer les évolutions du site dans son contexte (les facteurs d'influence, internes ou externes) ;
- formuler les enseignements de la gestion passée, notamment en ce qui concerne les suivis et l'amélioration des connaissances sur le site ;
- proposer des modifications du Docob, au regard de l'application des mesures et de l'évolution éventuelle des enjeux.

## 7 Tableau de correspondance entre objectifs de conservation, de gestion

Ci dessous un tableau permettant de voir quels sont les actions qui permettent de répondre aux objectifs de conservations et objectifs de gestion du site Natura 2000 :

Objectifs de conservation	Objectifs de conservation prioritaires							Objectifs de conservation secondaires					
	OC1 : Maintenir les prairies de fauche de montagne	OC2 : Maintenir l'Aulnaie blanche du Col d'Ornon et la ripisylve	OC3 : Préserver ou améliorer la qualité des habitats pastoraux	OC4 : Maintenir et suivre l'état des populations d'Ecrevisses à pieds blanc	OC5 : Maintenir et suivre les effectifs de populations de chiroptères	OC6 : Favoriser un gestion en futaie irrégulière des habitats forestiers	OC7 : Maintien d'une biodiversité par la conservation des arbres morts creux, dépérissant et	OC8 : Maintien des forêts de pente et ravins	OC9 : Maintien de la qualité biologique des tuffières	OC10 : Améliorer les connaissances des espèces communautaires et patrimoniales	OC11 : Maintien des populations de Sabot de Vénus	OC12 : Maintien de la qualité biologique des milieux rocheux	OC13 : Préservation de la fonction écologique lié aux couloirs avalancheux
Objectifs de gestion	A1, A2	A7, A8, A9, A10, A11	A3, A6, A15	A11, A20	A18, A19	A12, A13	A14	A20, A5	A15	A17	A17	A17	A17
<b>OG1</b> Maintenir la pratique de la fauche et une gestion extensive des prairies de fauche de montagne.	A1, A2		A3										
<b>OG2</b> Favoriser et préserver les conditions hydrauliques favorables au fonctionnement de l'aulnaie blanche ainsi qu'une bonne gestion sylvicole de la ripisylve.		A7, A8, A9, A10, A11		A13									
<b>OG3</b> Favoriser des pratiques pastorales adaptées à la ressource et aux enjeux écologiques		A7, A8, A9, A10, A11	A3, A6, A15								A8		
<b>OG4</b> Préserver la qualité de la ripisylve et la qualité de l'eau				A11, A20									
<b>OG5</b> Préserver les gîtes à chauves souris et améliorer les potentialités d'accueil.					A18, A19								
<b>OG6</b> Maintenir ou rétablir la structure irrégulière des peuplements, leur degré d'ouverture et leur degré de luminosité.						A12, A13				A12			
<b>OG7</b> Favoriser et conserver les lisières forestières										A13			
<b>OG8</b> Développer une gestion durable de la forêt intégrant la production de bois morts.							A14						
<b>OP9</b> Maintenir les continuités écologiques et préserver le caractère naturel des boisements.				A4				A20, A5					A20
<b>OG10</b> Entretien des milieux ouverts		A15			A6,								
<b>OG11</b> Lutter contre les espèces indésirables animales et végétale	A17	A17		A17									
<b>OG12</b> Favoriser le bon fonctionnement des tuffières.								A20	A16				

<p><b>OG13</b> Informer sensibiliser et communiquer auprès des acteurs du territoire afin de promouvoir de bonnes pratiques</p>	<p>CI, C2, C3, C4, C5, C6, C7</p>
<p><b>OG14</b> Améliorer les connaissances et suivre l'état de conservation des habitats et des espèces</p>	<p>D3, E1, E2, E3</p>
<p><b>OG15</b> Mettre en place une veille sur les milieux naturels et les espèces dans le cadre des projets d'aménagement.</p>	<p>D2</p>

## **VII-PROGRAMMATION FINANCIERE ESTIMATIVE**

**ⓘ AVERTISSEMENT :**

Ce tableau est une estimation financière et n'engage en rien les différentes sources de financement qui sont notamment soumis à des rééquilibrages et reciblages périodiques variables en fonction des nouveaux documents de programmation financière de type européen (FEDER, FEADER...), de type nationaux (PDRH,...) de type régionaux et départementaux.

ACTIONS	Type de financement	Actions pluriannuels: coût sur 5 ans	Actions ponctuelles: coût approximatif de l'opération
<b>Volet A: Action de gestion des milieux naturels et des espèces</b>		<b>509200</b>	<b>99500</b>
A1: Retarder les dates de fauche et pâtures	MAET	20000	
A2: Limiter ou interdire la fertilisation organique ou minérale	MAET	5700	
A3: Maintenir l'ouverture ou la réouverture des milieux en déprise	MAET / Contrat Natura 2000	10000	
A4: Entretien des haies et les lisières forestières	MAET / Contrat Natura 2000	4300	
A5: Préserver le fonctionnement des canaux	Contrat Natura 2000 / Contrat de	5000	
A6: Gestion des pâturages d'intersaison présentant un enjeu environnemental	MAET/Contrat Natura 2000.Consi	21900	50000
A7: Favoriser le débordement localisé des torrents	Contrat Natura 2000 / Contrat de Rivière		435000
A8: Régénération par trouées de l'aulnaie blanche	Contrat Natura 2000	50000	
A9: Entretien de la ripisylve de type aulnaie blanche	Contrat Natura 2000/ Contrat de F	311000	
A10: Suppression du peuplement d'épicéas sur le cône de déjection	Contrat Natura 2000		6000
A11: Préservation des cours d'eau annexes	Contrat Natura 2000/ Contrat de F	10000	
A12: Travaux d'irrégularisation des peuplements forestiers	Contrat Natura 2000 forestier	en fonction de la surface	
A13: Création de clairières ou puits de lumières	Contrat Natura 2000 forestier	24800	
A14: Création d'ilôts de sénescence ou d'arbres disséminés, isolés	Contrat Natura 2000 Forestier	20000	
A15: Maintien d'une mosaïque de landes d'âges différents	Contrat Natura 2000	à compléter	
A16: Limiter la création de dessertes pour l'exploitation forestière	Contrat Natura 2000	à déterminer	
A17: Lutte contre les espèces animales et végétales invasives	Contrat Natura 2000	à déterminer en fonction des constats effectués	
A18: Aménagement et préservation des gîtes à Chiroptères	Contrat Natura 2000	26500	
A19: Amélioration des éclairages publics	Prise en charge des surcoûts	à déterminer en fonction du diagnostic.	
A20: Mise en défend des habitats et espèces communautaires	Contrat natura 2000, autres finan	à déterminer en fonction des surfaces à mettre e	
<b>VOLET C: Actions de gestion de la fréquentation, d'information et de sensibilisation</b>		<b>21500</b>	<b>10500</b>
C1: Installation de panneaux d'information à destination du grand public	Convention Natura 2000, Conseil	7000	
C2: Mettre en place des sentiers d'interprétation	Convention Natura 2000, Conseil général de l'Isère, Parc I		7000
C3: Réalisation de dépliants d'information sur le site Natura 2000	Convention Natura 2000, autres financements		1500
C4: Réalisation et diffusion de guides de bonne pratiques	Convention Natura 2000, autres financements		2000
C5: Sensibilisation des professionnels du tourisme	Convention Natura 2000	1500	
C6: Réalisation d'animation à destination du grand public	Convention Natura 2000, Conseil	10000	
C7: Actions de sensibilisation auprès des scolaires	Convention Natura 2000, Conseil	3000	
<b>VOLET D: Animation du site</b>		<b>42435</b>	
D1: Animer le site Natura 2000 et assurer la coordination des actions (salaire ch	Convention	42435	
D2: Mettre en place une veille sur les projets		à déterminer	
D3: Mettre en place un suivi des actions et un suivi de l'état de conservation des espèces et habitats.		à déterminer	
D4: Encourager et accompagner l'agriculture de montagne		à déterminer	
D5: Proposer des modifications du périmètre Natura 2000		à déterminer	
<b>VOLET E: Etudes et suivis</b>		<b>9000</b>	<b>25000</b>
E1: Suivi de l'effet des mesures de gestion	Convention, autres financements	5000	
E2: Suivis scientifique	Convention, autres financements	4000	
E3: Etudes et prospections complémentaires	Convention, autres financements		25000
TOTAL		<b>582135</b>	<b>135000</b>
TOTAL SUR 5 ans		<b>717135</b>	

N.B : pour chaque montant estimé un onglet figure en haut à droite de la case, il s'agit de l'explication du calcul réalisé.



## **VIII LEXIQUE ET GLOSSAIRE**

**LEXIQUE**

AFP	Association Foncière pastorale
Agrifaune (programme)	Agrifaune est un partenariat national signé en mai 2006 entre l'Office national de la chasse et de la faune sauvage, la fédération nationale des chasseurs, la fédération nationale des syndicats des exploitants agricoles et l'assemblée permanente des chambre d 'agriculture. L'objectif est d'animer un réseau et susciter des initiatives permettant de mieux concilier l'agriculture et la prise en compte de la faune sauvage.
APN	Activités de pleine nature
COFIL	Comité de pilotage Natura 2000
DOCOB	Document d'objectifs Natura 2000
MAET	Mesure agro environnementale territorialisé
PNE	Parc national des Ecrins
ONF	Office national des Forêts
CRPF	Centre régional de la propriété forestière
LPO	Ligue de protection des oiseaux
FRAPNA	Fédération Rhones-Alpes de Protection de la nature
ZNIEFF	Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Floristique et Faunistique
ZICO	Zone d'Intérêt Communautaire pour les Oiseaux
PDRH	Plan de Développement Rural Hexagonal
PPT	Plan Pastoral Territorial
FAI	Fédération des Alpagnes de l'Isère
CG	Conseil Général
<b>Termes techniques</b>	
Chiroptière	La chiroptière est un accès, crée de toute pièce sur un toit pour permettre le passage des chauves souris vers un comble ou un grenier. Sa mise en œuvre interviendra le plus souvent à l'occasion de réfection de toitures
Ripisylve	Ensemble des formations boisées, buissonnantes et herbacées présentes sur les rives d'un cours d'eau.

**GLOSSAIRE DES MESURES DE CONTRACTUALISATION**

Les mesures de gestion contractualisables sont décrites dans les documents suivants :

- MAET (Mesures Agro-Environnementales Territorialisés) : mesures issues du PDRH
- Contrats Natura 2000 : mesures issues de la circulaire DNP/SDEN N°2007-3 du 21 novembre 2007 relative à la « gestion contractuelle des sites Natura 2000 en application des articles R414-8 à 18 du code de l'environnement, qui complète la Circulaire DNP/SDEN N°2004-3 du 24 décembre 2004

<b>Mesure de contractualisation Agro-Environnementale Territorialisées (MAET)</b>		
Socle PHAE	Intitulé	Montant maximal €/ha/an
SOCLE 01	Socle de la PHAE relatif à la gestion des surfaces en herbe	76
SOCLE 02	Socle de la PHAE relatif à la gestion des surfaces en herbe peu productives	76
SOCLE 03	Socle de la PHAE relatif à la gestion des surfaces en herbe peu productives engagées par une entité collective	76
MAET	Intitulé	Montant maximal €/ha/an
HERBE 01	Enregistrement des intervention mécaniques et des pratiques de pâturage	16,54
HERBE 02	Limitation de la fertilisation	118,66

	minérale et organique sur prairies et habitats remarquables	
HERBE 03	Absence totale de fertilisation minérale et organique sur prairies et habitats remarquables	135
HERBE 06	Retard de fauche sur prairies et habitats remarquables	179
HERBE 09	Gestion pastorale	53,31
OUVERT 01	Ouverture d'un milieu en déprise	119
OUVERT 02	Maintien de l'ouverture par élimination mécanique ou manuelle des rejets ligneux et autres végétaux indésirables	88
OUVERT 03	Brûlage ou éco buage dirigé	92
LINEA 01	Entretien des haies localisées de manière pertinente	0,86 /ml
<b>Contrats Natura 2000</b>		
Contrat Natura 2000	Intitulé	Montant pris en charge
A 323 01 P	Chantier lourd de restauration de milieux ouverts par débroussaillage	Sur devis
A 323 02 P	Restauration des milieux ouverts par un brûlage dirigé	Sur devis
A 323 05 R	Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger	Sur devis
A 323 12 P et R	Curage locaux des canaux et fossés dans les zones humides	Sur devis
A 323 14 P	Restauration des ouvrages de petite hydraulique	Sur devis
A 323 15 P	Restauration et aménagement des annexes hydrauliques	Sur devis
A 323 16 P	Chantier de restauration de la diversité physique d'un cours d'eau et de sa dynamique érosive	Sur devis
A 323 20 P et R	Chantier d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable	Sur devis
A 323 23 P	Aménagements artificiels en faveur des espèces justifiant la désignation d'un site	Sur devis
A 323 24 P	Travaux de mise en défens et de fermeture ou d'aménagements des accès	Sur devis
F 22 701	Création ou rétablissement de clairières ou de landes	Sur devis
F 22 705	Travaux de marquage, d'abattage ou de taille sans enjeu de production	Sur devis
F 22 706	Chantier d'entretien et de restauration des ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles	Sur devis
F 22 709	Prise en charge de certains surcoûts d'investissement visant à réduire l'impact des dessertes en forêt	Sur devis
F 22 712	Dispositif favorisant le développement de bois sénescents	Sur devis

## **VIII BIBLIOGRAPHIE**

## **CARTES**

INSTITUT GEOGRAPHIQUE NATIONAL, "les Deux Alpes". Carte Top 25 n°3336 ET.

INSTITUT GEOGRAPHIQUE NATIONAL, "La Mure Valbonnais". Carte Top 25 n°3336 OT.

## **PARC NATIONAL DES ECRINS**

PARC NATIONAL DES ECRINS, 2010- Avant Projet Détaillé de la Charte,

## **NATURA 2000**

ATEN, 1998- Guide méthodologique des documents d'objectifs Natura 2000, 144p.

BISSARDON M., GUIBAL L., RAMEAU J.-C., 1997. CORINE biotopes, version originale, Types d'habitats Français, ENGREF, Laboratoire de Recherche en Sciences Forestières. 217 p.

LA DOCUMENTATION FRANCAISE, 2001. Cahiers d'habitats Natura 2000, Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire, Tome I, habitats forestiers, volume 1. 339 p.

LA DOCUMENTATION FRANCAISE, 2001. Cahiers d'habitats Natura 2000, Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire, Tome I, habitats forestiers, volume 2. 423 p.

LA DOCUMENTATION FRANCAISE, 2002. Cahiers d'habitats Natura 2000, Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire, Tome III, habitats humides. 457 p.

LA DOCUMENTATION FRANCAISE, 2005. Cahiers d'habitats Natura 2000, Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire, Tome IV, habitats agropastoraux, volume 1. 445 p.

LA DOCUMENTATION FRANCAISE, 2005. Cahiers d'habitats Natura 2000, Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire, Tome IV, habitats agropastoraux, volume 2. 487 p.

LA DOCUMENTATION FRANCAISE, 2004. Cahiers d'habitats Natura 2000, Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire, Tome V, habitats rocheux. 381 p.

LA DOCUMENTATION FRANCAISE, 2002. Cahiers d'habitats Natura 2000, Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire, Tome VI, espèces végétales. 271 p.

LA DOCUMENTATION FRANCAISE, 2004. Cahiers d'habitats Natura 2000, Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire, Tome VII, espèces animales. 353 p.

GODRON M., SALOMEZ P., 1995. DELPHINE – Inventaire et cartographie des milieux Parc National des Ecrins, Collection des documents scientifiques, 36 p.

RAMEAU J.-C., GAUBERVILLE C., DRAPIER N., 2000. Gestion forestière et diversité biologique, identification et gestion intégrée des habitats et espèces d'intérêt communautaire, ENGREF, IDF, ONF, classeurs 1 & 2, France domaine continental et France domaine atlantique.

## **GEOLOGIE**

B.R.G.M., 1989. Feuille de la Mure XXXIII-36 n°821, Carte Géologique de la France au 1/50000.

B.R.G.M., 1984. Feuille de St christophe en Oisans XXXIV-36 n°822, Carte Géologique de la France au 1/50000.

DEBELMAS J., 1983. Alpes du Dauphiné. Guides géologiques régionaux. éd Masson, 198 p.

FOUCAULT A. & RAOULT J.-F., 1992. Dictionnaire de Géologie , éd. Masson, 3ème édition, Paris.

350 p.

## MILIEUX NATURELS

BROCHIER S. 2010 - Etude de l'aulnaie Blanche du col d'Ornon, diagnostic et propositions de mesures de gestion, Agence ONF Isère, 74p.

LE BLOCH F., WITTEBOLLE G. & N., DANGEON M., 2007 - Inventaire et analyse de l'existant : cartographie des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Ecosphère/Biocoenose, 103p.

DELARZE R, 1998 - Guide des milieux naturels de Suisse, écologie menaces et espèces caractéristiques, Editions Delachaux et Niestlé, 413p.

ARMAND M, GOURGUES F, MARCIAU R. & VILLARET JC, 2008 - Atlas des plantes protégées de l'Isère et des plantes dont la cueillette est réglementée. GENTIANA, Société botanique dauphinoise Dominique Villars, Grenoble ; Biotope, Mèze (collection parthénope), 320p.

## FAUNE

BAILLET Y., 2008 - Inventaire complémentaire de *Actias isabellae* (Graëlls, 1849) sur les sites Natura 2000 de l'Oisans. Rapport d'étude de Flavia A.D.E., Trept, 36 p.

CORA FAUNE SAUVAGE, 2009- Suivi par radiopistage de Grands Murins (*Myotis myotis*) de la colonie de Bourg d'Oisans (Isère), 24p.

CORA FAUNE SAUVAGE, 2010- le Grand Murin en Oisans : caractérisation de l'activité et terrain de chasse de l'espèce, 31p.

## FLORE

AESCHIMANN D., LAUBER K., MARTIN MOSER D. & THEURILLAT J.-P., 2004. Flora alpina, éd Belin, 3 volumes. 2670 p.

GREY-WILSON C. & BLAMEY M., 1984. Guide des fleurs de montagne. éd. Delachaux & Niestlé. 384 p.

LAUBER K. & WAGNER G., 2001. Flora Helvetica, Flore illustrée de Suisse. éd. Haupt, 2ème édition, Bern. 1665 p.

RAMEAU J.-C., MANSION D. & DUME G., 1989. Flore forestière française. Guide écologique illustré. Tome I, Plaines et collines, 1785 p.

RAMEAU J.-C., MANSION D. & DUME G., 1989. Flore forestière française. Guide écologique illustré. Tome II, Montagnes, 2421 p.

## PATRIMOINE

Guide du Voyageur dans l'Oisans, JH Roussillon, L'empreinte du Temps, presse universitaire de Grenoble, 1979, 159p.

Oisans, Patrimoine en Isère, Musée Dauphinois et conservation du patrimoine De l'Isère.

## SPORTS DE PLEINE NATURE

NICOLLET JP, 1990 - Les cols du parc des Ecrins, Editions Glénat, 240p.

## FORÊT

SARL Eaux Torrents et Rivières de Montagne, RTM et commune de Chantelouve, Etude d'aménagement du haut bassin versant de la Malsanne, Janvier 2004, 79p

PETEUIL C., 2011 - Etat des lieux et programme d'actions consécutifs à la crue du 26 mai 2008 sur le bassin versant de la Bonne, Rapport d'étape, ONF RTM , Communauté des communes des Vallées du Valbonnais ,124p.

OFFICE NATIONAL DES FORETS, Aménagement 2005 - 2001, 1<sup>ère</sup> série.. Forêt communale de Chantelouve.

OFFICE NATIONAL DES FORETS, Aménagement 2004 – 2018. Forêt communale d'Entraigues.

OFFICE NATIONAL DES FORETS, Aménagement 2002 – 2015. Forêt communale de Le Perier.

OFFICE NATIONAL DES FORETS, Aménagement 1987 - 2011. Forêt domaniale RTM de Chantelouve.

OFFICE NATIONAL DES FORETS, Aménagement 1987 - 2011. Forêt domaniale du Coiro.

OFFICE NATIONAL DES FORETS, Aménagement 2002 – 2015. Forêt communale d'Ornon

OFFICE NATIONAL DES FORETS, Aménagement 2002 – 2015. Forêt communale de Villard Reymond.

OFFICE NATIONAL DES FORETS, Aménagement 2002 – 2015. Forêt communale de Valbonnais.

## **AGRICULTURE**

VILLATE A., 2010 - Etude des prairies de fauche du site Natura 2000 des versants du col d'ornon, Chambre d'agriculture de l'Isère,49p.

PPT Oisans et Valbonnais

## **PARTENARIATS**

SDAGE Drac Romanche

CDRA Alpes Sud Isère

Contrat de Rivière Romanche

## **SITE INTERNET**

<http://www.natura2000.fr/>

Site Officiel du ministère l'écologie sur natura 2000

<http://www.isere.equipement.gouv.fr/>

Site Officiel de la Direction Départementale des Territoire de l'isère

<http://www.rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr/>

Site Officiel de la Direction Régionale de l'Environnement

[www.les-ecrins-parc-national.fr](http://www.les-ecrins-parc-national.fr)

Site Officiel du Parc National des Ecrins

[www.geol-alp.com](http://www.geol-alp.com)

Tout sur la géologie des Alpes

[www.mnhn.fr](http://www.mnhn.fr)

Site Officiel du Muséum National d'Histoire Naturelle

<http://www.col-dornon.com/>  
Site de la station de ski du col



## **IX ANNEXES**

## **LISTE DES ANNEXES DU DOCOB**

Les annexes du DOCOB sont disponibles avec le CD de l'atlas cartographique.

**ANNEXE N°1** : Décret relatif à l'évaluation des incidences

**ANNEXE N°2** : Arrêté Préfectoral de constitution du COPIL

**ANNEXE N°3** : Relevés floristiques

**ANNEXE N°4** : Arrêté Préfectoral fixant la Liste locale 1 d'évaluation des incidences

**ANNEXE N°5** : Compte Rendu des Groupes de travail et du COPIL

**ANNEXE N°6** : Extrait de la charte du PNE sur la partie Natura 2000

**ANNEXE N°7** : Proposition de charte Natura 2000

**ANNEXE N°8** : Page de garde et sommaire de l'étude ONF sur l'Aulnaie Blanche

**ANNEXE N°9** : Page de garde et sommaire de l'étude Chambre d'Agriculture sur les prairies de fauche et pâtures